

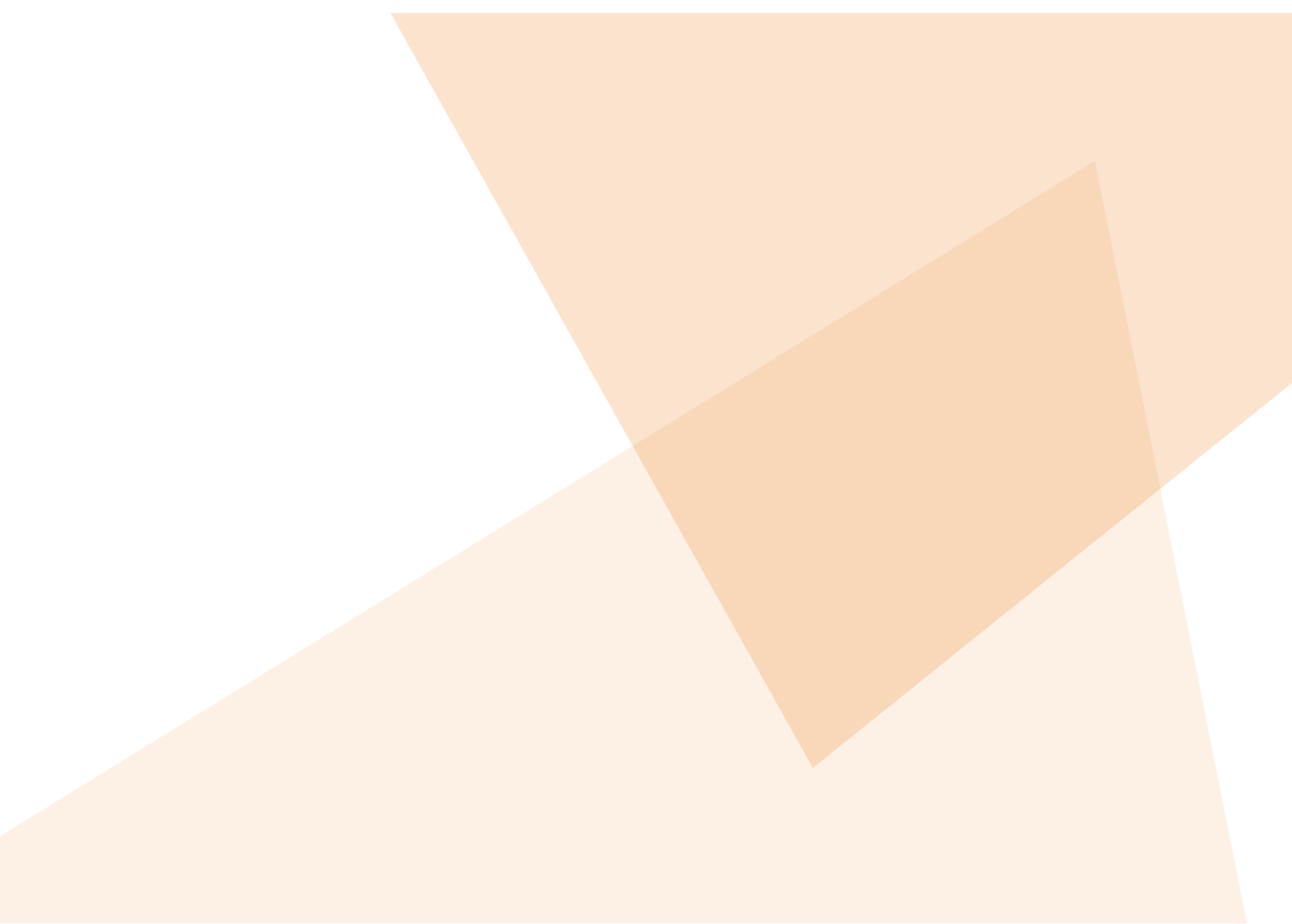


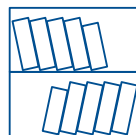
Comptes Annuels et
Rapport de gestion 2018





Comptes Annuels et Rapport de gestion 2018





Sommaire

05

Audit

13

Informations Économiques
Concernant le Groupe Elec nor

21

Rapport

129

Rapport de gestion 2018
Groupe Elec nor

183

Informations Économiques
Concernant la Société
Elec nor, S.A.



Audit

[Logo de
KPMG]

KPMG Auditores, S.L.
Torre Iberdrola
Plaza Euskadi, 5
Planta 17
48009 Bilbao

Rapport sur les comptes annuels consolidés
du commissaire aux comptes indépendant

Aux actionnaires d'Elecnor, S.A.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Opinion _____

Nous avons réalisé un audit sur les comptes annuels consolidés d'Elecnor, S.A. (ci-après dénommée la société dominante) et ses sociétés dépendantes (ci-après dénommées le Groupe), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et le rapport, tous ces documents étant consolidés et correspondant à l'exercice clos à ladite date.

Selon nous, les comptes annuels consolidés ci-joints reflètent, sur tous les aspects importants, l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que ses résultats et flux de trésorerie, tous consolidés et correspondant à l'exercice clos à ladite date, conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne (IFRS-UE) et autres dispositions du cadre réglementaire sur l'information financière applicable en Espagne.

Justification des appréciations _____

Nous avons réalisé la vérification des comptes dans le respect de la réglementation sur l'activité d'audit des comptes en vigueur en Espagne. Nos responsabilités, telles que prévues dans ces normes, sont décrites ci-après au point *Responsabilités du commissaire aux comptes en matière de vérification des comptes annuels consolidés* de notre rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux exigences en matière de déontologie, y compris celles concernant l'indépendance, applicables dans le cadre de notre vérification des comptes annuels consolidés en Espagne, conformément à la réglementation sur l'activité d'audit des comptes. En ce sens, nous n'avons fourni aucun service autre que celui de vérification des comptes et aucune situation ni circonstance susceptibles d'affecter cette indépendance obligatoire, de façon à la compromettre, ne s'est produite, conformément aux dispositions de ladite réglementation.

Nous estimons que les informations probantes obtenues offrent une base suffisante et adéquate en vue de l'émission de notre opinion.

KPMG Auditores S.L. société espagnole à
responsabilité limitée et cabinet membre du réseau
KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG
International Cooperative (KPMG International),
société suisse.
Paseo de la Castellana, 259C 28046 Madrid

Inscrite sur le Registre officiel des commissaires aux
comptes sous le n°50702 et sur le registre des
sociétés de l'Institut des commissaires aux comptes
agréés sous le n°10.
Registre du commerce tome 11.961, feuillet 90,
section 8, feuille M-188.007. Inscription 9 NIF B-
78510153

Julie DECANTES

Traductora - interprete Jurada de FRANCÉS

n° 8698

Julie Decantes

Questions clés de la vérification des comptes

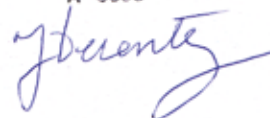
Les questions clés de la vérification des comptes sont celles qui, d'après nous, en tant que professionnels, ont eu le plus de poids dans notre vérification des comptes annuels consolidés de la période actuelle. Ces questions ont été abordées dans le cadre de notre vérification des comptes annuels consolidés dans leur ensemble, et dans le cadre de la formation de notre opinion les concernant, et nous n'exprimons pas d'opinion séparée à leur sujet.

Revenus des contrats de construction Voir note 3.v des comptes annuels consolidés	
Question clé de la vérification des comptes	Façon dont la question a été abordée dans notre vérification
Une grande partie des revenus du groupe Elecnor provient des contrats de construction et de prestation de services, dans le cadre desquels les revenus sont constatés selon la méthode du degré d'avancement, c'est-à-dire selon le degré d'exécution du contrat à la fin de chaque période comptable, la réalisation d'estimations des coûts, revenus et résultat prévus de chacun des contrats étant ainsi nécessaire pour calculer les revenus devant être constatés. En conséquence, l'application de cette méthode demande un haut degré d'appréciation de la part des administrateurs et un contrôle exhaustif des estimations réalisées et des écarts susceptibles de se produire au long du déroulement du contrat. Les estimations doivent tenir compte de tous les coûts et revenus survenus dans le cadre des contrats, y compris des éventuels coûts supplémentaires non prévus initialement dans le budget, des risques au titre de réclamations en cours ainsi que des revenus en cours de négociation ou de réclamation auprès du client. En ce sens, les revenus sont constatés seulement lorsqu'ils peuvent être estimés de façon fiable, lorsque la probabilité que la société reçoive des bénéfices économiques au titre de cette transaction est suffisante et lorsque les coûts engagés et ceux en attente d'être engagés, ainsi que le degré de mise en œuvre du contrat, à la date de clôture, peuvent être évalués de façon fiable. En raison de l'incertitude pesant sur lesdites estimations et du fait que les éventuels changements les affectant pourraient entraîner des différences matérielles dans les revenus comptabilisés, cela a été considéré comme une question clé de la vérification des comptes	Nos procédures de vérification des comptes ont inclus, entre autres, les mesures suivantes : - Évaluation de la conception et mise en place des contrôles en lien avec le processus de constatation et d'évaluation des revenus via la méthode du degré d'avancement et avec le processus de contrôle budgétaire et test des contrôles clés identifiés ; - Vérification que la méthodologie utilisée par le Groupe en vue du calcul des revenus, en se fondant sur la proportion des services réalisés par rapport au total des services compris dans la prestation est bien l'une des méthodologies acceptées par le cadre réglementaire d'information financière applicable ; - Évaluation des hypothèses utilisées dans l'élaboration des budgets des contrats ; - Sur la base de certains critères de sélection quantitative et qualitative, nous avons sélectionné un échantillon des contrats de construction pour évaluer les estimations réalisées dans le cadre de la prévision des résultats du contrat et de la constatation des revenus. Dans cette optique, nous avons obtenu les contrats et les documents de support supplémentaires sur lesquels reposent lesdites estimations, ainsi que les appréciations réalisées, le cas échéant, par le Groupe ;

Julie DECANTES

Traductora - Intérprete Jurada de FRANCÉS

N° 6698



Revenus des contrats de construction Voir note 3.v des comptes annuels consolidés	
Question clé de la vérification des comptes	Façon dont la question a été abordée dans notre vérification
	- Analyse comparative du résultat des contrats terminés et du résultat figurant dans le budget, en analysant l'évolution historique, le contrôle budgétaire réalisé par le Groupe et l'appréciation appliquée, et en évaluant si, en général, les budgets représentent la meilleure estimation au vu des risques existants à chaque moment ; - Évaluation visant à déterminer si les provisions constatées à la clôture de l'exercice relatives à chaque contrat reflètent raisonnablement les obligations actuelles susceptible d'entraîner une sortie de bénéfices économiques à l'avenir, conformément aux clauses des contrats et en obtenant à l'appui les documents correspondants justifiant cette constatation et en évaluant le critère appliqué par le Groupe dans le cadre de ses estimations ; et - Évaluation visant à déterminer si les informations figurant dans les comptes annuels consolidés respectent les exigences du cadre réglementaire sur l'information financière applicable au Groupe.

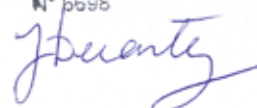
Autres informations : rapport de gestion consolidé _____

Les autres informations comprennent exclusivement le rapport de gestion consolidé de l'exercice 2018, dont la responsabilité incombe aux administrateurs de la Société dominante, et qui ne fait pas partie des compte annuels consolidés.

Notre opinion dans le cadre de la vérification des comptes annuels consolidés ne porte pas sur le rapport de gestion consolidé. Notre responsabilité concernant les informations figurant dans le rapport de gestion consolidé est définie dans la réglementation de l'activité de vérification des comptes, laquelle établit deux niveaux différents en la matière :

- Un niveau spécifique qu'il y a lieu d'appliquer aux documents consolidés contenant des informations non financières, ainsi qu'à certaines informations incluses dans la déclaration annuelle sur le gouvernement d'entreprise, tel que prévu à l'art. 35.2.b) de la loi espagnole 22/2015 sur la vérification des comptes, consistant à vérifier exclusivement que lesdites informations ont bien été fournies dans le rapport de gestion consolidé, ou, le cas échéant, que la référence renvoyant au rapport séparé sur les informations financières été incluse dans le rapport de gestion consolidé de la façon prévue par la réglementation, et à défaut, à en informer.

Julie DECANTES
Traductora - Intérprete Jurada de FRANCÉS
N° 6698



- b) Un niveau général applicable au reste des informations comprises dans le rapport de gestion consolidé, qui consiste à évaluer et informer de la concordance desdites informations avec les comptes annuels consolidés, sur la base de la connaissance du Groupe obtenue lors de la vérification des comptes et sans inclure d'informations autres que celles obtenues à titre d'informations probantes pendant cette vérification, et à évaluer et informer de la conformité avec la réglementation applicable du contenu et de la présentation de cette partie du rapport de gestion consolidé. Si, sur la base du travail réalisé, nous concluons à l'existence d'anomalies matérielles, nous avons l'obligation d'en informer.

Sur la base du travail mené à bien, tel que décrit précédemment, nous avons vérifié que les informations mentionnées au point a) précédent sont bien fournies dans le rapport de gestion consolidé et que le reste des informations figurant dans le rapport de gestion consolidé concorde avec celles des comptes annuels consolidés de l'exercice 2018 et que son contenu et sa présentation sont conformes à la réglementation qu'il y a lieu d'appliquer.

Responsabilité des administrateurs et de la commission de vérification des comptes en lien avec les comptes annuels consolidés

Les administrateurs de la Société dominante ont la responsabilité de formuler les comptes annuels consolidés ci-joints de façon à refléter l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés du Groupe, dans le respect des IFRS-UE et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicable au Groupe en Espagne et du contrôle interne qu'ils estiment nécessaire pour permettre la préparation des comptes annuels consolidés sans aucune anomalie matérielle, due à une fraude ou erreur.

Dans le cadre de la préparation des comptes annuels consolidés, les administrateurs de la Société dominante ont la responsabilité d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son activité en tant qu'entreprise, en révélant, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'activité et en utilisant le principe comptable de continuité de l'activité, sauf si lesdits administrateurs ont l'intention de liquider le Groupe ou de cesser leurs opérations, ou bien s'il n'existe pas d'autres solution réaliste.

La commission de vérification des comptes de la Société dominante a la responsabilité de superviser le processus d'élaboration et présentation des comptes annuels consolidés.

Responsabilités du commissaire aux comptes concernant la vérification des comptes annuels consolidés

Notre objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés dans leur ensemble ne présentent pas d'anomalie matérielle, due à une fraude ou une erreur, et émettre un rapport de commissaire aux comptes contenant notre opinion.

Assurance raisonnable signifie un haut degré d'assurance, sans garantir pour autant qu'une vérification des comptes réalisée conformément au règlement sur l'activité de vérification des comptes applicable en Espagne détecterait systématiquement les anomalies matérielles existantes. Ces anomalies peuvent correspondre à une fraude ou une erreur et elles sont considérées matérielles si, à titre individuel ou conjoint, il peut être raisonnablement prévu qu'elles aient une influence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des comptes annuels consolidés.

Julie DECANTES
Traductora - Intérprete Jurada de FRANCÉS
Nº 6698


Pour respecter la réglementation sur l'activité de vérification des comptes applicable en Espagne, nous faisons appel à notre appréciation en tant que professionnels et nous adoptons en permanence une attitude de scepticisme professionnel pendant la vérification. Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalie matérielle dans les comptes annuels consolidés, répondant à une fraude ou une erreur, nous concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification pour faire face à ces risques et nous obtenons des informations probantes suffisantes et adéquates en vue d'établir une base pour notre opinion. Le risque de ne pas détecter d'anomalie matérielle due à une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie matérielle due à une erreur, étant donné que la fraude est susceptible d'impliquer la collusion, falsification, omission délibérée, des déclarations délibérément fausses ou le contournement du contrôle interne.
- Nous obtenons la connaissance du contrôle interne du Groupe pertinente pour notre vérification, dans le but de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non en vue d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous évaluons si les politiques comptables appliquées sont adéquates et si les estimations comptables et les informations correspondantes révélées par les administrateurs de la Société dominantes sont justes.
- Nous concluons en déterminant si l'utilisation par les administrateurs de la Société dominante du principe comptable de continuité de l'activité est adéquate et en nous fondant sur les informations probantes de la vérification d'information, nous concluons s'il existe ou non une incertitude matérielle liée aux faits ou à des conditions susceptibles de faire naître des doutes importants autour de la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude matérielle, il nous faut signaler dans notre rapport de vérification des comptes les informations correspondantes publiées dans les comptes annuels consolidés, et si cette publication n'est pas adéquate, il nous faut exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions sont fondées sur les informations probantes de vérification des comptes obtenues jusqu'à la date de notre rapport de commissaire aux comptes. Toutefois, le Groupe peut cesser d'être une entreprise en activité pour des faits ou conditions ultérieures.
- Nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations publiées, et si les comptes annuels consolidés représentent les transactions et les faits sous-jacents d'une façon qui en reflète l'image fidèle.
- Nous obtenons des informations probantes suffisantes et adéquates en lien avec les informations financières des sociétés ou activités d'entreprise au sein du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons la responsabilité de diriger, superviser et mener à bien l'audit du Groupe. Nous sommes les seuls responsables de l'opinion que nous émettons dans le cadre de cette vérification.

Nous communiquons avec la commission de vérification de la Société dominante autour d'autres questions, la portée et le moment de réalisation de la vérification planifiés et les éléments significatifs mis à jour par l'audit, ainsi que toute défaillance notable du contrôle interne identifiée lors de la vérification.

Nous fournissons également à la commission de vérification de la Société dominante une déclaration reflétant que nous avons respecté les exigences applicables en matière de déontologie, y compris celles

d'indépendance, et nous avons pris contact avec celle-ci pour l' informer des questions raisonnablement susceptibles de représenter une menace pour notre indépendance et, le cas échéant, des protections correspondantes.

Parmi les questions ayant été notifiées à la commission de vérification de la Société dominante, nous identifions celles ayant revêtu le caractère le plus significatif dans le cadre de la vérification des comptes annuels consolidés de la période actuelle et qui sont, par conséquent, les questions clés de la vérification.

Ces questions sont détaillées dans notre rapport de commissaire aux comptes, à moins que les dispositions légales ou réglementaires n'interdisent de les divulguer publiquement.

RAPPORT SUR D'AUTRES CONDITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Rapport supplémentaire pour la commission de vérification de la Société dominante _____

L'opinion exprimée dans le présent rapport concorde avec les conclusions de notre rapport supplémentaire destiné à la commission de vérification de la Société dominante du 26 février 2019.

Période de contrat _____

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} juin 2018 nous a nommé commissaires aux comptes du Groupe pour un an, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Auparavant, nous avons été désignés en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires pour une période de 3 ans, par la suite renouvelée annuellement. Nous avons ainsi réalisé le travail de vérification des comptes sans interruption depuis l'exercice clos le 31 décembre 2013.

KPMG Auditores, S.L.
Inscrite sur le Registre officiel des
commissaires aux comptes n°S0702

[Signature illisible]

Bernardo Rücker-Embden
Inscrit sur le Registre officiel des commissaires
aux comptes : 18.836
26 février 2019

[Timbre : Auditores Institut des
commissaires aux comptes agréés
d'Espagne
KPMG AUDITORES, S.L.

2019 N° 03/19/00050

96.00 EUR

TIMBRE DE LA CORPORATION

Rapport de commissaire aux
comptes soumis à la réglementation
espagnole ou internationale sur les
vérifications de comptes

Certificación

Doña Julie DECANTES, Traductora-Intérprete Jurada de francés, nombrada por el Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación, certifica que la que antecede es traducción fiel y completa al francés de un documento redactado en español.

Attestation

Julie DECANTES, Traductrice-interprète assermentée de français, nommée par le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération espagnol, atteste que la traduction en français ci-dessus est en tout fidèle et conforme à un document rédigé en espagnol.

En Madrid, a 18/03/19/ Fait à Madrid, le 18/03/19

Traductora - Intérprete Jurada de FRANCÉS

Julie Decantes



Informations Économiques Concernant le Groupe Elecnor

ElecnoR, S.A. et Sociétés dépendantes État de situation financière consolidé

au 31 décembre 2018 (Milliers d'euros)

ACTIF	2018	2017
Actif non courant :		
Actif incorporel-		
Fonds de commerce (Note 7)	28 840	28 826
Autres actifs incorporels (Note 8)	117 776	114 698
	146 616	143 524
Immobilisations corporelles (Note 9)	1 123 276	1 149 941
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence (Note 10)	164 078	155 997
Actifs financiers non courants (Note 11)		
Participations financières	4 400	2 687
Autres actifs financiers	766 235	782 620
Instruments financiers dérivés (Note 15)	109	1 036
	770 744	786 343
Actifs pour impôt différé (Note 18)	102 198	106 200
Total actif non courant	2 306 912	2 342 005
Actif courant :		
Stocks (Note 3.q)	8 241	8 703
Actifs pour contrats conclus avec des clients (Note 12.a)	258 756	-
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer (Note 12.a)	675 106	931 514
Créances commerciales, sociétés liées (Note 26)	6 349	12 645
Administrations Publiques débitrices	41 115	61 067
Actifs liés à l'impôt courant sur les bénéfices	14 230	13 626
Autres créances	19 799	19 826
Investissements dans des sociétés liées, à court terme	1 804	1
Instruments financiers dérivés (Note 15)	871	4 031
Autres actifs courants	6 545	10 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 12.b)	426 837	398 161
Actifs non courants maintenus pour la vente (Note 10)	24 114	423
Total actif courant	1 483 767	1 460 906
Total actif	3 790 679	3 802 911

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

	2018	Ré-exprimé 2017
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres (Note 13) :		
Patrimoine attribué aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société mère-		
Capital	8 700	8 700
Actions propres	(21 884)	(21 232)
Autres réserves	736 498	714 947
Écarts de conversion (Note 13)	(228 906)	(183 763)
Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation (Note 13)	(55 580)	(61 244)
Résultat de l'exercice - Société mère	74 262	71 227
Acompte sur dividende versé dans l'exercice (Note 5)	(4 795)	(4 611)
	508 295	524 024
Participations non dominantes (Note 13)	332 412	380 037
Total capitaux propres	840 707	904 061
Passif non courant :		
Subventions officielles (Note 3.s)	6 979	7 829
Provisions pour risques et charges (Note 16)	29 994	30 718
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables (Note 14)	669 228	538 796
Passifs financiers auprès des entités de crédit (Note 14)	730 470	910 709
Instruments financiers dérivés (Notes 14 et 15)	11 413	9 077
Autres passifs non courants	26 920	27 052
Passif pour impôt différé (Note 18)	81 403	87 750
Total passif non courant	1 556 407	1 611 931
Passif courant :		
Provisions pour risques et charges (Note 16)	68 029	48 992
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables (Note 14)	180 577	113 350
Passifs financiers auprès des entités de crédit (Note 14)	104 939	90 059
Instruments financiers dérivés (Notes 14 et 15)	6 569	1 140
Dettes commerciales, sociétés associées et liées (Note 26)	34	2 474
Dettes commerciales et autres comptes à payer-		
Dettes pour achats ou prestation de services	508 534	483 447
Avances de clients et facturation anticipée (Note 17)	67 543	371 442
	576 077	854 889
Passifs pour contrats conclus avec des clients (Note 17)	320 310	-
Passifs pour impôt courant sur les bénéfices	26 533	26 573
Autres dettes-		
Administrations Publiques créditrices	51 859	55 912
Autres passifs courants (Notes 13 et 21)	58 638	93 530
	110 497	149 442
Total passif courant	1 393 565	1 286 919
Total passif et capitaux propres	3 790 679	3 802 911

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

ElecnoR, S.A. et Sociétés dépendantes Compte de résultats consolidés

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2018 (Milliers d'euros)

	2018	2017
Opérations continues :		
Montant net du chiffre d'affaires (Note 21)	2 273 057	2 316 786
Variation des stocks de produits finis et en cours de fabrication (Note 3.q)	(1 055)	(4 064)
Approvisionnements (Note 21)	(1 092 220)	(1 148 654)
Autres produits d'exploitation (Notes 2.f, 3.i et 3.s)	62 383	88 197
Charges de personnel (Note 21)	(609 556)	(620 054)
Autres charges d'exploitation (Note 21)	(368 737)	(356 588)
Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions (Note 21)	(112 012)	(93 875)
Résultat d'exploitation	151 860	181 748
Produits financiers (Notes 11 et 21)	108 683	80 592
Charges financières (Note 21)	(98 946)	(91 431)
Écarts de change	11 381	(39 694)
Dépréciation et résultat pour cession d'instruments financiers	274	64
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(385)	(517)
Bénéfices (pertes) des investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence (Note 10)	(3 831)	587
Résultat avant impôts	169 036	131 349
Impôts sur les bénéfices (Note 19)	(57 086)	(35 504)
Résultat de l'exercice issu des opérations continues	111 950	95 845
Résultat de l'exercice	111 950	95 845
Attribuable à :		
Actionnaires de la Société mère	74 262	71 227
Intérêts minoritaires (Note 13)	37 688	24 618
Bénéfice par action (en euros) (Note 28)		
De base	0,88	0,84
Dilué	0,88	0,84

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

État du résultat global consolidé

correspondant au exercice annuel clos le 31 décembre 2018 (Milliers d'euros)

	Notes de l'annexe aux comptes	Exercice 2018	Ré-exprimé Exercice 2017
SOLDE CONSOLIDÉ DU COMPTE DE RÉSULTATS		111 950	95 845
Autres éléments du résultat global :			
Postes non reclassés dans le résultat			
Postes reclassés dans le résultat			
- Couverture des flux de trésorerie		7 999	(6 641)
- Écarts de conversion des états financiers des entreprises du Groupe à l'étranger		(83 758)	(112 981)
- Participation dans autres éléments du résultat global des investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	Note 10	(1 163)	(1 714)
- Effet fiscal		3 131	(2 490)
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôt		(73 791)	(123 826)
Résultat global total attribuable à :		38 159	(27 981)
a) Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société mère		28 979	7 686
b) Participations ne donnant pas le contrôle		9 180	(35 667)

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes État des variations des capitaux propres consolidés

correspondant au exercice annuel clos le 31 décembre 2018 (Milliers d'euros)

	Capital	Réserves Cumulées	Actions Propres	Acompte sur compte versé dans l'exercice	Couverture de les flux de trésorerie	Différences de conversion	Résultat net de l'exercice	Participations ne donnant pas dominantes	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2016	8 700	721 155	(21 989)	(4 481)	(71 796)	(150 368)	68 465	430 354	980 040
Ajustements pour changement de critère comptable (Note 2.h)	-	(40 698)	-	-	-	40 698	-	-	-
Soldes ajustés au 1er janvier 2017	8 700	680 457	(21 989)	(4 481)	(71 796)	(109 670)	68 465	430 354	980 040
Total produits et charges reconnus de l'exercice 2017	-	-	-	-	10 552	(74 093)	71 227	(35 667)	(27 981)
Application du résultat :									
Aux réserves	-	44 467	-	-	-	-	(44 467)	-	-
Au dividende complémentaire (notes 5 et 13)	-	-	-	-	-	-	(19 517)	(2 758)	(22 275)
À l'acompte sur dividende exercice 2016	-	-	-	4 481	-	-	(4 481)	-	-
Achat d'actions propres	-	-	(3 124)	-	-	-	-	-	(3 124)
Vente d'actions propres	-	1 027	3 881	-	-	-	-	-	4 908
Acompte sur dividende versé dans l'exercice 2017	-	-	-	(4 611)	-	-	-	-	(4 611)
Variations des participations dans des sociétés dépendantes (Note 13.e)	-	(9 162)	-	-	-	-	-	(19 911)	(29 073)
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	5 006	5 006
Ajustement pour hyperinflation	-	974	-	-	-	-	-	-	974
Autres	-	(2 816)	-	-	-	-	-	3 013	197
Soldes au 31 décembre 2017 (ré-exprimés)	8 700	714 947	(21 232)	(4 611)	(61 244)	(183 763)	71 227	380 037	904 061
Ajustement pour application initiale de l'IFRS 15	-	(19 364)	-	-	-	2 311	-	-	(17 053)
Ajustement pour application initiale de l'IFRS 9	-	(323)	-	-	-	-	-	-	(323)
Ajustements pour changement de critère comptable (Note 2.h)	-	(3 493)	-	-	-	3 493	-	-	-
Total produits et charges reconnus de l'exercice 2018	-	-	-	-	5 664	(50 947)	74 262	9 180	38 159
Application du résultat :									
Aux réserves	-	46 270	-	-	-	-	(46 270)	-	-
Au dividende complémentaire (Note 5)	-	-	-	-	-	-	(20 346)	(5 698)	(26 044)
À l'acompte sur dividende exercice 2017	-	-	-	4 611	-	-	(4 611)	-	-
Achat d'actions propres	-	-	(1 563)	-	-	-	-	-	(1 563)
Vente d'actions propres	-	334	911	-	-	-	-	-	1 245
Acompte sur dividende versé dans l'exercice 2018	-	-	-	(4 795)	-	-	-	-	(4 795)
Variations des participations dans des sociétés dépendantes (Note 13.e)	-	-	-	-	-	-	-	158	158
Réductions du capital	-	-	-	-	-	-	-	(51 261)	(51 261)
Ajustement pour hyperinflation	-	390	-	-	-	-	-	-	390
Autres	-	(2 263)	-	-	-	-	-	(4)	(2 267)
Solde au 31 décembre 2018	8 700	736 498	(21 884)	(4 795)	(55 580)	(228 906)	74 262	332 412	840 707

Elec nor, S.A. et Sociétés dépendantes

États des flux de trésorerie Consolidés

dans les exercices clos le 31 décembre 2018 (Milliers d'euros)

	2018	2017
Flux de trésorerie des activités d'exploitation :		
Résultat consolidé de l'exercice	111 950	95 845
Ajustements pour-		
Amortissements	68 942	67 115
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels	(145)	1 827
Variation des provisions pour risques et charges et autres provisions (Note 21)	43 070	23 115
Imputation des subventions pour l'acq. d'immobilisations	(478)	(492)
Résultat net de sociétés comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence (Note 10)	3 831	(587)
Dépréciation et Résultat net pour cession d'instruments financiers (Note 2.f)	-	(16 348)
Produits et charges financiers (Note 21)	(9 737)	10 839
Écarts de change	(11 381)	39 694
Autres produits et charges	2 325	1 415
Impôt sur les sociétés	57 086	35 504
Ressources issues des opérations	265 463	257 927
Variation de capital circulant :		
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	(62 589)	66 116
Stocks	462	6 244
Dettes commerciales et autres comptes à payer	31 575	(216 788)
Variation des autres actifs et passifs courants	6 535	(15 143)
Impôt sur les bénéfices payé	(52 865)	(55 637)
Flux nets de trésorerie d'activités d'exploitation (I)	188 581	42 719
Flux de trésorerie pour activités d'investissement :		
Paiements effectués pour l'acquisition d'actifs incorporels (Note 8)	(6 866)	(11 120)
Paiements effectués pour l'acquisition d'investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence (Note 10)	(24 777)	-
Paiements effectués pour l'acquisition d'actifs non courants détenus en vue de la vente (Note 10)	(23 691)	-
Paiements effectués pour l'acquisition d'actifs financiers (Note 11)	(45 167)	(138 752)
Paiements effectués pour l'acquisition des immobilisations corporelles (Note 9)	(61 110)	(98 226)
Perception de dividendes de sociétés associées (Note 10)	11 186	8 399
Perception d'intérêts	87 713	60 046
Recouvrements pour cession de sociétés du groupe, associées et d'entités contrôlées conjointement (Note 2.f)	9 234	24 011
Recouvrements pour vente d'actifs incorporels et d'immobilisations corporelles (Notes 8 et 9)	3 759	5 006
Recouvrements pour vente d'actifs financiers, net (Note 11)	23 617	31 908
Flux nets de trésorerie des activités d'investissement (II)	(26 102)	(118 728)
Flux de trésorerie pour activités de financement :		
Entrées de trésorerie pour dette financière et pour dettes à long terme (Note 14)	924 404	1 414 091
Intérêts payés	(97 392)	(108 236)
Remboursement de dette financière et autre dette à long terme (Note 14)	(845 044)	(1 129 070)
Dividendes payés (Note 13)	(35 450)	(26 755)
Paiements effectués pour l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle (Note 13)	(28 900)	-
Recouvrements/paiements nets dérivés des apports/restitutions de fonds des associés non dominantes (Note 13)	(51 103)	5 006
Entrées de trésorerie pour cession d'actions propres (Note 13)	1 245	4 908
Sorties de trésorerie pour l'achat d'actions propres (Note 13)	(1 563)	(3 124)
Flux nets de trésorerie des activités de financement (III)	(133 803)	156 820
Effet des variations dans le périmètre de consolidation (IV)	-	-
Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie (I+II+III)	28 676	80 811
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	398 161	317 350
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	426 837	398 161

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'exercice.



Rapport 2018

Dressés conformément aux Normes
Internationales d'Information Financière
adoptées par l'Union Européenne

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes Rapport

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2018

1. NATURE, ACTIVITÉS ET COMPOSITION DU GROUPE

Elecnor, S.A., la Société mère, a été constituée en Espagne pour une durée indéfinie le 6 juin 1958, et son siège social se trouve à calle Marqués de Mondéjar 33, Madrid.

La Société mère a pour objet, selon ses statuts ;

- l'activité commerciale la plus étendue en matière d'ingénierie, projet, construction, montage, réparation, maintenance et conservation de toutes sortes de travaux et installations de tout genre ou espèce, dans le sens le plus large du terme, c'est-à-dire, leur exécution complète, avec ou sans fourniture de matériel, pour le propre compte ou pour celui de tiers, sous forme exclusive ou par le biais d'association dans n'importe quelle modalité ;
- la prestation de services publics et privés de ramassage de toutes sortes de déchets, balayage et nettoyage des rues, transfert et transport des déchets jusqu'au lieu de dépôt final, leur déchargement final, recyclage, traitement et dépôt des déchets publics, privés, industriels, hospitaliers, pathologiques, nettoyage, maintenance et conservation des égouts et, en général, services d'assainissement urbain et tout autre service complémentaire en rapport direct ou indirect avec tous les autres, entendu dans son sens le plus large ;
- la conception, la recherche, le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation d'usines et installations de traitement, récupération et élimination de déchets, ainsi que l'achat et la vente de sous-produits générés par ces traitements ;
- la conception, la recherche, le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation d'usines et d'installations de traitement des eaux et épuration des eaux usées et des déchets, la récupération et élimination de déchets, ainsi que l'achat et la vente de sous-produits générés par ces traitements ;
- l'exploitation, la transformation et la commercialisation de toutes sortes d'eaux ;

Les activités énumérées pourront aussi être menées par la Société mère, totalement ou en partie, indirectement, moyennant la participation dans d'autres sociétés ayant un objet analogue, tant en Espagne qu'à l'étranger. Le Groupe Elecnor ne mènera aucune activité pour laquelle les lois exigent des conditions ou des contraintes spécifiques, tant qu'elle ne les remplira pas strictement.

Les sociétés dépendantes mènent essentiellement les différentes activités qui composent l'objet social indiqué plus haut, ainsi que l'exploitation de parcs de génération d'énergie éolienne, thermo-solaire et photovoltaïque, la prestation de services de recherche, conseil et développement de logiciels aéronautiques et aérospatiaux et la fabrication et la distribution de panneaux solaires et stations d'exploitation photovoltaïque.

Les Statuts sociaux et autre information publique concernant la Société peuvent être consultés sur www.elecnor.com et à son siège social.

Outre les opérations qu'elle mène directement, comme cela a été commenté, Elecnor, S.A. est le chef de file d'un groupe d'entités dépendantes qui se consacrent à des activités diverses et qui constituent, avec elle, le Groupe Elecnor (ci-après, le « Groupe » ou le « Groupe Elecnor »). Par conséquent, la Société mère est tenue d'élaborer, en plus de ses propres comptes annuels individuels, les comptes consolidés qui incluent également les participations dans des coentreprises et les investissements dans des entités associées.

L'Annexe I inclut les informations relatives aux entités dépendantes et associées, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et incluses dans la consolidation du Groupe Elecnor.

2. BASES DE PRÉSENTATION

a) Bases de présentation et cadre réglementaire d'information financière applicable au Groupe-

Les comptes annuels ont été formulés à partir des registres comptables d'Elecnor, S.A. et des entités consolidées. Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2018 ont été élaborés conformément aux Normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne (IFRS-UE) et aux autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicable, dans le but de montrer l'image fidèle des capitaux propres consolidés et de la situation financière consolidée d'Elecnor, S.A. et des sociétés dépendantes au 31 décembre 2018 et des résultats financiers consolidés, des flux de trésorerie consolidés et des changements dans les capitaux propres consolidés correspondant à l'exercice annuel clos à cette date.

Le Groupe a adopté les normes NIFF-UE le 1er janvier 2004 et a appliqué à cette date la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière ».

Les Administrateurs de la Société mère considèrent que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2018, qui ont été établis le 20 février 2019, seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires sans aucune modification.

Les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor correspondant à l'exercice 2017 ont été approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires d'Elecnor, S.A. du 1 juin 2018.

Ces comptes annuels consolidés ont été préparés sur la base de continuité d'exploitation en utilisant la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui ont été enregistrés à la juste valeur.

Il convient de mentionner que les soldes provenant des sociétés argentines et vénézuéliennes du Groupe ont été exprimés au coût courant avant d'être inclus dans les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor, selon l'IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes », du fait de considérer que ces pays ont une économie hyperinflationniste (voir paragraphes g et h).

b) Adoption des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS)-

Normes appliquées pour la première fois

Le Groupe a appliqué pour la première fois les normes et interprétations suivantes dans ses comptes annuels consolidés commençant le 1er janvier 2018 :

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Cette norme remplace les normes suivantes : (a) IAS 11, Contrats de construction ; (b) IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations liées : IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle ; IFRIC 15, Accords de construction de biens immobiliers ; IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients, et SIC-31, Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité.

Conformément à l'IFRS 15, les revenus ordinaires sont comptabilisés en fonction du montant qu'il est prévu de recevoir du client lorsqu'il se produit le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client. Le transfert du contrôle peut se produire à un moment déterminé dans le temps ou dans la durée. Lorsqu'un même contrat inclut plus d'une obligation d'accomplissement envers le client, le produit est comptabilisé en fonction des prix de vente indépendante relatifs des diverses obligations d'accomplissement.

Le principal changement dans les méthodes comptables du Groupe Elecnor correspond au changement dans le critère de reconnaissance de produits provenant de modifications de contrats et de transactions assujetties à une contrepartie variable, en raison du fait, dans le cas de produits provenant de modifications de contrat, que l'IFRS 15 exige l'approbation de la part du client, ce critère étant plus exigeant que les conditions de probabilité et fiabilité lors de l'estimation de la réglementation antérieure ; de la même façon, dans les transactions assujetties à une contrepartie variable, des conditions plus exigeantes sont requises pour la reconnaissance de produits, y compris des conditions de haute probabilité.

Le Groupe ElecnoR a opté pour l'option de transition établie dans la norme, qui implique d'appliquer l'IFRS 15 rétroactivement avec l'effet cumulé de l'application initiale comptabilisée à la date d'application initiale, sans procéder par conséquent à la ré-expression de l'information présentée en 2017 sous les normes susmentionnées. L'application de cette norme a eu un impact dans les réserves de 19 millions d'euros, net de l'effet fiscal, et un impact positif dans le compte de résultats consolidés de l'exercice 2018 de 6,5 millions d'euros (voir Note 12.a).

IFRS 9 Instruments financiers

(i) Comptabilisation et classification des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés quand le Groupe devient une partie obligée du contrat ou d'une relation conformément aux dispositions de celle-ci.

Le critère de classification des actifs financiers dépendra tant de la façon selon laquelle une entité gère ses instruments financiers (son modèle d'activité) que de l'existence et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Sur la base de ce qui précède, l'actif sera mesuré au coût amorti, à la juste valeur avec des changements dans Autres éléments du résultat global, ou à la juste valeur avec des changements dans le résultat de la période, de la façon suivante :

- Si l'objectif du modèle d'activité est de détenir un actif financier dans le but de recouvrer des flux de trésorerie contractuels et, selon les conditions du contrat, des flux de trésorerie sont reçus à des dates spécifiques qui constituent exclusivement des paiements du principal plus des intérêts sur ce principal, l'actif financier sera évalué au coût amorti.
- Si le modèle d'activité a pour objectif tant l'obtention de flux de trésorerie contractuels que leur vente et, selon les conditions du contrat, des flux de trésorerie sont reçus à des dates spécifiques qui constituent exclusivement des paiements du principal plus des intérêts sur ce principal, les actifs financiers seront évalués à leur juste valeur avec des changements dans Autres éléments du résultat global (capitaux propres).

En dehors de ces scénarios, les actifs restants seront évalués à leur juste valeur avec des changements dans le compte de résultat. Tous les instruments de capitaux propres (par exemple, des actions) sont évalués par défaut dans cette catégorie. Il en est ainsi car leurs flux contractuels ne répondent pas à la caractéristique de n'être seulement que des paiements du principal et d'intérêts. Les instruments financiers dérivés sont également classés en tant qu'actifs financiers à leur juste valeur avec des changements dans les résultats, sauf s'ils sont désignés comme des instruments de couverture.

Aux effets de leur évaluation, les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes, dont les méthodes comptables de chacune d'elles sont celles qui sont détaillées ci-après :

- a) Actifs financiers au coût amorti : Ces actifs sont enregistrés après leur reconnaissance initiale pour leur coût amorti conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce coût amorti sera réduit de toute perte pour dépréciation. Des pertes ou gains seront inscrits dans le résultat de la période lorsque l'actif financier sera décomptabilisé ou se sera déprécié, ou pour des écarts de change. Les intérêts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le compte de résultat dans la rubrique « Produits financiers ».
- b) Actifs financiers à la juste valeur avec des changements dans les résultats : Les actifs financiers à la juste valeur avec des changements dans les résultats sont initialement comptabilisés et, par la suite, à la juste valeur sans inclure les coûts de transaction, qui sont débités du compte de résultat. Les pertes ou gains provenant de changements dans la juste valeur sont inscrits dans le compte de résultat dans « Autres produits / (charges) financiers » de la période où ils ont été générés. Tout dividende ou intérêt est également inscrit dans les résultats financiers.
- c) Instruments de dette à la juste valeur avec des changements dans Autres éléments du résultat global : Ils sont comptabilisés postérieurement à leur juste valeur, en inscrivant les changements de la juste valeur dans « Autres éléments du résultat global ». Les produits d'intérêts, les pertes pour dépréciation et les écarts de change sont inscrits dans le compte de résultat. Lorsqu'ils sont vendus ou sont décomptabilisés, les ajustements de juste valeur cumulés comptabilisés dans « Autres éléments du résultat global » sont inclus dans le compte de résultat en tant que « Autres produits / (charges) financiers ».
- d) Instruments de capitaux propres à la juste valeur avec des changements dans « Autres éléments du résultat global » : Leur mesure postérieure est effectuée à la juste valeur. Seuls les dividendes sont inscrits dans les résultats, sauf si ces dividendes représentent clairement une récupération du coût de l'investissement. Les autres pertes ou gains sont inscrits dans « Autres éléments du résultat global » et ne sont jamais reclassés dans les résultats.

Compte tenu de la nature des actifs financiers du Groupe, la modification des critères de présentation contenus dans l'IFRS 9 n'a pas été significative.

(ii) Dépréciation des actifs financiers

Le modèle de dépréciation est applicable aux actifs financiers évalués au coût amorti.

Le modèle de dépréciation de la valeur se base sur une double approche d'évaluation, sous laquelle il y aura une provision pour dépréciation basée sur les pertes attendues des 12 prochains mois, ou basée sur les pertes attendues tout au long de la vie de l'actif. Le fait qui détermine le passage de la première approche à la seconde est qu'il se produise une dégradation significative de la qualité du crédit.

Cette norme, qui remplace partiellement l'IAS 39, simplifie les critères de reconnaissance et d'évaluation des instruments financiers en conservant un modèle mixte d'évaluation et en établissant deux uniques catégories principales pour les actifs financiers : coût amorti et juste valeur. Le critère de classification se base sur le modèle d'activité de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Cette norme simplifie également, et rend plus flexible, la comptabilisation de couvertures.

Pour les comptes à recouvrer pour des opérations commerciales, le Groupe applique la méthode comptable de la perte attendue calculée sur la base du pourcentage de dotations d'insolvabilités des dernières années sur les ventes historiques.

Pour déterminer si un actif financier a enregistré une dégradation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, ou pour évaluer les pertes de crédit attendues tout au long de la durée de vie de l'actif, le Groupe tient compte de toutes les informations raisonnables et durables qui sont significatives et disponibles sans effort ou coût disproportionné. Cela inclut tant des informations quantitatives que qualitatives, basées sur l'expérience du Groupe ou d'autres entités sur les pertes de crédit historiques, et des informations du marché observables sur le risque de crédit de l'instrument financier en particulier ou d'instruments financiers similaires.

Le Groupe applique l'approche simplifiée autorisée par l'IFRS 9, qui exige que les pertes attendues pendant leur durée de vie soient reconnues dès le moment de la comptabilisation initiale des comptes à recouvrer.

En ce qui concerne le nouveau modèle de calcul de la dépréciation de la valeur d'actifs financiers basée sur le modèle de pertes de crédit attendues pendant la durée de vie de l'actif, le Groupe a mis en œuvre cette nouvelle méthode le 1er janvier 2018, dont l'impact a donné lieu à un ajustement dans les réserves de 4,5 millions d'euros, net de l'effet fiscal.

(iii) Comptabilité de couvertures

L'IFRS 9 assouplit les exigences relatives à l'effectivité de la couverture. Selon l'antérieure IAS 39, une couverture devait être hautement efficace, tant de façon prospective que rétrospective. L'IFRS 9 remplace cette considération en exigeant une relation économique entre le poste couvert et l'instrument de couverture et que le ratio couvert soit le même qu'utilise l'entité pour sa gestion du risque. La norme tente de rapprocher la comptabilité de couvertures de la gestion du risque, avec une approche basée sur des objectifs et en tentant d'éliminer les incohérences et faiblesses du modèle antérieur.

Le Groupe utilise des contrats de taux d'intérêt, principalement pour couvrir la variabilité des taux d'endettement souscrits à des taux d'intérêt variables. La comptabilisation des couvertures est en ligne avec le modèle de gestion du risque du Groupe, raison pour laquelle il ne s'est produit aucun changement dans la comptabilisation des couvertures.

(iv) Refinancement de passifs financiers

En application de l'interprétation effectuée par l'IASB en 2017 sur le traitement des refinancements de passifs financiers sous IFRS 9, les flux contractuels de la dette refinancée doivent être escomptés au taux d'intérêt effectif initial, révisé avec les commissions associées, au lieu du nouveau taux résultant de l'opération de refinancement.

L'écart ainsi obtenu aura un impact sur le compte de résultats consolidés comme une charge ou un produit à la date du refinancement. Cependant, compte tenu du caractère rétroactif de cette interprétation, pour les opérations effectuées antérieurement au 1er janvier 2018 l'écart existant est enregistré dans les réserves.

Dans ce sens, les refinancements annuels effectués par la Société mère depuis l'exercice 2014, date de début du financement syndiqué, ont eu un impact à la date du 1er janvier 2018 de 1,2 million d'euros d'augmentation des réserves, nette de l'effet fiscal.

En outre, les refinancements effectués par les sociétés associées Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L. ont représenté un impact à la date du 1er janvier 2018 de 3 millions d'euros d'augmentation des réserves, nette de l'effet fiscal.

Le tableau suivant résume l'impact de l'adoption de l'IFRS 15 et de l'IFRS 9 dans l'état de situation financière consolidé au 31 décembre 2018 pour chacune des rubriques concernées. L'effet dans le compte de résultats consolidés et dans l'état des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2018 n'a pas été significatif.

Impact sur l'état de situation financière consolidé

31 décembre 2018 Milliers d'euros	Importes	Ajustements IFRS 15	Ajustements IFRS 9	Montant sans adoption IFRS 15 et 9
Actif				
Actif non courant				
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	164 078	-	2 693	161 385
Actifs pour impôts différés	102 198	4 821	1 500	95 877
Total actif non courant	2 306 912	4 821	4 193	2 297 898
Actifs courants				
Actifs pour contrats conclus avec clients	258 756	258 756	-	-
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	675 106	(274 112)	(6 000)	955 218
Total actif courant	1 483 767	(15 356)	(6 000)	1 505 123
Total actifs	3 790 679	(10 535)	(1 807)	3 803 021
Passif et capitaux propres				
Capitaux propres				
Autres réserves	736 498	(19 364)	(323)	756 185
Écarts de conversion	(228 906)	2 311	-	(231 217)
Résultat de l'exercice attribuable à la Société mère	74 262	6 518	779	66 965
Total capitaux propres	840 707	(10 535)	456	850 786
Passif non courant				
Passifs financiers auprès des entités de crédit	730 470	-	(3 018)	733 488
Passifs d'impôts différés	81 403	-	755	80 648
Total passif non courant	1 556 407	-	(2 263)	1 558 670
Passif courant				
Acomptes clients	67 543	(320 310)	-	387 853
Passifs pour contrats conclus avec clients	320 310	320 310	-	-
Total passif courant	1 393 565	-	-	1 393 565
Total passif et capitaux propres	3 790 679	(10 535)	(1 807)	3 803 021

Normes et interprétations émises qui ne sont pas encore entrées en vigueur mais dont l'adoption peut être anticipée

À la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, les normes émises qui ne sont pas entrées en vigueur et que le Groupe prévoit d'adopter à compter du 1er janvier 2109 ou postérieurement sont les suivantes :

IFRS 16 - Contrats de location

L'IFRS 16 supprime le modèle de comptabilité dual pour les locations qui fait la distinction entre les contrats de location-financement comptabilisés dans le bilan et les locations simples pour lesquelles la comptabilisation des montants futurs de location n'est pas exigée. Au lieu de cela, un modèle unique est établi au bilan, similaire à celui du contrat de location-financement actuel. Pour le bailleur la pratique actuelle est conservée, c'est-à-dire que les bailleurs continuent à classer les baux en tant que location-financement et location simple.

L'IFRS 16 remplace les directives existantes sur les locations, ce qui inclut l'IAS 17 Contrats de location, l'IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, la SIC-15 Avantages dans les contrats de location simple et la SIC-27 Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location.

L'adoption de l'IFRS 16 est obligatoire pour les périodes annuelles commençant à compter du 1er janvier 2019. Son application anticipée est permise pour les entités qui utilisent l'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients avant la date d'application initiale de l'IFRS 16. Le Groupe appliquera pour la première fois l'IFRS 16 le 1er janvier 2019. Les politiques, estimations et critères principaux d'application de l'IFRS 16 sont les suivants :

- **Forme de transition :** Le Groupe a choisi de mettre en œuvre l'IFRS 16 avec la méthode rétroactive modifiée, en reconnaissant l'actif pour droit d'usage pour un montant égal à sa valeur comptable, comme si la norme avait été appliquée dès la date de début, bien qu'escompté en appliquant le taux marginal d'endettement du preneur à la date d'application initiale. En appliquant cette approche, le Groupe ne ré-exprime pas les informations comparatives.
- **Taux d'escompte :** pour la mesure initiale du passif pour location le taux d'emprunt marginal a été utilisé, lequel représente le taux d'intérêt qu'un preneur devrait payer pour emprunter, pendant une période de temps similaire et avec une garantie semblable, les fonds nécessaires pour obtenir un actif d'une valeur similaire à l'actif pour droit d'usage dans un contexte économique semblable.
- **Terme de la location pour chaque contrat :** le terme tenu en compte pour les baux dépend, essentiellement, du fait que le contrat de location contienne ou non une période d'exécution obligatoire, ainsi que des clauses unilatérales de fin et/ou de renouvellement accordant au Groupe le droit de mettre fin de façon anticipée ou de prolonger les contrats. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme aux locations de machines à utiliser sur les chantiers, du fait d'estimer que la durée de celles-ci est inférieure ou proche d'une année, étant donné qu'en raison de ses propres activités elles sont louées pour la durée du contrat pour lequel elles sont louées.
- **Méthodes comptables applicables en transition :** Le Groupe a décidé d'utiliser les solutions pratiques suivantes en appliquant la méthode simplifiée pour les locations antérieurement classées en tant que locations simples en utilisant l'IAS 17 Contrats de location :

- Ne pas utiliser l'IFRS 16 dans des contrats n'ayant pas été antérieurement identifiés comme contenant une location en appliquant l'IAS 17 et l'IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location.
- Utilisation de différents taux d'escompte pour chaque pays et en fonction des termes restants de la location.
- Exclusion des coûts directs initiaux de la mesure de l'actif pour droit d'usage à la date d'application initiale.
- Exclusion de baux dont le terme prend fin dans les 12 mois à compter de la date d'application initiale.
- Exclusion de baux dans lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur.
- Au lieu d'effectuer une révision de la dépréciation de la valeur à la date d'application initiale, la Société s'est basée sur son évaluation du caractère onéreux des locations, en appliquant l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels immédiatement avant la date d'application initiale, de sorte que l'actif pour droit d'usage est ajusté à la date d'application initiale pour le montant de la provision pour contrats onéreux comptabilisée, le cas échéant, dans l'état de situation financière immédiatement avant la date d'application initiale.

Le Groupe Elecnor estime que l'impact de cette nouvelle réglementation se traduira par une valeur plus élevée de l'actif pour actifs pour droit d'usage, et une valeur plus élevée des passifs financiers d'entre 20-30 millions d'euros, ce qui ne représente pas un impact significatif dans les capitaux propres du Groupe.

Il est à noter que sous la réglementation en vigueur, la plupart des contrats de cession d'usage de terrains où sont situées les installations de génération éolienne sont considérés des locations simples. En application de l'IFRS 16 le Groupe Elecnor interprète que la plupart de ces contrats ne contiennent pas de location, étant donné que ceux-ci permettent au propriétaire du terrain d'y accéder et de poursuivre la réalisation d'activités économiques, à condition qu'elles n'interfèrent pas avec le bon fonctionnement des propres activités développées par le Groupe Elecnor. En conséquence,

le Groupe Elecnor interprète que ces contrats octroyant l'usage partagé du terrain au propriétaire et au Groupe Elecnor ne contiennent pas de location conformément à l'IFRS 16.

IFRIC 23 Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

Le Comité d'interprétation des IFRS (IFRIC) a émis l'IFRIC 23, laquelle établit comment reconnaître et mesurer les actifs et passifs pour impôts différés et courants s'il existe une incertitude quant au traitement fiscal. Un traitement fiscal incertain est tout traitement fiscal appliqué par une entité lorsqu'il existe une incertitude quant au fait qu'une telle approche sera acceptée par l'autorité fiscale. L'interprétation analyse :

- comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain doit être considéré séparément ou dans son ensemble, selon l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude.
- que l'entité doit assumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations liées, c'est-à-dire, il faut ignorer le risque de détection.
- que l'entité doit refléter l'effet de l'incertitude dans sa comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'il n'est pas probable que les autorités fiscales acceptent le traitement.
- que l'impact de l'incertitude doit être évalué en utilisant la méthode du montant le plus probable ou la valeur attendue, en fonction de quelle méthode prédit le mieux la résolution de l'incertitude, et que les jugements et estimations effectués doivent être de nouveau évalués dans tous les cas où les circonstances ont changé ou il existe de nouvelles informations affectant les jugements.

L'interprétation est en vigueur pour les périodes annuelles commençant à compter du 1er janvier 2019. L'application anticipée est autorisée. Une entité peut, lors de l'application initiale, opter pour appliquer cette interprétation : 1) en appliquant rétrospectivement l'IAS 8, si cela est possible sans l'usage de la rétrospection ; ou 2) rétrospectivement, avec l'effet cumulé d'appliquer initialement l'interprétation comptabilisée à la date de l'application initiale comme ajustement du solde initial des bénéfices non distribués (ou une autre composante des capitaux propres, selon le cas).

Le Groupe évalue actuellement l'impact que pourrait impliquer l'adoption de cette interprétation dans ses comptes annuels consolidés de l'exercice 2019.

Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne peuvent être adoptées de façon anticipée ou qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne

À la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, l'IASB et le Comité d'interprétation des IFRS ont publié les normes, modifications et interprétations détaillées ci-dessous, qui sont en attente d'adoption par l'Union européenne :

- IAS 19 (modifications) concernant la modification, la réduction ou la liquidation d'un régime.
- IAS 28 (modifications) Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise.
- IFRS 10 (modification) et IAS 28 (modification) « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise » (la date d'entrée en vigueur de ces modifications a été reportée étant donné que l'IASB prépare une révision plus ample pouvant aboutir à une simplification de la comptabilité de ces transactions et d'autres aspects de la comptabilisation des entreprises associées et des coentreprises).
- IAS 1 (modification) et IAS 8 (modification) « Définition du terme significatif »
- IFRS 3 (modification) « Définition d'une entreprise ».
- Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2015-2017

Compte tenu des activités du Groupe il est estimé que l'effet de l'application des nouvelles normes, modifications ou interprétations sur les comptes annuels consolidés de l'entité lors de leur première application ne sera pas significatif pour le Groupe.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation-

Les comptes annuels consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

d) Estimations comptables importantes et hypothèses et jugements importants lors de l'application des méthodes comptables-

L'information contenue dans ces comptes annuels consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration d'Elecnor.

La préparation des comptes annuels consolidés conformément à la norme IFRS-UE exige l'application d'estimations comptables importantes et l'élaboration de jugements, d'estimations et d'hypothèses durant le processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Dans ce sens, un résumé est fourni ci-après sur le détail des aspects qui ont impliqué le niveau le plus élevé de jugement, de complexité ou pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives pour la préparation des comptes annuels consolidés.

- Le Groupe effectue la preuve de dépréciation du fonds de commerce. La détermination de la valeur récupérable d'une division à laquelle le fonds de commerce a été attribué implique d'utiliser des estimations. La valeur récupérable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme et sa valeur d'usage. Le Groupe utilise généralement des méthodes d'escompte de flux de trésorerie pour déterminer ces valeurs. Les calculs d'escompte de flux de trésorerie se basent sur les projections à 5 ans des budgets approuvés par le Groupe pour les actifs du segment d'infrastructures, et sur les projections durant toute la vie utile réglementaire pour les actifs des concessions. Les flux tiennent compte de l'expérience passée et représentent la meilleure estimation sur l'évolution future du marché. À partir de la cinquième année les flux de trésorerie pour les actifs du segment d'infrastructures sont extrapolés en utilisant des taux de croissance individuels. Les hypothèses clés pour évaluer la juste valeur moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme et la valeur d'usage incluent les taux de croissance, le taux d'escompte et les taux d'imposition. Les estimations, y compris la méthodologie utilisée, peuvent avoir un impact significatif sur les valeurs et sur la perte pour dépréciation de la valeur (Note 7).
- L'ajustement de valeur pour l'insolvabilité de clients, la révision de soldes individuels sur la base de la qualité de crédit des clients, les tendances actuelles du marché et l'analyse historique de l'insolvabilité au niveau agrégé impliquent un jugement élevé.
- Le Groupe réalise une partie significative de ses activités dans le cadre de contrats de construction avec des clients. Le Groupe comptabilise les contrats de construction selon la méthode du degré de réalisation. Cette méthode implique qu'il est nécessaire de réaliser des estimations du coût total et du produit total de chaque contrat en incluant, le cas échéant, les réclamations et incitations, et de doter des provisions dans le cas où des pertes seraient estimées dans le contrat (Note 16). Le Groupe révisé continuellement toutes les estimations des contrats et ajuste ces dernières en conséquence.
- Le calcul des provisions pour réclamations de clients, garanties, litiges et contingences fiscales est assujéti à un niveau élevé d'incertitude.

De même, malgré le fait que les estimations effectuées par les Administrateurs de la Société ont été calculées en fonction de la meilleure information disponible au 31 décembre 2018, il est possible que des événements qui pourraient surgir dans le futur obligent à les modifier dans les prochains exercices. L'effet sur les comptes annuels consolidés des modifications qui, le cas échéant, dériveraient des ajustements à effectuer durant les prochains exercices serait alors enregistré d'une façon prospective.

e) Comparaison de l'information-

Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2018 présentent, à des fins de comparaison, avec chacun des postes des états de situation financière consolidés, du compte de résultats consolidés, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations dans les capitaux propres consolidés, de l'état des flux de trésorerie consolidé et de l'état des comptes annuels consolidés, en sus des chiffres de l'exercice 2018, ceux de l'exercice antérieur, qui diffèrent de ceux approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société mère le 1er juin 2018 pour les modifications détaillées au point h) et pour le reclassement des montants suivants :

Reclassement de montants comparatifs de l'exercice antérieur

Certains montants correspondants à l'exercice 2017 ont été reclassés dans les présents comptes annuels consolidés afin de pouvoir les comparer plus facilement avec ceux de l'exercice actuel. Le reclassement le plus significatif a été le suivant :

	Milliers d'euros	
	Dr	Cr
Passifs d'impôt courant		(7 497)
Administrations Publiques créditrices	7 497	
Provisions pour risques et charges non courants		(15 482)
Dettes pour achats ou prestation de services	15 482	
Autres passifs courants	4 120	
Provisions pour risques et charges courants		(4 120)

f) Variations dans le périmètre de consolidation-

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a pas eu de variations significatives dans le périmètre de consolidation, sauf comme expliqué dans la Note 10.

Les variations les plus significatives produites dans le périmètre de consolidation dans l'exercice 2017 ont été les suivantes :

- Le Groupe a cédé sa participation dans la société Bulgana Wind Farm PTY LTD pour un montant de 15 millions d'euros environ et la plus-value correspondante a été enregistrée à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2017.
- Le Groupe a cédé sa participation dans la société Barcaldine Remote Community Solar Farm PTY LTD pour un montant de 33,4 millions de dollars australiens environ et la plus-value correspondante a été enregistrée à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2017. Au 31 décembre 2016 le Groupe a classé tous les actifs et passifs associés à cette société, en tant qu'« Actifs non courants détenus en vue de la vente » et « Passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente », conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration en date du 19 octobre 2016.

g) Notation de l'Argentine en tant que pays hyperinflationniste-

Au cours de l'exercice 2018, un certain nombre de facteurs sont apparus dans l'économie argentine, qui ont conduit à la nécessité de reconsidérer le traitement que le Groupe Elecnor suit dans la conversion des états financiers de la société dépendante dans ce pays.

Conformément aux normes IFRS-UE, l'Argentine est considérée comme une économie hyperinflationniste aux effets comptables pour les périodes prenant fin à compter du 1er juillet 2018. La mise en œuvre de l'IAS 29 pour la première fois en Argentine dans les comptes annuels consolidés du Groupe pour l'exercice 2018 a été effectuée conformément aux critères suivants :

- Les chiffres comparatifs de l'exercice 2017 n'ont pas fait l'objet d'une modification.
- La comptabilité d'hyperinflation a été appliquée à tous les actifs et passifs de la société dépendante Elecnor Argentina avant la conversion.
- Le coût historique des actifs et passifs non monétaires a été ajusté, ainsi que les différents postes des capitaux propres de cette société depuis leur date d'acquisition ou d'incorporation dans l'état de situation financière consolidé jusqu'à la clôture de l'exercice, pour refléter les changements dans le pouvoir d'achat de la monnaie dérivés de l'inflation.
- La valeur nette initiale présentée dans la monnaie stable est affectée par l'effet cumulé de ré-expression pour inflation de postes non monétaires depuis la date où ils ont été comptabilisés pour la première fois et l'effet de conversion de ces soldes au taux de clôture au début de l'exercice. Le Groupe a choisi de comptabiliser l'écart entre la valeur nette de clôture de l'exercice précédent et la valeur nette au début de l'exercice en cours dans les réserves, ainsi que les écarts de conversion cumulés jusqu'à cette date, le 1er janvier 2018.

Le Groupe a ajusté le compte de résultat de 2018 pour refléter celui qui correspond à l'impact de l'inflation dans les actifs monétaires nets.

h) Changements dans les méthodes comptables-

Dans le cadre de l'application indiquée au point g) ci-dessus, et dans le but d'améliorer l'image fidèle des états financiers consolidés, le Groupe a procédé durant l'exercice 2018 à un changement de méthode comptable consistant en l'inscription

dans un compte de réserves des écarts de conversion générés lors de la conversion en euros des états financiers ré-exprimés des filiales vénézuéliennes, enregistrés antérieurement dans le poste « Écarts de conversion ».

Le Groupe a procédé à ce changement de méthode comptable du fait d'estimer, conformément aux dispositions de l'IAS 8, qu'elle offre et fournit des informations plus fiables et pertinentes sur les opérations au Venezuela. En outre, et conformément aux dispositions de la réglementation, il a été procédé à ré-exprimer les informations reflétées dans les comptes annuels consolidés de l'exercice antérieur, 39 724 milliers d'euros et 40 698 milliers d'euros du poste « Écarts de conversion » ayant été reclassés dans « Réserves » aux 31 décembre et 1er janvier 2017, respectivement. Le reclassement correspondant au 1er janvier 2017 est repris comme « Ajustements pour changement de critère comptable » dans l'état des variations des capitaux propres consolidés. Dans cet état, tant les écarts de conversion que les effets de la ré-expression pour inflation des exercices 2018 et 2017 sont repris dans « Ajustement pour hyperinflation » de réserves. (Voir Note 3e))

3. PRINCIPES COMPTABLES

a) Entités dépendantes-

Sont considérées comme entités dépendantes les entités sur lesquelles la Société, directement ou indirectement par l'intermédiaire des entités dépendantes, exerce un contrôle. La Société contrôle une entité dépendante lorsque, de par son implication dans celle-ci, elle est exposée, ou a le droit, à des rendements variables et elle a également la capacité d'influer sur lesdits rendements grâce au pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. La Société détient le pouvoir lorsqu'elle possède des droits fondamentaux en vigueur qui lui permettent de mener les activités pertinentes. La Société est exposée, ou a le droit, à des rendements variables de par son implication dans l'entité dépendante lorsque les rendements qu'elle obtient en vertu de cette implication peuvent varier en fonction de l'évolution économique de l'entité.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie des entités dépendantes sont inclus dans les comptes annuels consolidés à compter de la date d'acquisition ; c'est-à-dire, la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle de celles-ci. Les entités dépendantes sont exclues de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle a été perdu.

Les transactions et soldes maintenus avec des entreprises du Groupe, de même que les bénéfices ou pertes non réalisés, ont été éliminés du processus de consolidation. Cependant, les pertes non réalisées ont été considérées comme un indicateur de la dépréciation de la valeur des actifs transmis.

Les méthodes comptables des entités dépendantes ont été adaptées aux méthodes comptables du Groupe, pour des transactions et d'autres événements qui, tout en étant similaires, se sont produits dans des circonstances semblables.

Les comptes annuels ou les états financiers des entités dépendantes utilisés lors du processus de consolidation se réfèrent à la même date de présentation et à la même période que celles de la Société mère.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des sociétés dépendantes sont identifiées dans les capitaux propres de manière distincte des capitaux propres de la Société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats consolidés de l'exercice (et dans le résultat global total consolidé de l'exercice) sont également présentées de manière séparée dans les comptes de résultats consolidés.

Les changements dans la participation d'une société dépendante qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions de capitaux propres, c'est-à-dire que toute différence est reconnue directement dans les capitaux propres.

b) Regroupement d'entités-

Le Groupe a appliqué l'exception prévue par la norme IFRS 1 « Première adoption des Normes internationales d'information financière » ; par conséquent, seuls les regroupements d'entités effectués à partir du 1er janvier 2004, date de transition aux normes IFRS-UE, ont été enregistrés par le biais de la méthode de l'acquisition. Les acquisitions d'entités réalisées avant cette date ont été enregistrées conformément aux normes comptables antérieures, après avoir tenu compte des corrections et des ajustements nécessaires à la date de transition.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » révisée en 2008 dans les transactions réalisées à partir du 1er janvier 2010.

Dans les regroupements d'entreprises, le Groupe applique la méthode de l'acquisition.

La date d'acquisition est celle à laquelle le Groupe obtient le contrôle de l'entreprise acquise.

La contrepartie versée pour le regroupement d'entreprises est déterminée à la date d'acquisition par la somme des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, des instruments de capitaux propres émis et toute contrepartie contingente dépendant d'événements futurs ou de l'accomplissement de certaines conditions en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés comme charge au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition et la participation ne donnant pas le contrôle est évaluée pour la part proportionnelle de cette participation dans les actifs nets acquis. Les passifs assumés comprennent les passifs contingents, dans la mesure où ils représentent des obligations actuelles résultant d'événements passés et où leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité.

L'excès existant entre la contrepartie versée, majorée de la valeur attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, et le montant des actifs acquis et les passifs assumés, est enregistré en tant que fonds de commerce. Le cas échéant, le défaut, après avoir évalué le montant de la contrepartie versée, la valeur attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle et l'identification et l'évaluation des actifs nets acquis, figurent dans les résultats.

Perte de contrôle

Quand le Groupe perd le contrôle sur une société dépendante, il retire les actifs (y compris le Fonds de Commerce) et les passifs de la dépendante ainsi que la participation ne donnant pas le contrôle à sa valeur comptable à la date à laquelle il perd le contrôle, il reconnaît la contre-prestation reçue et la participation maintenue dans cette société à sa juste valeur à la date où il perd le contrôle, en reconnaissant le résultat pour la différence. « Autres éléments du résultat global » correspondant à la société dépendante est transféré intégralement aux résultats ou aux réserves en fonction de leur nature.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les entités dépendantes acquises à partir du 1er janvier 2004 sont enregistrées à la date d'acquisition selon le pourcentage de participation dans la juste valeur des actifs nets identifiables. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les entités dépendantes acquises antérieurement à la date de transition sont comptabilisées selon le pourcentage de participation dans les capitaux propres de ces dernières à la date de la première consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres consolidés, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats consolidés de l'exercice (et dans le résultat global total consolidé de l'exercice) sont également présentées de manière séparée dans les comptes de résultats consolidés (état du résultat global consolidé).

La participation du Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats consolidés de l'exercice (le résultat global total consolidé de l'exercice) et dans les changements dans les capitaux propres des entités dépendantes, après avoir tenu en compte les ajustements et éliminations dérivés de la consolidation, est déterminée à partir des participations dans la propriété à la clôture de l'exercice, sans tenir compte de l'éventuel exercice ou conversion de droits de vote potentiels et après avoir escompté l'effet des dividendes, convenus ou non, d'actions privilégiées avec des droits cumulatifs classés dans les comptes des capitaux propres. Toutefois, la participation du Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées en prenant en compte l'exercice éventuel de droits de vote potentiels et d'autres instruments financiers dérivés qui, en substance, donnent actuellement accès aux bénéfices économiques associés aux participations dans la propriété, c'est-à-dire, le droit de participer à des dividendes futurs et à des changements dans la valeur des entités dépendantes.

À partir du 1er janvier 2010, les résultats et chaque composante d'« Autres éléments du résultat global » sont affectés aux capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle en proportion de leur participation, même si cela implique un solde débiteur des participations ne donnant pas le contrôle. Les accords souscrits entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle sont inscrits comme une transaction séparée.

c) Entités associées-

Sont considérées comme entités associées les entités sur lesquelles la Société, directement ou indirectement par l'intermédiaire des entités dépendantes, exerce une influence significative. L'influence significative est le pouvoir d'intervenir dans les décisions de politique financière et d'exploitation d'une entité, sans que cela suppose l'existence d'un contrôle ou d'un contrôle conjoint sur celle-ci. L'évaluation de l'existence d'une influence significative tient compte des droits de vote pouvant être exercés ou convertibles à la date de clôture de chaque exercice ainsi que les droits de vote potentiels détenus par le groupe ou par une autre entité.

Les investissements dans des entreprises associées sont enregistrés selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence significative commence à être exercée jusqu'à la date à laquelle la société n'est plus en mesure de justifier l'existence de celle-ci. Selon cette méthode, l'investissement est enregistré selon son coût d'acquisition, y compris et de manière additionnelle, tout frais directement attribuable à cette acquisition.

L'excédent entre le coût de l'investissement et le pourcentage correspondant au Groupe dans les justes valeurs des actifs nets identifiables est comptabilisé comme fonds de commerce, qui est inclus dans la valeur comptable de l'investissement. Le défaut, une fois évalués les montants du coût de l'investissement, et l'identification et évaluation des actifs nets de l'entité associée, est enregistré en tant que produit dans la détermination de la participation de l'investisseur dans les résultats de l'entité associée de l'exercice où il a été acquis.

Si l'investissement résulte de la perte de contrôle d'une société dépendante qui n'était pas constitutive d'une entreprise, le coût de l'investissement correspond à la juste valeur, nette des éliminations des résultats dérivés de la perte de contrôle.

Les méthodes comptables des entités associées ont fait l'objet d'une homogénéisation temporelle et de valeur dans les mêmes conditions auxquelles il est fait référence aux paragraphes relatifs aux entités dépendantes.

La participation du Groupe aux bénéfices ou pertes des entités associées réalisés à partir de la date d'acquisition est enregistrée comme une augmentation ou une baisse de la valeur des investissements en les portant au crédit ou au débit du poste « Quote-part dans le résultat de l'exercice des investissements comptabilisés en appliquant la méthode de la mise en équivalence » du compte de résultat. De la même façon, la participation du Groupe dans « Autres éléments du résultat global » des entités associées obtenu à partir de la date d'acquisition, est enregistrée comme une augmentation ou une baisse de la valeur des investissements dans les entités associées, en reconnaissant la contrepartie par nature dans « Autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global consolidé. Les distributions de dividendes sont enregistrées comme des dépréciations de la valeur des investissements. Pour déterminer la participation du groupe aux bénéfices ou aux pertes, y compris les pertes pour dépréciation comptabilisées par les associés, il est tenu compte des produits ou des charges dérivés de la méthode d'acquisition.

La participation du Groupe dans les bénéfices ou les pertes des entités associées et dans les changements des capitaux propres, est déterminée sur la base de la participation dans la propriété à la clôture de l'exercice, sans tenir compte de l'éventuel exercice ou conversion de droits de vote potentiels. Toutefois, la participation du Groupe est déterminée en prenant en compte l'exercice éventuel de droits de vote potentiels et d'autres instruments financiers dérivés qui, en substance, donnent actuellement accès aux bénéfices économiques associés aux participations dans la propriété, c'est-à-dire, le droit de participer à des dividendes futurs et à des changements dans la valeur des entités associées.

Les pertes dans les entités associées qui correspondent au Groupe se limitent à la valeur de l'investissement net, à l'exception des cas où des obligations légales ou implicites aient été assumées par le Groupe ou qu'il ait effectué des paiements au nom des entités associées. Aux fins de comptabilisation des pertes pour dépréciation dans des entreprises associées, on considère comme investissement net le résultat obtenu en ajoutant à la valeur comptable découlant de l'application de la méthode de la mise en équivalence à celle qui correspond à toute autre rubrique qui, en substance, fait partie de l'investissement dans des entreprises associées. L'excédent des pertes sur les investissements dans des instruments de capitaux propres est appliqué au reste des postes dans l'ordre inverse à la priorité de liquidation. Les

bénéfices obtenus ultérieurement par les entreprises associées pour lesquels la comptabilisation des pertes a été limitée à la valeur de l'investissement, sont enregistrés dans la mesure où ils sont supérieurs aux pertes non comptabilisées auparavant.

Dans ce sens, si la part des pertes d'une entité associée est égale ou supérieure à sa participation dans cette associée, le Groupe ne reconnaîtra plus la part qui pourrait lui correspondre lors de pertes ultérieures. À ces effets, la participation dans l'associée sera égale au montant comptable de l'investissement, calculé selon la méthode de la mise en équivalence, auquel sera ajouté le montant de toute autre part à long terme qui, en substance, ferait partie de l'investissement net du Groupe dans l'entité associée.

Les bénéfices et pertes non réalisés dans les transactions effectuées entre le Groupe et les entités associées ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils correspondent à des participations d'autres investisseurs non liés. Ce critère n'est pas appliqué à la reconnaissance de pertes non réalisées constituant un indicateur de la dépréciation de la valeur de l'actif transmis. Cependant, les bénéfices et pertes dérivés de transactions entre le Groupe et les entités associées d'actifs nets constitutifs d'une entreprise, sont comptabilisés dans leur totalité.

Dépréciation de la valeur

Après avoir appliqué la méthode de la mise en équivalence, le Groupe évalue s'il existe un indicateur objectif de dépréciation de l'investissement net dans l'entité associée.

Le calcul de la dépréciation est déterminé en tant que résultat de la comparaison de la valeur comptable associée à l'investissement net dans l'entité associée avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant entendue comme la valeur d'usage ou juste valeur la plus élevée moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme. Dans ce sens, la valeur d'usage est calculée en fonction de la participation du Groupe dans la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés des opérations courantes et des montants pouvant résulter de la vente finale de l'entité associée.

d) Partenariats-

Sont considérées comme partenariats les partenariats où il existe un accord contractuel afin de partager le contrôle sur une activité économique, de telle sorte que les décisions sur les activités pertinentes exigent le consentement unanime du Groupe et des autres participants ou acteurs/opérateurs. L'évaluation de l'existence d'un contrôle conjoint s'effectue en examinant la définition de contrôle des entités dépendantes.

- Coentreprises : Les investissements réalisés dans les coentreprises sont enregistrés en appliquant la méthode de la mise en équivalence exposée à la lettre antérieure.
- Opérations conjointes : dans les opérations conjointes, le Groupe reconnaît, dans les comptes annuels consolidés, ses actifs, y compris sa participation dans les actifs contrôlés conjointement ; ses passifs, notamment sa participation dans les passifs engagés conjointement avec les autres opérateurs ; les produits obtenus de la vente de sa part de la production découlant de l'opération conjointe, sa part des produits obtenus de la vente de la production découlant de l'opération conjointe, ses charges, y compris la part des charges conjointes lui correspondant. Le Groupe inclut dans cette catégorie les UTE (Unions Temporaires d'Entreprises) et certaines sociétés étrangères qui sont considérées comme des instruments similaires à des UTE, à travers lesquelles il mène une partie de son activité.

e) Transactions et soldes en monnaie étrangère-

Transactions, soldes et flux en monnaie étrangère

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties à la monnaie fonctionnelle selon le taux de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date à laquelle ces transactions sont effectuées.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont changés en euros selon le taux en vigueur à la clôture de l'exercice, alors que ceux non monétaires évalués selon le coût historique, sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date à laquelle la transaction a eu lieu. Enfin, la conversion en euros des actifs non monétaires évalués à leur juste valeur a été réalisée en appliquant le taux de change en vigueur à la date à laquelle l'évaluation a été réalisée.

Conversion des entreprises à l'étranger

Le Groupe a invoqué l'exemption figurant dans la norme IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » relative aux montants cumulés des Écarts de conversion. De ce fait, les Écarts de conversion comptabilisés dans les comptes annuels consolidés générés avant le 1er janvier 2004 ont été inclus dans les résultats non distribués. À partir de cette date, la conversion en euros des entreprises à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas celle d'un pays hyperinflationniste a été réalisée selon les critères suivants :

- les actifs et passifs, y compris le fonds de commerce et les ajustements des actifs nets dérivés de l'acquisition des entreprises, y compris les soldes comparatifs, sont convertis selon le taux de change à la date de clôture de chaque bilan ;
- les produits et les charges, y compris les soldes comparatifs, sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ;
- Les écarts de change découlant de l'application des critères susvisés sont considérées comme des Écarts de conversion en autres éléments du résultat global ;

Ce même critère s'applique à la conversion des états financiers des sociétés appliquant la méthode de la mise en équivalence, étant donné que les Écarts de conversion correspondent à la participation du Groupe en « Autres éléments du résultat global ».

Les écarts de conversion enregistrés dans « Autres éléments du résultat global » sont comptabilisés dans les résultats en tant qu'un ajustement sur le résultat de la vente, en suivant les critères exposés aux paragraphes relatifs aux entités dépendantes et associées.

Entreprises étrangères dans les économies hyperinflationnistes

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste sont exprimés selon l'unité de mesure courante à la date du bilan.

Les résultats et la situation financière des entreprises du Groupe à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle appartient à une économie hyperinflationniste sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs, y compris le fonds de commerce, les ajustements des actifs nets dérivés de l'acquisition des entreprises, les postes des capitaux propres, les charges et les produits et les flux de trésorerie, sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan le plus récent.
- Les soldes comparatifs sont ceux qui ont été présentés dans les comptes annuels consolidés de l'exercice antérieur et ne sont pas ajustés en fonction des variations ultérieures des prix ou des taux de change. L'effet de l'ajustement sur les soldes de l'exercice antérieur est comptabilisé en tant que réserve de revalorisation dans « Autres éléments du résultat global ».

Aucune des monnaies fonctionnelles des entités consolidées et associées établies à l'étranger ne correspond à des économies considérées hyper inflationnistes selon les critères établis à ce sujet par les Normes Internationales d'Information Financière, sauf dans le cas de Venezuela et Argentine (depuis le 1er janvier 2018).

L'adoption de ce critère comptable dans les opérations que maintient le Groupe en Argentine à travers une société dépendante a représenté un impact dans les réserves de 335 milliers d'euros repris dans « Ajustement pour hyperinflation » dans l'état des variations des capitaux propres consolidés (voir paragraphe g)).

À la clôture comptable des exercices 2018 et 2017, ces états financiers ont été ré-exprimés en termes de l'unité de mesure ayant cours aux 31 décembre 2018 et 2017. Les états financiers du Venezuela étaient élaborés en utilisant la méthode du coût historique et ont été ré-exprimés en appliquant un indice général des prix de 334 402% (2 873,96% en 2017). Au 31 décembre 2018, l'impact cumulé de cette réexpression dans les capitaux propres s'élève à environ 1 656 milliers d'euros (environ 6 483 milliers d'euros, au 31 décembre 2017).

f) Coûts pour intérêts-

Le Groupe comptabilise, à leur valeur la plus élevée, les coûts pour intérêts directement attribuables à l'acquisition, construction ou production d'actifs qualifiés. Les actifs qualifiés sont ceux qui exigent une période de temps substantielle

avant de pouvoir être utilisés ou faire l'objet d'une vente. Dans la mesure où le financement a été obtenu spécifiquement pour l'actif qualifié, le montant des intérêts à capitaliser est déterminé en fonction des coûts réels encourus au cours de l'exercice, moins les rendements obtenus sur les placements à court terme effectués avec ces fonds.

La capitalisation des intérêts commence lorsque les charges liées aux actifs ont été encourues, les intérêts ont été encourus et les activités nécessaires sont menées pour préparer les actifs ou une partie de ceux-ci pour l'usage souhaité ou pour leur vente, et prend fin lorsque toutes ou pratiquement toutes les activités nécessaires pour préparer les actifs ou une partie des actifs pour l'usage envisagé ou pour leur vente ont été achevées. Cependant, la capitalisation des intérêts est suspendue pendant les périodes durant lesquelles le développement de l'activité est interrompu, si celles-ci se prolongent de façon significative dans le temps, excepté si le retard temporel est nécessaire pour mettre l'actif en état de fonctionnement ou pour la vente.

g) Actifs non courants détenus en vue de la vente-

Les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés, dont la valeur comptable va être récupérée fondamentalement à travers une transaction de vente, sont classés en tant qu'« Actifs non courants détenus en vue de la vente » au lieu d'« Actifs pour usage continu ». Afin de classer les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente, ils doivent être disponibles sous leurs conditions actuelles pour être cédés, en étant exclusivement assujettis aux termes usuels et habituels des transactions de vente. Il est également nécessaire qu'il soit estimé que la transaction est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés classés en tant qu'éléments détenus en vue de la vente ne sont pas amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme.

h) Actifs incorporels-

Fonds de commerce

Le fonds de commerce est déterminé en suivant les critères exposés au paragraphe relatif aux regroupements d'entreprises.

Le fonds de commerce ne s'amortit pas, sa dépréciation est vérifiée avec une périodicité annuelle ou plus réduite, s'il existe des indices d'une potentielle perte de la valeur de l'actif. À ces effets, le fonds de commerce résultant du regroupement d'entreprises est attribué à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGE) ou groupes d'UGE du Groupe dont il est attendu qu'ils vont bénéficier des synergies du regroupement, les critères mentionnés au paragraphe j) Dépréciation de la valeur, étant alors appliqués. Après la comptabilisation initiale, le fonds de commerce est évalué à son coût moins les pertes pour dépréciation de la valeur accumulées.

Les pertes de valeur liées au fonds de commerce, ne font pas l'objet d'une reprise postérieure.

Le fonds de commerce généré en interne n'est pas comptabilisé comme un actif.

Autres actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont inscrites dans l'état de situation financière consolidé pour leur valeur de coût minorée dans le montant des amortissements et pertes pour dépréciation cumulés.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement tout au long de leur durée de vie utile.

Dépréciation de la valeur des actifs

Le Groupe évalue et détermine les pertes et les reprises des pertes en raison de la dépréciation de la valeur de l'actif incorporel conformément aux critères mentionnés au paragraphe j).

i) Immobilisations corporelles-

Reconnaissance initiale

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, la perte cumulée pour dépréciation de la valeur. Toutefois, avant le 1er janvier 2004, Groupe Elecnor a actualisé la valeur de certains actifs des immobilisations corporelles en vertu de diverses dispositions légales à ce sujet. Groupe Elecnor, conformément aux IFRS, a considéré le montant de ces revalorisations comme une part du coût de ces actifs parce qu'il entend qu'elles équivalaient à l'évolution des indices des prix.

Le coût des immobilisations corporelles inclut les coûts estimés de démantèlement ou de sortie, ainsi que la réhabilitation du lieu où celles-ci sont situées, à condition qu'elles constituent des obligations encourues en raison de leur utilisation et à des fins autres que la production de stocks. À cet égard, étant donné que le Groupe Elecnor n'est pas tenu de faire face à des coûts significatifs relatifs à la clôture de ses installations, l'état de situation financière consolidé ci-joint n'inclut aucune provision à ce titre, hormis une provision pour démantèlement d'un montant de 5 millions d'euros relative au parc du Canada (note 16).

Les coûts capitalisés incluent les charges financières relatives au financement externe, exigibles durant la période de construction sur des chantiers dont la période de construction dépasse un an.

Les travaux réalisés par le Groupe pour ses propres immobilisations, sont reflétés au coût cumulé qui résulte de l'addition des coûts externes et des coûts internes, déterminés en fonction des propres consommations de matériels d'entrepôt et des coûts de fabrication, déterminés selon les taux horaires d'absorption similaires à ceux utilisés pour évaluer les stocks. Durant l'exercice 2018, le montant enregistré à ce titre s'élève à environ 39 173 milliers d'euros (57 528 milliers d'euros en 2017) et sont enregistrés à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultats consolidés, correspondant principalement à les lignes de transport d'énergie.

Coûts postérieurs

Postérieurement à la comptabilisation initiale de l'actif, seuls sont capitalisés les coûts encourus qui généreront des bénéfices économiques futurs pouvant être considérés comme étant probables et dont il est possible d'évaluer le montant de manière fiable. Dans ce sens, les coûts dérivés de la maintenance quotidienne des immobilisations corporelles s'enregistrent au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les remplacements d'éléments des immobilisations corporelles susceptibles d'être capitalisés impliquent de réduire la valeur comptable des éléments remplacés. Dans les cas où le coût des éléments remplacés n'ait pas été amorti de façon indépendante, et où il ne serait pas réalisable de déterminer leur valeur comptable, on utilise le coût du remplacement à titre indicatif du coût des éléments au moment de leur acquisition ou construction.

Amortissements

Les amortissements des éléments des immobilisations corporelles se réalisent en répartissant leur montant amortissable de manière linéaire tout au long de leur vie utile.

Les amortissements des éléments des immobilisations corporelles sont déterminés au moyen de l'application des critères mentionnés ci-dessous :

	<u>Années suivantes de vie utile</u>	
	2018	2017
Constructions	33-50	33-50
Installations techniques et machines (*)	10-25	10-25
Outils	3-10	3-10
Mobilier et objets	3-10	3-10
Équipements pour le traitement de l'information	3-5	3-5
Éléments de transport	2-10	2-10
Autres immobilisations	3-10	3-10

(*) Il inclut les machines et les installations liées aux projets éoliens, principalement des aérogénérateurs.

Le Groupe révisé la valeur résiduelle, la vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice. Les modifications des critères initialement établis sont reconnues comme un changement d'estimation.

Dépréciation de la valeur des actifs

Le Groupe évalue et détermine les pertes et les reprises des pertes en raison de la dépréciation de la valeur des immobilisations corporelles conformément aux critères mentionnés au paragraphe j).

Les Administrateurs de la Société mère considèrent que la valeur comptable des actifs ne dépasse pas leur valeur récupérable, en calculant celle-ci en fonction des flux de caisse futurs que génèrent ces actifs (Note 3.j).

j) Détérioration de la valeur des actifs non financiers assujettis à amortissement ou dépréciation-

Le Groupe applique le critère d'évaluer l'existence d'indices permettant de mettre en évidence la détérioration potentielle de valeur des actifs non financiers assujettis à amortissement ou dépréciation, dans le but de vérifier si la valeur comptable des actifs mentionnés dépasse la valeur récupérable.

En outre, et indépendamment de l'existence d'un quelconque indice de dépréciation, le Groupe vérifie, au moins avec une périodicité annuelle, la potentielle dépréciation de la valeur qui pourrait affecter le fonds de commerce et les actifs incorporels avec une vie utile indéfinie.

La valeur récupérable des actifs est constituée par la valeur la plus élevée entre leur juste valeur moins les coûts de vente et leur valeur d'usage. Le calcul de la valeur d'usage de l'actif est effectué en fonction des flux de trésorerie futurs attendus qui dériveront de l'utilisation de l'actif, des expectatives relatives à d'éventuels ajustements dans le montant ou la distribution temporelle des flux, de la valeur temporelle de l'argent, du prix à payer pour supporter l'incertitude associée à l'actif, et en fonction d'autres facteurs dont les acteurs du marché tiendraient compte lors de l'évaluation des flux de trésorerie futurs associés à cet actif. Lorsque le montant récupérable est inférieur à la valeur nette comptable de l'actif, la perte correspondante pour dépréciation est enregistrée en charge de la rubrique « Amortissements, dépréciation et dotations aux provisions » du compte de résultats consolidés ci-joint.

À chaque clôture d'exercice le Groupe évalue s'il existe un quelconque indice que la perte pour dépréciation de la valeur comptabilisée dans des exercices antérieurs n'existe plus ou a diminué. Les pertes pour dépréciation de la valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Les pertes pour dépréciation du reste des actifs ne sont compensées que s'il s'est produit un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur récupérable de l'actif.

k) Locations-

Le Groupe classe en tant locations-financements les contrats qui transfèrent initialement de façon substantielle les risques et bénéfices inhérents à la propriété des actifs au preneur. Dans le cas contraire, ils sont classés en tant que locations simples.

Le Groupe a cédé le droit d'usage de certains actifs au moyen de contrats de location.

Location-financement

Au début du terme de la location le Groupe comptabilise un actif et un passif pour la valeur la moins élevée de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux de la location. Les coûts directs initiaux sont inclus en tant que valeur la plus élevée de l'actif. Les paiements minimaux sont répartis entre la charge financière et la réduction de l'encours de la dette. Les charges financières sont imputées au compte de résultats consolidés au moyen de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les principes comptables appliqués aux actifs utilisés par le Groupe en vertu de la souscription de contrats de location classée comme location-financement sont les mêmes que ceux qui sont développés au paragraphe i). Cependant, s'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe va obtenir la propriété à la fin du terme de la location des actifs, ceux-ci sont amortis durant le terme le moins élevé de la vie utile ou durant le terme de cette location.

Location simple

Les quotes-parts dérivées des contrats de location simple sont reconnues comme une charge à la rubrique « Autres charges d'exploitation » du compte de résultats consolidés ci-joint, de façon linéaire durant le terme de la location, sauf si une autre base systématique de répartition résultait plus représentative pour refléter de façon plus appropriée le modèle temporaire des bénéfices de la location.

Les contrats de location simple les plus significatifs du Groupe Elecnor dans les exercices 2018 et 2017 sont ceux qui correspondent aux engins et éléments de transport, ainsi qu'aux immeubles utilisés dans le développement de son activité.

À la clôture de l'exercice 2018 et 2017, le Groupe a convenu avec les bailleurs les montants suivants de location minimums, conformément aux contrats actuels en vigueur, sans tenir compte de la répercussion des charges communes, des augmentations futures pour IPC, ni des actualisations futures de revenus convenus par contrat (en milliers d'euros) :

Contrats de location simple Montants minimums	Valeur nominale	
	2018	2017
Moins d'un an	17 623	16 270
Entre un et cinq ans	28 982	30 259
Plus de cinq ans	37 329	37 308
Total	83 934	83 837

Les montants des contrats de location simple minimums n'incluent pas les locations d'engins et d'éléments de transport qui sont loués pendant la durée des travaux qu'exécute le groupe, puisque les Administrateurs de la Société mère estiment qu'il n'y a pas d'engagements à long terme en ce qui concerne ces locations.

I) Concessions administratives-

Le Groupe exploite divers actifs au moyen de contrats de concession de services octroyés par différents organismes publics.

Le Groupe analyse en fonction des caractéristiques des contrats si ces derniers entrent dans le champ d'application de l'IFRIC 12 Accords de concession de services.

Pour les accords de concession inclus dans le champ d'application de l'IFRIC 12, les services de construction et de prestations de services sont comptabilisés selon la méthode comptable des produits des activités ordinaires. À cet égard, les contrats de construction ou d'amélioration des infrastructures sont comptabilisés conformément à la méthode comptable applicable à ceux-ci et les services de maintenance et d'exploitations sont comptabilisés selon les dispositions de la méthode comptable relative aux prestations de services. Puisque, d'après ces contrats, le Groupe prête divers services (construction, maintenance et service d'opération), les produits sont comptabilisés d'après la juste valeur de chaque service prêté.

Le Groupe comptabilise la contrepartie perçue dans le cadre des contrats de construction en tant qu'actif financier, uniquement s'il existe un droit contractuel inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier directement du cédant ou d'un tiers.

Dans ce sens :

- Les concessions de transmission du Brésil auxquelles participe le Groupe Elecnor sont régulées dans le Contrat de concession correspondant signé par Concessionaria de Transmissao (le concessionnaire) et l'Agencia Nacional de Energia Eléctrica (ANEEL).
- Le contrat de concession régle l'obligation du concessionnaire de construire des infrastructures et de les exploiter pendant 30 ans. En contrepartie, le contrat établit le droit inconditionnel du Concessionnaire de recevoir des flux de trésorerie à travers une rémunération certaine et chiffrée, Receita Anual Permitida (RAP), qui sera perçue par la société concessionnaire pendant la période d'exploitation des infrastructures.

- La RAP est mise à jour régulièrement pour l'ajuster en fonction de l'effet de certaines variables économiques, l'inflation principalement.
- La responsabilité du Concessionnaire est limitée à conserver l'infrastructure en état d'utilisation, la rémunération n'étant pas sujette au fait qu'elle soit utilisée ou pas.
- Un protocole de pénalisations a été prévu, lesquelles peuvent être appliquées par ANEEL en cas d'indisponibilité de l'infrastructure pour des raisons imputables au Concessionnaire, mais elles sont limitées à un montant maximum de 2 % de la RAP des 12 derniers mois ; en somme, 98 % de la RAP est encaissée, quelle que soit la situation. À noter que ces pénalisations ont été minimales lors des derniers exercices.

Services de construction

Le montant reçu ou à recevoir pour la construction des infrastructures à exploiter est enregistré à sa juste valeur.

Ce montant sera comptabilisé comme un actif financier si la concessionnaire a un droit contractuel inconditionnel à recevoir ces montants de la part de la concédante, c'est-à-dire, indépendamment de l'utilisation du service public dont il s'agit par ses usagers. Par contre, il sera comptabilisé comme un actif incorporel si la réception de ces montants est soumise au risque de demande du service.

Ces actifs, après leur reconnaissance initiale, seront comptabilisés conformément à ce qui est expliqué pour chaque type d'actif dans les normes d'évaluation correspondantes.

Services de maintenance et opération

Ils seront comptabilisés selon ce qui est expliqué au paragraphe v).

m) Instruments financiers-

Comptabilisation et classification des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés au moment de leur reconnaissance initiale comme un actif financier, un passif financier ou un instrument des capitaux propres, en conformité avec le fonds économique de l'accord contractuel et les définitions de l'actif financier, du passif financier ou de l'instrument des capitaux propres, conformément aux dispositions de l'IAS 32 « Instruments financiers : présentation ».

Aux fins de leur évaluation, le Groupe classe les instruments financiers dans les catégories d'actifs et passifs financiers à la juste valeur avec des variations dans les résultats, en séparant ceux désignés initialement de ceux détenus pour négocier ou évalués obligatoirement à la juste valeur avec des changements dans les résultats, les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers évalués à la juste valeur avec des changements dans « Autres éléments du résultat global », en séparant les instruments de capitaux propres désignés en tant que tels du reste des actifs financiers. Le Groupe classe les actifs financiers, distincts de ceux désignés à la juste valeur avec des variations dans les résultats, et les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur avec des variations dans « Autres éléments du résultat global », conformément au modèle d'activité et aux caractéristiques des flux contractuels. Le Groupe classe les passifs financiers comme étant évalués au coût amorti, sauf ceux désignés à la juste valeur avec des changements dans les résultats et ceux détenus pour la négociation.

Le Groupe classe un actif financier au coût amorti, s'il est détenu dans le cadre d'un modèle d'activité dont l'objectif est de détenir des actifs financiers pour obtenir des flux de trésorerie contractuels et les conditions contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement paiement du principal et des intérêts (SPPI) sur le montant du principal en attente.

Le Groupe classe un actif financier à la juste valeur avec des changements dans « Autres éléments du résultat global » s'il est détenu dans le cadre d'un modèle d'activité dont l'objectif est atteint en obtenant des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont des SPPI.

Le modèle d'activité est déterminé par le personnel clé du Groupe et à un niveau qui reflète la façon dont il gère

conjointement des groupes d'actifs financiers pour atteindre un objectif d'activité concret. Le modèle d'activité du Groupe représente la façon dont ce dernier gère ses actifs financiers pour générer des flux de trésorerie.

Les actifs financiers qui font partie d'un modèle d'activité dont l'objectif est de détenir des actifs pour percevoir des flux de trésorerie contractuels sont gérés pour générer des flux de trésorerie sous la forme de recouvrements contractuels pendant la durée de vie de l'instrument. Le Groupe gère les actifs détenus dans le portefeuille pour percevoir ces flux de trésorerie contractuels concrets. Pour déterminer si les flux de trésorerie sont obtenus au moyen de la perception de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, le Groupe tient compte de la fréquence, de la valeur et du calendrier des ventes durant les exercices antérieurs, des motifs de ces ventes et des attentes en relation avec l'activité de ventes future. Cependant, les ventes en elles-mêmes ne déterminent pas le modèle d'activité et, pour cela, elles ne peuvent pas être prises en compte de façon isolée. Au lieu de cela, ce sont les informations sur les ventes passées et sur les attentes de ventes futures qui offrent les données indicatives sur la façon d'atteindre l'objectif déclaré du Groupe pour ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et, plus spécifiquement, sur la façon dont les flux de trésorerie sont obtenus. Le Groupe tient compte des informations sur les ventes passées dans le contexte des motifs de ces ventes et des conditions qui existaient à ce moment-là en comparaison avec les conditions actuelles. À ces effets, le Groupe considère que les créances commerciales et autres comptes à recouvrer qui vont faire l'objet d'une cession à des tiers et qui ne vont pas représenter la sortie de ceux-ci sont détenus dans ce modèle d'activité.

Bien que l'objectif du modèle d'activité du Groupe est de détenir des actifs financiers pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, le Groupe ne détient pas pour autant tous les instruments jusqu'à leur échéance. Pour cette raison, le Groupe a pour modèle d'activité le maintien d'actifs financiers pour percevoir des flux de trésorerie contractuels même lorsqu'il s'est produit, ou il est prévu qu'il se produise à l'avenir, des ventes de ces actifs. Le Groupe considère que cette condition est remplie, à condition que les ventes se produisent pour une augmentation du risque de crédit des actifs financiers. Dans les autres cas, au niveau individuel et agrégé, les ventes doivent être peu significatives bien qu'elles soient fréquentes, ou peu fréquentes dans le cas où elles seraient significatives.

Les flux de trésorerie contractuels qui sont des SPPI sont cohérents avec un accord de prêt de base. Dans un accord de prêt de base, les éléments les plus significatifs de l'intérêt sont généralement la contrepartie pour la valeur temporaire de l'argent et le risque de crédit. Toutefois, dans un accord de ce type, l'intérêt inclut également la contrepartie pour d'autres risques, comme celui de liquidité et des coûts, comme les coûts administratifs d'un prêt de base associés au maintien de l'actif financier pendant une période déterminée. En outre, l'intérêt peut inclure une marge de bénéfice cohérente avec un accord de prêt de base.

Le Groupe désigne un passif financier au moment initial à la juste valeur avec des changements dans les résultats, si en procédant ainsi il élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou dans la reconnaissance qui surgirait d'une autre façon, si l'évaluation des actifs ou passifs ou la reconnaissance des résultats de ces derniers étaient effectuées sur des bases différentes ou un groupe de passifs financiers ou d'actifs financiers et de passifs financiers est géré, et son rendement est évalué, sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie d'investissement ou de gestion du risque documentée, et des informations sont fournies au niveau interne en relation avec ce groupe sur cette même base au personnel clé de la direction du Groupe.

Le Groupe classe le reste des passifs financiers, sauf les contrats de garantie financière, les engagements d'octroi d'un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et les passifs financiers résultant d'un transfert d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions pour leur sortie des comptes ou qui sont comptabilisés en utilisant l'approche de l'implication continue, en tant que passifs au coût amorti.

Catégorie d'instruments financiers à juste valeur

Nous donnons ci-après une analyse des instruments financiers qui sont évalués aux 31 décembre 2018 et 2017 à la juste valeur après leur reconnaissance initiale, regroupés par niveau du 1 au 3, selon le système de calcul de la juste valeur :

- Niveau 1 : leur juste valeur est obtenue par l'observation directe de leur cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Niveau 2 : leur juste valeur est déterminée par l'observation sur le marché d'inputs différents des prix inclus dans la catégorie 1, qui sont observés pour les actifs et passifs, soit directement (prix) ou indirectement (c'est-à-dire, obtenus des prix).

- Niveau 3 : leur juste valeur est déterminée par des techniques d'évaluation qui incluent des inputs pour les actifs et passifs non observés directement sur les marchés.

	Juste valeur au 31 décembre 2018			
	Milliers d'euros			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	109	-	109
Actifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	871	-	871
Passif non courant				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	(11 413)	-	(11 413)
Passif courant				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	(6 569)	-	(6 569)
	-	(17 002)	-	(17 002)

	Juste valeur au 31 décembre 2017			
	Milliers d'euros			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	1 036	-	1 036
Actifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	4 031	-	4 031
Passif non courant				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	(9 077)	-	(9 077)
Passif courant				
Instruments financiers dérivés (Note 15)	-	(1 140)	-	(1 140)
	-	(5 150)	-	(5 150)

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs et passifs évalués au coût amorti sont reconnus initialement à leur juste valeur, en incluant ou soustrayant les coûts de transaction encourus. Ils sont évalués postérieurement au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers évalués au coût

Les investissements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels il n'existe pas d'informations suffisantes pour être évalués, ou ceux dans lesquels il existe une ample fourchette d'évaluations et les instruments dérivés qui leur sont liés et qui doivent être liquidés pour remise de ces investissements, sont évalués au coût. Néanmoins, si le Groupe peut disposer à tout moment d'une évaluation fiable de l'actif ou du contrat, ceux-ci sont reconnus à ce moment-là à la juste valeur, en enregistrant les bénéfices ou pertes dans les résultats ou dans « Autres éléments du résultat global », si l'instrument est désigné à la juste valeur avec des changements dans Autres éléments du résultat global.

Dépréciation de la valeur

Le Groupe reconnaît dans les résultats une correction de valeur pour pertes de crédit attendues des actifs financiers évalués au coût amorti, à la juste valeur avec des changements dans autres éléments du résultat global, comptes à recouvrer pour locations-financements, actifs pour contrat, engagements de prêt et garanties financières.

Pour les actifs financiers évalués à la juste valeur avec des changements dans Autres éléments du résultat global, la perte de crédit attendue est inscrite dans « Autres éléments du résultat global » et ne réduit pas la juste valeur des actifs.

Le Groupe évalue à chaque clôture l'ajustement de valeur à un montant égal aux pertes de crédit attendues au cours des douze mois suivants, pour les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis la date de reconnaissance initiale ou lorsqu'il estime que le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté significativement.

Nonobstant ce qui précède, le Groupe inscrit la perte de crédit attendue durant toute la vie utile de l'instrument pour créances commerciales ou actifs pour contrat.

En évaluant s'il existe une augmentation significative du risque de crédit, le Groupe tient compte de toutes les informations prospectives raisonnables et supportables, en particulier :

- Notations de risque de crédit internes et externes ;
- Changements adverses actuels ou attendus dans l'activité, conditions financières ou économiques pouvant provoquer un changement significatif dans la capacité du prestataire pour accomplir ses obligations ;
- Changements significatifs actuels ou attendus dans le résultat d'exploitation du prestataire ;
- Augmentations significatives du risque de crédit dans d'autres instruments financiers du même prestataire ;
- Changements significatifs dans la valeur de la garantie qui supporte l'obligation ou dans la qualité des garanties ou améliorations de crédit d'un tiers ;

Nonobstant ce qui précède, le Groupe inscrit la perte de crédit attendue durant toute la vie utile de l'instrument pour créances commerciales ou actifs pour contrat.

Intérêts et dividendes

Le Groupe comptabilise les intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux de mise à jour qui ajuste la valeur comptable d'un instrument financier sur les flux de trésorerie estimés tout au long de la vie utile attendue de l'instrument, en fonction de ses conditions contractuelles et sans tenir compte des pertes ultérieures pour risques de crédit, sauf pour les actifs financiers acquis ou générés avec des pertes encourues.

Les produits de dividendes provenant d'investissements dans des instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les résultats à la naissance des droits pour le Groupe de les percevoir, quand il est probable qu'il reçoive les bénéfices économiques et le montant peut être estimé de façon fiable.

Sorties et modifications de passifs financiers

Le Groupe annule un passif financier ou une partie de ce dernier lorsqu'elle a accompli l'obligation contenue dans le passif, ou qu'elle est légalement exemptée de la responsabilité principale contenue dans le passif, que ce soit en vertu d'un procès judiciaire ou par le créancier.

L'échange d'instruments de dette entre le Groupe et la contrepartie, ou les modifications substantielles des passifs reconnus initialement, sont comptabilisés comme une annulation du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier, à condition que les instruments aient des conditions sensiblement différentes.

Le Groupe considère que les conditions sont sensiblement différentes si la valeur actuelle des flux de trésorerie escomptés selon les nouvelles conditions, y compris toute commission payée nette de toute commission reçue, et en utilisant pour effectuer l'escompte le taux d'intérêt effectif initial, diffère d'au moins 10% de la valeur actuelle escomptée des flux de trésorerie restants du passif financier initial.

Si l'échange est enregistré en tant qu'une annulation du passif financier initial, les coûts ou commissions sont comptabilisés dans les résultats comme faisant partie du résultat de celle-ci. Dans le cas contraire, les flux modifiés sont escomptés au taux d'intérêt effectif initial, en comptabilisant tout écart avec la valeur comptable préalable dans les résultats. Par ailleurs, les frais ou commissions ajustent la valeur comptable du passif et sont amortis selon la méthode du coût amorti sur la durée résiduelle du passif modifié.

Le Groupe comptabilise l'écart entre la valeur comptable du passif financier ou d'une partie de celui-ci annulé ou cédé à un tiers et la contrepartie payée, y compris tout actif cédé différent de la trésorerie ou du passif assumé dans les résultats.

Le Groupe a souscrit auprès de divers établissements financiers des contrats d'opérations de confirming pour la gestion des paiements aux fournisseurs. Le Groupe applique les critères antérieurs pour évaluer s'il doit décomptabiliser le passif initial avec les créanciers commerciaux et comptabiliser un nouveau passif avec les établissements financiers. Les passifs commerciaux dont la liquidation est gérée par les établissements financiers figurent au poste « Dettes commerciales et autres comptes à payer », dans la mesure où le Groupe n'ait cédé que la gestion des paiements aux établissements financiers, en se maintenant en tant qu'obligé primaire au paiement des dettes face aux créanciers commerciaux.

En outre, les dettes maintenues auprès des établissements financiers en conséquence de la vente des passifs commerciaux sont inscrites à titre de dettes commerciales pour opérations de confirming, du poste Créanciers commerciaux et autres comptes à payer de l'état de situation financière consolidé.

Comptabilité des opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés selon les critères exposés antérieurement pour les actifs et passifs financiers. Les instruments financiers dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture décrits ci-dessous sont classés et évalués en tant qu'actifs ou passifs financiers à la juste valeur, avec des changements dans les résultats. Les instruments financiers dérivés, qui remplissent les critères de la comptabilité de couverture, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, plus, le cas échéant, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur contrat, ou moins, le cas échéant, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission. Toutefois, les coûts de transaction sont inscrits postérieurement dans les résultats, dans la mesure où ils ne font pas partie de l'ajustement effectif de la couverture.

Au début de la couverture le Groupe désigne et documente formellement les opérations de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie qu'il assume par rapport à ces dernières. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, le poste couvert, la nature du risque couvert et la façon dont le Groupe mesure l'efficacité de la couverture.

La comptabilisation des opérations de couverture n'est applicable que lorsqu'il existe une relation économique entre le poste couvert et l'instrument de couverture, le risque de crédit n'a pas un effet dominant sur les changements de valeur résultant de cette relation économique et le ratio de couverture est le même que celui qui résulte du montant du poste couvert que le Groupe utilise réellement pour couvrir ce montant du poste couvert. Cependant, cette désignation ne doit pas refléter un déséquilibre entre les pondérations du poste couvert et de l'instrument de couverture susceptible de générer une inefficacité de couverture, indépendamment du fait qu'il soit comptabilisé ou non, pouvant donner lieu à un résultat comptable contraire à la finalité de la comptabilité de couvertures.

De la même façon, dans les couvertures des flux de trésorerie des transactions prévues ou d'une composante de ces dernières, le Groupe évalue si ces transactions sont hautement probables ou si elles présentent une exposition aux variations des flux de trésorerie qui pourraient finalement avoir un impact sur le résultat de l'exercice.

Le Groupe évalue au début de la relation de couverture et de façon continue si la relation remplit les conditions de l'efficacité de façon prospective. Le Groupe évalue l'efficacité à chaque clôture comptable ou lorsqu'il se produit des changements significatifs affectant les conditions de l'efficacité.

Le Groupe effectue une évaluation qualitative de l'efficacité, pour autant que les conditions fondamentales de l'instrument et du poste couvert coïncident. Lorsque les conditions fondamentales ne coïncident pas pleinement, le Groupe utilise un dérivé hypothétique avec des conditions fondamentales équivalant au poste couvert pour évaluer et mesurer l'inefficacité.

Le Groupe désigne uniquement comme postes couverts les actifs, passifs, engagements fermes et les transactions prévues hautement probables. Le poste couvert peut être un poste individuel ou un groupe de postes.

Le Groupe uniquement désigne comme postes couverts ceux qui impliquent une partie externe au Groupe.

Le Groupe désigne des instruments financiers dérivés, essentiellement des contrats à terme et des options en monnaie étrangère et des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les différents risques.

Couvertures des flux de trésorerie

Le Groupe inscrit dans « Autres éléments du résultat global » les pertes ou gains provenant de l'évaluation à la juste valeur de l'instrument de couverture qui correspondent à la partie qui a été identifiée comme couverture efficace. La partie de la couverture qui est considérée inefficace, ainsi que la composante spécifique de la perte ou du gain ou des flux de trésorerie liés à l'instrument de couverture, exclus de l'évaluation de l'efficacité de la couverture, sont inscrites au débit ou au crédit des comptes de frais et charges financiers.

Dans les couvertures de transactions prévues donnant lieu à la reconnaissance d'un actif ou passif financier, les pertes ou gains associés qui ont été reconnus dans « Autres éléments du résultat global » sont reclassés dans les résultats dans le ou les mêmes exercices durant lesquels l'actif acquis ou le passif assumé ont un impact sur le résultat et dans le même poste du compte de résultats consolidés.

Interruption de la comptabilité de couvertures

Si la relation de couverture ne remplit plus les conditions d'efficacité liées au ratio de couverture, mais l'objectif de gestion du risque est toujours le même pour cette relation, le Groupe ajuste le ratio de couverture afin que les critères des relations de couverture soient toujours remplis (rééquilibrage). Ce rééquilibrage se réfère aux ajustements effectués dans les montants désignés du poste couvert ou de l'instrument de couverture d'une relation existante dans le but de maintenir le ratio de couverture qui remplit les conditions de l'efficacité des couvertures. Le Groupe comptabilise le rééquilibrage comme une continuation de la relation de couverture. À la date du rééquilibrage, le Groupe détermine l'inefficacité de la relation et comptabilise toute inefficacité dans les résultats.

Le Groupe n'interrompt le ratio de couverture de façon prospective que lorsque toute ou une partie de la relation de couverture cesse de remplir les conditions qualifiées. Cela inclut les situations dans lesquelles l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, a pris fin ou a été exercé. À ces effets, le remplacement ou renouvellement d'un instrument de couverture n'est pas une expiration ou une fin, pour autant que l'opération soit cohérente avec l'objectif documenté de gestion du risque du Groupe.

Dans les couvertures des flux de trésorerie le montant cumulé dans « Autres éléments du résultat global » n'est comptabilisé dans les résultats que lorsque la transaction prévue se produit. Nonobstant ce qui précède, les montants cumulés dans « Autres éléments du résultat global » sont reclassés comme produits ou charges financiers au moment où le Groupe ne s'attend pas à ce que la transaction prévue se produise.

n) Actions propres en portefeuille-

L'acquisition par le Groupe d'instruments de capitaux propres de la Société mère est présentée au coût d'acquisition de façon séparée comme une diminution des capitaux propres dans l'état de situation financière consolidé, indépendamment du motif qui a justifié leur acquisition. Dans les transactions réalisées avec des instruments de capitaux propres aucun résultat n'est comptabilisé.

L'amortissement postérieur des instruments de la Société mère donne lieu à une réduction du capital social pour le montant de la valeur nominale de ces actions, et la différence positive ou négative entre le prix d'acquisition et la valeur nominale des actions est débitée ou créditée dans les comptes de réserve.

o) Distributions aux actionnaires-

Les dividendes, que ce soit en espèces ou en nature, sont comptabilisés en tant qu'une réduction des capitaux propres au moment où ils sont approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

p) Bénéfices par action-

Le bénéfice de base par action est calculé comme le quotient de la division du bénéfice net de la période attribuable à Elecnor par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant cette période, sans inclure le nombre moyen d'actions d'Elecnor en portefeuille.

De son côté, le bénéfice par action dilué est calculé comme le quotient de la division du résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période, ajusté par la moyenne pondérée des actions ordinaires qui seraient émises si toutes les actions ordinaires potentielles étaient converties en actions ordinaires de la société.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le bénéfice de base par action coïncide avec le dilué, puisqu'il n'y a pas eu d'actions potentielles en circulation durant cet exercice.

q) Stocks-

Cette rubrique de l'état de situation financière consolidé reprend les actifs que Groupe Elecnor :

- A en cours de production, de construction ou de développement dans ce but sauf en ce qui concerne les travaux en cours, pour lesquels la reconnaissance de produits est réalisée comme indiqué au paragraphe v.1 ; ou
- Prévoit de les consommer dans le processus de production ou dans la prestation de services.

Les stocks sont évalués à la plus petite des deux valeurs suivantes : leur coût et leur valeur nette réalisable. Le coût inclut toutes les charges dérivées de leur acquisition et de leur transformation, y compris celles encourues pour les placer dans leurs conditions et leur emplacement actuels.

Si les stocks sont des produits qui ne sont pas normalement interchangeables entre eux, leur coût est établi spécifiquement, tandis que pour le reste on utilise la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette réalisable est le prix estimé de vente moins les coûts estimés pour achever leur production et ceux nécessaires pour effectuer la vente.

La composition de la rubrique « Stocks » du Groupe Elecnor pour les exercices 2018 et 2017 est la suivante :

	Milliers d'euros	
	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières et autres approvisionnements	5 016	6 318
Stocks commerciaux	488	291
Produits semi-finis et finis	2 737	2 094
	8 241	8 703

r) Trésorerie et autres moyens de trésorerie-

La trésorerie et autres moyens équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue auprès des établissements de crédit. Sont également inclus à ce titre les autres investissements à court terme très liquides, à condition qu'ils soient facilement convertibles en montants en numéraire et que le risque de changement de la valeur auquel ils sont exposés soit insignifiant. Sont compris à cet effet, les investissements dont l'échéance est inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition.

Le Groupe classe les flux de trésorerie correspondant aux intérêts reçus et payés et aux dividendes reçus et payés en tant qu'activités de financement et d'investissement.

s) Subventions officielles d'Administrations publiques-

Les subventions officielles d'Administrations publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable de l'accomplissement des conditions associées à leur octroi et à l'encaissement de ces dernières.

Subventions de capital

Les subventions de capital accordées sous la forme d'actifs monétaires sont comptabilisés en les portant au crédit de la rubrique « Passif non courants – subventions officielles » de l'état de situation financière consolidé, et sont imputées dans la rubrique « Autres produits » au fur et à mesure que les actifs financiers correspondants sont amortis.

Au 31 décembre 2018, le Groupe Elecnor a reçu des subventions de capital pour un montant de 6 979 milliers d'euros (7 829 milliers d'euros en 2017), non encore imputées aux résultats. Le montant des subventions officielles de capital imputé au résultat dans l'exercice 2018 a été de 478 milliers d'euros environ (492 milliers d'euros en 2017) et sont enregistrés à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultats consolidés ci-joint.

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont imputées aux résultats dans l'exercice dans lequel se produisent les charges subventionnées correspondantes. La rubrique « Autres produits d'exploitation » des comptes de résultats consolidés correspondant aux exercices 2018 et 2017 inclut respectivement à ce titre des montants d'environ 3 377 et 3 361 milliers d'euros, respectivement. La plupart des subventions d'exploitation reçues par le Groupe Elecnor dans les exercices 2018 et 2017 se rapportent aux coûts supportés par Deimos Space, S.L.U. et ses filiales dans le développement de leurs activités.

t) Provisions-

La politique du Groupe est celle de constituer des provisions pour le montant estimé nécessaire pour faire face efficacement aux responsabilités, légales ou implicites, probables ou certaines, issues de contingences, de litiges en cours ou d'obligations, qui surgissent comme résultat d'événements passés, à condition que soit probable le fait de se défaire de ressources et qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable de leur montant. Leur dotation est effectuée à la naissance de la responsabilité ou de l'obligation (Note 16) en charge de la rubrique du compte de résultats correspondante selon la nature de l'obligation pour la valeur présente de la provision quand l'effet de l'actualisation de l'obligation est significatif.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture des déboursements nécessaire pour annuler l'obligation présente, après avoir tenu compte des risques et incertitudes liés à la provision.

Les provisions n'incluent pas l'effet fiscal.

Les provisions sont annulées dans les résultats lorsqu'une sortie de ressources pour annuler ladite obligation n'est pas probable. La reprise est effectuée dans le poste de résultats où la charge correspondante a été enregistrée et l'excédent, le cas échéant, est comptabilisé dans le poste « Autres produits ».

Par ailleurs, les passifs contingents ne sont pas comptabilisés s'ils correspondent à des obligations possibles (qui dépendent du fait que se produisent ou non des événements futurs incertains) ou à des obligations présentes qui ne remplissent pas la condition de reconnaissance de provision (parce qu'elles ne sont pas probables ou parce que leur montant ne peut être quantifié avec fiabilité) (Notes 16 et 20).

Provisions pour démantèlement

Les provisions auxquelles il est fait référence dans ce paragraphe sont comptabilisées selon les critères généraux de comptabilisation des provisions et sont enregistrées en tant que valeur la plus élevée du coût des éléments des immobilisations corporelles avec lesquels elles sont associées (voir le paragraphe i)).

u) Indemnités de licenciement-

Les indemnités de licenciement sont comptabilisées à la date antérieure entre celle où le Groupe ne peut plus retirer son offre et celle où sont comptabilisés les coûts d'une restructuration que représente le versement d'indemnités de licenciement.

Dans le cas des indemnités de licenciement découlant de la décision des employés d'accepter une offre, il est considéré que le Groupe ne peut plus retirer son offre à la date antérieure entre celle où le Groupe ne peut plus retirer son offre et celle où prend effet une restriction sur la capacité du Groupe à retirer son offre.

Dans le cas des indemnités de licenciement involontaire, il est considéré que le Groupe ne peut plus retirer son offre quand il a communiqué le plan aux employés concernés ou aux représentants syndicaux, et les actions nécessaires afin de le compléter indiquent qu'il est improbable qu'il se produise des changements significatifs dans ce plan, et quand le nombre d'employés qui vont être licenciés a été identifié, ainsi que la catégorie de l'emploi ou des fonctions et le lieu de travail

et la date de licenciement prévue, le Groupe établissant alors les indemnités de licenciements que les employés vont percevoir, avec suffisamment de détails afin que les employés puissent déterminer le type et le montant des rétributions qu'ils recevront au moment du licenciement.

v) Reconnaissance de produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients-

v.1 Produits pour la vente de contrats de construction

Le Groupe exécute divers projets de construction pour des clients. Les projets sont considérés comme une unique obligation d'exécution satisfaite au fil du temps. Cela se doit au fait que les projets sont conçus spécifiquement pour les clients et qu'il s'agit de projets avec un niveau élevé d'intégration. Les produits des projets sont comptabilisés au fil du temps du fait que l'exécution de la part du Groupe produit un actif contrôlé par les clients et, de plus, sans usage alternatif pour le Groupe, qui a droit à l'encaissement pour l'exécution complète jusqu'à la clôture de l'exercice.

Le Groupe inscrit le produit des contrats par la méthode des ressources basée sur les coûts encourus sur les coûts totaux attendus. Le Groupe effectue des ajustements en fonction de la progression pour des inefficacités non contemplées dans le contrat. Par ailleurs, le Groupe n'inscrit que le produit pour le coût encouru, dans la mesure où le Groupe remet un bien qui n'est pas distinct, le client prévoit d'obtenir le contrôle du bien antérieurement à l'obtention du service de ce dernier, le coût du bien remis est significatif par rapport aux coûts totaux attendus et le Groupe acquiert le bien auprès d'un fournisseur et n'est pas significativement impliqué dans la conception et fabrication du bien.

Le Groupe ajuste la mesure de la progression en fonction de la modification des circonstances et enregistre l'impact comme un changement d'estimation de façon prospective.

Le produit comptabilisé pour la mesure de la progression est comptabilisé comme un actif pour contrat, dans la mesure où le montant n'est pas exigible, et comme un compte à recouvrer, s'il existe un droit inconditionnel d'encaissement. Si l'encaissement reçu pour le client est supérieur au produit comptabilisé, un passif pour contrat est comptabilisé. Si la période de temps écoulé entre l'exigibilité du produit et la date prévue de recouvrement est supérieure à douze mois, le Groupe comptabilise le produit pour la valeur actuelle attendue du montant à recouvrer, escompté à un taux d'intérêt reflétant le risque de crédit du client. Par la suite, le Groupe comptabilise un produit financier. Si la période de temps écoulé entre le recouvrement du montant du client et l'enregistrement du produit pour la mesure de la progression est supérieure à douze mois, le Groupe inscrit une charge financière au crédit du passif dès le moment où l'avance est encaissée jusqu'à ce que le produit soit inscrit. Le taux d'intérêt utilisé pour comptabiliser la charge financière est déterminé par le taux marginal d'endettement du Groupe.

v.2 Prestation de services

Les produits ordinaires dérivés de la prestation de services sont comptabilisés en tenant compte tenu du degré de réalisation de la prestation à la date de clôture lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de manière fiable. Cette circonstance se produit lorsque le montant des produits, le degré de réalisation, les coûts déjà encourus et ceux en attente d'être encourus peuvent être évalués avec fiabilité et qu'il est probable que les bénéfices économiques dérivés de la prestation du service soient reçus.

v.3 Modifications contractuelles

Le Groupe inscrit les modifications contractuelles lorsqu'elles ont été approuvées par les parties.

Le Groupe inscrit une modification contractuelle comme un contrat séparé lorsque :

- a) La portée du contrat augmente en raison de l'ajout de biens ou services qui sont différents et
- b) Le prix du contrat augmente d'un montant reflétant le prix individuel des biens ou services additionnels, plus tout ajustement pour refléter les circonstances particulières du contrat.

S'il n'existe pas de contrat séparé, il existe une fin du contrat original, dans la mesure où les biens ou services résiduels sont distincts de ceux qui ont préalablement été remis. Dans ce cas, le Groupe inscrit la contrepartie résiduelle et la nouvelle, de façon prospective avec les obligations ou biens ou services distincts dans une obligation, en attente de remise.

Dans le cas contraire, le montant de la modification est assigné à toutes les obligations, y compris celles qui peuvent avoir été remises préalablement, en inscrivant un ajustement dans les produits exigibles jusqu'à cette date.

Le Groupe assigne les changements dans le prix de la transaction aux obligations du contrat de la même façon qu'au début du contrat, raison pour laquelle le Groupe ne réassigne pas le prix de la transaction pour refléter les changements dans les prix de vente indépendants depuis le début du contrat. Les montants assignés aux obligations satisfaites sont inscrits comme produit ou réduction du produit lorsque la modification intervient. Le Groupe enregistre un changement dans le prix de la transaction, en appliquant les critères antérieurs sur les modifications contractuelles.

Cependant, en cas de changement dans le prix de la transaction intervenu postérieurement à une modification contractuelle, le Groupe assigne l'effet du changement aux obligations identifiées antérieurement à la modification, dans la mesure où le changement du prix est attribuable à un montant de contrepartie variable promis antérieurement à la modification, et la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat séparé mais comme une fin du contrat initial. Dans les autres cas où la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat séparé, le Groupe assigne le changement du prix de la transaction aux obligations du contrat modifié, c'est-à-dire, aux obligations qui étaient en attente d'exécution ou partiellement en attente d'exécution après la modification.

Dans les modifications contractuelles acceptées par les parties, mais dans lesquelles il manque l'approbation du prix de la transaction, le Groupe inscrit la modification pour le montant dont il est attendu qu'il est hautement probable qu'il ne se produise pas une réversion significative du produit. Le Groupe ajuste les estimations du prix de la transaction à chaque clôture comptable.

w) Impôt sur les bénéfices-

La charge ou le produit au titre d'impôt sur les bénéfices comprend tant l'impôt courant que l'impôt différé.

L'impôt courant est le montant à payer ou à récupérer de l'impôt sur les bénéfices, celui-ci étant lié au gain ou à la perte fiscale consolidée de l'exercice. Les actifs ou passifs liés à l'impôt courant sur les bénéfices sont évalués d'après les montants dont on prévoit qu'ils seront à verser ou à récupérer auprès des autorités fiscales, en utilisant la législation et aux taux d'imposition approuvés et en attente d'être approuvés à la date de clôture de l'exercice.

Les passifs pour impôt différé sont les montants à payer à l'avenir à titre d'impôt sur les sociétés qui sont liés à des différences temporaires imposables, tandis que les actifs pour impôt différé sont les montants à récupérer au titre de l'impôt sur les sociétés en raison de l'existence de différences temporaires déductibles, d'assiettes imposables négatives compensables ou de déductions en attente d'application. À ces effets, l'on entend par différence temporaire la différence existant entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur assiette fiscale.

L'impôt courant ou différé sur les bénéfices est inscrit aux résultats, sauf s'il découle d'une transaction ou événement économique inscrit dans le même exercice ou un autre exercice différent, dans la valeur nette ou un regroupement d'entreprises.

S'il existe une incertitude quant à l'acceptation d'un traitement fiscal de la part de l'autorité fiscale correspondante, le Groupe comptabilise le possible actif ou passif conformément aux normes sur les actifs contingents et les provisions.

Comptabilisation de passifs pour impôt différé

Le Groupe comptabilise tous les passifs pour impôt dans tous les cas.

Comptabilisation d'actifs pour impôt différé

Le Groupe comptabilise tous les actifs pour impôt différé hormis si :

- il est probable qu'il existe des bénéfices imposables dans l'avenir suffisants pour les compenser ou lorsque la législation fiscale prévoit la possibilité d'une conversion future d'actifs pour impôt différé en un crédit exigible face à l'Administration publique. Toutefois, les actifs découlant de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs issus d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'a pas de conséquences sur les résultats comptables et sur l'assiette imposable à la date de la transaction, ne sont pas comptabilisés ;

- ils correspondent à des différences temporelles liées à des investissements dans des sociétés dépendantes, associées et des coentreprises, dans la mesure où les différences temporelles seront inversées dans un avenir prévisible et que des bénéfices imposables sont attendus à l'avenir pour compenser les différences.

Il est considéré probable que le Groupe dispose de bénéfices imposables suffisants pour récupérer les actifs pour impôt différé pourvu qu'il existe des différences temporelles imposables en quantité suffisante auprès de la même autorité fiscale et pour le même contribuable dont la reprise est attendue dans le même exercice fiscal que celui lors duquel il est prévu que soit repris les différences temporelles déductibles, ou pour les exercices lors desquels une perte fiscale, due à une différence temporelle déductible, peut être compensée par des bénéfices antérieurs ou postérieurs.

Afin de déterminer les bénéfices imposables futurs, le Groupe tient compte des possibilités de planification fiscale, à condition qu'il ait l'intention de les adopter ou qu'il est probable qu'il va les adopter.

Évaluation des actifs et des passifs pour impôt différé

Les actifs et passifs pour impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt à appliquer lors des exercices au cours desquels il est prévu de réaliser les actifs ou payer les passifs, conformément à la réglementation et aux taux en vigueur ou approuvés et en attente d'être publiés et après avoir pris en compte les conséquences fiscales découlant de la façon dont le Groupe pense récupérer les actifs ou régler les passifs. À cet effet, le Groupe a considéré l'abattement pour reprise de mesures temporelles développé dans la trente-septième disposition transitoire de la loi 27/2014, du 27 novembre 2014, relative aux impôts sur les sociétés, comme une régularisation au taux d'imposition applicable à la différence temporelle déductible associée à la non-déductibilité des amortissements effectués pendant les exercices 2013 et 2014 et à la mise à jour des comptes de résultat de la Loi 16/2012, du 27 décembre 2012.

Le Groupe révisé, à la date de clôture de l'exercice, la valeur comptable des actifs pour impôt différé dans le but de réduire cette valeur dans la mesure où il n'est pas probable qu'il existera des assiettes imposables positives futures suffisantes pour les compenser.

Les actifs pour impôt différé qui ne remplissent pas les conditions antérieures ne sont pas comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé. Le Groupe révisé de nouveau, à la clôture de l'exercice, si les conditions sont remplies pour comptabiliser les actifs pour impôt différé qui n'avaient préalablement pas été comptabilisés.

Classification

Les actifs et passifs pour impôt différé sont comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé en tant qu'actifs ou passifs non courants, quelle que soit leur date attendue de réalisation ou liquidation.

x) État des flux de trésorerie-

Le Groupe présente l'état des flux de trésorerie par la méthode indirecte, en utilisant les expressions suivantes dans les sens suivants :

- Flux de trésorerie. Entrées et sorties d'argent liquide et de ses équivalents, ceux-ci étant entendus comme les investissements à court terme de grande liquidité et sans risque significatif d'altération de leur valeur.
- Activités d'exploitation. Activités typiques des entités qui forment Groupe Elecnor, et autres activités qui ne peuvent pas être qualifiées d'investissement ou de financement.
- Activités d'investissement. Celles d'acquisition, cession ou disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements non inclus dans la trésorerie et ses équivalents.
- Activités de financement. Activités qui produisent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs qui ne font pas partie des activités d'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation des exercices 2018 et 2017 correspondent aux opérations courantes du Groupe. À cet égard, au cours de l'exercice une nette amélioration a été constatée dans l'ajustement du fonds de roulement par rapport à l'exercice 2017, ce qui a favorisé la conversion dans les flux de trésorerie d'une partie significative des ressources provenant des opérations. Avec un impact dans cette même rubrique, la Société mère a annulé au cours de l'exercice 2018 tous les escomptes de factures de clients qu'elle détenait dans ses lignes de factoring à la clôture de l'exercice 2017.

À cet égard, au cours de l'exercice 2017 divers projets ont été exécutés, pour lesquels des paiements d'avances ont été reçus pendant l'exercice 2016, avec leur impact correspondant sur l'ajustement du fonds de roulement. Avec un impact sur cette même rubrique, la Société mère détenait des factures escomptées de clients dans ses lignes de factoring à la clôture de l'exercice 2017, pour un montant sensiblement inférieur par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

De la même façon, les flux nets de trésorerie de l'activité d'investissement des exercices 2018 et 2017 sont principalement motivés par les nouveaux investissements dans les immobilisations corporelles et les actifs des concessions, tel qu'il est décrit aux Notes 9, 10 et 11.

En outre, les flux nets de trésorerie des activités de financement de l'exercice 2018 correspondent principalement au montant de billets à ordre émis et annulés en 2018, à l'émission d'un financement garanti avec des projets éoliens en Espagne et avec des sociétés concessionnaires de transmission électrique au Brésil, ainsi qu'à l'amortissement anticipé de 100 millions d'euros dans le contexte de la novation du financement syndiqué de l'entreprise (Note 14).

Les flux de trésorerie nets des activités de financement de l'exercice 2017 correspondaient principalement au montant de billets à ordre émis et annulés sur le Marché alternatif obligataire (MARF) en 2017, ainsi qu'à l'émission d'obligations de projet destinée au financement des lignes de transmission du Chili.

y) Informations financières par segment-

Un segment d'exploitation et une composante du Groupe qui réalise des activités qui peuvent fournir des produits ordinaires et entraîner des dépenses, dont les résultats d'exploitation sont révisés régulièrement par la plus haute autorité en matière de prises de décision portant sur l'exploitation du Groupe, afin de se prononcer sur les ressources qui doivent être assignées au segment, évaluer ses performances et pour lequel des informations financières distinctes sont disponibles.

z) Environnement-

Le Groupe effectue des opérations dans le but principal de prévenir, réduire ou réparer les dégâts susceptibles d'être provoqués par ses activités sur l'environnement.

Les charges liées aux activités environnementales sont inscrites en tant qu'Autres charges d'exploitation durant l'exercice où elles sont encourues.

Les éléments des immobilisations corporelles acquis dans le but d'être utilisés de façon durable durant son activité et dont la finalité principale est de minimiser l'impact environnemental et de protéger et améliorer l'environnement, y compris la réduction ou élimination de la pollution future des opérations du Groupe, sont inscrits en tant qu'actifs au moyen de l'application de critères d'évaluation, présentation et ventilation cohérents avec ceux qui sont mentionnés au paragraphe i).

4. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Elec nor est exposée à certains risques financiers qu'elle gère moyennant le regroupement de systèmes d'identification, mesure, limitation de concentration et supervision. La gestion et la limitation des risques financiers s'effectuent de manière coordonnée entre la Direction Corporative et les différentes Unités d'Activité et Filiales qui composent le Groupe. Les opérations relatives à la gestion des risques financiers sont approuvées au plus haut niveau de décision et conformément aux normes, aux politiques et aux procédures établies.

Risque de taux de change-

Le risque de marché concernant le taux de change est la conséquence des opérations que mène le Groupe sur les marchés internationaux dans le cours de ses opérations. Une part des produits et charges d'approvisionnements est exprimée en monnaies distinctes de la monnaie fonctionnelle. C'est pourquoi pourrait exister le risque que les fluctuations dans les taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle puissent affecter les résultats du Groupe.

Pour gérer et minimiser ce risque Elecno utilise des stratégies de couverture, puisque l'objectif est de générer des bénéfices uniquement à travers le développement des activités ordinaires qu'elle mène et non pas à travers la spéculation sur les fluctuations du taux de change.

Les instruments utilisés pour obtenir cette couverture sont essentiellement l'endettement référencé à la devise de recouvrement du contrat, les assurances de change et les opérations de swap au moyen desquels Elecno et l'entité financière échangent les courants d'un prêt exprimé en euros pour les courants d'un autre prêt exprimé dans une autre devise, ainsi que l'utilisation de « panier de monnaies » pour couvrir des financements mixtes indexés à différentes devises.

Au 31 décembre 2018, si l'euro s'était déprécié/apprécie de 10% par rapport au dollar nord-américain, et si le reste des variables constantes s'était maintenu, le bénéfice consolidé après impôts aurait été supérieur et inférieur de 2 666 milliers d'euros et de 1 749 milliers d'euros, respectivement (14 885 milliers d'euros et 12 179 milliers d'euros, respectivement, en 2017), en raison principalement de la conversion de la rubrique « Débiteurs commerciaux et comptes à payer ».

Le Groupe est principalement exposé à un risque de taux de change du dollar pour des opérations avec cette devise.

Les principales expositions du Groupe au risque de taux de change au 31 décembre 2018 et 2017 sont détaillées ci-dessous : Les tableaux ci-joints reflètent la valeur comptable des instruments financiers ou des classes d'instruments financiers du Groupe libellés en devise étrangère :

Exercice 2018

	Milliers d'euros					
	Crédits à entreprises du Groupe à long terme	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Autres investissements à court terme	Investiss. dans les entreprises du groupe à court terme	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Dettes commerciales et autres comptes à payer
MXN	-	316	-	-	15	(48)
EURO	-	4 347	17	-	1 509	(1 217)
USD	26 628	41 953	19 995	15 689	57 428	(17 337)
DZD	-	22 788	-	-	364	(22 914)
GBP	-	208	-	-	1	(8)
HTG	-	9 402	-	-	-	(1 120)
JOD	-	5 451	-	-	761	(3 752)
OMR	-	2 120	-	21	98	(1 051)
AOA	-	867	-	-	896	(7 225)
AUD	-	64	-	430	-	-
NOK	-	7 005	-	-	1 518	(4 221)
RB	-	1 792	-	-	-	-
CLP	-	21 843	19 939	-	63 369	(11 606)
PESO	-	1 599	-	-	4 286	(41)
DOP	-	25 222	-	-	2 795	(6 211)
PAB	-	14 859	-	899	1 388	(5 819)
XAF	-	2 381	-	-	390	-
MAD	-	1 099	-	-	3 403	-
MRO	-	5 533	-	-	1 698	(4 031)
AUTRES	-	7 479	-	109	3 168	(2 601)
VES	-	-	-	-	-	(2 372)
Total	26 628	176 328	39 951	17 148	143 087	(91 574)

Exercice 2017

	Milliers d'euros				
	Crédits à entreprises du Groupe à long terme	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Investiss. dans les entreprises du groupe à court terme	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Dettes commerciales et autres comptes à payer
MXN	-	2 034	-	-	-
USD	29 655	107 967	42 285	3 226	(4 510)
DZD	-	21 184	-	-	(12 255)
GBP	5 099	-	-	-	-
HTG	-	10 050	-	-	(9 255)
JOD	-	5 950	-	-	(6 747)
OMR	-	7 347	-	2 792	-
AOA	-	1 125	-	1 069	-
HNL	-	-	-	-	(5 320)
Total	34 754	155 657	42 725	7 087	(38 087)

Risque de taux d'intérêt-

Les variations dans les taux d'intérêt modifient la juste valeur des actifs et passifs qui produisent un intérêt à taux fixe ainsi que les flux futurs des actifs et passifs référencés à un taux d'intérêt variable. Elec nor bénéficie d'un financement externe pour la réalisation de ses opérations, en rapport essentiellement avec la promotion, la construction et l'exploitation des parcs éoliens, des projets thermosolaires et des concessions d'infrastructures électriques, et qui sont réalisés sous la modalité de « Project financing ». Ce type de contrats requiert que soient clos contractuellement les Risques d'Intérêt moyennant des contrats d'instrument de couverture de taux.

Tant pour les financements de type « Project Financing » que pour les financements de l'entreprise, la plupart de l'endettement est établi contractuellement à un taux d'intérêt variable, en utilisant, s'il y a lieu, des instruments de couverture pour minimiser le risque d'intérêt du financement. Les instruments de couverture qui sont spécifiquement assignés à de dette financière et qui ont au maximum les mêmes montants nominaux et les même dates d'échéance que les éléments couverts, et sont essentiellement des « swaps » des taux d'intérêts (IRS), dont la finalité est d'avoir un taux d'intérêt fixe pour les financements concertés à l'origine à des taux d'intérêt variables. Quoi qu'il en soit, les couvertures de taux d'intérêt sont contractées selon un critère d'efficience comptable.

Si les taux d'intérêt au 31 décembre 2018 avaient été supérieurs ou inférieurs de 5 points de base en maintenant les autres variables constantes, le bénéfice consolidé avant impôts aurait été de 1 684 milliers d'euros et de 2 075 milliers d'euros supérieur/inférieur respectivement, en raison principalement d'une charge financière supérieure/inférieure pour les dettes à taux variable (1 431 milliers d'euros et 1 730 milliers d'euros supérieur/inférieur respectivement en 2017).

Autres risques de prix-

De même, le Groupe est exposé au risque que ses flux de caisse et ses résultats soient affectés, entre autres, par l'évolution du prix de l'énergie. Dans ce sens, pour gérer et minimiser ce risque, le Groupe utilise ponctuellement des stratégies de couverture.

Risque de liquidité-

Le risque de liquidité est mitigé par la politique consistant à maintenir la trésorerie et les instruments hautement liquides et non spéculatifs à court terme, comme l'acquisition temporaire de Bons du Trésor avec condition de rachat non optionnel et impositions en dollars à très court terme à travers des entités de crédit de premier ordre afin de pouvoir honorer ses engagements futurs, ainsi que les contrats de facilités de crédit engagées pour un montant suffisant pour affronter les besoins prévus.

Les échéances des passifs financiers sont détaillées dans la Note 14.

Risque de crédit-

Le principal Risque de Crédit est attribuable à des comptes à recouvrer pour des opérations commerciales, dans la mesure où une contrepartie ou un client n'honore pas ses engagements contractuels. Pour mitiger ce risque, on opère avec des clients présentant un historique de crédit approprié ; en outre, vu l'activité et les secteurs dans lesquels opère le Groupe, Elecnor dispose de clients de haute qualité de crédit. Toutefois, dans des ventes internationales à des clients non récurrents, on utilise des mécanismes tels que les avances, la lettre de crédit irrévocable et couverture de polices d'assurance pour garantir le recouvrement. Une analyse de la solvabilité financière du client est par ailleurs réalisée et des conditions spécifiques sont incluses dans le contrat afin de garantir le recouvrement.

Dans le cas des parcs d'éoliennes, l'énergie produite selon le cadre réglementaire électrique en vigueur, est vendue sur le Marché Ibérique d'Électricité (MIBEL), en recouvrant les produits de l'opérateur du marché OMIE, avec un système de garantie de paiements et de la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC), entité régulatrice des marchés énergétiques en Espagne, dépendant du ministère espagnol de l'Industrie. Pour leur part, Ventos do Sul Energia, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral Energia, S.A. et Ventos dos Índios Energia, S.A. (Brésil) ont signé des contrats de vente de l'énergie électrique qu'elles produisent pour une période de 20 ans par le biais de contrats à long terme conclus avec les compagnies de distribution électrique brésiliennes correspondantes. De la même façon, Éoliennes de l'Érable a signé un contrat de vente avec la compagnie électrique canadienne Hydro-Québec, qui porte sur l'énergie électrique qu'elle générera durant une période de 20 ans.

En outre, en ce qui concerne les lignes de transmission, concrètement celles pour lesquelles le Groupe fournit ses services au Brésil selon un régime de concession, l'Opérateur national des systèmes électriques (Operador Nacional do Sistema Elétrico - ONS) est chargé de coordonner les recouvrements et les paiements du système et indique tous les mois à la société concessionnaire les entreprises qui doivent la payer : productrices, grands consommateurs et entreprises de distribution connectés au système. Ces sociétés ont déposé avant même de se connecter au système une garantie qui est exécutée en cas de défaut de paiement, suite à quoi elles sont immédiatement déconnectées du système, puis l'obligation de paiement est répartie automatiquement entre le reste des utilisateurs du système. De cette manière, le système électrique national garantit le paiement à la concessionnaire. Il est à signaler à cet égard que le Groupe, qui exploite ces lignes depuis des années, n'a enregistré aucun défaut de paiement de la part des utilisateurs de ces dernières.

Les lignes de transmission du Chili appartiennent quant à elles au système national de transmission (auparavant dénommé système de base), dans lequel le Coordinateur Électrique National (CEN) est responsable de la coordination des flux de paiements aux sociétés de transmission. Le régime sera appliqué jusqu'en décembre 2018, dans lequel les responsables d'effectuer le paiement aux entreprises de transmission sont les entreprises de génération. À partir de l'année 2019, les entreprises de distribution sont intégrées parmi les responsables d'effectuer le paiement, raison pour laquelle à partir de cette date il existe un portefeuille plus diversifié de responsables du paiement. La garantie de paiement du système national de transmission se base sur une procédure du CEN qui établit que, face à de possibles défauts de paiement de la part d'une entreprise coordonnée (assujettie à la coordination du CEN), ce défaillant sera déconnecté du système et l'obligation de paiement sera répartie entre les entreprises coordonnées restantes.

Elecnor tente toujours de prendre toutes les mesures possibles pour mitiger ce risque et procède à des analyses périodiques de son exposition au risque de crédit, en dotant les corrections opportunes de la valeur dues à la dépréciation. La Note 12.a) inclut les détails du montant échu des « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » et du montant déprécié aux 31 décembre 2018 et 2017.

Risque régulateur-

Quant au risque régulateur et, en particulier, celui qui est lié aux énergies renouvelables, Elecnor mène un suivi détaillé afin de recueillir de façon adéquate son impact dans le compte de résultats consolidés.

5. DISTRIBUTION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration d'Elecnor, S.A. (Société mère du Groupe Elecnor) proposera à sa réunion du mois de mars, comme dans les exercices antérieurs, la distribution du résultat de l'exercice 2018, en établissant donc alors la part de ce dernier qui sera destinée au dividende complémentaire et aux réserves libres.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 1er juin 2018 il a été approuvé de distribuer un dividende complémentaire, pour un montant de 20 346 milliers d'euros, correspondant à un dividende par action de 0,29 euros compte tenu de l'acompte sur dividende de l'exercice 2017 versé en janvier 2018 pour un montant de 4 611 milliers d'euros.

Le Conseil d'Administration de la Société mère a approuvé à sa réunion du 17 octobre 2018 la distribution d'un acompte sur dividende de l'exercice 2018 pour un montant de 4 795 milliers d'euros, environ, lequel a été enregistré en diminuant les capitaux propres à la rubrique « Acompte sur dividende de l'exercice » du passif de l'état de situation financière consolidé ci-joint, qui a été versé le 12 décembre 2018.

Ces montants à distribuer ne dépassaient pas les résultats obtenus depuis la fin du dernier exercice par la Société mère, après avoir déduit l'estimation de l'impôt sur les sociétés à payer sur ces résultats, conformément aux dispositions de l'article 277 du texte consolidé de la Loi espagnole sur les sociétés de capitaux.

L'état comptable prévisionnel présenté conformément aux exigences légales antérieures, qui mettait en évidence l'existence de suffisamment de liquidités pour distribuer le dividende susmentionné, était le suivant :

Situation du circulant au 30 septembre 2018

(À l'exclusion des Stocks et Comptes de régularisation)

	Milliers d'euros
Valeurs réalisables-	
Clients	633 344
Autres comptes	98 170
	731 514
Dettes à court terme-	
Fournisseurs	272 380
Prêts à court terme	203 026
Autres comptes	194 208
	669 614
Total circulant	61 900
Disponibilités de la trésorerie -	
Comptes de caisse/banques (y compris monnaie étrangère)	76 796
Total trésorerie	76 796
Acompte sur dividende brut proposé-	
(0,055 euros pour 87 000 000 actions)	4 795
% sur le bénéfice net à cette date	37,31%
% sur le solde circulant + trésorerie	3,46%

6. INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR SEGMENT

L'IFRS 8 requiert que les segments opérationnels soient identifiés d'après l'information que la gérance de l'entité utilise pour prendre des décisions au sujet de questions concernant les opérations. Dans ce sens, les Administrateurs de la Société mère considèrent que les segments dont ils doivent donner l'information parce qu'ils constituent la base sur laquelle le Groupe prend ses décisions pour assigner des ressources et dont les résultats d'opération sont révisés régulièrement par la première autorité pour évaluer leur rendement, sont les segments des Infrastructures et des Concessions (anciennement de Patrimoine). Par ailleurs, sur chacun de ces marchés sont obtenus des produits correspondant aux différentes activités que mène le Groupe.

Le segment des concessions englobe aussi bien les activités de concessions que celle d'exploitation des parcs éoliens étant donné que l'évolution et le suivi des résultats produits par les deux sont mesurés et gérés conjointement ; ainsi que la prise de décisions stratégiques de l'entreprise.

a) Information sur les segments d'activité-

Les actifs et passifs d'usage général, ainsi que les résultats générés par eux n'ont pas fait l'objet d'une assignation aux autres segments. De même, les postes de conciliation qui surgissent de la comparaison du résultat de l'intégration des états financiers des différents segments d'opération (qui sont dressés selon des critères de gestion) avec les états financiers consolidés du Groupe Elecnor n'ont pas fait non plus l'objet d'une assignation. Dans l'information donnée ci-après ces éléments apparaissent sous la rubrique de « Corporatifs ».

L'information relative aux segments d'opération est détaillée ci-après :

a) Le détail des rubriques du compte de résultat par segment aux 31 décembre 2018 et 2017 est le suivant :

Exercice 2018

	Milliers d'euros				Total au 31/12/2018
	Infrastructures	Concessions	Corporatifs	Intersegments	
Compte de résultat					
Montant net du chiffre d'affaires	2 096 049	222 102	-	(45 094)	2 273 057
Résultat d'exploitation	106 473	79 959	(29 787)	(4 785)	151 860
Produits financiers	6 826	100 434	1 423	-	108 683
Charges financières	(20 476)	(78 915)	-	445	(98 946)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(3)	(382)	-	-	(385)
Écarts de change	14 222	(2 758)	-	(83)	11 381
Dépréciation et résultats pour cession des immobilisations financières	169	105	-	-	274
Participation au bénéfice net des entreprises associées	1 619	(5 450)	-	-	(3 831)
Impôt sur les bénéfices	(43 648)	(29 944)	15 326	1 180	(57 086)
Résultats minoritaires	(78)	(37 610)	-	-	(37 688)
Résultat consolidé Société mère	65 104	25 439	(13 038)	(3 243)	74 262

Exercice 2017

	Milliers d'euros				
	Infrastructures	Concessions	Corporatifs	Intersegments	Total au 31/12/2017
Compte de résultat					
Montant net du chiffre d'affaires	2 119 434	232 018	-	(34 666)	2 316 786
Résultat d'exploitation	117 612	86 529	(22 351)	(42)	181 748
Produits financiers	17 212	63 380	-	-	80 592
Charges financières	(15 738)	(75 770)	-	77	(91 431)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(97)	(420)	-	-	(517)
Écarts de change	(41 588)	2 536	(607)	(35)	(39 694)
Dépréciation et résultats pour cession des immobilisations financières	75	(11)	-	-	64
Participation au bénéfice net des entreprises associées	653	(66)	-	-	587
Impôt sur les bénéfices	(15 925)	(26 865)	7 861	(575)	(35 504)
Résultats minoritaires	70	(25 345)	-	657	(24 618)
Résultat consolidé Société mère	62 274	23 968	(15 097)	82	71 227

b) Le détail des actifs et passifs par segment aux 31 décembre 2018 et 2017 est le suivant :

Exercice 2018

	Milliers d'euros				
	Infrastructures	Concessions	Corporatifs	Intersegments	Total au 31/12/2018
Actif-					
Immobilisations corporelles	176 861	966 955	-	(20 540)	1 123 276
Actifs incorporels	33 749	112 867	-	-	146 616
Impôts différés actifs	68 345	27 233	1 648	4 972	102 198
Stocks	7 262	979	-	-	8 241
Débiteurs et actifs par contrat	962 853	53 252	6 349	(554)	1 021 900
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	7 978	137 217	18 883	-	164 078
Actifs financiers non courants	51 539	713 643	5 562	-	770 744
Actifs non courants détenus en vue de la vente	423	23 691	-	-	24 114
Autres actifs (*)	235 169	192 566	1 803	(26)	429 512
Total actif	1 544 179	2 228 403	34 245	(16 148)	3 790 679
Passif et capitaux propres-					
Passifs financiers non courants	15 182	1 141 932	253 997	-	1 411 111
Provisions pour risques et charges	16 778	13 216	-	-	29 994
Produits différés et subventions	5 169	1 810	-	-	6 979
Autres passifs non courants	7 256	19 664	-	-	26 920
Impôts différés passifs	21 992	58 756	755	(100)	81 403
Provisions à court terme	62 667	5 362	-	-	68 029
Dettes financières courantes	203 252	87 086	1 747	-	292 085
Dettes non financières courantes	960 590	70 895	2 411	(445)	1 033 451
Capitaux propres	89 182	857 889	532 877	(639 241)	840 707
Total Passif	1 382 068	2 256 610	791 787	(639 786)	3 790 679

(*) Il inclut essentiellement la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Exercice 2017

	Milliers d'euros				
	Infrastructures	Concessions	Corporatifs	Intersegments	Total au 31/12/2017
Actif-					
Immobilisations corporelles	116 072	1 033 946	-	(77)	1 149 941
Actifs incorporels	34 881	108 643	-	-	143 524
Impôts différés actifs	63 642	36 312	2 147	4 099	106 200
Stocks	7 371	1 332	-	-	8 703
Débiteurs	973 900	63 241	12 645	(198)	1 049 588
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	68 637	84 491	18 969	(16 100)	155 997
Actifs financiers non courants	38 914	743 693	3 736		786 343
Actifs non courants détenus en vue de la vente	423	-	-	-	423
Autres actifs (*)	137 596	226 131	45 203	(6 738)	402 192
Total actif	1 441 436	2 297 789	82 700	(19 014)	3 802 911
Passif et capitaux propres-					
Dette financière non courante	19 875	1 069 095	369 612	-	1 458 582
Provisions pour risques et charges	6 479	5 104	-	3 653	15 236
Produits différés et subventions	5 896	1 933	-	-	7 829
Autres passifs non courants	14 072	12 980	-	-	27 052
Impôts différés passifs	22 193	65 373	-	184	87 750
Dette financière courante	129 347	72 847	2 356	-	204 550
Dettes non financières courantes	989 155	102 010	6 829	(142)	1 097 852
Capitaux propres	121 530	950 186	506 073	(673 729)	904 060
Total Passif	1 308 547	2 279 528	884 870	(670 034)	3 802 911

(*) Il inclut essentiellement la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

b) Information relative aux produits et services-

Les secteurs dans lesquels le Groupe Elecnor mène ses activités sont :

- Électricité
- Génération d'énergie
- Télécommunications et spatiale
- Construction, environnement et eau
- Maintenance
- Installations
- Gaz
- Chemins de fer

La génération d'énergie électrique (dans le secteur de Génération d'énergie) à travers les parcs éoliens et centrales thermo-solaires, principalement, est une des activités du Groupe Elecnor réalisée à travers du sous-groupe Enerfin, en ce qui concerne les parcs éoliens, et Celeo Termosolar, S.L. (sous-groupe Celeo), en ce qui concerne les centrales thermo-solaires. Ces deux activités font partie du segment des concessions.

L'activité de génération électrique des sociétés dépendantes espagnoles intégrées dans le Groupe Elecnor est régie par la Loi 24/2013, du 26 décembre, qu'abroge la Loi 54/1997, du 27 novembre, du secteur électrique, ainsi que par les dispositions réglementaires postérieures qui la développent.

Le 28 décembre 2012 a été promulguée la Loi 15/2012, du 27 décembre, de mesures fiscales pour la durabilité énergétique, qui établit un nouvel impôt à la valeur de la production d'énergie électrique qui frappe la réalisation d'activités de production et l'incorporation au système électrique d'énergie électrique dans le système électrique espagnol. La

base imposable de l'impôt est donc constituée par le montant total qu'il correspond de toucher au contribuable pour la production et l'incorporation au système d'énergie électrique dans la période d'imposition, qui coïncide avec l'année naturelle, le taux d'imposition étant de 7% sur cette base.

Par ailleurs, cette loi établit, dans sa première disposition finale, un amendement à la Loi 54/1997, en vertu duquel l'énergie électrique imputable à l'utilisation d'un combustible dans une installation de génération qui utilise comme énergie primaire l'une des énergies renouvelables non consommables, ne fera pas l'objet d'un régime économique primé, aspect qui pourrait affecter les centrales thermosolaires actuellement exploitées par le Groupe.

Le 2 février 2013 a été publié le Décret Royal-loi 2/2013, du 1er février, de mesures urgentes dans le système électrique et dans le secteur financier qui prévoit, entre autres, les questions suivantes :

- À partir du 1er janvier 2013, l'actualisation des rétributions, des tarifs et des primes que touchent les sujets du système électrique et qui, jusqu'à l'entrée en vigueur de ce Décret Royal-loi, était calculée conformément à l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), sera calculée en vertu de l'Indice des Prix à la Consommation à impôts constants sans les aliments non élaborés ni les produits énergétiques.
- Par ailleurs, le Décret Royal 661/2007, du 25 mai, qui régle l'activité de production d'énergie électrique en régime spécial est modifié, de sorte qu'est établie une formule unique de rétribution aux installations de régime spécial : cette rétribution est réalisée selon la formule de tarif régulé, sauf si le titulaire de l'installation décide de ne toucher que le prix de marché (sans prime). L'option « pool » plus prime, système utilisé habituellement dans ce type d'installations, est donc éliminé.

Le 13 juillet 2013 a été publié le Décret royal-Loi 9/2013, du 12 juillet, portant adoption de mesures urgentes afin de garantir la stabilité financière du système électrique, qui contemple, entre autres questions, les suivantes :

- Il est annoncé que le Gouvernement est habilité afin d'approuver un nouveau régime juridique et économique des installations de production d'énergie électrique existantes à partir de sources d'énergie renouvelable, de cogénération et de déchets. De la sorte, l'article 30.4 de la Loi 54/1997, du 27 novembre, sur le secteur électrique, est modifié afin d'introduire les principes concrets qui constitueront la base de ce régime, dans le but de définir les marges d'action du Gouvernement dans le cadre du développement des régimes de rétribution de ces installations. Ce régime se basera sur la perception de produits dérivant de la participation sur le marché, avec une rétribution complémentaire qui, si elle était nécessaire, couvrira les coûts d'investissements qu'une entreprise efficiente et bien gérée ne récupérerait pas sur le marché. Dans ce sens, conformément à la jurisprudence communautaire, il sera estimé qu'une entreprise efficiente et bien gérée est celle qui est dotée des moyens nécessaires pour développer son activité, dont les coûts sont ceux d'une entreprise efficiente dans cette activité et en tenant compte des produits correspondants et d'un bénéfice raisonnable pour la réalisation de ses fonctions.
- Pour calculer la rétribution spécifique il sera tenu compte, pour une installation type, des produits de la vente de l'énergie générée évaluée au prix du marché de production, des coûts d'exploitation moyens nécessaires pour réaliser l'activité et de la valeur de l'investissement initial de l'installation type, tout cela pour une entreprise efficiente et bien gérée. Ainsi, un régime de rétribution est implanté sur des paramètres standards en fonction des différentes installations type qui seront établies.
- Pour mettre en place ce nouveau régime il est procédé à l'abrogation de l'article 4 du Décret Royal-loi 6/2009, du 30 avril, portant adoption de certaines mesures dans le secteur énergétique et approuvant le tarif social, du Décret Royal 661/2007, du 25 mai, régulant l'activité de production d'énergie électrique en régime spécial, et du Décret Royal 1578/2008, du 26 septembre, sur la rétribution de l'activité de production d'énergie électrique au moyen de technologie solaire photovoltaïque pour des installations postérieures à la date limite de maintien de la rétribution du Décret Royal 661/2007, du 25 mai, pour cette technologie. Cependant, dans le but de maintenir tant les flux de rétribution aux installations que le reste des procédures, droits et obligations, il est disposé que ce qui est visé dans les normes citées sera appliqué, à l'exception de certains cas, avec un caractère transitoire jusqu'à ce que le développement réglementaire du présent Décret Royal-loi ait été promulgué.
- De cette façon, les installations feront l'objet, le cas échéant, d'un acompte de liquidation en vertu de ce régime transitoire et, par la suite, une fois que les dispositions réglementaires nécessaires auront été approuvées afin d'appliquer le nouveau régime économique, elles se soumettront à la régularisation correspondant aux droits de recouvrement ou aux obligations de paiement résultant de l'application de la nouvelle méthodologie, avec effet à partir de l'entrée en vigueur du présent Décret Royal-loi.

- Par conséquent, bien que l'effectivité des dispositions réglementaires de rétribution qui seront approuvées avec effet à partir de l'entrée en vigueur du présent Décret Royal-loi soit stipulée, la réglementation accorde la nécessaire prévisibilité aux agents dans la mesure où elle établit le mécanisme de rétribution, avec la participation sur le marché et la perception d'une rétribution des investissements, et détermine en outre le taux de rentabilité raisonnable d'une installation type.
- Par ailleurs, dans le cas des installations qui au moment de l'entrée en vigueur de l'actuel décret-loi avaient droit au régime économique primé, une rentabilité est déterminée, avant impôts, qui pourra être révisée au bout de six ans.

De même, le RD 403/2014 du 6 juin 2014, publié le 10 juin 2014, réglemente l'activité de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables, de résidus et en cogénération. Par la suite, l'arrêté ministériel IET/1045/2014 du 16 juin, publié le 21 juin 2014, porte approbation des paramètres de rétribution des installations type applicables à certaines installations de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelable, de cogénération et de déchets.

Selon ce qui est exposé ci-dessus, et compte tenu du fait que l'objectif du Gouvernement était de réduire les primes au secteur des énergies renouvelables, le Groupe Elecnor a effectué une réévaluation des flux futurs de tous les actifs liés à cette réglementation, du fait qu'il estime que celle-ci pourrait constituer un indice de dépréciation de ces derniers.

À cet égard, la réglementation du secteur a subi des modifications tout au long de l'année 2014, les réformes entamées durant l'exercice 2013 ayant été consolidées. En conséquence, les principales normes réglementant ce secteur sont :

- Loi 24/2013 relative au secteur électrique, du 26 décembre. Cette loi abroge la Loi 54/1997, du 27 novembre, relative au secteur électrique, à l'exception des sixième, septième, vingt et unième et vingt-troisième dispositions additionnelles, ainsi que les articles 3 et 4 du Décret royal-loi 2/2013.
- Décret royal 413/2014 en juin et Ordre des paramètres associé IET/1045/2014 mis à jour pour la période 2017-2019 par l'Ordre ETU/130/2017, du 17 février, qui établissent définitivement ce qui avait été avancé dans le Décret royal-Loi 9/2013, et les installations commencent à opérer sur le marché en recevant en outre certaines d'entre elles un régime de rétribution fixe spécifique annuel en fonction de leur nature, ancienneté et rentabilité (rétribution à l'investissement et rétribution à l'opération). Les réformes intervenues au sein du secteur électrique au cours des années 2013 et 2014 n'ont pas altéré la Loi 15/2012, du 27 décembre, dans laquelle le Gouvernement espagnol a approuvé un impôt général de 7% sur la génération d'électricité, ainsi que de nouveaux impôts sur l'énergie nucléaire et hydroélectrique à grande échelle, en sus d'une nouvelle taxe sur le charbon. Cet impôt est appliqué depuis janvier 2013.

Quant aux parcs éoliens sis au Brésil et au Canada, ils maintiennent les contrats de vente de l'énergie électrique qu'ils généreront pendant une période de 20 ans, ces contrats ayant été souscrits avec différents acquéreurs (Eletrobas, la Chambre de commerce d'énergie électrique et Hydroquebec), et signés dans le cadre du programme développé par le Gouvernement Fédéral du Brésil.

Les Administrateurs considèrent qu'il n'existe pas d'autres réglementations sur les énergies renouvelables pouvant avoir un impact significatif dans les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2018.

c) Information géographique-

Ci-après les produits ordinaires provenant de clients externes pour les principaux pays et les actifs non courants n'étant pas des instruments financiers, aux 31 décembre 2018 et 2017 :

Produits des activités ordinaires

Pays	Milliers d'euros	
	2018	2017
Espagne	985 681	938 520
Brésil	263 693	303 668
Angola	63 830	83 780
États-Unis	181 030	161 378
Australie	159 874	52 395
Chili	74 770	133 930
Mexique	55 355	94 927
Autres	488 824	548 188
	2 273 057	2 316 786

Actifs non courants 2018

Pays	Milliers d'euros		
	Immobilisations incorporelles	Fonds de commerce	Immobilisations corporelles
Canada	-	-	180 243
Brésil	-	-	258 255
Chili	71 861	-	433 550
Portugal	-	4 385	-
Royaume-Uni	-	5 690	-
États-Unis	1 004	310	10 554
Espagne	44 649	18 455	222 841
Autres	262	-	17 833
	117 776	28 840	1 123 276

Actifs non courants 2017

Pays	Milliers d'euros		
	Immobilisations incorporelles	Fonds de commerce	Immobilisations corporelles
Canada	-	-	192 282
Brésil	204	-	305 251
Chili	64 843	-	394 468
Portugal	-	4 385	-
Royaume-Uni	-	5 690	89
États-Unis	1 206	296	-
Espagne	48 358	17 861	240 979
Autres	87	594	16 872
	114 698	28 826	1 149 941

7. FONDS DE COMMERCE

Le détail du solde de la rubrique « Actif incorporel - Fonds de commerce » des états de situation financière consolidés des exercices 2018 et 2017, en fonction des sociétés qui le génèrent, ainsi que le mouvement enregistré durant ces exercices, sont les suivants :

Exercice 2018

	Milliers d'euros				
	Solde au 31/12/2017	Dépréciation (note 21)	Sorties	Autres	Solde au 31/12/2018
Sociétés consolidées par intégration globale :					
Parcs éoliens :					
- Galicia Vento, S.L.	8 702	-	-	-	8 702
- Aerogeneradores del Sur, S.A.	3 630	-	-	-	3 630
Autres activités :					
- Deimos Space, S.L.U.	158	-	-	-	158
- Deimos Engenharia, S.A.	4 227	-	-	-	4 227
- Ehis Construcciones y Obras, S.A.	1 932	-	-	-	1 932
- Hidroambiente, S.A.U.	388	-	-	-	388
- Instalaciones y Proyectos de Gas, S.A.U. – fusionnée avec Elecnor, S.A.	1 031	-	-	-	1 031
- Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U.	1 125	-	-	-	1 125
- Jomar Seguridad, S.L.U.	1 647	-	-	-	1 647
- Belco Elecnor Electric, Inc.	296	-	-	14	310
- IQA Operations Group Limited	5 690	-	-	-	5 690
	28 826	-	-	14	28 840

Exercice 2017

	Milliers d'euros				
	Solde au 31/12/2016	Dépréciation (note 21)	Sorties	Autres	Solde au 31/12/2017
Sociétés consolidées par intégration globale :					
Parcs éoliens :					
- Eólicas Páramo de Poza, S.A.	513	(513)	-	-	-
- Galicia Vento, S.L.	8 702	-	-	-	8 702
- Aerogeneradores del Sur, S.A.	3 630	-	-	-	3 630
- Bulgana Wind Farm Pty LTD	349	-	(349)	-	-
Autres activités :					
- Deimos Space, S.L.U.	158	-	-	-	158
- Deimos Engenharia, S.A.	4 227	-	-	-	4 227
- Ehisa Construcciones y Obras, S.A.	1 932	-	-	-	1 932
- Hidroambiente, S.A.U.	388	-	-	-	388
- Instalaciones y Proyectos de Gas, S.A.U. – fusionnée avec Elecnor, S.A.	1 031	-	-	-	1 031
- Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U.	1 125	-	-	-	1 125
- Zaragoza 2005, S.L.U.	290	(290)	-	-	-
- Ditra Cantabria, S.A.U.	2 096	(2 096)	-	-	-
- Jomar Seguridad, S.L.U.	1 647	-	-	-	1 647
- Belco Elecnor Electric, Inc.	329	-	-	(33)	296
- IQA Operations Group Limited	5 690	-	-	-	5 690
	32 107	(2 899)	(349)	(33)	28 826

Comme indiqué à la Note 3.j) le Groupe évalue annuellement la dépréciation de ses fonds de commerce.

Les unités génératrices de trésorerie considérées aux effets des tests de dépréciation correspondants des fonds de commerce inclus dans le tableau précédent sont identifiées aux sociétés auxquelles ils ont été assignés puisque, en règle générale, ces sociétés sont configurées comme des entités mono-projet.

Le montant récupérable est la valeur la plus grande entre celle du marché, diminuée des coûts de vente, et la valeur d'usage, cette dernière étant entendue comme la valeur actuelle des flux de caisse futurs estimés, approuvés par la Direction et considérés raisonnables. Pour calculer la valeur d'usage, les hypothèses utilisées incluent les taux d'escompte, les taux de croissance et de change attendus dans les prix de vente et dans les coûts. Les Administrateurs de la Société mère estiment les taux d'escompte qui reprennent la valeur de l'argent dans le temps et les risques associés à l'unité génératrice de trésorerie.

En particulier, en ce qui concerne les tests de dépréciation des fonds de commerce assignés aux parcs ou projets éoliens sis en Espagne, qui sont réalisés en considérant leur valeur conjointement avec la valeur enregistrée des actifs immobilisés correspondants, qui s'élève à 60 millions d'euros (94 millions d'euros en 2017, y compris Eólicas Páramo de Poza, S.A.), les estimations relatives au chiffre d'affaires sont faites en tenant compte des prévisions sectorielles concernant le prix pool et de la législation applicable (Note 6.b), en considérant des augmentations annuelles conformes à une estimation prudente de l'évolution de l'indice des prix, ainsi qu'aux niveaux de production moyens obtenus dans des exercices antérieurs ou estimés d'après les études menées à cet effet. Les principales hypothèses utilisées par les Administrateurs de la Société mère dans la réalisation des tests de dépréciation dans l'exercice 2018 ont été les suivantes :

- Produits : sur la base d'estimations internes et, le cas échéant, de sources externes. Le prix pool utilisé pour l'année 2019 a été estimé à 50,30 €/MWh.
- Taux d'escompte : 5,32% (*)
- Période des projections : en fonction de la vie utile restante des immobilisations (Note 3.i).

(*) Taux après impôts étant donné que dans ce genre de projet la composante fiscale est très importante et une variable fondamentale au moment de décider d'investir. Des flux nets d'impôt ont été utilisés pour réaliser ces tests.

Les résultats de ces tests, ainsi que les analyses de sensibilité effectuées par la Direction, n'ont révélé aucune dépréciation.

De même, les analyses de sensibilité réalisées par la Direction incluant des variations en fonction des déviations enregistrées pour les principales estimations de l'exercice précédent ne montrent aucune dépréciation.

Par ailleurs, en ce qui concerne les tests de dépréciation des autres fonds de commerce, les taux d'escompte employés se situent entre 5% et 9%. Les taux de croissance et les variations dans les prix et coûts se basent sur les prévisions internes et sectorielles et sur l'expérience et les expectatives futures, respectivement, sans dépasser en général 8%. Dans les cas où ces calculs tiennent compte de l'estimation d'un revenu perpétuel, un taux de croissance de 2 % sera appliqué.

Sur la base de ces analyses aucune dépréciation additionnelle n'a pas non plus été mise en évidence. Cependant, l'analyse de sensibilité sur le fonds de commerce Deimos Engenharia, S.A., qui implique une réduction de la marge estimée de 13%, reflète une dépréciation d'environ un million d'euros.

En outre, cette analyse a montré que malgré le fait que la société du Groupe IQA Operations Group Ltd se trouve dans une situation de pertes, avec des capitaux propres négatifs, les estimations des flux ne montrent aucune dépréciation. Il est à signaler que ces flux se basent sur une amélioration à court terme due à la formalisation de nouveaux contrats qui ont commencé durant l'exercice 2018.

En ce qui concerne la décomptabilisation du fonds de commerce de la société Ditra Cantabria, S.A. dans l'exercice 2017, celle-ci correspondait à la liquidation de cette société, ce qui a entraîné une perte de 2 millions d'euros enregistrée dans la rubrique « Amortissements, dépréciation et dotations aux provisions » du compte de résultats consolidés.

8. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Le mouvement enregistré à ce chapitre de l'état de situation financière consolidé dans les exercices 2018 et 2017 ha été le suivant :

	Milliers d'euros					
	Charges de développement	Propriété industrielle	Applications informatiques	Concessions administratives	Autres actifs incorporels	Total
Solde au 01/01/2017	1 219	3 207	10 134	51 480	87 888	153 928
Entrées	190	-	3 188	-	7 742	11 120
Sorties	-	-	(30)	-	-	(30)
Transferts	-	-	(23)	-	-	(23)
Écarts de conversion	-	(97)	(71)	-	(3 030)	(3 198)
Solde au 31/12/2017	1 409	3 110	13 198	51 480	92 600	161 797
Variation dans le périmètre de consolidation	38	-	-	-	-	38
Entrées	312	-	2 539	150	3 865	6 866
Sorties	(102)	-	(93)	-	(342)	(537)
Transferts	-	-	-	-	(36)	(36)
Écarts de conversion	(1)	39	49	-	3 171	3 258
Solde au 31/12/2018	1 656	3 149	15 693	51 630	99 258	171 386
Amortissement cumulé -						
Solde au 01/01/2017	952	2 516	7 934	18 989	10 749	41 140
Variation dans le périmètre de consolidation						
Dotations (Note 21)	147	136	1 199	2 578	1 972	6 032
Sorties	-	-	(23)	-	-	(23)
Transferts	-	-	(19)	-	-	(19)
Écarts de conversion	-	(34)	3	-	-	(31)
Solde au 31/12/2017	1 099	2 618	9 094	21 567	12 721	47 099
Dotations (Note 21)	30	85	1 767	2 610	1 972	6 464
Sorties	67	-	(94)	-	-	(27)
Transferts	-	(15)	15	-	-	-
Écarts de conversion	-	20	54	-	-	74
Solde au 31/12/2018	1 196	2 708	10 836	24 177	14 693	53 610
Total autres actifs incorporels, net	460	441	4 857	27 453	84 565	117 776

Le chapitre « Autres actifs incorporels » du tableau précédent inclut un montant brut de 27 507 milliers d'euros correspondant à la juste valeur estimée des contrats avec les administrations publiques pour la maintenance et l'entretien de routes de la société dépendante Audeca, S.L.U. à la date de son acquisition par le Groupe Elecnor, qui a eu lieu en 2010. Le Groupe amortit cet actif sur une période de 15 ans, qui est la période moyenne de durée estimée desdits contrats, d'après l'expérience historique, et compte tenu des renouvellements correspondants. L'amortissement des exercices 2018 et 2017 pour ce concept s'est élevé à 1 972 milliers d'euros environ et respectivement.

En outre, le chapitre « Autres actifs incorporels » du tableau antérieur inclut au 31 décembre 2018 un montant brut de 71 751 milliers d'euros (64 718 milliers d'euros en 2017), correspondant à la servitude électrique des lignes de transmission au Chili, dont la vie utile est indéfinie, et qui ne sont par conséquent pas assujetties à un processus d'amortissement mais à une évaluation de la dépréciation annuelle. Ces évaluations permettent de conclure qu'il n'existe aucun risque de dépréciation, étant donné que sur la base d'analyse de sensibilité très amples il ne se produit aucun type de dépréciation.

Au chapitre des « Concessions administratives » sont enregistrés pour un montant net d'environ 27 160 milliers d'euros (29 721 milliers d'euros en 2017), correspondant à l'estimation de leur juste valeur (estimée selon la juste valeur de la contrepartie versée, c'est-à-dire la construction), nette des amortissements correspondants, les investissements réalisés dans diverses stations d'épuration dont la construction et l'exploitation sont réalisées en régime de concession en vertu des concessions administratives correspondantes accordées par l'Institut Aragonais de l'Eau. À travers ces concessions, le Groupe Elecnor exploite ces stations d'épuration en obtenant des produits en fonction du volume d'eau épurée en m³. Au 31 décembre 2018 toutes les stations d'épuration sont en exploitation et la durée des concessions est de 20 ans.

Durant la phase d'exploitation, le paiement des obligations dérivées des contrats par l'Institut Aragonais de l'Eau pour les exercices correspondants sera effectué moyennant l'approbation des listes évaluées qui sont émises mensuellement et la présentation de factures, sur la base des tarifs établis, lesquelles pourront faire l'objet d'une révision tout au long de la durée du contrat.

Le concessionnaire aura à sa charge la gestion des stations d'épuration, et devra veiller à tout moment à leur bon fonctionnement. En cas d'interruption des services des stations d'épuration, le concessionnaire devra le rétablir avec la plus grande diligence, sans qu'il n'ait le droit de toucher un tarif quelconque pour l'installation affectée durant la période d'interruption.

La concession sera entendue éteinte pour accomplissement quand sera écoulé le délai établi initialement ou, le cas échéant, celui résultant des prorogations ou réductions qui auront pu être convenues. Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'Administration concédante, en bon état de conservation et d'usage et gratuitement, les ouvrages inclus dans la concession ainsi que les biens et installations nécessaires pour les exploiter.

Dans l'exercice 2018, les produits générés par ces concessions se sont élevés à 6 589 milliers d'euros (6 373 milliers d'euros dans l'exercice 2017), environ, enregistrés à la rubrique « Montant net du chiffre d'affaires » du compte de résultats consolidés ci-joint.

Le coût des actifs incorporels en exploitation totalement amortis aux 31 décembre 2018 et 2017 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Charges de développement	910	792
Propriété industrielle	2 265	2 320
Applications informatiques	6 807	6 277
	9 982	9 389

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le mouvement enregistré à ce chapitre de l'état de situation financière consolidé dans les exercices 2018 et 2017 a été le suivant :

	Milliers d'euros								
	Terrains	Constructions, installations techniques et machines	Outils	Mobilier et objets	Équipements pour le traitement de l'information	Éléments de transport	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
COÛT:									
Solde au 1 janvier 2017	27 031	1 613 185	15 539	9 628	14 227	26 723	6 989	63 923	1 777 245
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	(756)	-	-	-	-	-	-	(756)
Entrées	-	14 715	4 414	530	1 678	4 308	1 721	87 530	114 896
Sorties	-	(26 291)	(2 768)	(1 323)	(630)	(2 638)	(384)	(2 118)	(36 152)
Transferts	1 274	93 193	59	191	(941)	139	(123)	(93 792)	-
Écarts de conversion	931	(110 311)	(651)	28	4	5 925	(157)	(9 724)	(113 955)
Solde au 31 décembre 2017	29 236	1 583 735	16 593	9 054	14 338	34 457	8 046	45 819	1 741 278
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrées	-	20 765	4 611	780	1 679	4 556	5 662	23 057	61 110
Sorties	-	(6 885)	(2 781)	(85)	(574)	(3 007)	(607)	(278)	(14 217)
Transferts	-	6 016	19	(20)	391	(161)	(239)	(18 759)	(12 753)
Écarts de conversion	706	(30 143)	344	186	227	3 770	5	2 097	(22 808)
Solde au 31 décembre 2018	29 942	1 573 488	18 786	9 915	16 061	39 615	12 867	51 936	1 752 610
AMORTISSEMENT CUMULÉ :									
Solde au 1 janvier 2017	-	523 369	3 371	6 101	9 545	16 647	4 597	-	563 630
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	(24)	-	-	-	-	-	-	(24)
Dotations (Note 21)	-	53 895	1 239	678	1 500	2 920	851	-	61 083
Sorties	-	(19 863)	(259)	(373)	(337)	(2 055)	(212)	-	(23 099)
Transferts	-	(916)	224	(96)	(932)	267	105	-	(1 348)
Écarts de conversion	-	(18 638)	(319)	164	111	6 733	(101)	-	(12 050)
Solde au 31 décembre 2017	-	537 823	4 256	6 474	9 887	24 512	5 240	-	588 192
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations (Note 21)	-	54 552	1 196	864	1 552	2 627	1 687	-	62 478
Sorties	-	(3 385)	(134)	(214)	(549)	(1 348)	(523)	-	(6 153)
Transferts	-	(13 026)	(7)	(5)	400	(74)	-	-	(12 712)
Écarts de conversion	-	(10 212)	217	259	252	3 845	23	-	(5 616)
Solde au 31 décembre 2018	-	565 752	5 528	7 378	11 542	29 562	6 427	-	626 189
DÉPRÉCIATION									
Solde au 1 janvier 2017	1 278	4 731	-	-	-	-	-	-	6 009
Sorties	-	(3 476)	-	-	-	-	-	-	(3 476)
Transferts	155	457	-	-	-	-	-	-	612
Solde au 31 décembre 2017	1 433	1 712	-	-	-	-	-	-	3 145
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2018	1 433	1 712	-	-	-	-	-	-	3 145
Coût net, au 31 décembre 2018	28 509	1 006 024	13 258	2 537	4 519	10 053	6 440	51 936	1 123 276

La rubrique « Constructions, installations techniques et machines » inclut principalement le montant brut et l'amortissement cumulé des parcs éoliens en fonctionnement qui ont été construits au cours d'exercices antérieurs, ainsi que celui des lignes de transmission au Chili qui ont été mises en exploitation en 2015 et 2018.

Au 31 décembre 2018, la rubrique « Immobilisations en cours » du tableau antérieur correspond principalement aux investissements

effectués durant les exercices 2018 et 2017 dans les lignes de transmission au Chili, pour un montant d'environ 50,7 millions d'euros, dont la date estimée de mise en service est au cours du premier semestre 2019 (investissements dans les lignes de transmission au Chili pour un montant d'environ 27 millions d'euros, et entrées dans un parc éolien espagnol pour un montant de 17 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les principales entrées d'immobilisations corporelles de l'exercice 2018 ont correspondu aux investissements susmentionnés dans des lignes de transmission au Chili (investissements dans des lignes de transmission au Chili et dans un parc éolien espagnol pour l'exercice 2017).

Le montant des actifs corporels affectés comme garantie du remboursement de certains prêts bancaires s'élève au 31 décembre 2018 à 44 413 milliers d'euros (17 445 milliers d'euros en 2017) environ, dérivés pour la plupart des projets éoliens abordés par les sociétés du Groupe (Note 14).

Les bureaux utilisés par le Groupe dans le déroulement de son activité, sauf ceux acquis dans l'exercice 2007 moyennant le contrat de leasing, correspondent pour la plupart à des locaux loués.

Le coût des éléments des immobilisations corporelles du Groupe qui aux 31 décembre 2018 et 2017 est totalement amorti et en usage est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Constructions, installations techniques et machines	59 894	58 662
Mobilier et objets	2 703	2 459
Équipements pour le traitement de l'information	5 138	5 241
Éléments de transport	2 940	2 244
	70 675	68 606

La politique du Groupe est de signer des polices d'assurance pour couvrir les risques possibles auxquels sont exposés les divers éléments de ses immobilisations corporelles, ainsi que les réclamations possibles qui peuvent être présentées pour l'exercice de son activité, étant entendu que ces polices couvrent suffisamment les risques auxquels elles sont soumises.

10. INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS PAR LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les participations dans des entités associées et des coentreprises au Groupe Elecnor qui ont été évaluées par la méthode de la mise en équivalence (Note 3.c) sont les suivantes :

Société	Milliers d'euros	
	2018	2017
Cachoeira Paulista Transmissora de Energia S.A.	17 647	-
Woolsthorpe Holding TRUST	548	-
Cosemel Ingeniería, A.I.E.	56	78
Parque Eólico Gaviota, S.A.	-	36
Jauru Transmissora de Energia, S.A.	26 357	22 305
Brilhante Transmissora de Energia, S.A.	30 761	32 045
Sociedad Aguas Residuales Pirineos, S.A.	4 248	3 851
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V.	17 913	14 089
Dioxipe Solar, S.L.	24 025	27 310
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	34 360	40 112
Brilhante Transmissora de Energia, S.A. II	3 781	3 873
Morelos O&M, SAPI de C.V.	275	209
Morelos EPC, SAPI de C.V.	4 107	12 089
	164 078	155 997

En date du 26 décembre 2018 le Groupe Elecnor a clôturé, à travers sa filiale Celeo Redes Brasil, S.A., l'acquisition des actions de deux sociétés (33% des actions de Jauru Transmissora de Energia S.A. (JTE) et 100% des actions de Cachoeira Paulista Transmissora de Energia S.A. (CPTE)) à Isolux Energia e Participações S.A., pour un montant total de 46,7 millions d'euros. Ces acquisitions font partie d'un accord avec un fonds d'investissement, selon lequel ces investissements seront intégrés dans une société dans laquelle Celeo Redes Brasil, S.A. et ce groupe d'investisseurs participeront conjointement, chacun avec 50%. Au 31 décembre 2018 l'incorporation du fonds d'investissement ne s'est pas encore accomplie. Il existe cependant un accord entre les deux parties selon lequel il a été convenu de prendre conjointement les décisions importantes en ce qui concerne les participations antérieures, par exemple pour ce qui a trait aux décisions de politique financière et/ou aux questions opérationnelles, durant la période qui s'écoulera jusqu'à l'incorporation susmentionnée.

Compte tenu de la teneur de ces accords et de l'objectif final des investissements, au 31 décembre 2018 le Groupe Elecnor n'exerce pas le contrôle sur ces sociétés. En outre, compte tenu que le Groupe Elecnor a prévu de ne détenir uniquement que 50% des investissements dans ces sociétés, ceux-ci sont inscrits comme des investissements associés pour un montant de 23,7 millions d'euros.

Les participations restantes, 16,5% de JTE et 50% de CPTE, dont il est prévu qu'elles seront transférées au cours de l'année 2019 au groupe d'investisseurs pour un montant équivalent à 50% du prix d'acquisition, sont inscrites comme des actifs non courants détenus en vue de la vente

À compter de la date d'acquisition le Groupe Elecnor n'inscrit que des résultats correspondant à la partie des capitaux propres qui va être détenue dans ces sociétés sur la base de la méthode de la mise en équivalence.

À la date de présentation des présents comptes annuels consolidés le Groupe Elecnor suit un processus visant à effectuer l'assignation du prix d'acquisition correspondant à la participation dans les sociétés associées en suivant les principes de l'IFRS 3, raison pour laquelle le montant de cet investissement doit être considéré comme provisoire et, si cela est nécessaire, il sera ré-exprimé au cours de l'exercice 2019 en suivant les critères prévues dans cette norme.

Les mouvements qui se sont produits dans les exercices 2018 et 2017 à cette rubrique de l'état de situation financière consolidé ont été les suivants :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Solde initial	155 997	165 615
Acquisitions	24 777	-
Participation aux bénéfices/(pertes)	(3 831)	587
Pertes pour dépréciation de la valeur	(161)	-
Écarts de conversion	(5 353)	(12 107)
Dividendes perçus	(11 186)	(8 399)
Participation dans autres éléments du résultat global	4 190	10 393
Autres mouvements	(355)	(92)
Solde final	164 078	155 997

L'Annexe III ci-jointe reprend les principaux résultats des sociétés comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours des exercices 2018 et 2017, la dépréciation du réal brésilien face à l'euro a conduit à une baisse des capitaux propres des sociétés brésiliennes évaluées par la méthode de la mise en équivalence lors du processus de conversion de leurs états financiers dans la monnaie fonctionnelle du Groupe.

En 2010, le Groupe a acquis 55% des sociétés dépendantes Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L., dont l'objet social est la construction et l'exploitation de trois centrales thermo-solaires à technologie cylindro-parabolique en Estrémadure et Castille-La Manche. Par ailleurs, dans ce même exercice, différents accords ont été signés entre leurs sociétaires, pour réguler leurs relations en tant que sociétaires, leurs relations avec leurs propres sociétés, leur gestion et administration, ainsi que les divers aspects du développement des projets et de leurs phases postérieures. Ces accords établissent notamment une série de matières réservées sur lesquelles toute décision à prendre requiert l'unanimité.

Les matières réservées à propos desquelles toute décision de l'Assemblée Générale d'associés requiert l'unanimité, sont les suivantes :

- a) Remboursement de la Prime, augmentation ou réduction du capital social, modifications des statuts et, notamment, l'approbation de toute clause en matière de restrictions à la transmission de participations ;
- b) Fusion, scission, transformation, dissolution, cession globale d'actifs et passifs et disposition d'une part substantielle des actifs ;
- c) Participation dans toute joint-venture, société ou association ou dans l'acquisition de toute participation dans le capital social ou les actifs et activités de toute autre société ;
- d) Conclusion, modification et achèvement de tout contrat souscrit avec les associés ou les sociétés qui font partie du même Groupe, ou l'approbation de toute opération avec des entités liées aux antérieures ;
- e) Approbation de la concession aux associés ou entités liées, de prêts, gages ou garanties de tout type ;
- f) Modification du nombre d'administrateurs ;
- g) Nomination ou destitution d'audits ;
- h) Modification de la politique de maximisation des distributions aux associés ;
- i) Accords relatifs à des décisions clé du Projet à propos de tout changement d'activité, souscription de toute opération ou contrat qui altèrent la nature de l'activité ou la portée du projet ou qui le modifient de façon substantielle, et l'abandon du Projet, ainsi que la conclusion de tout contrat qui ne se réfère pas à l'activité habituelle ou qui n'est pas menée dans le cours habituel de l'activité de la Société ;
- j) Modification du régime fiscal ;
- k) Accords relatifs à la souscription du financement du projet et à tout refinancement possible ; et
- l) Modification des termes des contrats de crédit qui conforment le financement du projet, en affectant la TIR sur l'investissement à la date de clôture financière, les garanties du financement, ou la résolution de ces contrats.

Quant aux matières réservées à propos desquelles toute décision du Conseil d'Administration requiert l'unanimité des Administrateurs, ce sont les suivantes :

- a) Concession de prêts, crédits ou toute autre forme de financement, ou la prestation de toute garantie à un tiers ;
- b) Reprise de tout endettement, et octroi de garanties différentes de celles requises par les fournisseurs courants ;
- c) Approbation du plan d'activités et du premier budget d'exploitation ;
- d) Approbation du budget d'exploitation quand il comporte une augmentation des charges totales dépassant 10% du budget de l'exercice antérieur ;
- e) Octroi de pouvoirs relatifs à des matières réservées ;
- f) Modification de contrats de financement relatifs au financement du projet ;
- g) Constitution de filiales ou acquisition d'actions d'autres sociétés ;
- h) Augmentations du Capital Social ;
- i) Octroi du Certificat d'Agrément Provisoire et Définitif de la centrale conformément au contrat EPC, approbation de waivers et variations du contrat EPC, O&M ou « Owner's Engineering ».

Vu la nature des matières réservées et les régimes de majorités établis pour la prise de décisions les concernant, le Groupe Elecnor a considéré, conformément aux principes de consolidation décrits à la note 3.c, que les participations dans ces sociétés doivent être qualifiées comme une coentreprise et, au moins, comme des coentreprises, donc ces participations ont été consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. À la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, les trois centrales thermo-solaires dans lesquelles se matérialisent ces projets sont opérationnelles.

Le Groupe a analysé l'impact des changements réglementaires introduits depuis l'exercice 2012 dans ces sociétés associées, en révisant en 2013 les projections financières de ces projets et en réalisant les correspondants tests de dépréciation des immobilisations corporelles de ces derniers, tout en tenant compte de la situation réglementaire actuelle et des diverses incertitudes existantes liées au développement et au fonctionnement futur du secteur.

Toutes les hypothèses et les estimations réalisées par les administrateurs de la société en ce qui concerne les tests de dépréciation des participations dans les sociétés Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L. sont conformes aux valeurs énumérées dans le décret IET/1045/2014 qui valident les paramètres de rétribution des installations types, applicables à certaines installations de production d'électricité utilisant des sources d'énergies renouvelables, la cogénération ou des résidus.

Aux 31 décembre 2018 et 2017 il ne s'est produit aucune variation dans les principales hypothèses des analyses préalables, de sorte qu'en l'absence d'indices de dépréciation de nouveaux tests n'ont pas été effectués.

Il est dans ce sens à souligner que les projets thermosolaires participés par le Groupe sont soumis à une réglementation garantissant une rentabilité raisonnable des projets pour une entreprise efficiente et bien gérée, et ce jusqu'à une valeur déterminée de l'investissement initial.

En vue de maintenir cette rentabilité raisonnable dans le temps, la rétribution réglementaire s'appuie sur le rendement moyen des Obligations de l'État à dix ans sur le marché secondaire, majorée d'un différentiel. De cette manière, des variations dans le coût du capital sont transférées aux produits attendus, de telle sorte que ces variations dans le coût du capital n'affectent aucunement la valeur récupérable.

Il existe en outre certaines obligations assumées par les entités accréditées dont le manquement pourrait être cause de résolution anticipée obligatoire de ces prêts. Selon les Administrateurs de la Société mère, ces obligations ont été remplies dans l'exercice 2018 pour la plupart des financements et l'on n'attend pas d'éventuels manquements à ces obligations à l'avenir.

À cet égard, l'accord de restructuration signé par Aries Solar Termoeléctrica, S.L. stipule l'engagement d'amortir de manière anticipée 31 millions d'euros sur un délai de 5 ans selon le calendrier suivant (montant accumulé à chaque exercice), 27 millions d'euros ayant déjà été amortis au 31 décembre 2018 :

Exercice	Milliers d'euros
2015	2 500
2016	8 180
2017	14 880
2018	22 320
2019	31 000

Les Annexes I et III incluent une liste des participations dans des sociétés associées et coentreprises dans laquelle est détaillée l'information légale et financière la plus significative les concernant.

11. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Le détail des différents postes qui composent les actifs financiers non courants, différents des sociétés comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence, est le suivant :

	Actifs financiers au coût amorti						Total
	Instruments de capitaux propres au coût	Dérivés de couverture (Note 15)	Prêts à long terme (Note 26)	Concessions administratives	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Autres actifs non courants	
Solde au 31 décembre 2016	4 432	523	31 576	682 170	-	64 883	783 584
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	-	-	-	-	3.598	3.598
Entrées	1 150	513	875	119 774	-	10 974	133 286
Sorties	-	-	-	(6 640)	-	(25 268)	(31 908)
Transferts	(2 895)	-	-	-	-	2 895	-
Autres	-	-	(2 665)	-	-	-	(2 665)
Écarts de conversion	-	-	-	(94 375)	-	(5 177)	(99 552)
Solde au 31 décembre 2017	2 687	1 036	29 786	700 929	-	51 905	786 343
Entrées	1 713	-	-	36 058	-	31 107	68 878
Sorties	-	(927)	(13 472)	(577)	-	(9 562)	(24 538)
Transferts	-	-	-	-	26 455	(1 142)	25 313
Écarts de conversion	-	-	-	(78 331)	173	(4 083)	(82 241)
Reclassements à court terme	-	-	-	(3 011)	-	-	(3 011)
Solde au 31 décembre 2018	4 400	109	16 314	655 068	26 628	68 225	770 744

a) Participations nettes en capital-

Les participations nettes dans le capital incluent le coût de plusieurs sociétés exclues de la consolidation du fait qu'elles ont un intérêt peu significatif pour l'image fidèle que doivent exprimer les comptes annuels consolidés.

L'effet sur les comptes annuels consolidés, si ces sociétés dépendantes avaient été consolidées, ne serait pas significatif.

b) Prêts à long terme-

Le chapitre « Prêts à long terme » du tableau précédent, au 31 décembre 2018, inclut principalement divers prêts accordés à des entreprises associées au Groupe Elec nor.

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a effectué plusieurs apports dans l'entreprise associée Gasoducto de Morelos, S. A. P. I. de C. V. au titre de futures augmentations de capital, pour un montant total d'environ 33.483 milliers de dollars, en instrumentalisant une partie d'entre eux à travers divers prêts, dont le solde aux 31 décembre 2018 et 2017 s'élève à 16 176 milliers d'euros et 21 674 milliers d'euros, respectivement (18 255 milliers de dollars et 25 588 milliers de dollars, respectivement), et qui produisent un intérêt annuel de 7,5%. Durant l'exercice 2018 le Groupe a encaissé environ 6 millions d'euros en relation avec ces prêts. Au montant au 31 décembre 2017 il fallait ajouter les intérêts produits et non encaissés pour un montant de 7 981 milliers d'euros, intégralement encaissés durant l'exercice 2018 conjointement avec les intérêts produits dans le présent exercice.

c) Concessions administratives-

Le Groupe Elec nor développe et exécute actuellement, en régime de concession, divers projets pour la construction et la maintenance de diverses lignes de transport d'énergie électrique au Brésil, à travers ses filiales constituées à cet effet et dont le chef de file dans ce pays est Celeo Redes Brasil, S.A. D'après les contrats de concessions, le Groupe touchera un montant donné au cours de la période de la concession comme rétribution, tant pour les travaux de construction que pour ceux d'exploitation et de maintenance, montant qui ne dépend pas de l'utilisation qui sera faite, le cas échéant, de ces lignes de transport. Les périodes de la concession tournent autour de 30 ans environ. Ce montant à recouvrer fera l'objet d'une actualisation périodique en fonction de certaines variables comme les taux d'intérêt, l'indice général des prix à la consommation et autres taux de référence du marché selon ce qu'établissent les divers contrats, bien que les modifications ne soient pas significatives.

Le Groupe s'engage, en vertu des accords de concession, à implanter intégralement les installations de transmission dans une période déterminée, et à prêter les services d'opération et de maintenance en employant des matériaux et des équipements de qualité, et en maintenant les installations et les méthodes opératives adaptées qui garantissent de bons niveaux de régularité, efficacité, sécurité, actualité, effort permanent de réduction des coûts, intégration sociale et conservation de l'environnement. L'entité concessionnaire ne pourra céder ni donner en garantie les actifs associés au service public de transmission sans l'autorisation d'ANEEL.

L'extinction de la concession aura lieu dans les cas suivants : terme final du contrat, caducité, rescision, annulation pour vice ou irrégularité, ou extinction de la société de transmission. L'extinction de la concession déterminera la reprise au pouvoir concédant de tous les biens liés au service, en procédant aux évaluations et aux analyses correspondantes, qui serviront, le cas échéant, à déterminer l'indemnisation à verser à la société de transmission. Les biens devront être dans des conditions correctes d'opération et techniques, maintenues conformément aux procédures de réseaux approuvés par l'ANEEL qui assurent la continuité du service public de transmission d'énergie.

Au terme final du contrat, ANEEL est autorisée, sur son choix exclusif, à proroger le contrat. Le délai de rénovation maximum est pour la même période que la concession et moyennant demande de la société de transmission. Une éventuelle prorogation du délai de concession peut également être accordée en fonction de l'intérêt public et des conditions stipulées dans le contrat.

La société de transmission pourra promouvoir la rescision du contrat en cas de manquement par le pouvoir concédant aux normes établies dans le contrat. Dans ce cas, la société de transmission ne pourra pas interrompre la prestation du service tant que n'aura pas été donnée l'approbation par décision judiciaire décrétant l'extinction du contrat.

Conformément aux critères décrits à la Note 4.I), le Groupe enregistre au moment initial un actif financier à la juste valeur des montants à toucher pour la construction des infrastructures, qui est dès lors évalué à son coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Selon ce critère, le Groupe a enregistré, dans l'exercice 2018, un versement à la rubrique « Produits financiers » du compte de résultat de l'exercice en question, d'un montant de 92 613 milliers d'euros (48 264 milliers d'euros dans l'exercice 2017) environ, correspondant à l'effet financier de l'application de cette méthode. Au cours de l'année 2017 l'investissement dans la ligne de transmission de Cantareira Transmissora de Energia, S.A. a été achevé, cette ligne étant entrée en fonctionnement au début du présent exercice, ce qui a conduit à la reconnaissance de l'actif financier correspondant et a représenté la reconnaissance durant l'exercice 2018 d'un produit financier plus élevé d'environ 23 millions d'euros du fait de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sur celui-ci.

Les entrées des exercices 2018 et 2017 correspondent principalement à la nouvelle concession au Brésil mise en fonctionnement au début de l'exercice 2018, tel qu'il est mentionné au paragraphe antérieur.

Voici les détails du calendrier prévu en ce qui concerne les encaissements correspondants au solde non courant au 31 décembre 2018 et 2017 :

	Milliers d'euros
	31/12/2018
2020	4 678
2021	2 593
2022	-
2023	-
2024 et années suivantes	647 797
Total	655 068

	Milliers d'euros
	31/12/2017
2019	3 392
2020	5 270
2021	2 921
2022	-
2023 et années suivantes	689 346
Total	700 929

d) Créances commerciales et autres comptes à recouvrer-

Au 31 décembre 2018 la rubrique « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » de l'actif non courant correspond intégralement aux soldes que la société dépendante Elecnor Perú, S.A.C. maintient avec le client Consorcio Constructor Ductos del Sur, dont l'échéance, à la suite de l'accord atteint durant le présent exercice, a été établie principalement en 2021. Au 31 décembre 2017 ces soldes étaient inscrits dans la rubrique « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » de l'actif courant.

Au 31 décembre 2017, Consorcio Constructor Ductos del Sur a notifié à Elecnor Perú S.A.C. la fin du contrat de construction en conséquence de la fin du contrat que Gasoducto Sur Peruano avait souscrit avec le Gouvernement péruvien et, à compter de ce moment, la société dépendante a entamé toutes les formalités nécessaires pour recouvrer les dettes en attente. La société dépendante a présenté une demande d'arbitrage face à Consorcio Constructor Ductos del Sur et, à la moitié de l'exercice 2018, les deux parties ont conclu un accord selon lequel Consorcio Constructor Ductos del Sur reconnaît la dette à payer à la société Elecnor Perú S.A.C. et accepte un échéancier de paiements qui, à la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, est respecté. Cette dette porte un taux d'intérêt annuel correspondant au taux Libor 30 jours + 1,5%.

e) Autres actifs non courants-

La composition du chapitre solde « Autres actifs non courants » du tableau précédent est la suivante :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Compte de réserve du service de la dette	44 050	25 173
Cautions	4 743	3 072
Autres	19 432	23 660
	68 225	51 905

Le chapitre « Compte de réserve du service de la dette » inclut les montants que les sociétés dépendantes espagnoles et brésiliennes dédiées à l'exploitation de parcs éoliens doivent maintenir dans des dépôts bancaires en vertu des contrats de financement souscrits par celles-ci (Note 14), qui s'élèvent à un total de 15 511 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (12 729 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

En outre, ce chapitre inclut le montant du compte de réserve du service de la dette des sociétés concessionnaires brésiliennes pour un montant total d'environ 24 822 milliers d'euros (environ 12 444 milliers d'euros au 31 décembre 2017), ainsi que des sociétés concessionnaires espagnoles et photovoltaïques pour un montant de 3 717 milliers d'euros.

Ces dépôts produisent un taux d'intérêt de marché.

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, Elecnor, S.A. maintient des cautions et des dépôts, principalement pour locations, d'un montant d'environ 3 523 milliers d'euros (3 025 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

Les actifs financiers non courants aux 31 décembre 2018 et 2017 sont comptabilisés selon leur coût amorti, hormis pour les dérivés qui sont comptabilisés selon leur juste valeur.

12. ACTIFS FINANCIERS COURANTS**a) Créances commerciales et autres comptes à recouvrer-**

Le chapitre « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » de l'actif courant de l'état de situation financière reprend les comptes à recouvrer qu'a le Groupe comme conséquence des opérations réalisées avec des tiers.

Au 31 décembre 2017, cette rubrique comprenait un montant d'environ 24 millions d'euros ayant trait aux réclamations

en cours des filiales Belco (USA) et Elecnor do Brasil en ce qui concerne les projets suivants :

- Projet Los Angeles Federal Court House : le montant de la réclamation s'élevait à 3,1 millions d'euros. Des réclamations pour un montant de 17,8 millions d'euros ont été documentées et une procédure judiciaire a été engagée.
- Projet de Santa Monica Community College : le montant de la réclamation s'élevait à 4,9 millions d'euros en raison de changements dans le champ d'application du contrat initial. Cette réclamation a été clôturée durant l'exercice avec le recouvrement de la part du Groupe d'environ 4,2 millions d'euros (5 millions de dollars).
- Projets de concessions Integração Maranhense TE et Caiua TE : le montant de la réclamation s'élevait à 16 millions d'euros ; 19 millions d'euros ont été réclamés sur la base d'expertises indépendantes et une procédure d'arbitrage a été engagée.

En application de la nouvelle norme internationale IFRS 15, le Groupe a ajusté dans les réserves au 1er janvier 2018 le montant de ces réclamations reprises dans la rubrique « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » (voir Note 2.b).

Au 31 décembre 2017, la rubrique « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » incluait un montant d'environ 303,6 millions d'euros correspondant à un contrat en cours exécuté en attente de facturer, montant qui au 31 décembre 2018 est inscrit dans la rubrique « Actifs pour contrats conclus avec clients » de l'actif courant de l'état de situation financière consolidé ci-joint.

En outre, les montants correspondant aux retenues dans les paiements effectués par les clients s'élèvent respectivement à 23 490 milliers et 33 369 milliers d'euros, pour les exercices 2018 et 2017, et sont repris à la rubrique « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » de l'actif courant de l'état de situation financière consolidé ci-joint.

Par ailleurs, aux 31 décembre 2018 et 2017, le Groupe n'est soumis à aucun contrat à titre onéreux dont les pertes estimées pourraient être significatives.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le Groupe maintient les droits de recouvrement formalisés à travers des billets à ordre et reçus à titre d'avance d'un contrat que celui-ci exécute actuellement au Venezuela, pour un montant nominal de 166 250 milliers de dollars. Ces billets à ordre produisent un taux d'intérêt de 6,5%, avec des échéances en 2018 et 2019. En raison des circonstances dans lesquelles se trouve ce pays et des conséquences que celles-ci ont sur ce projet en particulier, les Administrateurs de la Société mère n'ont pas donné de valeur à ces billets à ordre, l'avancement et la portée de ce projet étant donc conditionnés par le recouvrement effectif de ces derniers. Dans ce sens, durant l'exercice 2018 le Groupe n'a reçu aucun recouvrement (23 750 milliers de dollars en 2017), et a reconnu des recettes d'exploitation pour un montant de 11 580 milliers d'euros (21 740 milliers d'euros en 2017) correspondant à la facturation anticipée encaissée durant les exercices antérieurs pour un contrat exécuté durant l'exercice 2018. De la même façon, aucun intérêt n'a été encaissé (12 350 milliers de dollars d'intérêts en 2017), raison pour laquelle aucun produit financier n'a été inscrit (11 millions d'euros en 2017) (Voir Note 21).

Aux 31 décembre 2018 et 2017, il existait des comptes à recouvrer échus non dépréciés pour un montant, respectivement, de 79 680 milliers d'euros et 150 853 milliers d'euros. L'ajustement est principalement dû à la dotation durant l'exercice 2018 de soldes échus et au transfert de la dette en attente de recouvrement de la société dépendante Elecnor Perú S.A.C. dans « Actif non courant » (voir Note 11).

L'analyse d'ancienneté de ces comptes est la suivante :

Description	Milliers d'euros	
	2018	2017
Soldes non échus	595 426	780 661
Jusqu'à 6 mois	56 830	82 552
Entre 6 et 12 mois	15 620	20 354
Plus de 12 mois	7 230	47 947
Total	675 106	931 514

Par ailleurs, le Groupe dote une provision pour couvrir les dettes en situation irrégulière pour arriérés de paiement, suspension

de paiements, insolvabilité ou autres causes, après une étude individualisée de leur possibilité de recouvrement. Les dotations sont réalisées en fonction des meilleures estimations à la clôture de l'exercice.

Le mouvement enregistré durant les exercices 2018 et 2017 et la composition de la rubrique « Dépréciation des comptes à recouvrer » aux 31 décembre 2018 et 2017, sont les suivants :

	Milliers d'euros						31/12/2018
	31/12/2017	Dotation	Application	Reprises	Reclassements	Écarts de conversion	
Dépréciation	75 098	22 619	(2 254)	(128)	3 383	(297)	98 421

	Miles de euros						31/12/2017
	31/12/2016	Dotation	Application	Reprises	Écarts de conversion		
Dépréciation	70 720	4 577	(506)	(6)	(313)		75 098

b) Trésorerie et autres moyens de trésorerie

La composition de ce chapitre de l'état de situation financière consolidé ci-joint est la suivante :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Équivalents de trésorerie	69 456	49 181
Trésorerie	357 381	348 980
	426 837	398 161

Le solde de la rubrique « Équivalents de trésorerie » aux 31 décembre 2018 et 2017 comprend principalement les titres à revenu fixe et les dépôts à terme souscrits par les sociétés Elecnor Chile, S.A. et Elecnor do Brasil, S.A. dont l'échéance est inférieure à trois mois et produisent des intérêts conformes au marché.

Au 31 décembre 2018, cette rubrique inclut un montant d'environ 106 millions d'euros apportés par les parcs éoliens, photovoltaïques et les concessionnaires (96 millions d'euros au 31 décembre 2017).

13. CAPITAUX PROPRES

a) Capital social-

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le capital social d'Elecnor, S.A. est représenté par 87 000 000 d'actions ordinaires au porteur d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions d'Elecnor, S.A. sont cotées sur le marché continu espagnol.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la composition de l'actionnariat de la Société mère, ainsi que sa participation, était la suivante :

	% Participation	
	2018	2017
Cantiles XXI, S.L.	52,76%	52,76%
Bestinver Gestión, S.A., S.G.I.I.C.	4,76%	4,76%
Autres (*)	42,48%	42,48%
	100,00%	100,00%

(*) Tous avec un % de participation inférieur à 3 %.

b) Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation-

Le mouvement produit dans cette rubrique durant les exercices 2018 et 2017 est le suivant :

Milliers d'euros								
	31/12/16	Contrat	Variation dans la valeur de marché	Liquidation de dérivés	31/12/17	Variation dans la valeur de marché	Liquidation de dérivés	31/12/18
Par intégration globale -								
Couverture de flux de trésorerie :								
Swaps de taux d'intérêt-IRS (Note 15)	(29 653)	-	892	6 192	(22 569)	(4 548)	4 963	(22 154)
Autres couvertures comptables	-	(19 622)	-	-	(19 622)	18 583	-	(1 039)
Assurances de taux de change (Note 15)	(4 107)	2 313	-	4 442	2 648	(4 455)	(2 764)	(4 571)
Prix de l'énergie	-	-	-	-	-	(3 729)	-	(3 729)
Autres	1 636	-	-	-	1 636	-	-	1 636
	(32 124)	(17 309)	892	10 634	(37 907)	5 851	2 199	(29 857)
Impôts différés pour ajustements dans les capitaux propres pour évaluation (Note 19)	6 693	(694)	(223)	(2 431)	3 345	3 258	(178)	6 425
Total ajustements dans les capitaux propres pour évaluation par la méthode d'intégration globale	(25 431)	(18 003)	669	8 203	(34 562)	9 109	2 021	(23 432)
Sociétés mises en équivalence	(52 510)	-	1 591	8 802	(42 117)	(4 013)	8 203	(37 927)
Minoritaires	6 145	9 615	575	(900)	15 435	(9 106)	(550)	5 779
Total ajustements dans les capitaux propres pour évaluation	(71 796)	(8 388)	2 835	16 105	(61 244)	(4 010)	9 674	(55 580)

Le chapitre « Autres couvertures comptables » correspond à la désignation d'une relation de couverture effectuée par le Groupe sur la dette en unités de compte indexées (UF) du Groupe Celeo Redes, dont la devise fonctionnelle est le dollar. Le risque couvert dans cette relation de couverture est la variabilité de la valeur en USD des flux de produits futurs des contrats libellés en UF, et la transaction couverte est constituée par les produits prévus hautement probables en UF. L'instrument de couverture est la composante de devise étrangère de la dette financière libellée en UF, par rapport au total de la dette.

c) Autres réserves-

Au 31 décembre, les montants des réserves non distribuables sont les suivants :

Milliers d'euros		
	2018	2017
Réserve légale	1 743	1 743
Réserve fonds de commerce	722	825
Réserve capitalisation	3 149	1 756
Réserve de reconversion à l'euro	15	15
Réserve pour actions propres (Note 3.n)	21 884	21 232
Total	27.513	25.571

Réserve légale-

Conformément à l'article 274 du Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux espagnole, un montant égal à 10% du bénéfice de l'exercice doit être destiné à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins 20% du capital social, limite qui est atteinte.

La réserve légale pourra être utilisée pour augmenter le capital dans la part de son solde qui dépasse 10% du capital une fois augmenté. Sauf aux fins mentionnées antérieurement, et tant qu'elle ne dépassera pas les 20% du capital social, cette réserve ne pourra pas être destinée qu'à la compensation de pertes, à condition qu'il n'y ait pas d'autres réserves disponibles suffisantes à cette fin.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Société mère a pourvu cette réserve conformément au montant minimum établi par le Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux.

Réserve fonds de commerce-

La réserve pour fonds de commerce était pourvue conformément à l'article 273.4 du Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux qui établit qu'en toute hypothèse il était obligatoire de pourvoir une réserve non disponible équivalente au fonds de commerce du balance, et qu'un montant minimum de 5 % du bénéfice qu'il représente doit être destiné à ce fonds de commerce. En cas d'absence de bénéfices, ou si ceux-ci sont insuffisants, les réserves disponibles devaient être utilisées à cette fin. Cette réserve est disponible depuis le 1er janvier 2016 pour le montant dépassant la valeur nette comptable du fonds de commerce qui figure dans le compte de résultat de la Société mère.

Réserve capitalisation-

La réserve de capitalisation a été pourvue conformément à l'article 25 de la Loi relative à l'impôt sur les sociétés, qui établit que la réserve doit être pourvue à hauteur du montant du droit d'abattement associé à la base imposable de l'exercice. Le droit d'abattement sur la base imposable s'élève à 10 % de l'augmentation des fonds propres, telles que définies dans l'article cité, sans pouvoir en aucun cas être supérieur au montant équivalent à 10 % de la base imposable positive pour la période d'imposition antérieure à la réduction et à l'intégration à laquelle fait référence l'alinéa 12 de l'article 11 de la loi et à la compensation des bases imposables négatives. Cependant, si la base imposable n'est pas suffisante pour appliquer l'abattement, ce dernier peut être appliqué aux reliquats lors des périodes d'imposition qui se terminent au cours des deux années suivantes à la clôture de la période d'imposition lors de laquelle est né le droit à l'abattement en question, conjointement avec l'abattement qui pourrait être appliqué lors de cet exercice et dans les limites indiquées. La réserve n'est pas disponible et assujettie au maintien de l'augmentation des capitaux propres pendant une période de 5 ans à compter de la clôture de la période d'imposition à laquelle correspond l'abattement, hormis en cas de pertes comptables.

d) Actions propres-

Selon le procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2017, le Conseil d'administration a été autorisé à effectué l'acquisition d'actions propres de la Société mère, de la part de celle-ci ou des sociétés dépendantes, en l'autorisant à acquérir, au maximum, le nombre d'actions prévu à tout moment par la loi et/ou les dispositions légales obligatoires, et qui à l'heure actuelle n'excède pas de plus de 10% de leur capital social, avec un prix d'acquisition minimum équivalant à la valeur nominale des actions, et un prix maximum n'excédant pas de plus de 30% de leur valeur cotée en bourse et pour un terme de cinq ans, en laissant sans effet l'autorisation accordée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2012.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Société mère détient des actions propres pour un montant qui s'élève à 21 884 milliers d'euros et 21 232 milliers d'euros, respectivement, qui sont comptabilisés dans la rubrique « Actions propres » des capitaux propres de l'état de situation financière consolidé.

Le détail et le mouvement des actions propres durant les exercices 2018 et 2017 sont les suivants :

	N° d'actions
Actions propres au 31 décembre 2016	2 464 032
Acquisition d'actions propres	275 341
Vente d'actions propres	(428 723)
Actions propres au 31 décembre 2017	2 310 650
Acquisition d'actions propres	124 061
Vente d'actions propres	(98 215)
Actions propres au 31 décembre 2018	2 336 496

Au 31 décembre 2018, la vente et l'achat des actions propres ont supposé respectivement des montants d'environ 1 563 milliers et 1 245 milliers d'euros (environ 3 124 milliers et 4 908 milliers d'euros, respectivement, au 31 décembre 2017), avec une plus-value de 334 milliers d'euros qui a été enregistrée directement à la rubrique « Réserves » (plus-value de 1 027 milliers d'euros en 2017).

La totalité des actions propres que possédait la Société mère aux 31 décembre 2018 et 2017 représentent, respectivement, 2,69 % et 2,66 % du total d'actions qui composent le capital social d'Elecnor S.A. à ces dates.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la réserve correspondante non disponible pour actions propres reste constituée pour le montant des actions d'Elecnor, S.A. en portefeuille à ces dates.

e) Participations ne donnant pas le contrôle-

La composition de la rubrique « Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle » du passif de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2018 et 2017 est la suivante :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Elecnor Construcciones, S.A.	12	97
Sociedad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A.	1 333	1 282
Elecnor Argentina, S.A.	-	2
Ventos Do Sul Energia, S.A.	12 824	12 981
Parque Eólico Malpica, S.A.	498	434
Galicia Vento, S.L.	524	1 774
Páramo de Poza, S.A.	2 674	2 639
Parques Eólicos Palmares, S.A.	5 807	7 124
Ventos do Litoral Energia, S.A.	5 174	6 193
Ventos da Lagoa, S.A.	5 172	5 836
Eoliennes de L'érable, SEC.	8 921	10 658
Ventos dos Índios Energia, S.A.	3 749	4 335
Sous-groupe Celeo Redes	284 944	325 664
Betonor, Ltda.	338	507
Grupo Elecnor Angola	243	541
Autres	199	(30)
	332 412	380 037

Durant l'exercice 2017 le Groupe a effectué l'acquisition de 30% du sous-groupe Enerfin Enervento pour un montant de 29 millions d'euros, le montant des participations ne donnant pas le contrôle étant approximativement, à la date d'acquisition, de 20 millions d'euros. Cette transaction a représenté un impact sur les capitaux propres du Groupe d'environ 9 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, le montant antérieur à payer était en attente de paiement et enregistré à la rubrique « Autres passifs courants » de l'état de situation financière consolidé. Il a été versé dans l'exercice 2018.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le fonds d'investissement APG détient 49% du sous-groupe Celeo Redes.

Le mouvement enregistré durant les exercices 2018 et 2017 à cette rubrique de l'état de situation financière consolidé, est détaillé ci-dessous :

	Milliers d'euros
Solde au 31 décembre 2016	430 354
- Participation aux bénéfices/(pertes)	24 618
- Variation de la valeur de marché des instruments de couverture (*)	(9 290)
- Dividendes distribués	(2 758)
- Écarts de conversion (**)	(50 995)
- Réductions du capital	(4 873)
- Augmentation du capital	9 879
- Variations des participations	(19 911)
- Autres	3 013
Solde au 31 décembre 2017	380 037
- Participation aux bénéfices/(pertes)	37 688
- Variation de la valeur de marché des instruments de couverture (*)	9 656
- Dividendes distribués	(5 698)
- Écarts de conversion (**)	(38 164)
- Réductions du capital	(51 261)
- Variations des participations	158
- Autres	(4)
Solde au 31 décembre 2018	332 412

(*) Elle correspond aux variations dans l'évaluation des Swaps de couverture qu'utilise le Groupe Elec nor (Note 15).

(**) Ils correspondent principalement aux écarts de conversion qui se sont produits dans le sous-groupe Celeo Redes pour ses participations au Brésil.

L'information relative aux parts sociales non dominantes significatives dans des sociétés dépendantes aux 31 décembre 2018 et 2017 est présentée ci-après (l'information financière est ventilée avant de réaliser les suppressions intragroupe) :

	2018	
	Milliers d'euros	
	Sous-groupe Celeo Redes	Éoliennes de L'Érable
Actif courant	188 222	7 723
Actif non courant	1 229 880	180 225
Passif courant	82 314	18 189
Passif non courant	841 076	151 521
Produits des activités ordinaires	65 697	26 791
Résultat de l'exercice	57 665	1 044
Résultat global total	16 775	1 350

	2017	
	Milliers d'euros	
	Sous-groupe Celeo Redes	Éoliennes de L'Érable
Actif courant	195 825	11 224
Actif non courant	1 200 613	192 253
Passif courant	64 957	17 716
Passif non courant	766 298	159 004
Produits des activités ordinaires	65 910	30 153
Résultat de l'exercice	37 069	1 497
Résultat global total	(47 696)	(326)

f) Écarts de conversion-

Les écarts de conversion cumulés des capitaux propres aux 31 décembre 2018 et 2017 pour chaque monnaie importante sont les suivants :

	Milliers d'euros	
	2018	Ré-exprimé 2017 (Note 2.h)
Écarts de conversion		
Brésil	(221 755)	(176 525)
Argentine	-	(3 493)
Canada	(7 892)	(7 833)
Chili	593	4 246
États-Unis	1 012	(329)
Autres	(864)	171
Total	(228 906)	(183 763)

14. DETTE FINANCIÈRE

Comme part essentielle de sa stratégie, le Groupe suit une politique de prudence financière maximum. La structure de capital objectif est définie par cet engagement de solvabilité et l'objectif de maximiser la rentabilité de l'actionnaire.

Toutefois, certains projets dont le Groupe est titulaire, essentiellement la construction et exploitation de parcs éoliens et leurs lignes d'interconnexion électrique correspondantes et sous-stations, ainsi que ceux d'infrastructures de distribution électrique et de stations d'épuration d'eaux usées qu'exploite le Groupe en régime de concession, sont financés pour la plupart moyennant des prêts syndiqués en régime de « Project financing ». En vertu de ces prêts, les sociétés dépendantes titulaires de ces projets assument certaines contraintes à la distribution de dividendes, qui est soumise à certaines conditions, comme la constitution d'un compte de réserve pour le service de la dette. Par ailleurs, ces sociétés dépendantes devront maintenir un ratio Fonds Externes/Ressources Propres et une structure de ressources propres déterminées.

La quantification de la structure de capital objectif, hormis l'effet des projets financés par financement sans recours, s'établit comme un rapport entre le financement net et ceux des capitaux propres, selon la formule :

$$\frac{\text{Dette financière nette}}{\text{Dette financière nette} + \text{Capitaux propres}}$$

La dette financière nette inclut les rubriques suivantes de l'état de situation financière consolidé (après élimination de l'effet de la dette financière nette des financés par financement sans recours) :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Passif non courant - Dette financière	256 665	395 502
Passif courant - Dette financière	204 764	133 220
Actifs financiers courants - Autres investissements financiers	(71 853)	(53 192)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(251 188)	(252 846)
Dette financière nette	138 388	222 684

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la rubrique « Passifs non courants et courants - Dette financière » correspond principalement au total de la rubrique Dettes financières et dérivés du tableau ci-dessous, à l'exclusion de la totalité des Prêts concessions, des Prêts syndiqués parcs éoliens, Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables (concessions et photovoltaïques), intérêts échus associés à des parcs éoliens et photovoltaïques, et Dérivés associés à des parcs éoliens, photovoltaïques et concessions, et à 19 millions pour les contrats de forfaiting de la Société mère, en ajoutant 6,2 millions d'euros de prêts accordés par des entités publiques qui produisent un taux d'intérêt enregistré à la rubrique « Autres passifs non courants et courants » de l'état de situation financière consolidé ci-joint (7 millions en 2017).

Au 31 décembre 2018, les paragraphes « Actifs financiers courants » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » correspondent au total de Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état de situation financière consolidé ci-joint, hormis

la trésorerie des projets financés par un financement sans recours pour un montant d'environ 106 millions d'euros (96 millions d'euros au 31 décembre 2017) (Note 12.b) dérivés courants inclus.

L'analyse et l'évolution de ce ratio sont faits de manière continue, avec en plus des estimations à futur comme facteur clé et limitatif dans la stratégie d'investissements et dans la politique de dividendes du Groupe.

La composition des rubriques « Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables, Passifs financiers auprès des entités de crédit et Instruments financiers dérivés » du passif non courant et du passif courant des états de situation financière consolidés aux 31 décembre 2018 et 2017 ci-joints est la suivante :

	Milliers d'euros			
	2018		2017	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Prêts et crédits syndiqués	226 159	-	348 950	-
Prêts concessions	178 606	21 298	242 088	23 550
Prêts syndiqués parcs éoliens-	291 847	33 836	285 787	34 381
Prêts avec garantie personnelle	3 381	2 112	5 743	2 231
Prêts avec garantie hypothécaire	5 832	691	11 627	2 145
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-billets à ordre	-	155 022	99 574	
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-lignes et concessions	634 043	23 752	501 874	11 969
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-photovoltaïques	35 185	1 803	36 922	1 806
Autres dettes	17 662	1 640	8 919	281
Lignes de crédits avec garantie personnelle	-	40 002	-	23 547
Effets en attente d'échéance	-	159	-	-
Intérêts produits non payés :				
Parc éoliens, photovoltaïques et concessions	-	1 915	-	-
Autres	551	1 892	-	2 285
Dettes pour contrats de location-financement (Note 9)	6 432	1 394	7 595	1 640
Instruments dérivés de couverture (Note 15) :				
Parc éoliens, photovoltaïques et concessions	2 254	4 459	2 424	1 140
Autres	9 159	2 110	6 653	-
Total	1 411 111	292 085	1 458 582	204 549

Aux 31 décembre 2018 et 2017 la totalité des passifs financiers du Groupe correspond à des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des dérivés de couverture qui sont évalués à leur juste valeur.

Les principales caractéristiques des passifs financiers pour émission d'obligations et de valeurs négociables et des passifs financiers auprès des entités de crédit les plus importants aux 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivantes :

2018

Taux Société	Monnaie	Taux d'intérêt	Année échéance	Valeur nominale	Courant	Non courant
--------------	---------	----------------	----------------	-----------------	---------	-------------

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables

Elecnor, S.A.	EUR	-	2019	300 000	154 816	-
Celeo Redes Operación Chile, S.A.	USD	4%	22/06/2047	518 214	8 167	500 461
Celeo Fotovoltaico, S.L.U	EUR	3,95%	31/12/2031	41 600	1 803	35 185
Cantareira Transmissora De Energia, S.A.	BRL	IPCH + 6,91%	15/08/2032	22 661	1 756	20 088
Celeo Redes Transmissora De Energia, S.A.	BRL	CDI + 0,75%	31/12/2023	128 034	13 829	113 494

Dettes envers les établissements de crédit

Prêts et crédits syndiqués

Elecnor, S.A.	EUR	EURIBOR + différentiel	19/07/2024	400 000	-	226 159
---------------	-----	------------------------	------------	---------	---	---------

Prêts concessions

Sociedad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A	EUR	EURIBOR + 2,8%	31/12/2026	15 500	1 000	8 314
Sociedad Aragonesa De Aguas Residuales, S.A.U.	EUR	0,779%	05/12/2026	23 000	1 418	11 044
Integracao Marhense Transmisora de Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,42%	15/02/2029	26 512	2 998	20 699
Cantareira Transmissora de Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,12%	15/02/2029	96 724	10 587	98 693
Encruzo Novo Transmissora de Energia, LDTA	BRL	TJLP + 2,42%	05/10/2026	11 983	914	6 551
Pedras Transmissora de Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,21%	27/12/2023	6 120	506	5 348
Caiua Transmissora de Energia, S.A.	BRL	TJLP + 1,97%	15/02/2028	19 171	1 726	12 923
Coqueiros Transmissora de Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,58%	15/07/2024	2 972	518	1 840
Linha de Transmissao Corumba, LDTA	BRL	TJLP + 2,28%	15/02/2028	20 755	1 631	13 194

Prêts syndiqués parcs éoliens

Parque Eólico Malpica, S.A.	EUR	Euribor + 2%	24/06/2024	11 950	1 006	9 804
Ventos Do Litoral Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	15/07/2029	32 008	2 104	19 832
Ventos Do Indios Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,45%	15/02/2032	28 787	2 441	23 484
Parque Eólico Palmares, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	31/07/2029	34 819	2 345	20 920
Ventos Do Lagoa, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	15/02/2029	34 177	2 193	20 102
Ventos Do Sul, S.A.	EUR	TJLP + différentiel	15/07/2019	105 373	6 017	-
Ventos Do Sul, S.A.	BRL	EURIBOR annuel + différentiel	30/09/2022	14 543	3 541	10 201
Parc Éoliennes de l'Érable, SEC	CAD	5,015%	31/03/2033	165 618	7 020	121 599
Parc Éoliennes de l'Érable, SEC	CAD	7,123%	18/04/2033	35 000	651	21 083
Galicia Vento, S.L.	EUR	1,75% + Euribor	31/12/2024	38 500	4 563	31 376
Aerogeneradores del Sur, S.A.	EUR	1,75% + Euribor	31/12/2024	16 500	1 955	13 446

235 505 1 365 840

2017

Taux Société	Monnaie	Taux d'intérêt	Année échéance	Limite	Courant	Non courant
--------------	---------	----------------	----------------	--------	---------	-------------

**Passifs financiers pour émission d'obligations
et autres valeurs négociables**

Elecnor, S.A.	EUR	-	2018	250 000	99 423	-
Celeo Redes Operación Chile, S.A.	USD	4%	22/06/2047	518 214	11 969	501 874
Celeo Fotovoltaico, S.L.U.	EUR	3,95%	31/12/2031	41 600	1 806	36 922

Dettes envers les établissements de crédit

Prêts et crédits syndiqués

Elecnor, S.A.	EUR	EURIBOR + différentiel	19/07/2022	500 000	-	348 811
---------------	-----	---------------------------	------------	---------	---	---------

Prêts concessions

Sociedad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A.	EUR	EUR +2,8%	31/12/2026	15 500	929	9 314
Sociedad Aragonesa De Aguas Residuales, S.A.U.	EUR	0,779%	05/12/2026	23 000	1 384	12 419
Integracao Marhense Transmissora Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,42%	15/02/2029	36 290	3 380	26 488
Cantareira Transmissora De Energia, S.A.	BRL	TJLP + 2,12%	15/02/2029	96 724	-	114 732
Encruzco Novo Transmissora De Energia, LDTA	BRL	TJLP + 2,42%	05/10/2026	13 500	1 053	8 326
Vila Do Conde Transmissora De Energia, S.A.	BRL	TJLP+3%	15/04/2019	47 975	4 544	1 506
Pedras Transmissora De Energia, S.A.	BRL	TJLP+2,21%	27/12/2023	6 894	602	2 449
Caiua Transmissora De Energia, S.A.	BRL	TJLP + 1,97%	15/02/2028	21 598	1 896	16 359
Coqueiros Transmissora De Energia, S.A.	BRL	TJLP+2,58%	15/07/2024	7 367	633	2 633
Linha De Transmissao Corumba, LDTA	BRL	TJLP + 2,28%	15/02/2028	23 382	1 879	15 281
Linha De Transmissao Triangulo, LDTA	BRL	TJLP + 2,34%	04/10/2022	364 534	7 250	32 581

Prêts syndiqués parcs éoliens

Parque Eólico Malpica, S.A.	EUR	3,75%	24/06/2024	11 950	916	10 755
Ventos Do Litoral Energia, S.A.	BRL	TJLP+2,34 %	15/08/2029	36 060	2 355	24 554
Ventos Do Indios Energia, S.A.	BRL	TJLP+2,45%	15/02/2032	32 430	1 440	29 887
Parque Eólico Palmares, S.A.	BRL	TJLP+2,34 %	31/07/2029	39 226	2 624	26 034
Ventos Do Lagoa, S.A.	BRL	TJLP+2,34 %	15/02/2029	38. 503	2 455	24 955
Ventos Do Sul, S.A.	BRL	TJLP+ différentiel	15/07/2019	118 710	11 560	6 732
Ventos Do Sul, S.A.	EUR	EURIBOR annuel + différentiel	30/09/2022	16 386	3 103	12 484
Parque Eoliennes De L'Erbale, SEC.	CAD	5,015%	31/03/2033	165 893	9 491	128 616
Parque Eoliennes De L'Erbale, SEC.	CAD	5,02%	30/04/2033	23 225	437	21 770
					171 129	1 415 482

Le détail par échéances de la dette antérieure est le suivant pour les exercices 2018 et 2017 :

Dettes dont l'échéance est en	Milliers d'euros
	31/12/2018
2020	72 269
2021	70 673
2022	90 786
2023 et années suivantes	1 177 383
Total	1. 411 111

Dettes dont l'échéance est en	Milliers d'euros
	31/12/2017
2019	101 073
2020	112 295
2021	146 493
2022 et années suivantes	1 098 721
Total	1 458 582

Prêts et crédits syndiqués-

Le 21 juillet 2014, Elecnor a signé un contrat de financement syndiqué pour un montant de 600 millions d'euros avec un groupe de 19 établissements financiers, lequel a remplacé les 401 millions d'euros utilisés à cette date dans la financement syndiqué signé en 2012. Ce financement est structuré en deux tranches : une tranche-prêt, d'un montant de trois cents millions d'euros avec amortissements partiels, et une tranche ligne de crédit revolving, d'un plafond de trois cents millions d'euros arrivant à échéance en juillet 2019.

Le 2 juillet 2015, Elecnor a signé une première novation de ce contrat souscrite par 18 des 19 établissements prêteurs, afin de modifier les conditions financières (réduire la marge applicable) et prolonger l'échéance de financement.

Le 29 juin 2016, Elecnor a signé une deuxième novation de ce contrat qui a été souscrite par 17 des 18 établissements prêteurs. Bankinter a cédé 22 millions d'euros, dont 16 millions ont été souscrits par Abanca et 6 millions par Kutxabank, tandis que Crédit Agricole a intégralement cédé 25 millions d'euros à Abanca.

Le 31 octobre 2017, Elecnor a signé une troisième novation de ce contrat qui a été souscrite par 16 des 17 établissements prêteurs. Cette novation a impliqué :

- une baisse de la limite disponible de la tranche crédit (B) du financement syndiqué jusqu'à 200 000 milliers d'euros de limite,
- une nouvelle tranche dans le barème de la marge applicable en fonction du ratio d'endettement financier net EBITDA,
- le prolongement de l'échéance du financement en retardant d'un an la date de chaque amortissement partiel et la date de remboursement de la tranche crédit, qui arrivent désormais à échéance en juillet 2020.

En date du 14 novembre 2018 Elecnor a signé une quatrième novation de ce contrat, laquelle a été souscrite par 14 des entités prêteuses (la sortie de deux des entités est motivée par des fusions entre elles). Dans cette novation les éléments suivants ont été convenus :

- un amortissement anticipé volontaire de la tranche prêt (tranche A) pour un montant de 100 millions d'euros, raison pour laquelle la limite totale de cette tranche est passée à 200 millions d'euros.
- l'extension du délai de financement, en retardant de deux ans la date d'échéance finale du financement, qui est portée à juillet 2024.

La Société a analysé si les conditions ont été modifiées de manière importante, celles-ci étant inférieures à 10% pour tous les exercices, ce qui a permis de conclure qu'il n'y a pas extinction des passifs originaux.

En ce qui concerne la couverture des risques de taux d'intérêt, avant la novation il existait des swaps liés couvrant 100 % du calendrier de crédit. À la suite de cette quatrième novation il a été décidé de couvrir le risque d'intérêt de 70% du notionnel supplémentaire entraîné par la novation, raison pour laquelle 8 nouveaux swaps de type IRS ont été souscrits, avec un notionnel initial de 3,5 millions d'euros et un notionnel maximum de 126 millions d'euros et un nouveau basis swap. Au 31 décembre 2018 il existe 39 swaps de type IRS et 5 basis swap assignés en grande partie à la couverture du risque d'intérêt au financement syndiqué et, dans une moindre mesure, à la couverture du risque d'intérêt des émissions de billets à ordre sur le Marché alternatif de revenus fixes (MARF). Les échéances des swaps, ainsi que les dates de liquidation des intérêts, coïncident avec celles des contrats de financement auxquels elles sont assignées.

Cette financement syndiqué produit un taux d'intérêt référencé à l'Euribor du délai de la période d'intérêt choisie par l'accrédité (1, 3 ou 6 mois) plus un différentiel, lequel est référencé au niveau du ratio Dette Financière Nette/(EBITDA + Dividendes des projets). La Société s'est engagée à accomplir pendant la durée du contrat de financement bancaire différents ratios ((Dette financière nette/EBITDA), (EBITDA/Charges financières nettes) et (Dette financière nette/Fonds propres)) qui sont calculés en se basant sur les chiffres consolidés correspondants du Groupe Elecnor. Le non-respect pourrait constituer une cause de rescision du contrat, bien qu'au 31 décembre 2018 tous les ratios liés à ce financement sont respectés.

Au 31 décembre 2018, le solde utilisé du contrat de financement syndiqué s'élève à 235 millions d'euros et correspond à 200 millions d'euros de la tranche prêt et à 35 millions d'euros de la tranche crédit (355 millions d'euros au 31 décembre 2017, 300 millions d'euros de la tranche prêt et 55 millions d'euros de la tranche crédit).

Le contrat de financement syndiqué mentionné antérieurement (tranche prêt et tranche crédit) porte un taux d'intérêt moyen de 2,13% et 1,39%, respectivement, et a produit en 2018 à titre d'intérêts 6 319 milliers d'euros, compte tenu de l'effet des couvertures d'un montant de 2 831 milliers d'euros (7 462 milliers d'euros d'intérêts pour l'exercice 2017, qui incluaient les charges financières pour couverture d'un montant de 2 771 milliers d'euros) que la Société a enregistrés à la rubrique « Charges financières » du compte de résultats consolidés de l'exercice 2018 ci-joint.

En outre, au 31 décembre 2018 la tranche crédit a porté au titre de commissions pour disponibilité des charges financières pour un montant de 736 milliers d'euros (1 077 milliers d'euros en 2017).

Prêts syndiqués parcs éoliens-

Pour les prêts obtenus en réales brésiliens, le taux d'intérêt applicable est le résultat de l'ajout d'une marge de marché au taux d'intérêt variable à long terme du pays (« T. J. L. P. »). Il existe dans ces prêts l'obligation de maintenir des ratios de couverture de la dette dans certaines limites, ainsi que de déposer sur un compte de réserve un montant couvrant au moins trois mois de paiement du principal et des intérêts. De l'avis des Administrateurs de la Société mère, aucun problème n'a surgi en ce qui concerne l'accomplissement des covenants.

En garantie du prêt de la société dépendante P.E. Malpica, S.A. un droit réel de gage sur les actions de la société dépendante correspondante a été constitué, ainsi que sur les indemnités, les compensations et/ou les pénalisations qu'il pourrait générer en sa faveur, en ce qui concerne les contrats d'exécution des travaux et de gestion de l'exploitation et sur tous les comptes de trésorerie de cette société. Quant aux sociétés Ventos do Sul Energía, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral, S.A. et Ventos dos Índios, S.A., elles ont signé avec les entités financières une garantie fiduciaire sur les immobilisations corporelles.

Par ailleurs, les sociétés dépendantes ont assumé, en vertu de ces prêts, diverses contraintes à la liberté de cession de leurs immobilisations corporelles et de distribution de dividendes. Ces restrictions sont soumises à l'accomplissement de certaines conditions, telles que la maintenance du Ratio de Couverture de la Dette stipulé dans les actes des prêts de financement et la constitution du compte de réserve pour le service de la dette (Note 11).

Les Administrateurs considèrent que toutes les conditions établies pour les prêts syndiqués souscrits sont accomplies et que le financement en régime de « Project financing » sera assuré normalement par les produits générés par l'activité de chaque projet.

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-billets à ordre-

Elecnor, S.A a commencé l'exercice 2018 avec un solde émis en billets à ordre sur le Marché alternatif obligataire (MARF) de 100 millions d'euros. De nouvelles émissions ont été réalisées pendant l'exercice 2018 pour un total de 658 millions d'euros et les échéances ont représenté 603 millions d'euros, l'encours étant au 31 décembre 2018 de 155 millions d'euros (1 550 titres d'une valeur nominale unitaire de 100 milliers euros).

Elecnor, S.A a commencé l'exercice 2017 avec un solde émis en billets à ordre sur le Marché alternatif obligataire (MARF) de 73 millions d'euros. De nouvelles émissions ont été réalisées pendant l'exercice 2017 pour un total de 662 millions d'euros et les échéances ont représenté 635 millions d'euros, l'encours étant au 31 décembre 2017 de 100 millions d'euros (1 000 titres d'une valeur nominale unitaire de 100 milliers euros).

Les programmes de billets à ordre en vigueur au cours des exercices 2018 et 2017 prévoient une limite d'émission d'encours permanente de, respectivement, 300 millions d'euros et 250 millions d'euros.

Ces billets à ordre ont porté durant l'exercice 2018 au titre de la somme des intérêts et commissions 1 276 milliers d'euros (1 418 milliers d'euros dans l'exercice 2017), que le Groupe a comptabilisés à la rubrique « Charges financières » du compte de résultats consolidés ci-joint.

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables-lignes et concessions-

En date du 11 mai 2017 le Groupe Elecnor a formalisé l'émission d'obligations liées à un projet destinée au financement des lignes de transmission au Chili, laquelle a remplacé le financement bancaire antérieur auquel étaient associées plusieurs opérations de couverture afin de couvrir le possible ajustement à la hausse des taux d'intérêt variable. Au moment initial, ces opérations de couverture souscrites étaient associées à de futurs besoins de financement de ces sociétés. Pour cette raison, l'annulation de la dette antérieure n'a pas impliqué une rupture de la relation de couverture sur la base de la stratégie développée dans la documentation initiale. Le Groupe maintient en tant qu'« Ajustement dans les capitaux propres pour évaluation », la juste valeur de ces instruments financiers au moment du refinancement, en la transférant dans le compte de résultats consolidés pendant la durée du financement.

Cette émission d'obligations, pour un montant total de 593,9 millions de dollars et avec une échéance en 2047 (émission à 30 ans), est composée de deux tranches : une tranche internationale en US\$ pour un montant de 379 millions de US\$, à un taux d'intérêt annuel fixe de 5,2%, et une tranche locale chilienne en unités de compte indexées (UF), pour un montant total d'UF 5.410.500 (environ 214 millions de US\$), à un taux d'intérêt annuel fixe de 2,99%.

Les fonds provenant de cette émission comptent avec la garantie des projets et ont été destinés au refinancement (annulation anticipée du financement existant) des projets de lignes de transmission au Chili, et la partie restante à d'autres fins commerciales de la société d'émission ou de ses actionnaires.

Prêts avec garantie personnelle-

Au cours des exercices 2018 et 2017, Elecnor n'a pas souscrit de nouveaux prêts bancaires avec garantie personnelle.

Autres dettes-

Autres dettes au 31 décembre 2017 correspond intégralement à un contrat de financement de 9 200 milliers d'euros formalisé en date du 18 août 2017 entre Elecnor, S.A. et le fonds European Energy Efficiency Fund, S.A., SICAV-SIF, avec une échéance durant l'exercice 2031 liée à la cession de droits de crédit futurs de la Société.

En outre, en date du 13 mars 2018 le Groupe a formalisé un contrat de financement au moyen d'une police de cession de droits de crédits avec le fonds Efficiency Solutions pour un montant de 11 500 milliers d'euros et une échéance finale en juin 2027.

Ces dettes ont porté durant l'exercice 2018 au titre d'intérêts 782 milliers d'euros.

Autres financements-

Le Groupe Elecnor a souscrit dans l'exercice 2007 un prêt à garantie hypothécaire pour l'acquisition d'un bâtiment industriel à Valence, pour mener son activité de fabrication de modules solaires (Note 9). Le solde en attente d'échéance de ce prêt s'élève à environ 6 512 milliers d'euros, au 31 décembre 2018 (7 208 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

Aux 31 décembre 2018 et 2017, Elecnor, S.A. dispose, en excluant la tranche B du financement syndiqué, de 7 lignes de crédit auprès de différents établissements pour un montant maximum total de 111 millions d'euros, le montant utilisé étant de 38,6 millions d'euros et de 19 millions d'euros, respectivement. Les lignes bilatérales de crédit sont assorties d'un taux d'intérêt variable référencé à l'Euribor/Libor plus un différentiel de marché, la plupart de ces lignes ayant une échéance d'un an ou jusqu'à trois ans avec des renouvellements tacites annuels.

Toutes les lignes de financement antérieures comptent avec une garantie personnelle.

Au cours de l'exercice 2018, ce financement bancaire a porté des intérêts d'un montant de 1 280 milliers d'euros environ, que le Groupe a comptabilisés à la rubrique « Charges financières » du compte de résultats consolidés ci-joint (3 026 milliers d'euros environ en 2017).

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le Groupe Elecnor ne dispose pas de dette avec des entités de crédit référencée à un taux d'intérêt fixe d'un montant significatif, sauf pour l'effet des opérations de couverture décrites à la Note 15.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe Elecnor utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques auxquels sont exposées ses activités, ses opérations et ses flux de trésorerie futurs dérivés des variations des taux de change et des taux d'intérêt, lesquels affectent les résultats du Groupe. Les détails des compositions des soldes qui reprennent l'évaluation de dérivés des états de situation financière consolidés aux 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivants :

	Milliers d'euros							
	2018				2017			
	Actif non courant (Note 11)	Actif courant	Passif non courant (Note 14)	Passif courant (Note 14)	Actif non courant (Note 11)	Actif courant	Passif non courant (Note 14)	Passif courant (Note 14)
COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊT								
Couverture de flux de trésorerie :								
Taux d'intérêt swap	109	-	7 626	2 159	1 036	-	9 077	1 140
COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE								
Couverture de flux de trésorerie :								
Assurances de change	-	871	3 787	681	-	4 031	-	-
COUVERTURE DE PRIX ÉNERGIE								
	109	871	11 413	6 569	1 036	4 031	9 077	1 140

Taux de change-

Le Groupe Elecnor utilise des instruments de couverture de taux de change, principalement pour mitiger l'effet négatif possible que les variations des taux de change pourraient entraîner dans les flux de caisse futurs correspondant à deux types de transactions :

- Paiements correspondant à des contrats de travaux et fourniture exprimés dans une monnaie distincte de la monnaie fonctionnelle.
- Recouvrements correspondant à des contrats de travaux exprimés dans une monnaie distincte de la monnaie fonctionnelle.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la valeur nominale totale objet de couverture de taux de change est la suivante :

Monnaies	31/12/2018	31/12/2017
Milliers de dollars américains	7 019	3 203
Milliers de dollars australiens	-	157 010
Milliers de pesos chiliens	65 187 988	12 660 875
Milliers de livres sterling	-	297
Milliers d'euros	4 893	-

Du total de nominaux couverts au 31 décembre 2018 :

- 4 893 milliers d'euros correspondent à des assurances de ventes de dollars australiens pour couvrir des flux futurs de paiements aux fournisseurs en dollars américains et en euros (87 249 milliers d'euros en 2017),
- 84 025 milliers d'euros correspondent à des achats de pesos chiliens contre des dollars pour couvrir le risque de paiements à des fournisseurs en pesos chiliens (16 259 milliers d'euros en 2017),
- 6 220 milliers d'euros correspondent aux ventes de dollars nord-américains pour couvrir les recouvrements dans cette devise (18 440 milliers d'euros en 2017),

Le montant de la contrepartie en euros de la valeur nominale objet de couverture de taux de change au 31 décembre 2018 s'élève à environ 95 138 milliers d'euros (environ 127 788 milliers d'euros en 2017).

Il est prévu que l'échéance de ces assurances de change coïncide avec le flux programmé des paiements et des recouvrements qu'elles couvrent, le risque de variations des flux de trésorerie attendus étant faible.

Taux d'intérêt-

Le Groupe Elecnor réalise des opérations de couverture de taux d'intérêt conformément à sa politique de gestion de risques. Ces opérations ont pour objet de mitiger l'effet que la variation des taux d'intérêt peut avoir sur les flux de caisse futurs de certains crédits et prêts à long terme référencés à taux d'intérêt variable, associés au financement corporatif de la Société mère et aux financements des projets. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la valeur nominale totale des passifs objets de couverture de taux d'intérêt est, respectivement, de 339 265 et 324 621 milliers d'euros.

Le détail des échéances des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers dérivés aux 31 décembre 2018 et 2017 est le suivant :

31/12/2018						
Milliers d'euros						
Échéance						
	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	Total
Couverture de taux de change :						
Vente d'USD (*)	7 019	-	-	-	-	7 019
Achat de pesos chiliens (*)	7 743 919	24 537 131	32 906 939	-	-	65 187 989
Achat d'euros	4 893	-	-	-	-	4 893
Couverture de taux d'intérêt	1 119	593	504	229	93	2 538
Cross currency swap:						
Flux en USD (*)	11 600	-	-	-	-	11 600

(*) Données exprimées dans la devise correspondante.

31/12/2017						
Milliers d'euros						
Échéance						
	2018	2019	2020	2021	2022 et années suivantes	Total
Couverture de taux de change :						
Vente de AUD (*)	134 367	-	-	-	-	134 367
Vente d'USD (*)	20 396	-	-	-	-	20 396
Achats de GBP (*)	177	120	-	-	-	297
Achat de pesos chiliens (*)	10 706 825	1 954 050	-	-	-	12 660 875
Couverture de taux d'intérêt	850	770	690	250	1 107	3 667
Cross currency swap:						
Flux en GBP (*)	4 500	-	-	-	-	4 500
Flux en USD (*)	42 500	-	-	-	-	42 500

(*) Données exprimées dans la devise correspondante.

L'échéance des nominaux des divers instruments financiers dérivés décrits plus haut, sans inclure ceux de couverture de taux de change, est la suivante :

31/12/2018						
Milliers d'euros						
Échéance						
	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	Total
Couverture de taux d'intérêt	48 146	54 294	71 585	17 118	148 122	339 265

31/12/2017						
Milliers d'euros						
Échéance						
	2018	2019	2020	2021	2022 et années suivantes	Total
Couverture de taux d'intérêt	2 077	37 028	46 852	81 951	156 713	324 621

Les swaps de taux d'intérêt ont, au maximum, un nominal égal ou inférieur à celui des principaux vifs des prêts couverts et la même échéance et mêmes dates de liquidation que les prêts qu'ils couvrent.

En ce qui concerne les couvertures de taux de change et de taux d'intérêt, il ne s'est produit dans les exercices 2018 et 2017 aucune circonstance qui oblige à modifier la politique de comptabilité de couvertures, lors de la comptabilisation des dérivés, initialement adoptée. Au cours des exercices 2018 et 2017, le Groupe Elecnor n'a pas conservé de produits dérivés ne respectant pas les conditions permettant de les considérer comme couverture comptable.

Évaluation-

La valeur de marché des différents instruments financiers est calculée selon les procédures suivantes :

- La valeur de marché des dérivés cotés sur un marché organisé est leur cours à la clôture de l'exercice.
- Dans le cas des dérivés non négociables sur des marchés organisés, le Groupe Elecnor utilise pour les évaluer des évaluations transmises par les entités financières, des hypothèses basées sur les conditions de marché à la date de clôture de l'exercice. Concrètement, la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt est calculée moyennant l'actualisation au taux d'intérêt de marché de la différence de taux du swap, tandis que la valeur de marché des contrats de taux de change futurs est déterminée en déduisant les flux futurs estimés en utilisant les taux de change futurs existants à la clôture de l'exercice.

Cette procédure est utilisée également pour évaluer au taux de marché les prêts et crédits existants en vertu des opérations de permutation financière dénommées « cross currency swaps », moyennant lesquelles le Groupe et la banque s'échangent les courants d'un prêt exprimé en euros par les courants d'un autre prêt exprimé en dollars (canadiens/américains) ou livres, la différence résultante étant liquidée à l'échéance. À la clôture de l'exercice, le Groupe convertit le prêt en dollars (plus les intérêts produits) au taux de change de clôture et le compare au prêt en euros (plus les intérêts produits), en enregistrant la valeur nette (la différence) aux rubriques « Autres actifs courants », « Actifs financiers non courants » ou « Dette financière », selon le solde débiteur ou créditeur et son échéance, en générant comme contrepartie un produit ou une charge pour écarts de change.

Les principales caractéristiques des « cross currency swaps » en vigueur aux 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivantes :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Montant notionnel en devise (USD)	11 600	42 500
Montant notionnel en devise (GBP)		4 500
Contrevaleur en euros	10 279	41 098
Juste valeur à la date de clôture de l'exercice	(510)	291

Les contrats en vigueur au 31 décembre 2018 avaient leur date de démarrage établie aux 20 et 21 décembre 2018 et leur date d'échéance, dans tous les cas, en janvier 2019.

Les contrats en vigueur au 31 décembre 2017 avaient leur date de démarrage établie aux 28, 29 et 30 décembre 2017 et leur date d'échéance, dans tous les cas, en janvier 2018.

Ces instruments financiers n'ont pas été désignés comme une couverture, de sorte que le Groupe enregistre à la clôture de chaque exercice la variation de leurs justes valeurs directement au compte de résultats consolidés correspondant.

16. PROVISIONS

Le détail de la rubrique « Provisions pour risques et charges », ainsi que sa classification entre courante et non courante aux 31 décembre 2018 et 2017 est le suivant :

	Milliers d'euros			
	2018		2017	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Litiges et responsabilités	14 418	26 353	13 959	24 831
Démantèlement	15 415	206	16 286	-
Autres	161	41 470	473	24 161
Total	29 994	68 029	30 718	48 992

Le mouvement et la composition des rubriques « Provisions pour risques et charges » de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2018 et 2017 sont les suivants :

	Milliers d'euros			
	Litiges et responsabilités	Démantèlement	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2016	38 079	4 966	6 476	49 521
Dotations en charge des résultats (Note 21)	6 427	11 651	17 075	35 153
Reclassement	(59)	-	2 892	2 833
Écarts de conversion	(1 200)	(331)	(31)	(1 562)
Application	(3 057)	-	(1 734)	(4 791)
Reprises (Note 21)	(1 400)	-	(44)	(1 444)
Solde au 31 décembre 2017	38 790	16 286	24 634	79 710
Dotations en charge des résultats (Note 21)	16 255	91	25 309	41 655
Reclassement	2 079	455	2 681	5 215
Écarts de conversion	(985)	(9)	6	(988)
Application	(10 812)	-	(9 502)	(20 314)
Reprises (Note 21)	(4 556)	(1 202)	(1 497)	(7 255)
Solde au 31 décembre 2018	40 771	15 621	41 631	98 023

Le Groupe procède à une estimation de la valeur des passifs générés pour litiges et similaires. À l'exception de certains éléments du passif dans lesquels le Groupe peut estimer que la sortie des flux se produira à court terme, le Groupe ne peut pas estimer de façon fiable le moment exact de la sortie des flux et, par conséquent, n'inclut pas l'effet de la mise à jour dans ces passifs.

Compte tenu de ses activités, le Groupe est exposé à de nombreuses réclamations et litiges. La rubrique « Provisions pour litiges et responsabilités » du tableau précédent présente la meilleure estimation du Groupe sur les éventuelles pénalisations et autres éventualités relatives à l'exécution des différents projets mis en œuvre principalement à l'étranger.

Les Administrateurs ont estimé que la provision dotée couvre raisonnablement les futurs déboursements probables qui auront lieu, dérivés de faits passés.

« Provisions pour démantèlement » aux 31 décembre 2018 et 2017 inclut la provision pour le parc éolien que le Groupe possède au Canada, et la provision pour démantèlement d'Elec nor Perú, S.A.C. relative aux coûts estimés nécessaires pour rétablir les terrains et voies affectés par le développement du projet de construction du contrat Gasoducto Sur Peruano.

17. AVANCES DE CLIENTS ET FACTURATION ANTICIPÉE

Au 31 décembre 2018 cette rubrique de l'état de situation financière consolidé correspond intégralement à avance de clients (facturation anticipée pour un montant de 332 313 milliers d'euros et avance de clients pour un montant de 39 129 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018 le montant correspondant à la facturation anticipée est inscrit dans la rubrique « Passifs pour contrats conclus avec clients » de l'état de situation financière consolidé.

La facturation anticipée est composée des factures émises en acompte, en vertu des conditions temporaires stipulées dans les contrats de travaux actuellement en cours.

Les avances de clients correspondent essentiellement aux montants versés en acompte par les clients avant le début de l'exécution des contrats respectifs. Ces avances sont déduites de la facturation au cours du développement de ces contrats.

18. ACTIFS ET PASSIFS POUR IMPÔT DIFFÉRÉ

Le mouvement et la composition des rubriques « Actifs pour impôts différés » et « Passifs pour impôts différés » de l'état de situation financière consolidé ci-joint durant les exercices 2018 et 2017 sont les suivants :

	31/12/2016	Transferts	Crédit / débit au compte de résultat	Crédit / débit à la réserve d'évaluation des actifs et passifs	Écarts de conversion	31/12/2017	Transferts	Crédit / débit au compte de résultat	Crédit / débit à la réserve d'évaluation des actifs et passifs	Écarts de conversion	Autres (*)	31/12/2018
Impôts différés actifs :												
Évaluation des instruments												
financiers dérivés (Note 15)	9 403	25	(5 236)	(1 497)	(291)	2 404	105	32	2 220	(35)	-	4 726
Immobilisations corporelles / incorporelles	9 719	(37)	(1 270)	-	6	8 418	253	558	-	(1)	-	9 228
Crédits fiscaux	23 118	2 726	(1 517)	-	(1 703)	22 624	19	10 737	-	(620)	(460)	32 300
Déductions et allègements												
en attente d'application	5 463	432	1 132	-	(301)	6 726	(385)	2 270	-	(290)	-	8 321
Pertes successales extérieur	8 365	-	(8 029)	-	-	336	-	(354)	-	-	-	(18)
Provisions non déductibles (Note 16)	23 378	(450)	10 493	-	(874)	32 547	(540)	4 147	-	(480)	1 282	36 956
Autres impôts différés actifs	18 981	(2 803)	18 319	-	(1 352)	33 145	(8 664)	(17 881)	-	(736)	4 821	10 685
	98 427	(107)	13 892	(1 497)	(4 515)	106 200	(9 212)	(491)	2 220	(2 162)	5 643	102 198
Impôts différés passifs :												
Immobilisations corporelles / incorporelles	35 201	(25)	167	-	(2 253)	33 090	(2)	1 635	(145)	(497)	-	34 081
Fonds de commerce	2 244	-	301	-	-	2 545	-	(772)	-	-	-	1 773
Évaluation des instruments												
financiers dérivés (Note 15)	149	-	-	1 035	(47)	1 137	-	-	(804)	(5)	-	328
Autres impôts différés passifs	49 790	25	6 885	-	(5 722)	50 978	(5 584)	4 028	399	(4 600)	-	45 221
	87 384	-	7 353	1 035	(8 022)	87 750	(5 586)	4 891	(550)	(5 102)	-	81 403

(*) Correspondent principalement à l'effet fiscal des ajustements dans les capitaux propres par application des IFRS 15 et 9.

Les actifs et passifs pour impôts différés dont le délai de réalisation ou compensation est inférieur à 12 mois sont peu significatifs.

Les chapitres « Impôts différés actifs – Immobilisations corporelles/incorporelles » et « Impôts différés passifs – Immobilisations corporelles/incorporelles » du tableau précédent incluent principalement les différences temporaires dues aux écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des différents éléments des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que les différences temporaires dérivées des écarts entre l'amortissement comptable et fiscal de ces éléments de l'actif non courant (Notes 8 et 9).

Les chapitres « Impôts différés actifs – Crédits fiscaux » et « Impôts différés actifs – Déductions et allègements en attente d'application » du tableau précédent incluent respectivement les crédits fiscaux pour bases imposables négatives et pour déductions en attente de compensation par diverses sociétés dépendantes du Groupe, qui ont été activés car les Administrateurs de la Société mère ont considéré qu'ils seront récupérables moyennant les produits prévus qui en seront tirés dans les prochains exercices.

Le chapitre « Impôts différés actifs – Provisions non déductibles » du tableau précédent comprend principalement l'impact fiscal des ajustements sur le résultat comptable en conséquence des diverses provisions qui n'ont pas été considérées déductibles au moment de leur enregistrement comptable (Notes 12.a et 16).

Les chapitres « Impôts différés actifs – Autres impôts différés actifs » et « Impôts différés passifs – Autres impôts différés passifs » du tableau ci-dessus reprennent principalement l'impact fiscal de divers produits et charges dont l'impact fiscal ne coïncide pas avec le moment de leur enregistrement comptable, ainsi que les différences temporaires imposables dues aux écarts entre la valeur comptable et fiscale de certains actifs (Note 11). En outre, durant l'exercice 2017 l'actif pour impôt différé correspondant à l'ajustement pour l'effet de la correction de produits en rapport avec un contrat en cours d'exécution en Venezuela a été inclus dans ce chapitre, conformément aux critères décrits à la Note 12 qui ont été appliqués lors de l'estimation de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2018.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les crédits fiscaux pour bases imposables négatives activées ainsi que le total des actifs et passifs pour impôts différés par des entités/sous-groupes sont indiqués ci-après :

2018			
Milliers d'euros			
	Crédits fiscaux	Actifs pour impôt différé	Passifs d'impôts différés
Elecnor, S.A.	15 655	42 861	3 878
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	3 421	4 487	61
Sous-groupe Celeo	1 818	9 927	60 704
Sous-groupe Enerfin	8 441	19 165	12 377
Audeca, S.L.U.	-	-	3 228
Elecnor do Brasil, Ltda	429	4 166	-
IQA Operations Group, Ltd	-	-	-
Elecnor Chile, S.A.	2 272	10 915	-
Autres	264	10 677	1 155
Total	32 300	102 198	81 403

2017			
Milliers d'euros			
	Crédits fiscaux	Actifs pour impôt différé	Passifs d'impôts différés
Elecnor, S.A.	1 641	40 830	3 714
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	3 476	4 671	-
Sous-groupe Celeo	2 280	18 959	58 713
Sous-groupe Enerfin	7 282	18 228	20 512
Audeca, S.L.U.	-	139	3 697
Elecnor do Brasil, Ltda	3 374	5 644	-
IQA Operations Group, Ltd	-	698	-
Elecnor Chile, S.A.	4 152	13 243	-
Autres	419	3 788	1 115
Total	22 624	106 200	87 750

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les détails des bases imposables négatives non activées des entités/groupes fiscaux les plus importants ainsi que leur date de validité sont (en milliers d'euros) :

2018	Bases imposables négatives en attente de compensation et non activées	Année de validité
Celeo Redes, S.L.U.	4 147	à échéance indéterminée
Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.U.	1 442	à échéance indéterminée
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	3 128	à échéance indéterminée
Elecnor do Brasil, Ltda	-	à échéance indéterminée
MontElecnor, S.A.	14 806	2020 - 2021
Elecnor Argentina, S.A.	-	2019 - 2021
IQA Operations Group, Ltd	6 802	à échéance indéterminée
Elecnor, Inc.	38 761	à échéance indéterminée
	69 086	

À partir du présent exercice la filiale Belco procède à une consolidation fiscale de ses comptes avec Elecnor Inc.

2018	Bases imposables négatives en attente de compensation et non activées	Année de validité
Celeo Redes, S.L.U.	3 964	à échéance indéterminée
Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.U.	2 643	à échéance indéterminée
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	3 381	à échéance indéterminée
Elecnor do Brasil, Ltda	-	à échéance indéterminée
MontElecnor, S.A.	15 896	2020 - 2021
Elecnor Argentina, S.A.	1 760	2019 - 2021
IQA Operations Group, Ltd	6 150	à échéance indéterminée
Elecnor, Inc.	40 815	à échéance indéterminée
	74 609	

19. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les exercices suivants des sociétés espagnoles du Groupe Elecnor sont en attente d'un contrôle de la part des autorités fiscales en relation avec les principaux impôts qui leur sont applicables :

Impôt	Exercices soumis à inspection
Impôt sur les sociétés (*)	2014 - 2017
Taxe sur la valeur ajoutée	2015 - 2018
Impôt sur le revenu des personnes physiques	2015 - 2018
Sécurité sociale	2015 - 2018
Revenus des capitaux mobiliers	2015 - 2018
Non-résidents	2015 - 2018

(*) Le délai de présentation de l'impôt sur les sociétés est de 25 jours calendrier à compter des six mois postérieurs à la conclusion de la période d'imposition, raison pour laquelle l'impôt sur les sociétés correspondant à l'exercice 2018 ne sera pas le cas échéant soumis à inspection avant le 25 juillet 2019.

Les inspections menées par la Délégation centrale des grands contribuables du Bureau des impôts sur la Société mère, dont l'ouverture s'est produite au moyen d'une notification datée du 1er juillet 2016, ont pris fin au cours du présent exercice 2018.

Ces inspections ont porté sur les impôts et périodes suivants :

- Impôt sur les sociétés des exercices 2011 à 2013,
- Taxe sur la valeur ajoutée des périodes d'imposition du 06/2012 au 12/2014,
- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du travail personnel et des activités professionnelles des périodes d'imposition allant du 06/2012 au 12/2014,
- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du capital mobilier des périodes d'imposition allant du 06/2012 au 12/2014,
- Retenues à la source et versements anticipés au titre des revenus du capital immobilier des périodes d'imposition allant du 06/2012 au 12/2014, et
- Retenues à la source au titre de l'imposition des non-résidents des périodes d'imposition allant du 06/2012 au 12/2014.

Les inspections ont pris fin durant l'exercice 2018 suite à la signature en conformité de rapports d'inspection qui ont représenté un paiement total de 10 915 milliers d'euros au titre d'impôts, d'intérêts de retard et, le cas échéant, de sanctions, dont la charge a été inscrite dans le compte de résultats consolidés ci-joint, ainsi que suite à la signature en non-conformité de rapports d'inspection dont les accords de liquidation représentent une obligation de paiement pour un montant total de 14 208 milliers d'euros.

En date du 28 décembre 2018 la Société mère a introduit, à l'encontre des accords de liquidation découlant des rapports signés en non-conformité, des réclamations économico-administratives devant le Tribunal économico-administratif central, lesquelles, ayant impliqué la suspension de l'obligation de paiement durant la procédure, sont en attente d'un traitement administratif à la date de présentation de ces comptes annuels, le Tribunal économico-administratif central n'ayant à cette date effectué aucune allégation quant au dossier ouvert.

Face à cette situation, les Administrateurs de la Société mère, en collaboration avec leurs conseillers fiscaux, ont décidé sur la base d'un critère de prudence, tout en estimant qu'il existe des arguments importants soutenant la position de la Société mère, de provisionner dans le présent exercice une partie des montants réclamés dans les accords de liquidation contestés en relation avec des divergences d'interprétation en matière d'opérations liées, du fait d'estimer que les arguments invoqués par l'inspection pourraient être partiellement admis dans cette matière par les juridictions de révision administrative ou par les tribunaux judiciaires.

Hormis ce qui est exposé ci-dessus, le Groupe n'est actuellement soumis à aucun processus d'inspection.

Toutefois, le droit de l'Administration de vérifier ou d'examiner les assiettes fiscales négatives compensées ou en attente de compensation, les abattements pour double imposition et les abattements pour promouvoir la réalisation de certaines activités, appliqués ou en attente d'application, se prescrivent par 10 ans à compter du lendemain du jour où le délai imparti prend fin pour présenter la liquidation ou l'autoliquidation correspondant à la période d'imposition durant laquelle le droit à leur compensation ou application a été généré. Une fois ce délai écoulé, le Groupe devra apporter la preuve des assiettes imposables négatives ou des abattements au moyen de la présentation de la liquidation ou autoliquidation et de la comptabilité, en accréditant qu'elles ont été déposées dans ledit délai au Registre du commerce.

Le tableau suivant établit la détermination de la charge générée par l'Impôt sur les Sociétés dans les exercices 2018 et 2017, à savoir :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Résultat consolidé avant impôts	169 036	131 349
Charges non déductibles	5 339	8 473
Produits non imposables (**)	(14 722)	(78 677)
Résultat net de sociétés intégrées par la méthode de la mise en équivalence (Note 10)	3 831	(587)
Autres	(1 208)	585
Crédits fiscaux appliqués	(7 664)	(6 364)
Bases imposables négatives non activées (***)	24 853	33 381
Résultat comptable ajusté	179 465	88 160
Impôt brut calculé au taux d'imposition en vigueur dans chaque pays (*)	56 762	31 167
Déductions du montant pour stimulants fiscaux et autres	(782)	(728)
Régularisation de la charge pour Impôt sur les Sociétés de l'exercice antérieur	1 643	(523)
Activation bases imposables des exercices précédents	-	(2 204)
Effet changement taux d'imposition sur les impôts différés	270	(1 897)
Dépréciation de crédits fiscaux activés dans des exercices antérieurs	-	8 532
Autres ajustements	(807)	1 157
Charge produite par les Impôts sur les bénéfices	57 086	35 504

(*) Les différentes succursales et sociétés étrangères dépendantes consolidées par la méthode de l'intégration globale calculent la charge pour l'Impôt sur les Sociétés, ainsi que les montants résultant des différents impôts qui lui sont applicables, conformément à leurs législations correspondantes et aux taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

(**) Les produits non imposables correspondant aux exercices 2018 et 2017 incluent les ajustements sur le résultat comptable en raison des produits obtenus des ventes de participations financières exonérées d'impôts (Notes 2.f).

(***) Correspond en 2018 principalement aux sociétés Proyectos Eléctricos Agua Prieta, SAPI de CV pour un montant de 5,4 millions d'euros ; IQA Operations Group, Ltd de 1,3 millions d'euros ; Celeo Redes Brasil, S.A. pour un montant de 5,9 millions d'euros ; et Sugbrupo Enerfín pour un montant de 5,4 millions d'euros (Belco Elecnor Electric, INC, pour un montant de 4,5 millions d'euros ; IQA Operations Group, Ltd pour un montant de 2,8 millions d'euros ; Celeo Redes Brasil, S.A., pour un montant de 5,9 millions d'euros, et Elecnor Perú, S.A. pour un montant de 10 millions d'euros en 2017).

La Loi 27/2014, du 27 novembre 2014, relative à l'Impôt sur les Sociétés, adoptée le 28 novembre 2014 et qui a entraîné une révision complète de la réglementation précédente concernant l'impôt cité, entré en vigueur le 1er janvier 2015. Parmi les nombreuses réformes introduites par la nouvelle loi, il convient de souligner la non-déductibilité des pertes pour dépréciation de portefeuille et l'exemption visant à éviter la double imposition sur les dividendes et les produits dérivés de la transmission de valeurs représentatives des capitaux propres des entités résidentes et non-résidentes sur le territoire espagnol ainsi que la modification du taux imposition, qui est passé de 28 % en 2015 à 25 % à partir de 2016.

Les principales composantes de la charge générée par les impôts sur les bénéfices dans les exercices 2018 et 2017 sont :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Impôt courant		
de l'exercice	56 511	41 410
Ajustements des exercices antérieurs	1 643	(523)
Autres ajustements	(807)	1 157
Impôt différé		
Montant de la charge (produit) pour impôts différés relative à la naissance et à la reprise de différences temporaires	(261)	(6 539)
Charge produite par les Impôts sur les bénéfices	57 086	35 505

Le détail du montant et de la date de validité des différences temporaires déductibles, des pertes ou des crédits fiscaux pour lesquels des actifs pour impôts différés n'ont pas été comptabilisés dans l'état de situation financière consolidé aux 31 décembre 2018 et 2017 (en milliers d'euros), est le suivant :

Bases imposables négatives en attente de compensation	31/12/2018
Année de validité	
2019	11
2020	4 780
2021	10 134
2022	1 130
2023	645
2026	142
2027	111
à échéance indéterminée	62 386
Total	79 339

Bases imposables négatives en attente de compensation	31/12/2017
Année de validité	
2019	1 914
2020	8 273
2021	11 153
2022	830
2023	213
2026	142
à échéance indéterminée	65 134
Total	87 659

Crédits fiscaux pour déductions et autres concepts en attente d'application	31/12/2018
Année de validité	
2027	622
2028	890
2029	451
2030	124
2031	141
à échéance indéterminée	2 278
Total	4.506

Crédits fiscaux pour déductions et autres concepts en attente d'application	31/12/2018
Année de validité	
2018	141
2027	622
2028	890
2029	451
2030	124
2031	141
à échéance indéterminée	2 146
Total	4 515

Les bases imposables négatives en attente de compensation et les crédits fiscaux pour déductions et autres concepts en attente d'application décrits antérieurement ont été générés par diverses sociétés appartenant au Groupe Elecnor et leur future récupération est conditionnée à l'obtention de bases imposables positives suffisantes par les sociétés qui les ont générés.

Comme conséquence des différentes interprétations qui peuvent être faites des normes fiscales en vigueur, il pourrait exister certains passifs de caractère contingent non susceptibles de quantification objective. Toutefois, de l'avis des Administrateurs de la Société mère, la possibilité que se matérialisent ces passifs contingents dans les sociétés du Groupe lors de futures inspections est peu probable et, quoi qu'il en soit, la dette tributaire qui pourrait en dériver n'affecterait pas significativement les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor.

20. GARANTIES ENGAGÉES VIS-À-VIS DE TIERS ET CONTINGENCES

Garanties engagées vis-à-vis de tiers-

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le risque pour sûretés reçues et cautions de licitation, de bonne exécution ou de garantie de travaux, correspondant principalement à la Société mère, et son détail, est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
D'exécution de travaux	570 845	596 037
D'avances de contrats :		
En vigueur	175 649	196 839
En attente d'annulation	69	67 304
En garantie de travaux	190 176	329 450
De licitation de travaux	52 899	60 356
Autres	31 385	71 325
Total	1 021 023	1 321 311

Au 31 décembre 2017 la Société mère avait accordé des sûretés pour un montant de 64 millions d'euros au client Bungala sur deux lignes différentes, ces montants étant les plus significatifs parmi le reste des cautions. Au 31 décembre 2018 il n'existe aucune garantie d'un montant individuellement significatif.

Le montant restant des garanties aux 31 décembre 2018 et 2017 est formé par de nombreuses garanties d'un montant peu significatif individuellement, toutes en relation avec les activités normales du Groupe.

Les Administrateurs de la Société mère estiment que les passifs que pourraient générer les sûretés accordées, le cas échéant, ne représenteraient pas des pertes significatives dans les états financiers consolidés ci-joints.

Contingences-

En date du 31 mai 2017, la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC) a notifié à la Société mère, et à 15 autres entreprises, l'ouverture d'une procédure de sanction pour une possible infraction dans le domaine de la construction et de la maintenance de systèmes d'électrification et des équipements électromécaniques de lignes ferroviaires, une Proposition de résolution lui ayant été notifiée en date du 31 août 2018 relative à une sanction de 24,7 millions d'euros. La Société mère a présenté en date du 2 octobre 2018 ses arguments en sollicitant l'annulation de cette Proposition. À l'heure actuelle ce dossier est en attente de la formulation d'une décision de la part du Conseil de la CNMC, le délai maximum dont celui-ci dispose étant fixé au 19 mars 2019. Dans ces circonstances, sur la base des informations disponibles jusqu'à la date de présentation de ces comptes annuels consolidés et des évaluations des conseillers légaux de la Société dominante, les Administrateurs de la Société mère estiment qu'il existe de solides arguments pour contester l'inspection de la CNMC et considèrent qu'il ne sera nécessaire d'effectuer aucun paiement et, en conséquence, n'ont inscrit aucune provision à ce sujet.

21. PRODUITS ET CHARGES

Montant net du chiffre d'affaires-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2018 et 2017 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Contrats de construction et de prestation de services	2 118 034	2 172 046
Ventes de bien et énergie	155 023	144 740
Total	2 273 057	2 316 786

La ventilation du chiffre d'affaires du Groupe correspondant aux exercices 2018 et 2017, tant par zones géographiques que par produits, figurent ci-dessous :

Par zone géographique	Milliers d'euros	
	2018	2017
National	985 681	938 520
Extérieur	1 287 376	1 378 266
Total	2 273 057	2 316 786

Par activités

Électricité	768 021	758 149
Génération d'énergie	629 956	682 961
Télécommunications et spatiale	252 914	254 975
Construction, environnement et eau	169 725	189 666
Maintenance	160 396	151 757
Installations	165 821	132 145
Gaz	102 594	107 805
Chemins de fer	23 630	39 328
Total	2 273 057	2 316 786

Approvisionnement-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2018 et 2017 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 076 342	1 130 800
Travaux réalisés par d'autres entreprises	14 773	15 202
Variation des stocks commerciaux, de matières premières et autres stocks	1 105	2 652
Total	1 092 220	1 148 654

Autres charges d'exploitation-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2018 et 2017 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Location	67 155	57 412
Réparation et conservation	20 958	27 918
Services professionnels indépendants	90 662	82 953
Transports	6 842	16 585
Primes d'assurance	11 066	10 014
Services bancaires	8 857	9 112
Publicité et informations publicitaires	1 891	1 815
Fournitures	30 959	35 908
Impôts et contributions	41 291	39 487
Autres charges	89 056	75 384
Total	368 737	356 588

Charges de personnel-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2018 et 2017 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Traitements et salaires	463 309	468 040
Indemnisations	5 779	12 276
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	98 560	92 828
Autres charges sociales	41 908	46 910
Total	609 556	620 054

Au 31 décembre 2017 un paiement de 7 831 milliers d'euros du montant antérieur des indemnisations était en attente, ce paiement ayant été effectué durant l'exercice 2018.

En outre, au 31 décembre 2018 la rubrique « Autres passifs courants » inclut un montant d'environ 20 millions d'euros correspondant à des rémunérations en attente de paiement (21 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Amortissements et provisions-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2018 et 2017 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Dotations pour amortissements d'immobilisations corporelles (Note 9)	62 478	61 083
Dotations pour amortissements d'actifs incorporels (Note 8)	6 464	6 032
Variation des provisions pour risques et charges (Note 16)	34 400	18 288
Variation des dépréciations des comptes à recouvrer (Note 12)	22 491	4 571
Dépréciation des fonds de commerce (Note 7)	-	2 899
Autres	(13 821)	1 002
Total	112 012	93 875

La rubrique « Autres » au 31 décembre 2018 correspond principalement aux applications des provisions que le Groupe enregistre dans cette rubrique en inscrivant les charges pour les paiements provisionnés au 31 décembre 2017 par leur nature dans le compte de résultats consolidés ci-joint.

Produits financiers-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2018 et 2017 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Produits d'autres valeurs négociables et crédits avec des tiers	3 382	14 741
Autres produits financiers et assimilés (notes 11 et 12)	105 301	65 851
Total	108 683	80 592

Au cours de l'exercice 2018, un montant de 2,2 millions d'euros a été capitalisé directement en tant que valeur la plus élevée de l'actif (11,7 millions d'euros en 2017) au titre d'intérêt, avec un taux de capitalisation de 6 % environ pour les deux exercices.

Charges financières-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2018 et 2017 est le suivant :

	Milliers d'euros	
	2018	2017
Charges financières pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	29 115	19 565
Charges financières avec des entités de crédit (*)	60 123	68 051
Autres charges financières	9 708	3 815
	98 946	91 431

(*) Dérivés principalement des « Project finance » des parcs éoliens des sociétés concessionnaires, des prêts syndiqués d'Elecnor, S.A. et des Swaps de taux d'intérêt (IRS) (Notes 14 et 15).

Les charges financières correspondent dans leur quasi-totalité à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif aux passifs financiers dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti.

22. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Dans les exercices 2018 et 2017, le bilan de situation et le compte de résultat des Unions Temporaires d'Entreprises dont fait partie Elecnor, S.A. ou ses sociétés dépendantes, sont incorporés par la méthode de l'intégration proportionnelle dans les comptes annuels consolidés ci-joints conformément aux dispositions de l'IAS 31.

La liste des Unions Temporaires d'Entreprises (UTE), le pourcentage de participation du Groupe, aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que le montant de travaux exécuté en 2018 et 2017 et le carnet de commandes à la clôture est incluse à l'Annexe II de ces comptes annuels consolidés.

L'apport des coentreprises aux différentes rubriques de l'état de situation financière et du compte de résultat (consolidés) ci-joints aux 31 décembre 2018 et 2017 a été le suivant :

ACTIF	Milliers d'euros		PASSIF	Milliers d'euros	
	2018	2017		2018	2017
Immobilisations incorporelles	-	35	Résultat de l'exercice	12 623	24 287
Immobilisations corporelles	2 720	3 219	Dettes envers les établissements de crédit	937	-
Immobilisations financières	152	28	Dettes long terme	42	7 459
Stocks	10 491	7 264	Créditeurs et dettes à court terme	98 972	143 519
Débiteurs	58 320	105 111			
Investissements financiers temporaires	(982)	3 018			
Trésorerie	41 578	53 210			
Compte de régularisation	295	3 380			
Total	112 574	175 265	Total	112 574	175 265

Compte de résultats	Milliers d'euros	
	2018	2017
Montant net chiffre d'affaires	148 524	250 397
Augmentation des stocks de produits finis et en cours de fabrication	(24)	-
Approvisionnements	(100 782)	(183 999)
Produits accessoires	3 005	(342)
Charges de personnel	(12 285)	(12 454)
Services extérieurs	(18 095)	(18 841)
Impôts et contributions	(2 060)	(2 215)
Pertes, dépréciation et variation des provisions pour opérations commerciales	(962)	(1 222)
Autres charges de gestion	(750)	(144)
Dotation à l'amortissement	(1 282)	(645)
Dépréciation et résultat de cessions d'immobilisations corporelles	59	26
Excès de provisions	2	2
Produits financiers	1 034	477
Charges financières	(6 405)	(4 144)
Écarts de change	3 897	499
Impôts étrangers	(1 253)	(3 108)
Total	12.623	24.287

23. CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes en attente d'exécution aux 31 décembre 2018 et 2017 par la Société mère, hormis les Unions Temporaires d'Entreprises (Note 22), détaillé par ligne d'activité, est le suivant :

	Milliers d'euros	
Par zone géographique	2018	2017
National	363 388	319 310
Extérieur	922 596	1 167 944
Total	1 285 984	1 487 254
Par activités		
Électricité	488 849	313 103
Génération d'énergie	442 738	892 920
Télécommunications et spatiale	129 509	76 905
Construction, environnement et eau	48 778	36 035
Maintenance	40 671	44 622
Installations	29 457	15 502
Gaz	30 701	35 168
Chemins de fer	75 281	72 999
Total	1 285 984	1 487 254

En outre, au 31 décembre 2018 le carnet des commandes en attente d'exécution par les sociétés dépendantes s'élève à 943 041 milliers d'euros (673 455 milliers en 2017), en rapport essentiellement avec celles réalisées pour des sociétés du secteur électrique.

24. INFORMATION SUR LE DÉLAI MOYEN DE PAIEMENT AUX FOURNISSEURS DEUXIÈME DISPOSITION FINALE DE LA LOI 31/2014, DU 3 DÉCEMBRE

Les informations sur les reports de paiement accordés aux fournisseurs par les sociétés consolidées espagnoles sont les suivantes :

	2018	2017
	Jours	
Délai moyen de paiement aux fournisseurs	64	61
Ratio des opérations payées	71	66
Ratio des opérations en attente de paiement	43	42
	Montant en milliers d'euros	
Total des paiements effectués	802 457	811 700
Total des paiements en attente	210 708	195 010

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sur des paiements aux fournisseurs font référence à des créanciers commerciaux pour des dette avec les fournisseurs de biens et de services, de sorte qu'elles incluent les données relatives aux rubriques « Dettes commerciales et autres comptes à payer - Dettes pour achats ou prestations de services ».

25. INFORMATIONS SUR LES EMPLOYÉS

Le nombre moyen de personnes employées durant les exercices 2018 et 2017, distribué par catégories sans inclure les coentreprises, est le suivant :

Catégories	Nombre moyen d'employés	
	2018	2017
Direction	153	158
Cadres	906	941
Techniciens	2 258	2 343
Base	10 264	10 653
Total	13 581	14 095

Des effectifs moyens du Groupe durant 2018 et 2017, 5 866 et 6 219 employés avaient des contrats à caractère temporaire.

De plus, la distribution par sexe à la fin des exercices 2018 et 2017, détaillée par catégories, du personnel et des Administrateurs, sans inclure les coentreprises, est la suivante :

Catégories	31.12.2018		31.12.2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	13	2	13	1
Direction	136	20	127	20
Cadres	689	238	644	244
Techniciens	1 409	900	1 318	922
Base	10 044	453	9 403	466
Total	12 291	1 613	11 505	1 653

Le nombre moyen de personnes dont le handicap est égal ou supérieur à 33%, décomposé par catégorie, est le suivant :

Catégories	2018	2017
Cadres	6	4
Techniciens	5	7
Base	32	29
Total	43	40

Elecnor, S.A. a clos l'exercice 2018 avec des effectifs de 7 981 salariés en Espagne (7 347 en 2017), dont 43 sont handicapés, ce qui représente 0,54% des effectifs en Espagne. L'exceptionnalité a été accordée à Elecnor, S.A. par le biais de mesures alternatives. Les contrats conclus au Centre Spécial d'Emploi et certifiés durant l'exercice 2018 s'élèvent à 2 539 milliers d'euros, ce qui équivaldrait à une embauche supplémentaire de 1,93% de personnel handicapé. On aboutirait ainsi à un total de 2,47%, qui dépasse le quota obligatoire (2%).

26. SOLDES ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

26.1. Soldes et transactions du Groupe avec des parties liées

Les conditions des transactions avec les parties liées sont équivalentes à celles établies pour les transactions faites dans des conditions de marché. Les transactions réalisées par le Groupe avec les sociétés participées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle et avec les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation durant les exercices 2018 et 2017 sont les suivantes :

Exercice 2018

	Milliers d'euros	
	Ventes et autres produits d'exploitation	Produits financiers
Par la méthode de la mise en équivalence :		
Dioxipe Solar, S.L.	5 416	-
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	9 882	-
Gasoducto de Morelos, SAPI de CV	597	2 605
Morelos EPC, SAPI de CV	6 751	-
Total	22 646	2 605

Exercice 2017

	Milliers d'euros	
	Ventes et autres produits d'exploitation	Produits financiers
Par la méthode de la mise en équivalence :		
Dioxipe Solar, S.L.	5 011	-
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	9 600	-
Gasoducto de Morelos, SAPI de CV	502	1 649
Morelos EPC, SAPI de CV	1 573	3 583
Total	16 686	5 232

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la composition des soldes à recouvrer et à payer à ces sociétés participées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle et avec les sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation, dérivés des opérations antérieures, est la suivante :

	Milliers d'euros					
	2018			2017		
	Comptes à recouvrer		Dettes	Comptes à recouvrer		Dettes
	Autres investissements financiers (Note 11)	Deudores commerciales, sociétés liées	Créditeurs commerciales, sociétés associées et liées	Autres investissements financiers (Note 11)	Deudores commerciales, sociétés liées	Créditeurs commerciales, sociétés associées et liées
Par la méthode de la mise en équivalence :						
Cosemel Ingeniería, A.I.E.	-	-	5	-	-	5
Dioxipe Solar, S.L.	-	3 923	-	-	7 573	-
Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	138	2 210	-	131	2 227	-
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V.	16 176	152	20	29 655	2 173	-
Brilhante Transmissora de Energia, S.A.	-	-	-	-	-	-
Morelos EPC, SAPI de CV	-	-	-	-	361	(37)
Jauru Transmissora de Energia, S.A.	-	-	-	-	212	-
Morelos O&M	-	58	-	-	53	-
Autres sociétés :						
Centro Logístico Huerta del Peñón, S.L.	-	-	-	-	-	-
Enertel, S.A.	-	-	-	-	45	1
Cantiles XXI, S.L. (Note 5)	-	-	-	-	-	2 499
Autres	-	6	9	-	1	6
	16 314	6 349	34	29 786	12 645	2 474

Elecnor, S.A. a achevé en 2013 la construction de centrales thermosolaires pour Dioxipe Solar, S.L. et Aries Solar Termoeléctrica, S.L. Aux 31 décembre 2018 et 2017 aucun montant correspondant à des contrats de construction n'est en attente de paiement à Elecnor, S.A. de la part de ces sociétés. La totalité des recouvrements en attente auprès de ces deux sociétés à la clôture de ces deux exercices correspond à des contrats de prestations de services de maintenance.

Au 31 décembre 2018, la société Bestinver Gestión, S.A., S.G.I.I.C. possède une participation significative dans Elecnor, S.A., la société mère du Groupe Elecnor. Aucune transaction n'a été effectuée durant l'exercice avec cette société, aucun solde en attente de recouvrement ou versement n'étant non plus maintenu au 31 décembre 2018.

26.2. Rétributions au Conseil d'Administration

a) Rétributions et autres prestations au Conseil d'Administration-

Durant l'exercice 2018, il a correspondu aux membres du Conseil d'Administration de la Société mère des rétributions d'un montant de 4 937 milliers d'euros à tous les titres (6 971 milliers d'euros dans l'exercice 2017). Ces rétributions incluent celles dérivées de la qualité du personnel dirigeant.

La Société mère a versé un montant de 4,1 milliers d'euros, environ, à titre d'assurances vie souscrites en faveur des membres anciens et actuels du Conseil d'Administration (4 milliers d'euros dans l'exercice 2017).

Par ailleurs, aux 31 décembre 2018 et 2017, la Société mère n'avait pas d'obligations en matière de pensions ni de garanties avec les membres anciens ou actuels de cet organe d'Administration, ni aucun crédit accordé.

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration de la Société mère est composé de 15 membres, parmi lesquels se trouvent deux femmes (14 membres, l'un d'eux une femme, durant l'exercice 2017).

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le montant versé par la Société mère à titre de prime d'assurance de responsabilité civile pour tous les administrateurs ou pour certains d'entre eux pour des dommages causés par des actions ou omissions dans l'exercice de leurs fonctions, n'est pas significatif.

b) Situation de conflit d'intérêt des Administrateurs-

Les membres du Conseil d'Administration de Elecnor, S.A. et les personnes liées à ces derniers ne se sont trouvées dans aucune situation de conflit d'intérêt ayant dû faire l'objet d'une communication conformément aux dispositions de l'article 229 du texte révisé de la Loi sur les sociétés de capitaux.

c) Transactions ne faisant pas partie des activités ordinaires ou réalisées dans des conditions de marché différentes par les administrateurs-

Au cours des exercices 2018 et 2017, les administrateurs de la Société mère n'ont réalisé, avec cette société ni avec aucune autre société du Groupe, aucune opération ne faisant pas partie des activités ordinaires ou dans des conditions autres que celles de marché.

26.3. Rétributions à la Haute Direction

Les fonctions de la haute direction sont principalement développées par le Directeur général de la Société mère.

27. HONORAIRES POUR SERVICES PRÊTÉS PAR LES AUDITEURS AUX COMPTES

Le cabinet d'audit (KPMG Auditores, S.L.) des comptes annuels du Groupe a facturé, au cours des exercices clos aux 31 décembre 2018 et 2017, les honoraires nets détaillés ci-dessous pour des services professionnels :

Description	Milliers d'euros	
	2018	2017
Pour des services d'audit	269	276
Pour d'autres services de vérification comptable	115	106
Total	384	382

Les montants indiqués incluent la totalité des honoraires concernant les services réalisés au cours des exercices 2018 et 2017, indépendamment de la date de facturation de ces services.

D'autres services de vérification comptable correspondent à la révision limitée d'états financiers intermédiaires, ainsi qu'à des rapports de procédures convenus concernant l'accomplissement de covenants et de procédures convenus en relation avec le SCIIF [système espagnol de contrôle interne sur les informations financières], fournis par KPMG Auditores, S.L. à Elecnor et ses sociétés dépendantes au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Par ailleurs, d'autres entités affiliées à KPMG International ont facturé au Groupe, durant les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, les honoraires nets pour des services professionnels détaillés ci-dessous :

Description	Milliers d'euros	
	2018	2017
Pour des services d'audit	381	429
Pour d'autres services de vérification comptable	45	126
Pour des services de conseil fiscal	69	35
Pour d'autres services	2 436	1 080
Total	2 931	1 670

Par ailleurs, d'autres cabinets d'audit ont facturé au Groupe, durant les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, les honoraires nets pour des services professionnels détaillés ci-dessous :

Description	Milliers d'euros	
	2018	2017
Services d'audit	579	509
Pour d'autres services de vérification comptable	32	-
Services d'assistance fiscale	678	373
Autres services	270	207
Total	1 559	1 098

28. BÉNÉFICES PAR ACTION

Les bénéfices de base par action correspondant aux exercices 2018 et 2017 sont les suivants :

	2018	2017
Bénéfice net attribuable (milliers d'euros)	74 263	71 227
Nombre total d'actions en circulation	87 000 000	87 000 000
Moins - Actions propres (Note 13 d)	(2 336 496)	(2 310 650)
Nombre moyen d'actions en circulation	84 663 504	84 689 350
Bénéfices de base par action (euros)	0,88	0,84

Aux 31 décembre 2018 et 2017, Elecnor, S.A., Société mère du Groupe Elecnor, n'a pas émis d'instruments financiers ni d'autres contrats qui donnent droit à leur propriétaire de recevoir des actions ordinaires de la Société. Par conséquent, les bénéfices dilués par action coïncident avec les bénéfices de base par action.

29. INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Le respect de l'environnement et la durabilité font partie de la culture et des valeurs fondamentales d'Elecnor. La Société maintient un engagement responsable envers la protection du milieu naturel et de l'efficacité de la consommation de ressources énergétiques. Le Système de gestion environnementale d'Elecnor a établi une systématique permettant d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer les aspects environnementaux associés aux activités de la société, dont l'objectif est de déterminer parmi ces derniers ceux qui sont significatifs et d'appliquer les mécanismes correcteurs les plus efficaces afin de minimiser leur étendue.

En 2018, Elecnor a adapté son Système de certification multisite aux dernières modifications des normes ISO 9001:2015 et 14001:2015. Il s'agit d'une certification unique pour toutes les organisations d'Elecnor Infraestructuras qui englobe toutes les branches des différentes activités et tous les centres de travail, lesquels étaient certifiés de manière individuelle auparavant.

Le Certificat pour la gestion de la qualité (RE-0096/1995) et pour la gestion environnementale (GA-2000/0294) inclut les divisions suivantes du Groupe :

- Sous-direction générale Grands réseaux
- Sous-direction générale Énergie
- Sous-direction générale Installations et Réseaux : Direction Centre et Délégations Nord ; Direction Nord-Est ; Direction Est ; Direction Sud ; Elecnor Medio Ambiente ; Elecnor Seguridad ; Área 3, Equipamiento, Diseño e Interiorismo ; Elecnor Infrastrutture S.R.L. (Italie) ; Ehis Construcciones y Obras ; Aplicaciones Técnicas de la Energía et Jomar Seguridad.

En outre, les certifications de gestion environnementale des filiales suivantes sont maintenues :

- Audeca, (GA-1999/0134)
- Deimos (ES 028048-2)
- Hidroambiente (SGI 1201167/12)
- Enerfín (GA-2003/0416)

En 2018, Elecnor a renouvelé la certification AENOR Environnement CO₂ vérifié selon la norme ISO 14064-1. À travers cette vérification, Elecnor obtient un soutien indépendant et rigoureux en ce qui concerne la quantité de GES qu'il produit dans le cadre de ses activités, afin d'améliorer sa gestion de l'environnement et de l'énergie.

Elecnor a renouvelé le certificat d'inscription au Registre national de l'empreinte carbone, compensation et absorption de dioxyde de carbone, de l'Office espagnol du changement Climatique (OECC) du ministère espagnol de la Transition écologique, et a obtenu le label REDUZCO du fait d'avoir réduit pour la quatrième année consécutive l'empreinte carbone.

La certification AENOR du Système de gestion énergétique (GE-2013/0033) a été renouvelée selon la norme UNE-EN ISO 50001:2011.

En outre, Elecnor a développé en 2018 une Stratégie de changement climatique afin de réduire son impact, d'accroître sa résilience et de tirer parti des opportunités qui pourraient découler du changement climatique, de sorte à poursuivre sa croissance en tant que Groupe d'une manière durable.

Finalement, Elecnor fait désormais partie du ranking international de durabilité CDP, au sein duquel la qualification B lui a été accordée, ce qui représente une reconnaissance internationale de sa stratégie de lutte contre le changement climatique. Cela signifie qu'Elecnor a été perçu en 2018 au niveau le plus élevé de « Management » ou gestion du changement climatique.

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
ELEC NOR, S.A.				
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L.U. (ATERSA)	ESPAGNE	Deloitte	Énergie solaire	100,00%
Área 3 Equipamiento y Diseño Interiorismo, S.L.U.	ESPAGNE	***	Travaux de conception d'intérieur	100,00%
Audeca, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Restauration et reboisement du milieu naturel et exploitation de routes	100,00%
Barcaldine Remote Community Solar Farm PTY, LTD (*)	AUSTRALIE	ESV	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	20,00%
Betonor, S.L.	ANGOLA	***	Sans activité	51,00%
Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Corporación Electrade, S.A.	VENEZUELA	***	Construction et montage	100,00%
Deimos Space, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
Ehisa Construcciones y Obras, S.A.U.	ESPAGNE	Luis Ruiz Apilanez	Construction et montage	100,00%
Elecdal, URL	ALGÉRIE	***	Construction et montage	100,00%
Elecdor, S.A.	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%
Elecen, S.A.	HONDURAS	***	Construction et montage	100,00%
Elecfance, S.A.S.U.	FRANCE	Excelia Conseil	Étude et réalisation d'activités électriques	100,00%
Elec nor Argentina, S.A.	ARGENTINE	SMS	Construction et montage	100,00%
Elec nor Australia PTY, Ltd.	AUSTRALIE	ESV	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Elec nor Chile, S.A.	CHILI	Armando Vergara Gutiérrez	Construction et montage	100,00%
Elec nor de México, S.A.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	100,00%
Elec nor do Brasil, Ltda	BRÉSIL	KPMG	Construction et montage	100,00%
Elec nor Energie & BAU, GmbH	ALLEMAGNE	***	Les plus amples activités commerciales d'ingénierie, projection, construction, montage, réparation, mouvement et conservation de tout type, en particulier d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	100,00%
Elec nor Infrastrutture e Aerospaziale, S.R.L.	ITALIE	***	Construction et montage	100,00%
Elec nor Perú, S.A.C.	PÉROU	KPMG	Construction et montage	100,00%
Elec nor Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	***	Installation et maintenance de systèmes de sécurité contre les incendies	100,00%
Elec nor South Africa (PTY), Ltd.	AFRIQUE DU SUD	***	Construction et montage	100,00%
Elec nor, Inc.	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations	100,00%
Electrolíneas del Ecuador, S.A.	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%
Elecven Construcciones, S.A.	VENEZUELA	Deloitte	Construction et montage	100,00%
Enertel, S.A. de C.V.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	99,99%
Grupo Elec nor Angola	ANGOLA	***	Activités en matière de travaux publics et génie civil	55,00%
Hidroambiente, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Activités environnementales	100,00%
IDDE, S.A.U.	ESPAGNE	***	Commercial	100,00%
IQA Operations Group, Ltd.	ÉCOSSE	KPMG	Installations électriques	100,00%

Annexe I : Données des entreprises (Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
Jomar Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	***	Vente, installation et maintenance de systèmes de lutte contre les incendies et de sécurité	100,00%
Montelecnor, S.A.	URUGUAY	Ernst & Young	Construction et montage	100,00%
Omninstal Electricidade, S.A.	PORTUGAL	KPMG	Construction et montage	100,00%
Parque Solar Porton, SAS (****)	COLOMBIE	***	Génération d'énergie	100,00%
Sociedad Aragonesa De Aguas Residuales, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation de stations d'épuration	100,00%
Stonewood Desarrollos, S.L.	ESPAGNE		Commercial	100,00%
CELEO CONCESIONES E INVERSIONES, S.L.U.				
Celeo Energía S.L. (*)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
Celeo Redes, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	51,00%
Celeo Termosolar, S.L.	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation postérieure de centrales thermo-solaires	100,00%
Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
Tramperase, S.L. (*)	ESPAGNE	***	Promotion	100,00%
CELEO ENERGIA, S.L.				
Celeo Energía Brasil, LTDA (*)	BRÉSIL	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
Celeo Energía Chile, SPA (*)	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
Celeo Luz de Mexicali I, S.A. de C.V. (*) (****)	MEXIQUE	***	Promotion et génération d'énergie	100,00%
Celeo Luz de Mexicali II, S.A. de C.V. (*) (****)	MEXIQUE	***	Promotion et génération d'énergie	100,00%
CELEO REDES BRASIL, S.A.				
Caiua Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Cantareira Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Celeo Redes Transmissão de Energia, S.A. (*) (****)	BRÉSIL	KPMG	Participation dans d'autres sociétés nationales ou étrangères et participer à des consortiums	51,00%
Coqueiros Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Encruzo Novo Transmissora De Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Integração Maranhense Transmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Linha de Transmissão Corumbá, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Lt Triangulo, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%

Annexe I : Données des entreprises (Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
Pedras Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Serra De Ibiapa Transmissora de Energia, S.A. - SITE (*) (****)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
CELEO REDES CHILE LTDA				
Celeo Redes Operación Chile, S.A.	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
CELEO REDES OPERACIÓN CHILE, S.A.				
Alto Jahuel Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	50,99%
Charrúa Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	KPMG	Montage, installation et exploitation de la nouvelle ligne 2 x 500 Charrúa - Ancoa	51,00%
Diego de Almagro Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
CELEO REDES, S.L.				
Celeo Redes Brasil, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
Celeo Redes Chile, Ltda (*)	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
CORPORACIÓN ELECTRADE				
Electrade Investment, Ltda (*)	BARBADOS	***	Vente de matériels	100,00%
DEIMOS SPACE, S.L.U.				
Deimos Atlantic Launchers, S.A. (*)	ITALIE	***	Transport spatial, lancement de satellites et de véhicules spatiaux	100,00%
Deimos Castilla La Mancha, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Développement de logiciels, ingénierie et assistance technique en matière de télédétection	100,00%
Deimos Engenharia, S.A.	PORTUGAL	ESAC Espirito Santo Associados	Prestation de services en matière de télécommunications, énergie, aéronautique et spatiale	100,00%
Deimos Space UK, Limited (*)	ROYAUME-UNI	James Cowper Kreston	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
S.C. Deimos Space, S.R.L. (*)	ROUMANIE	***	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
ELEC NOR AUSTRALIA				
Green Light Contractors PTY, Ltd. (*)	AUSTRALIE	ESV	Construction d'un parc photovoltaïque	100,00%
ELEC NOR INC				
Belco Elecnor Electric, INC (*)	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations électriques	100,00%
Elecnor Hawkeye, LLC (*)	ÉTATS-UNIS	***	Installations électriques	100,00%

Annexe I : Données des entreprises (Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
ELECTROL, S.A.				
Zogu, S.A. (*)	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%
ENERFÍN ENERGY CO OF CANADA				
Lambton Enerwind General Partner Inc (Gp) (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
Lambton Enerwind Limited Partnership (Sec) (*)	CANADA	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
ENERFÍN ENERGY COMPANY OF CANADA, INC				
Investissements Éoliennes de l'Érable, INC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
Investissements Éoliennes de l'Érable, SEC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
ENERFÍN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.				
Eólica la Vela (*)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Eólica los Lagos (*)	CHILI	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Eólica Musichi (*)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Gran Sul Geração de Energia (*) (****)	BRÉSIL	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Guajira Eólica I, S.A.S. (*)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Guajira Eólica II, S.A.S. (*) (****)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Parques Eólicos Palmares, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation de concessions de services de transmission d'énergie électrique	80,00%
Prairie Winds General Partner (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	70,00%
Prairie Winds Limited Partner (*)	CANADA	***	Promotion de parcs éoliens	25,00%
Rio Norte I Energia (*) (****)	BRÉSIL	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Rio Sul 1 Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Rio Sul 2 Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Ventos da Lagoa, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Ventos do Litoral Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Ventos de São Fernando I Energia (*) (****)	BRÉSIL	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Ventos de São Fernando II Energia (*) (****)	BRÉSIL	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Ventos do Sul, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Ventos dos Índios Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Vientos De Panaba, S.A. de CV (*)	MEXIQUE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Vientos de Sucilá, S.A. de CV (*)	MEXIQUE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Vientos de Yucatán S.A. de C.V. (*)	MEXIQUE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
ENERFÍN ENERVENTO, S.L.U.				
Aerogeneradores del Sur, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%
Eólica Montes de Cierzo, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Eólica Páramo de Poza, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	70,00%

Annexe I : Données des entreprises (Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
Galicia Vento, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	90,60%
Parque Eólico Malpica, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	95,55%
ENERFÍN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.				
Enerfera, S.R.L. (*)	ITALIE	***	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%
Enerfin Developments British Columbia, Inc (*)	CANADA	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Enerfin do Brasil Sociedad de Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Enerfin Energy Company, Inc. (*)	ÉTATS-UNIS	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Enerfin Energy Company of Canada, INC (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Enerfin Enervento Exterior, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Enerfin Enervento, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Administration et assistance	100,00%
Enerfin Québec Services, INC (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U.	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Parque Eólico Cofrentes, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
ENERFÍN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.				
Eoliennes de l'Érable, SEC (*)	CANADA	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE COMMANDITAIRE				
Éoliennes de l'Érable Commandite Inc (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
HELIOS INVERSIÓN				
Celeo Fotovoltaico, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
HIDROAMBIENTE, S.A.				
Sdad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A. (*)	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation de stations d'épuration	60,00%
INVESTISSEMENTS ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE SEC				
Éoliennes L'Érable Commanditaire Inc. (*)	CANADA	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Méthode de la mise en équivalence (Note 10)				
ELEC NOR, S.A.				
Cosemel Ingenieria, Aie	ESPAGNE	***	Promotion, construction et développement d'installations et électrifications ferroviaires à grande vitesse	33,33%
GASODUCTO DE MORELOS, S.A.P.I.				
(Sdad Anónima Promotora de Inversión) DE C.V.	MEXIQUE	Deloitte	Exploitation et maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
Morelos Epc S.A.P.I. De Cv	MEXIQUE	Deloitte	Construction, ingénierie et fourniture au gazoduc Morelos	50,00%
Morelos O&M, Sapi, Cv	MEXIQUE	***	Maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
Sdad. Aguas Residuales Pirineos, S.A.	ESPAGNE	***	Construction et exploitation de stations d'épuration	50,00%
CELEO REDES BRASIL, S.A.				
Brilhante II Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%

Annexe I : Données des entreprises (Milliers d'euros)

EXERCICE 2018	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
Brilhante Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%
Jauru Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	16,99%
CELEO TERMOSOLAR				
Aries Solar Termoeléctrica, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	55,70%
Dioxipe Solar, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	55,00%
ENERFÍN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.				
Woolsthorpe Holding Pty Ltd (*) (****)	AUSTRALIE	***	Administration et gestion des entreprises	50,00%
Woolsthorpe Holding Trust (*) (****)	AUSTRALIE	***	Administration et gestion des entreprises	50,00%
ENERFÍN ENERVENTO, S.L.U.				
Parque Eólico La Gaviota, S.A. (*)	ESPAGNE	Ernst & Young	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	37,33%
ENERFÍN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.				
Gestión de Evacuación La Serna, S.L. (Gelaserna) (*) (****)	ESPAGNE	***	Promotion de parcs éoliens	15,00%

(*) Sociétés participées indirectement par Elecnor, S.A.

(***) Sociétés non obligées par les lois à soumettre leurs comptes annuels à un audit.

(****) Sociétés incorporées au périmètre de consolidation dans l'exercice 2017.

Annexe I : Données des entreprises

(Milliers d'euros)

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
ELEC NOR, S.A.				
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L. (ATERSA)	ESPAGNE	Deloitte	Énergie solaire	100,00%
Área 3 Equipamiento y Diseño Interiorismo, S.L.U.	ESPAGNE	***	Travaux de conception d'intérieur	100,00%
Audeca, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Restauration et reboisement du milieu naturel et exploitation de routes	100,00%
Barcaldine Remote Community Solar Farm PTY, LTD (*)	AUSTRALIE	ESV	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	20,00%
BETONOR, S.L.	ANGOLA	***	Sans activité	51,00%
Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Celeo Termosolar, S.L.	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation postérieure de centrales thermo-solaires	100,00%
Corporación Electrade, S.A.	VENEZUELA	***	Construction et montage	100,00%
Deimos Engenharia, S.A.	PORTUGAL	ESAC Espirito Santo Associados	Prestation de services en matière de télécommunications, énergie, aéronautique et spatiale	100,00%
Deimos Space, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
Ehisa Construcciones y Obras, S.A.	ESPAGNE	Luis Ruiz Apilanez	Construction et montage	100,00%
Elecdal, URL	ALGÉRIE	***	Construction et montage	100,00%
Elecdor, S.A.	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%
Elecen, S.A.	HONDURAS	***	Construction et montage	100,00%
Elecfance, S.A.S.U.	FRANCE	Excelia Conseil	Étude et réalisation d'activités électriques	100,00%
Elec nor Argentina, S.A.	ARGENTINE	SMS	Construction et montage	99,89%
Elec nor Australia PTY, Ltd.	AUSTRALIE	ESV	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Elec nor Chile, S.A.	CHILI	Armando Vergara Gutiérrez	Construction et montage	100,00%
Elec nor de Mexico, S.A.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	100,00%
Elec nor do Brasil, Ltda	BRÉSIL	KPMG	Construction et montage	100,00%
Elec nor Energie & BAU, GmbH	ALLEMAGNE	***	Les plus amples activités commerciales d'ingénierie, projection, construction, montage, réparation, mouvement et conservation de tout type, en particulier d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	100,00%
Elec nor Montagens Elétricas, Ltda.	BRÉSIL	***	Construction et montage	100,00%
Elec nor Perú, S.A.	PÉROU	KPMG	Construction et montage	100,00%
Elec nor Seguridad, S.L.	ESPAGNE	***	Installation et maintenance de systèmes de sécurité contre les incendies	100,00%
Elec nor South Africa (PTY), Ltd.	AFRIQUE DU SUD	***	Construction et montage	100,00%
Elec nor, Inc.	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations	100,00%
Electrolíneas del Ecuador, S.A.	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%
Elecven Construcciones, S.A.	VENEZUELA	Deloitte	Construction et montage	100,00%
Enerfin Sociedad de Energía, S.L.	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	99,99%
Enertel, S.A. de C.V.	MEXIQUE	KPMG	Construction et montage	99,99%

Annexe I : Données des entreprises (Milliers d'euros)

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
Grupo Elecnor Angola	ANGOLA	***	Activités en matière de travaux publics et génie civil	55,00%
Hidroambiente, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Activités environnementales	100,00%
IDDE, S.A.	ESPAGNE	***	Commercial	100,00%
IQA Operations Group, Ltd.	ÉCOSSE	KPMG	Installations électriques	100,00%
Jomar Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	***	Vente, installation et maintenance de systèmes de lutte contre les incendies et de sécurité	100,00%
Montagens Elétricas da Serra, Ltda	BRÉSIL	***	Construction et montage	100,00%
Montelecnor, S.A.	URUGUAY	Ernst & Young	Construction et montage	100,00%
Omninstal Electricidade, S.A.	PORTUGAL	KPMG	Construction et montage	100,00%
Rasacaven, S.A.	VENEZUELA	Deloitte	Construction et montage	96,99%
Sociedad Aragonesa De Aguas Residuales, S.A.U.	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation de stations d'épuration	100,00%
Vilhena Montagens Elétricas, Ltda	BRÉSIL	***	Construction et montage	100,00%
CELEO CONCESIONES E INVERSIONES, S.L.U.				
Celeo Energía S.L. (*)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
Celeo Redes, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Administration et gestion des entreprises	51,00%
Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
CELEO ENERGIA, S.L.				
Celeo Energía Brasil, LTDA (*)	BRÉSIL	***	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
Celeo Energía Chile, SPA (*)	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	100,00%
CELEO REDES BRASIL, S.A.				
Caiua Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Cantareira Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Coqueiros Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Encruzo Novo Transmissora de Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Integração Maranhense Transmissora de Energia, S.A.	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%
Linha de Transmissão Corumbá, Ltda (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Lt Triangulo, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%

Annexe I : Données des entreprises (Milliers d'euros)

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
Pedras Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%
CELEO REDES CHILE Ltda				
Celeo Redes Operación Chile, S.A.	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
CELEO REDES CHILE OPERACIÓN, S.A				
Alto Jahuel Transmisora de Energía, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
Charrúa Transmisora de Energía, S.A.	CHILI	KPMG	Montage, installation et exploitation de la nouvelle ligne 2 x 500 Charrúa - Ancoa	51,00%
Diego de Almagro Transmisora de Energía, S.A.	CHILI	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
Celeo Redes, S.L.U.				
Celeo Redes Brasil, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%
Celeo Redes Chile, Ltda (*)	CHILI	KPMG	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
Corporación Electrade				
Electrade Investment, Ltda (*)	BARBADOS	***	Vente de matériels	100,00%
Deimos Space, S.L.U.				
Deimos Castilla La Mancha, S.L.U.	ESPAGNE	KPMG	Développement de logiciels, ingénierie et assistance technique en matière de télédétection	100,00%
Deimos Space UK, Limited (*)	ROYAUME-UNI	KPMG	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
S.C. Deimos Space, S.R.L. (*)	ROUMANIE	***	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%
ELEC NOR FINANCIERA, S.L.				
Parque Eólico Malpica, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	95,55%
Elecnor Australia				
Green Light Contractors PTY, Ltd. (*)	AUSTRALIE	ESV	Construction d'un parc photovoltaïque	100,00%
Elecnor, Inc.				
Belco Elecnor Electric, INC (*)	ÉTATS-UNIS	RP&B	Installations électriques	100,00%
Elecnor Hawkeye, LLC (*)	ÉTATS-UNIS	***	Installations électriques	100,00%

Annexe I : Données des entreprises (Milliers d'euros)

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
Electrol, S.A.				
Zogu, S.A. (*)	ÉQUATEUR	Batallas & Batallas Auditores	Construction et montage	100,00%
ENERFÍN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.				
Eólica la Vela (*) (****)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Eólica los Lagos (*) (****)	CHILI	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Eólica Musichi (*) (****)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Guajira Eólica I, S.A.S. (*)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Guajira Eólica II, S.A.S. (*) (****)	COLOMBIE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Parques Eólicos Palmares, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation de concessions de services de transmission d'énergie électrique	80,00%
Rio Sul 1 Energía, LTDA (*)	BRÉSIL	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Rio Sul 2 Energía, LTDA (*)	BRÉSIL	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Ventos da Lagoa, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Ventos de Cabo Verde I, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos de Cabo Verde II, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos de Cabo Verde III, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos de Granja Vargas Energía, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos de Granja Vargas II Energía, S.A. (*)	BRÉSIL	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Ventos do Litoral Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Ventos do Sul, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
Vientos de Yucatán S.A. de C.V. (*) (****)	MEXIQUE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Ventos dos Índios Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%
ENERFÍN ENERGY CO OF CANADA, INC				
Lambton Enerwind General Partner INC (GP) (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
Lambton Enerwind Limited Partnership (SEC) (*)	CANADA	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
Investissements Éoliennes de l'Érable, INC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
Investissements Éoliennes de l'Érable, SEC. (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
ENERFÍN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.				
Elecnor Financiera, S.L.	ESPAGNE	***	Administration et assistance	100,00%
Enerfera, S.R.L. (*)	ITALIE	***	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%
Enerfin do Brasil Sociedad de Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Enerfin Energy Company, Inc. (*)	ÉTATS-UNIS	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Enerfin Energy Company of Canada, INC (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%

Annexe I : Données des entreprises (Milliers d'euros)

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par intégration globale				
Enerfin Enervento Exterior, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Enerfin Enervento, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Enerfin Québec Services, INC (*)	CANADA	***	Administration et gestion des entreprises	100,00%
Enerfin Developments British Columbia, Inc (*)	CANADA	***	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%
Parque Eólico Cofrentes, S.L.U. (*)	ESPAGNE	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Sdad Eólica Corrales de Herrera, S.L. (*) (****)	ESPAGNE	***	Promotion de parcs éoliens	100,00%
ENERFÍN, ENERVENTO, S.A.				
Aerogeneradores del Sur, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%
Eólica Montes de Cierzo, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Eólica Páramo de Poza, S.A. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	70,00%
Galicia Vento, S.L. (*)	ESPAGNE	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	90,60%
EOLIENNES DE L'ÉRABLE COMANDITAIRE, INC				
Eoliennes de l'Érable Commandité, INC (*)	CANADA	***	Administration et assistance	100,00%
Eoliennes de l'Érable, SEC (*)	CANADA	Deloitte	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%
Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U.				
Celeo Fotovoltaico, S.L.U. (*)	ESPAGNE	KPMG	Promotion, construction et exploitation de parcs photovoltaïques	100,00%
Hidroambiente, S.A.U.				
Everblue Private Limited (*)	INDE	***	Activités environnementales	100,00%
Sdad Aragonesa de Estaciones Depuradoras, S.A. (*)	ESPAGNE	KPMG	Construction et exploitation de stations d'épuration	60,00%
INVESTISSEMENTS EOLIENNES DE L'ÉRABLE SEC				
Eoliennes l'Érable Commanditaire, INC (*)	CANADA	***	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%
Zogu, S.A.				
CLN, S.A. (*)	VENEZUELA	***	Sans activité	100,00%
Sociétés participées consolidées :				
Par la méthode de la mise en équivalence (Note 10)				
Dépendantes de :				
ELEC NOR, S.A.				
Cosemel Ingenieria, Aie		***	Promotion, construction et développement d'installations et électrifications ferroviaires à grande vitesse	33,33%

Annexe I : Données des entreprises (Milliers d'euros)

EXERCICE 2017	Siège	Audit	Activité	% de participation directe ou indirecte
Sociétés participées consolidées :				
Par la méthode de la mise en équivalence (Note 10)				
Dépendantes de :				
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. (Sdad Anónima Promotora de Inversión) de C.V.	MEXIQUE	Deloitte	Exploitation et maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
Morelos EPC S.A.P.I. de C.V.	MEXIQUE	Deloitte	Construction, ingénierie et fourniture au gazoduc Morelos	50,00%
MORELOS O&M, SAPI, CV	MEXIQUE	***	Maintenance du gazoduc Morelos	50,00%
Sdad. Aguas Residuales Pirineos, S.A.	ESPAGNE	***	Construction et exploitation de stations d'épuration	50,00%
CELEO REDES BRASIL,S.A.				
Brilhante II Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%
Brilhante Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%
Jauru Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	KPMG	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	16,99%
Celeo Termosolar, S.L.				
Aries Solar Termoeléctrica, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	55,70%
Dioxipe Solar, S.L. (*)	ESPAGNE	KPMG	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	55,00%
ELECNOR FINANCIERA ,S.L.				
Parque Eólico La Gaviota, S.A.	ESPAGNE	Ernst & Young	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	37,33%

(*) Sociétés participées indirectement par Elecnor, S.A.

(***) Sociétés non obligées par les lois à soumettre leurs comptes annuels à un audit.

(****) Sociétés incorporées au périmètre de consolidation dans l'exercice 2017.

Annexe II : Liste UTEs intégrées

	Pourcentage de participation	Milliers d'euros (*)			
		2018		2017	
		Production réalisée 2018	Portefeuille non produite 2018	Production réalisée 2017	Portefeuille non produite 2017
UTE PUENTE MAYORGA	50,00%	--	--	--	--
UTE ELNR-CONSTUCSA E. HIDROGENO	50,00%	--	--	--	--
UTE PARQUESUR OCIO	90,00%	--	--	--	--
UTE INSTALACIONES ELECTRICAS SINCROTRON ALBA	50,00%	--	--	--	--
UTE CAMPO ARAÑUELO	50,00%	--	--	--	--
UTE MUVIM	30,00%	--	--	--	--
UTE ROTA HIGH SCHOOL	50,00%	--	--	--	--
UTE ELEC NOR OSEPSA	50,00%	2	--	--	--
UTE CAN COLOMER	50,00%	--	--	--	--
UTE VILLASEQUILLA - VILLACAÑAS	21,00%	543	--	--	218
UTE AVELE	22,00%	--	--	--	--
UTE AVELE 2	22,00%	--	--	--	--
AEROPUERTO LANZAROTE SAMPOL-ELEC NOR UTE	50,00%	--	--	--	--
UTE NIÑO DE ORO	100,00%	--	--	--	--
UTE EXPLOTACION ZONA 07-A	60,00%	1 039	--	947	--
CONSORCIO ELEC NOR DYNATEC	100,00%	1 535	4 683	400	6 628
UTE ZONA P-2	50,00%	--	--	--	--
UTE SUBESTACION JUNCARIL	50,00%	(25)	--	--	--
UTE AEROPOLIS	50,00%	--	--	--	--
UTE CASA DE LAS ARTES	50,00%	--	--	--	--
UTE 2ª FASE NIÑO DE ORO	100,00%	--	--	--	--
UTE SSAA EIX DIAGONAL	50,00%	--	--	--	--
UTE MARINA BAIXA	40,00%	--	--	--	--
UTE AUDIO BARAJAS	50,00%	--	--	--	--
UTE LOS CARAMBOLOS	100,00%	--	--	--	--
UTE CENTRO DE PROSPECTIVA RURAL	100,00%	--	--	--	--
UTE CENTRO MAYORES BAENA	100,00%	--	--	--	--
UTE TARAZONA	100,00%	--	--	--	--
UTE TERMINAL DE CARGA	50,00%	--	--	--	--
UTE PCTH	100,00%	--	--	--	--
UTE LED MOLLET	70,00%	--	--	--	--
UTE VIA LA CARTUJA	20,00%	--	--	--	--
UTE GALINDO	100,00%	--	--	--	--
UTE DESVIOS LAV Sevilla	28,85%	--	--	734	--
UTE MTO. SEG. Y EMERG. MADRID	100,00%	--	--	--	--
UTE AMPLIACION MUSEO MORERIA	100,00%	--	--	--	--
UTE FIGUERES WIFI	50,00%	--	--	7	--
UTE PLANTA RSU ACAHUALINCA	70,00%	--	--	--	--
UTE CENTRO OUPACIONAL FERROL	50,00%	--	--	--	--
UTE ELEC NOR ONILSA	85,00%	--	--	--	--
UTE SAN CRISPIN	100,00%	122	--	305	305
UTE UBE LA ISLA	100,00%	40	--	103	103
UTE EXPLOTACION ZONA P2	50,00%	641	650	592	600
UTE AS SOMOZAS	50,00%	--	--	1	--

	Pourcentage de participation	Milliers d'euros (*)			
		2018		2017	
		Production réalisée 2018	Portefeuille non produite 2018	Production réalisée 2017	Portefeuille non produite 2017
UTE SAN JERONIMO	100,00%	37	--	107	107
UTE JARDINES MOGAN	100,00%	805	--	1 069	1 069
UTE URBANIZACION PEDRO III	100,00%	--	--	--	--
UTE ELECNOR-ONDOAN SERVICIOS	50,00%	899	900	789	--
UTE ELECNOR - DEIMOS SIPA	100,00%	--	--	204	--
UTE COMUNICACIONES SANT CUGAT	100,00%	--	--	--	--
UTE VENCILLON	100,00%	--	--	--	--
UTE PATRIMONIO SEGURIDAD	66,66%	480	500	395	--
UTE ESPACIOS VERDES SAN VICENTE DEL RASPEIG	100,00%	334	--	812	--
UTE PLAZAS COMERCIALES T4	100,00%	--	--	--	--
UTE BT HOSPITAL DE ZAMORA	50,00%	--	--	276	297
UTE TRANVIA OUARGLA	49,50%	6 961	2 545	33 547	24 303
UTE ENERGIA GALICIA	20,00%	18 238	28 451	4 727	46 690
UTE AEROPUERTO DE PALMA	100,00%	--	--	13	--
GROUPEMENT INTERNATIONAL SANTE POUR HAITI	100,00%	5 241	2 658	10 178	3 700
UTE MANCOMUNIDAD DE DURANGO	60,00%	4	--	19	--
UTE ENERGIA GRANADA	33,34%	62	356	32	418
UTE MOBILIARIO HUCA	100,00%	--	--	--	--
UTE ANILLO GALINDO	25,00%	1 193	--	2 213	--
UTE SICA BCN	100,00%	--	--	644	--
UTE DEINOR NOAIN	100,00%	--	--	--	--
CONSORCIO NUEVA POLICLÍNICA DE CHITRE	100,00%	3 611	821	985	2 459
CONSORCIO NUEVA POLICLÍNICA DE CHEPO	100,00%	1 203	125	1 024	1 522
UTE ADEC LOCALES CERCANIAS	100,00%	--	--	--	--
UTE CRA ENAGAS	100,00%	--	--	--	--
UTE CAMPO DE VUELO TF NORTE	100,00%	--	--	--	102
UTE MATIKO	20,00%	--	--	4 609	--
UTE VOPI4-ELNR CA L'ALIER	50,00%	1 589	440	2 222	1 638
UTE REUBIC EQUIP NAV BARAJAS	100,00%	38	--	--	38
UTE MANTENIMIENTO AVE ENERGIA	12,37%	15 933	103 002	15 720	118 935
UTE ASEGOP IBIZA	65,00%	54	38	1 437	92
UTE ELECNOR BUTEC BELLARA	60,00%	54 397	26 597	49 106	90 638
UTE AVELE3	22,00%	--	--	--	--
UTE AVELE4	22,00%	--	--	--	--
UTE EDARES SEGOVIA	70,00%	73	--	144	--
UTE VIGILANCIA BOADILLA	100,00%	--	--	--	--
UTE SICA	100,00%	71	425	1 178	496
UTE CASTELFLORITE	100,00%	--	--	--	135
UTE MANTENIMIENTO AEROPUERTO DE PALMA	50,00%	1 822	--	1 795	250
UTE CUETO DEL MORO	25,00%	--	--	--	--
UTE ELECNOR ALGHANIM	60,00%	285	3 201	2 822	3 287
UTE MANTENIMIENTO VALEBU	50,00%	366	2 087	350	2 453
UTE EMBARQUE DESEMBARQUE T4	100,00%	20	--	--	20
UTE CONTAR	100,00%	53	--	118	40
UTE INST. RECERCA SANT PAU	50,00%	999	282	3 852	532
UTE INST. MERCAT DE SANT ANTONI	60,00%	3 589	102	6 284	606
UTE TUNELES ABDALAJIS	100,00%	471	397	450	927

	Pourcentage de participation	Milliers d'euros (*)			
		2018		2017	
		Production réalisée 2018	Portefeuille non produite 2018	Production réalisée 2017	Portefeuille non produite 2017
UTE TORRENTE - XATIVA	50,00%	--	--	1 294	--
UTE EMPALME II	50,00%	3 942	--	14 991	43 014
UTE CENTRO LOG. IBEREBRO	41,90%	6	--	1 880	--
UTE AEROPUERTO TERUEL	50,00%	--	--	--	--
UTE NAVE SESTAO	50,00%	(246)	--	492	--
UTE ENERGIA GALICIA MANTENIMIENTO	20,00%	1 599	31 626	1 562	48 698
UTE URDULIZ BARRIA	50,00%	--	--	609	33
UTE TERMINAL DE CARGA TF NORTE	50,00%	165	1	1 483	166
UTE URBANIZADORA RIODEL	50,00%	--	--	--	--
UTE OFICINAS IBEREBRO	100,00%	760	--	5 722	--
UTE FIRA PAVELLO 2	70,00%	--	--	20	8
ELEC NOR TARGET LLC, JV	60,00%	4 975	5 388	27 284	10 362
UTE LINEA 1	20,00%	--	--	1 345	--
UTE INSTALACIONES LOIOLA	50,00%	--	--	531	4
UTE CEIP SOBRADIEL	100,00%	695	--	2 167	459
UTE TERMINAL E	50,00%	1 961	80	13 631	1 805
UTE QUEVEDO	50,00%	52	3	160	55
UTE HERNANI-IRUN	50,00%	2 136	1 998	758	4 134
UTE ACTUAC ETAPS CYII LOTE2	50,00%	144	160	155	304
UTE CARPIO Y POLLOS	50,00%	130	82	125	212
UTE METRO SAN INAZIO	100,00%	--	--	--	--
UTE CAMPO DE VUELOS ASTURIAS	100,00%	421	868	346	1 302
UTE BIOMASA HUERTA DEL REY	50,00%	596	15	1 524	612
UTE MOPAEL	80,00%	4 527	1 576	2 897	6 103
UTE OFICINAS GENCAT	60,00%	16 411	11	7 488	1 584
UTE UYUNI-YUNCHARA	49,00%	21 623	--	25 339	55 521
UTE MEGAFONIA AENA	70,00%	34	--	390	33
UTE MANTENIMIENTO SIGMA AENA	100,00%	199	249	213	448
UTE LINEA 8	20,00%	--	--	1 094	--
UTE RENFE AGENTE UNICO	100,00%	889	1 498	1	2 387
UTE RENFE CCTV	100,00%	704	4 316	2	5 020
UTE UCA	100,00%	216	--	1	3 049
UTE SIPA AENA	100,00%	510	--	1	2 116
JV ELEC NOR AL OWN	70,00%	13 769	913	18 857	14 682
UTE BILBOPORTUA	50,00%	407	353	314	760
UTE BIZKAIKO ARGIAK	23,00%	556	--	3 700	457
ELEC NOR AND RAY, J V.	60,00%	1 536	--	6 536	778
UTE MANTENIMIENTO LOTE 1	50,00%	1 648	587	896	2 235
UTE ILSSA ELEC NOR	100,00%	--	--	1 217	--
UTE ELEC NOR - EIFFAGE	50,00%	28 516	15 456	4 027	43 973
UTE LINEA 5	20,00%	3	244	6 833	247
UTE TIL TIL	100,00%	13 484	--	59 527	21 277
UTE EDAR LAGUNA DE NEGRILLOS	80,00%	338	150	242	487
UTE CIP ARCOSUR	100,00%	1 235	--	784	1 115
UTE PORTUKO ARGIAK	23,00%	1 388	501	2	1 888
UTE E&C M.I. BUSTURIA AUXILIAR	51,00%	824	721	612	642

	Pourcentage de participation	Milliers d'euros (*)			
		2018		2017	
		Production réalisée 2018	Portefeuille non produite 2018	Production réalisée 2017	Portefeuille non produite 2017
UTE PARQUE FOTOVOL. CARRODILLA	100,00%	281	--	148	269
UTE URBANITZACIÓ MERCAT DE SANT ANTONI	60,00%	3 094	11	165	2 656
UTE ING PUY DU FOU	50,00%	186	274	81	459
UTE SICA 2018-2021	100,00%	339	--		
UTE ELECTRIFICACIÓN VILAFRANCA	90,00%	503	2 993		
UTE TREBALLS PREVIS 1 CAMP NOU	45,00%	7 709	3 899		
UTE CLINICA EUGEN BARMES	50,00%	373	4 377		
UTE SALAS VIP AEROP BCN	100,00%	290	7 876		
JV TAFILAH	70,00%	4 713	18 490		
UTE ACCESOS BANCO DE ESPAÑA	100,00%	0	619		
VARIANTE PAJARES UTE	20,00%	0	0		
CONSORCIO CHIELEC DOMINICANA	100,00%	3 005	131		
UTE CASETAS AEROPUERTO DE MALAGA	100,00%	263	716		
UTE AMPLIACIÓN TRANVÍA VITORIA	50,00%	0	535		
UTE ALSTOM RENOVABLES-ELECNOR II	25,64%	--	--	--	--
UTE OVERTAL - ELECNOR	24,00%	--	--	53	--
UTE ENERGÍA LÍNEA 9	20,00%	5 011	1 500	5 795	1 150
S.E.I. UTE (ELECNOR,S.A.-TERRES)	50,00%	--	--		
UTE REMOLAR	23,51%	--	--	--	--
UTE AGENTE URBANIZADOR SECTOR 13 DE LA PLAYA DE TAVERNES	50,00%	--	--	--	--
UTE SERRANO - ELECNOR CANSALADES	40,00%	0	113	--	114
UTE ELECNOR GONZALEZ SOTO	50,00%	35	--	12	--
TERMINAL ALICANTE, UTE	20,00%	--	--		
UTE VILLAGONZALO, Z - 3	35,00%	--	--	--	--
UTE LLANERA ELECNOR SECTOR TULELL	50,00%	--	--	--	--
UTE TARAGUILLA	25,00%	--	--	--	--
UTE BINACED	50,00%	--	--	--	--
UTE SAICA	50,00%	--	--	--	--
UTE ROEA EBRO	34,00%	--	--	--	--
UTE CALETA OLIVIA	100,00%	--	--	1 248	--
UTE ENARSA EAR-BMSA	50,00%	--	--	38	--
CONSORCIO UTE ELECDOE ELECTROL	100,00%	--	--	--	--
CONSORCIO ELECVEN ELECDOE	100,00%	2 598	--	16 109	1 919
UTE AERONAVE TIERRA	20,00%	1 712	--	--	--
UTE MELIALABS	55,00%	56	--	--	--
UTE DEIMOS -IECISA	50,00%	339	--	--	--
UTE NAVENTO DEIMOS, EXPEDIENTE 2017-02371	27,46%	155	--	--	--
AUCOSTA CONSERVACION UTE	50,00%	1 468	629	1 360	1 215
CONSERVACIÓN MAQUEDA UTE	50,00%	1 728	1 258	1 984	1 678
CORDOBA NORTE II UTE	50,00%	820	873	995	1 693
PARQUE PATERNA UTE	50,00%	158	1 087	--	--
HUELVA SURESTE II UTE	50,00%	1 111	388	1 230	1 196
MADRID NOROESTE UTE	50,00%	--	--	(8)	--
MANZANARES UTE	60,00%	1 114		3 380	808
MANZANARES II UTE	50,00%	979	6 692	--	--
PONTESUR UTE	50,00%	1 509	1 621	1 750	3 131

	Pourcentage de participation	Milliers d'euros (*)			
		2018		2017	
		Production réalisée 2018	Portefeuille non produite 2018	Production réalisée 2017	Portefeuille non produite 2017
PONTEVEDRA SUR UTE	50,00%	--	--	(17)	--
PONTENORTE UTE	50,00%	321	3 319	--	--
TALAVERA UTE	50,00%	1 313	7 828	--	--
PUERTO GANDIA UTE	50,00%	--	--	44	--
LEÓN-3 UTE	80,00%	2 584	1 025	2 708	1 680
UTE MURCIA-SAN JAVIER	50,00%	97	--	302	102
SMA OLVEGA UTE	60,00%	711	5 283	607	5 000
GUADIX-BAZA UTE	51,00%	492	1 006	526	1 498
UTE SIERRA ESPUÑA	65,00%	(72)	--	287	--
UTE SIERRA BURETE	65,00%	76	--	167	15
UTE HOSPITAL REINA SOFIA	20,00%	749	1 904	230	2 653
C.S. ANTONIO GARCÍA	20,00%	386	22	--	408
SEVILLA A66 UTE	50,00%	468	7 474	--	--
BURGUILLO UTE	50,00%	419	108	--	--
RIBERAS II UTE	50,00%	--	--	21	--
UTE PEDRERA	50,00%	--	--	--	--
UTE ULTZANUETA	50,00%	--	--	--	--
UTE KARRANTZA	41,50%	--	--	--	--
ACCIONA INFRAESTRUCTURAS-ELEC NOR HOSPITAL DAVID, S.A.	25,00%	10 189	(3 781)	19 218	6 408
PROYECTOS ELECTRICOS AQUAPRIETA, SAPI DE CV	50,00%	(3 161)	--	11 014	(3 792)
DUNOR ENERGIA	50,00%	57 132	21 443	119 762	57 644

(*) Information fournie à 100% et sans tenir compte des éliminations.

Annexe III

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Informations financières résumées des sociétés consolidées mises en équivalence 31 décembre 2018
(exprimées en milliers d'euros)

	Gasoducto de Morelos, S.A. Promotora de Inversión de C.V.	Dioxipe Solar, S.L.	Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	Brillante Transmissora de de Energía, S.A.	Jauru Transmissora de Energía, S.A.	Morelos EPC, S.A.P.I. de CV
Informations relatives à l'état de la situation financière						
Actifs non courants	270 571	243 699	450 215	68 727	107 719	-
Passifs non courants	167 090	214 643	402 429	15 817	46 342	-
Passifs financiers non courants	126 877	210 680	388 189	11 737	42 054	-
Total actifs nets non courants	103 481	29 056	47 786	52 910	61 377	-
Actifs courants	30 223	8 376	17 017	4 915	7 899	8 213
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 705	1 852	3 648	1 864	3 012	7 307
Passifs courants	97 878	15 044	21 022	4 345	7 064	-
Passifs financiers courants	9 778	10 481	18 172	2 536	4 570	-
Total actifs nets courants	(67 655)	(6 668)	(4 005)	570	835	8 213
Actifs nets	35 826	22 388	43 781	53 480	62 212	8 213
Pourcentage de participation	50%	55%	56%	50%	66%	50%
Participations dans des actifs nets	17 913	12 313	24 386	26 740	41 060	4 107
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable de la participation	17 913	24 025	34 360	30 761	26 357	4 107
Informations relatives au compte de résultat						
Produits des activités ordinaires	34 827	28 260	58 674	13 384	15 777	5 186
Dépréciation et amortissement	(12 596)	(12 081)	(24 992)	(2 578)	(3 850)	-
Produits d'intérêts	-	-	-	236	364	-
Charges d'intérêts	(12 192)	(11 436)	(24 842)	(1 448)	(5 171)	-
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices	(3 996)	44	1 775	(1 220)	(754)	730
Résultat de l'exercice des activités continues	4 525	(7 088)	(7 615)	6 475	1 305	(1 184)
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	4 525	(7 088)	(7 615)	6 475	1 305	(1 184)
Autres éléments du résultat global	3 750	1 973	4 018	(5 582)	(7 855)	(74)
Résultat global total	8 275	(5 115)	(3 597)	893	(6 550)	(1 258)
Dividendes reçus	-	-	-	3 338	-	7 335

Annexe III

Elec nor, S.A. et Sociétés dépendantes

Informations financières résumées des sociétés consolidées mises en équivalence 31 décembre 2017
(exprimées en milliers d'euros)

	Gasoducto de Morelos, S.A. Promotora de Inversión de C.V.	Dioxipe Solar, S.L.	Aries Solar Termoeléctrica, S.L.	Brillante Transmissora de de Energía, S.A.	Jauru Transmissora de Energía, S.A.	Morelos EPC, S.A.P.I. de CV
Informations relatives à l'état de la situation financière						
Actifs non courants	278 851	255 529	473 085	80 185	134 849	-
Passifs non courants	198 731	218 714	416 312	19 799	53 226	42
Passifs financiers non courants	134 198	216 087	409 016	15 929	51 541	-
Total actifs nets non courants	80 120	36 815	56 773	60 386	81 623	(42)
Actifs courants	65 574	12 611	17 110	3 493	6 414	34 612
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 808	5 592	3 532	1 270	1 788	3 656
Passifs courants	120 142	19 661	22 711	4 617	12 861	10 387
Passifs financiers courants	5 309	10 542	17 938	2 858	5 313	-
Total actifs nets courants	(54 568)	(7 050)	(5 601)	(1 124)	(6 447)	24 225
Actifs nets	25 552	29 765	51 172	59 262	75 176	24 183
Pourcentage de participation	50%	55%	56%	50%	33%	50%
Participations dans des actifs nets	12 776	16 371	28 503	29 631	24 808	12 092
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable de la participation	13 776	27 309	40 112	32 043	23 652	12 091
Informations relatives au compte de résultat						
Produits des activités ordinaires	36 616	26 949	60 511	15 082	17 846	9 616
Dépréciation et amortissement	(13 124)	(11 581)	(24 992)	(3 099)	(4 046)	-
Produits d'intérêts	-	-	-	335	902	-
Charges d'intérêts	(11 711)	(11 581)	(25 415)	(2 104)	(6 130)	-
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices	(6 889)	(771)	(2 014)	(1 369)	(1 008)	(3 202)
Résultat de l'exercice des activités continues	1 079	(3 395)	(7 086)	3 282	1 957	(481)
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	1 079	(3 395)	(7 086)	3 282	1 957	(481)
Autres éléments du résultat global	(1 050)	(5 705)	(10 966)	-	-	-
Résultat global total	29	(9 100)	(18 052)	3 282	1 957	(481)
Dividendes reçus	-	-	-	3 060	-	7 165



Rapport de gesti3n 2018 Groupe Elec nor

1. INTRODUCTION

Le Groupe Elecnor a obtenu durant l'exercice 2018 un **bénéfice net consolidé⁽¹⁾**, de **74,3 millions d'euros**, ce qui représente une augmentation de **4,3%** par rapport à l'exercice antérieur (71,2 millions d'euros).

Cette augmentation du bénéfice reflète l'évolution favorable des deux activités du Groupe : Infrastructures et Concessions. Le bon comportement des activités développées par la Société mère en Espagne et dans ses établissements permanents dans d'autres pays est à noter en particulier, ainsi que celui des filiales du Groupe qui opèrent sur des marchés extérieurs (États-Unis, Brésil, Chili, Australie...). Les solides résultats en monnaie locale obtenus par les filiales susmentionnées ont compensé l'effet négatif dans le bénéfice net consolidé de la dépréciation des taux de change moyens du réal brésilien, du dollar australien et du dollar américain par rapport à l'exercice antérieur.

Elecnor poursuit son processus d'internationalisation, tout en maintenant sa position de leader sur le marché intérieur, dans lequel le Groupe reste une entreprise de référence dans ses secteurs d'activité. Ainsi, 57% de la composition du chiffre d'affaires de l'exercice 2018 (2 273,1 millions d'euros) a une origine extérieure. Suivant cette tendance, le **portefeuille de commandes en attente d'exécution**, qui s'élève à 2 229 millions d'euros, augmente de 3,2% par rapport aux 2 160 millions d'euros au 31 décembre 2017. 80% de ce portefeuille a une origine extérieure.

Pour sa part, l'excédent brut d'exploitation **EBITDA⁽²⁾**, a atteint **338,6 millions d'euros**, soit une augmentation de 3,7% par rapport à l'EBITDA obtenu durant l'exercice antérieur.

Il convient également de relever le bon comportement enregistré par le portefeuille d'emprunts privés du Groupe, qui est expliqué dans le tableau suivant, où il est intéressant de noter que la dette nette de l'entreprise s'est réduite de 38% par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

	2018	2017
Dette nette de l'entreprise⁽³⁾	138	223
EBITDA	338	327
EBITDA avec recours ⁽⁴⁾	122	148
EBITDA sans recours ⁽⁵⁾	216	179
Ratio dette/EBITDA avec recours + Div projets	0,95	1,31
Dette financière nette consolidée⁽⁶⁾	1 280	1 268
Avec recours	138	223
Sans recours	1 142	1 045
EBITDA	338	327
Ratio dette financière nette consolidée / EBITDA	3,78	3,88

Durant cet exercice il s'est produit une série de faits liés aux **contrats**, au **financement** et au **caractère corporatif** qui, s'ils n'avaient pas été tenus en compte, auraient donné lieu à une vision générale incomplète du Groupe.

En ce qui concerne les **contrats**, les activités Infrastructures et Concessions ont enregistré une bonne évolution au cours de cet exercice.

(1) Le bénéfice net consolidé est le résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la Société mère.

(2) L'EBITDA est l'excédent brut d'exploitation qui est calculé en tant que bénéfice d'exploitation + amortissements + homogénéisation des ventes dans les concessions du Brésil pour l'effet de l'application de l'IFRIC 12 (EBITDA au 31/12/18=151,9+112,0+74,7=338,6 ; EBITDA au 31/12/17=181,7+93,9+50,9=326,5).

(3) La dette nette de l'entreprise est la dette financière nette expliquée dans la Note 14 de l'Annexe aux comptes consolidés de cet exercice.

(4) Avec recours : différence entre le total du chiffre expliqué et celui qui est tenu en compte sans recours.

(5) Sans recours : cela correspond à ceux qui sont apportés par des sociétés dépendantes dont le financement est garanti par les projets canalisés à travers ces sociétés et qui ne sont pas garantis, en conséquence, par l'entreprise.

(6) La dette financière nette consolidée est : Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables + Passifs financiers auprès des entités de crédit + Instruments financiers dérivés (du passif non courant et du passif courant de l'état de situation financière consolidé) - Investissements dans des entreprises liées à CT - Instruments financiers dérivés - Trésorerie et équivalents de trésorerie (de l'actif courant de l'état de situation financière consolidé) + Prêts accordés par des entités publiques (Note 14) ; DFNC au 31/12/18 = 669+730+11+181+105+7-2-1-427+6 = 1 280 ; DFNC au 31/12/17 = 539+911+9+113+90+1+0-4-398+7 = 1 268.

Dans l'activité **Infrastructures**, Elec nor maintient toujours sa position de leadership sur le marché national des services aux grands opérateurs, principalement d'électricité et de télécommunications. Le développement des énergies renouvelables a intensifié les activités d'Elec nor dans le **secteur électrique**, domaine où le Groupe s'est d'ores et déjà consolidé en tant qu'un des principaux acteurs du marché. En outre, le bon comportement du secteur des télécommunications a stimulé les activités d'Elec nor dans le cadre du **déploiement et de la maintenance de réseaux fixes (FTTH) et mobiles (4G)** des grands opérateurs de télécommunications.

Sur le marché international, la croissance d'Elec nor est marquée par :

- La bonne année de l'entreprise aux **États-Unis**, où le Groupe facture déjà plus de 204 millions de dollars, et avec des projets comme la remise en état des infrastructures de Porto Rico à la suite de la destruction provoquée par les ouragans qui ont dévasté cette île l'an dernier.
- Le renfort de la présence en **Afrique**, avec l'attribution du montage électromécanique de la centrale hydroélectrique de Nachtigal et du contrat pour la stabilisation d'un réseau à haute tension, tous deux au Cameroun.
- La progression dans les énergies renouvelables, avec le quatrième parc éolien qui est mis en marche en **Jordanie**, le troisième au **Chili**, le second parc éolien en **Mauritanie** et le premier au **Panama**.
- La croissance en **Italie**, avec les activités d'électricité et de télécommunications.
- Le contrat en **Australie** lié au parc solaire photovoltaïque Bungala Three (dont l'entrée en vigueur en 2019 est en attente), qui avec 100 MW, auxquels s'ajoutent les 274 MW de ses prédécesseurs (Bungala One et Bungala Two), conformera Bungala Solar, le plus grand projet photovoltaïque développé jusqu'à présent dans ce pays et le plus grand construit par Elec nor avec cette technologie de production d'électricité.

L'activité **Concessions** a eu comme élément phare le succès des activités de la filiale **Celeo Redes au Brésil et au Chili**. La filiale brésilienne s'est vue attribuée, d'une part, la vente de l'énergie de six projets photovoltaïques situés dans l'État de Piauí, qui représentent un investissement de 181 millions d'euros et, d'autre part, la construction et exploitation d'une ligne de transmission et de trois sous-stations pour 254 millions d'euros. Pour sa part, Celeo Redes Chile, en consortium avec Celeo Redes, s'est vue attribuée la construction, l'exploitation et la maintenance de deux nouveaux projets de transmission électrique pour un montant de 466 millions de dollars. Elec nor se chargera de l'exécution clés en main de ces projets.

En ce qui concerne **Enerfin**, la filiale éolienne du Groupe Elec nor, il convient de noter la signature des contrats d'achat-vente d'énergie à 20 ans au Brésil pour deux nouveaux parcs éoliens dans l'État de Rio Grande do Norte, ce qui lui permettra de commencer la construction de ses premiers projets éoliens dans cette région du pays, avec un total de 142 MW. Cette région possède un grand potentiel éolien, raison pour laquelle Enerfin envisage de continuer à y développer ses activités, le plus immédiat étant dans ce cadre d'ajouter 23 MW supplémentaires avec un projet pour la vente d'énergie sur le marché libre.

Quant à la **stratégie financière** du Groupe, nous pouvons souligner les points suivants :

- Elec nor a signé une **novation du contrat de financement syndiqué**, qui avait été formalisé en 2014 et avait déjà fait l'objet de trois novations, en 2015, 2016 et 2017, qui avaient permis de prolonger le délai et d'améliorer les conditions originales. La novation prolonge l'échéance de deux ans, jusqu'en juillet 2024. Par ailleurs, Elec nor a décidé de procéder à un amortissement anticipé et volontaire de 100 millions d'euros de la tranche Prêt, cohérent avec sa stratégie de désendettement financier progressif, lequel a été possible grâce à la réalisation de son objectif de génération de trésorerie. Cet amortissement permettra de réduire les coûts financiers, tout en maintenant des limites de financement suffisantes. La limite du financement est désormais de 400 millions, répartis en une tranche prêt de 200 millions et une tranche crédit de 200 millions d'euros. La novation a été souscrite par les quatorze entités prenant part au financement.
- Elec nor émet un **Programme de billets à ordre multidevise sur le Marché alternatif de revenus fixes (MARF) de jusqu'à 300 millions d'euros**, qui lui permettra de se financer en euros et USD, avec des termes de jusqu'à 24 mois, en optimisant les coûts de financement du fonds de roulement. Elec nor maintient avec ce programme une source de financement alternative de celle du financement bancaire, avec des coûts avantageux par rapport à ce dernier. L'objectif est de continuer de promouvoir projets dans les domaines de l'ingénierie, du développement et de la construction d'infrastructures, des énergies renouvelables et des nouvelles technologies, que ce soit en Espagne ou sur les marchés internationaux.

- Elecnor, S.A. et le fonds SUSI Energy Efficiency (SEEF) ont conclu un accord pour le **financement d'un portefeuille de projets d'efficacité énergétique d'une valeur de 14 millions d'euros**. La particularité de cette opération est qu'elle a été conformationnée pour cinq clients publics. Ce système de financement couvrira des projets d'éclairage public de plus de 41 500 luminaires LED à haute efficacité énergétique en Castille-La Manche, Castille et Léon, Madrid, Galice et aux Asturies.
- Le Groupe a formalisé, à travers ses filiales Galicia Vento, S.L. et Aerogeneradores del Sur, S.L., un prêt sous la modalité de « Project Financing » pour un montant de 55 millions d'euros, avec une échéance au cours de l'exercice 2024, ce fait mettant en valeur ces parcs éoliens espagnols dans la mesure où ils avaient déjà remboursé leurs financements initiaux.
- En date du 20 décembre le financement du projet São Fernando I (parc éolien 100% participé par Enerfin) a été signé avec l'établissement bancaire Banco do Nordeste do Brasil (BNB) durant un terme de 20 ans et avec une limite de R\$ 266 874 000, dont il est estimé qu'il commencera à être utilisé au mois de juin de l'exercice 2019.
- Elecnor, à travers sa société dépendante brésilienne, Celeo Redes Transmissão de Energia, S.A., a accordé une émission d'obligations liées à un projet destiné à ses lignes de transmission au Brésil. Cette émission d'obligations, pour un montant de 565 millions de réales brésiliens, produit des intérêts équivalents au rendement des Certificats de dépôt interbancaires (« CDI ») plus un différentiel de 0,75% annuel.

Les fonds provenant de cette mise en bourse, qui comptent avec la garantie des projets Vila do Conde Transmissora de Energia (« VCTE ») et LT Triângulo (« LTT »), seront destinés au refinancement (annulation anticipée du financement existant dans ces projets) et à des investissements dans d'autres projets.

- En ce qui concerne les projets photovoltaïques São João do Piauí, le 26 décembre la clôture financière a été obtenue auprès de l'établissement bancaire Banco do Nordeste do Brasil (BNB). Le montant de ce financement, qui s'élève à 404,9 millions de réales brésiliens, commencera à être utilisé à la mi-2019 et sera totalement amorti en décembre 2038.

Le Groupe Elecnor aborde ses projets d'investissement en souscrivant des « Project Financing », tel qu'il est décrit au paragraphe 6.1.2 de ce rapport, tandis qu'il finance son Equity avec les ressources générées par les activités qui composent le Groupe.

Quant aux **jalons atteints au sein de l'entreprise** il convient de souligner qu'au mois de décembre dernier Celeo Redes Brasil a conclu l'acquisition de la participation du Groupe Isolux dans deux sociétés concessionnaires de lignes de transmission au Brésil. Cette opération est constituée par la vente, de la part d'Isolux Energia e Participações, S.A. de les participations de 33,3% et de 100% que cette société détenait respectivement dans les sociétés concessionnaires Jaurú Transmissora de Energia, S.A. (JTE) et Cachoeira Paulista Transmissora de Energia, S.A. (CPTE). Celeo Redes a déboursé 46,65 millions d'euros pour cette acquisition.

2. MODÈLE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE

2.1. Modèle d'entreprise

Elecnor est une société espagnole de caractère mondial, exerçant ses activités dans plus de 50 pays dans deux grands secteurs d'affaires qui se complètent et s'enrichissent mutuellement :

- **Infrastructures** : réalisation de projets d'ingénierie, la construction et les services, notamment dans les secteurs de l'électricité, de la production d'énergie, des télécommunications et des systèmes, des chemins de fer, de la maintenance, des installations, de la construction, de l'eau, de l'environnement et de l'espace.
- **Concession** : exploitation de services à travers des investissements dans les systèmes de transport d'énergie, l'énergie éolienne et thermosolaire et d'autres actifs stratégiques.

2.2. Contexte économique

Le Fonds monétaire international (FMI) estime que l'économie mondiale enregistrera une croissance de 3,5% en 2019 et prévoit 3,6% pour 2020, soit 0,2 et 0,1 points de pourcentage inférieurs, respectivement, au rythme de croissance de 2018.

Les révisions à la baisse sont modestes. Cependant, les analystes considèrent que les risques qu'il se produise des reculs plus importants se sont accrues dans les derniers mois de 2018. Pendant la plus grande partie de l'an dernier, les marchés financiers des économies avancées semblaient être restés à l'abri des tensions commerciales. Cependant, dans la dernière tranche de l'exercice des interactions se sont produites, ce qui a provoqué un resserrement des conditions financières et une aggravation des risques pour la croissance mondiale. Le resserrement des conditions financières sera particulièrement onéreux, compte tenu des niveaux élevés d'endettement des secteurs public et privé. Le coup de frein est, à la hauteur de janvier 2019, plus rapide que prévu en octobre 2018. Le commerce et les investissements ont diminué, la production industrielle en dehors des États-Unis s'est ralentie, et la stagnation des indices des directeurs des achats est un nouveau signe du déclin de l'élan. Les analystes sont de l'avis que ce n'est pas nécessairement le début d'un ralentissement important, mais insistent sur la prise en compte des divers risques qui augmentent.

Les experts ont légèrement révisé à la baisse la croissance des **économies avancées**, principalement en raison de la réduction des prévisions pour la zone euro. Pour ces économies, la croissance devrait ralentir, passant de 2,3% en 2018 à 2% en 2019 et à 1,7% en 2020. L'Allemagne se distingue par des coupes plus importantes en raison des difficultés dans la production du secteur automobile et d'une demande extérieure plus faible, qui va pousser à la baisse la croissance durant l'année en cours. En Italie également, les risques souverains et financiers –et leurs interconnexions– ralentissent encore plus la croissance. L'Europe continuera sous les effets de l'incertitude provoquée par le résultat définitif du Brexit et des risques financiers de l'Italie.

Aux **États-Unis**, l'expansion va se poursuivre, même si tout indique un ralentissement dû au retrait des mesures de relance budgétaire. Une chute de la croissance du PIB est prévue, lequel sera de 2,5% en 2019. Il est trop tôt pour connaître les conséquences réelles d'une longue fermeture du gouvernement fédéral, mais cela ne sera pas positif.

Pour l'**économie espagnole**, le FMI maintient son estimation de croissance du PIB de 2,2% en 2019 et de 1,9% en 2020, ce qui fait que ce pays soit le seul de l'Union européenne pour lequel les experts confirment les prévisions avancées en octobre, sans les modifier à la baisse. Entre 2015 et 2018, le niveau élevé d'ouverture et de présence internationale de l'économie espagnole a permis de bénéficier d'un environnement clairement favorable pour la croissance et l'emploi. Les experts prévoient que 2019 sera pire que les quatre années précédentes, principalement du fait que les pays les plus importants du monde, avec lesquels l'Espagne entretient le plus de relations, vont enregistrer une croissance moindre, tel que l'indique le World Economic Outlook (WEO). L'Espagne subira les effets de la stagnation de l'Allemagne, en particulier dans l'industrie automobile, et de l'incertitude quant à l'issue du Brexit, puisque la Grande-Bretagne génère plus d'un cinquième des revenus du tourisme espagnol et est l'un des pays avec lesquels elle maintient un excédent commercial. La France et l'Italie connaîtront également une croissance inférieure à celle de 2018.

La stagnation n'est pas exclusivement le fait des économies avancées. Le FMI prévoit que l'activité dans les **économies des marchés émergents et en développement** diminuera légèrement à 4,5% en 2019, et remontera à 4,9% en 2020. La projection pour 2019 a été révisée à la baisse (0,2 point de pourcentage) par rapport au mois d'octobre, principalement en raison de la forte contraction attendue pour la Turquie et de la réduction significative de la croissance au Mexique en 2019-2020, à la suite d'une baisse des investissements privés. Le rebond prévu pour 2020 est basé sur la récupération prévue pour l'Argentine, après une contraction en 2019, et la Turquie. Les perspectives du FMI pour les économies émergentes et en développement reflètent les vents contraires persistants causés par la baisse des flux de capitaux à la suite de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis et des dépréciations des taux de change.

En **Amérique latine**, le World Economic Outlook (WEO) prévoit un pic de croissance au cours des deux prochaines années : de 1,1% en 2018 à 2% en 2019 et 2,5% en 2020. Dans les deux cas, deux dixièmes de moins que ce qui était prévu en octobre. Il y a des perspectives de croissance inférieure au Mexique dues à la réduction des investissements privés, et une très forte contraction –supérieure à celle de 2018– est confirmée au Venezuela. Les prévisions sont mitigées par l'amélioration des perspectives du Brésil, qui s'oriente vers une reprise progressive depuis la crise de 2015-2016.

En **Afrique**, la récupération économique de l'Afrique subsaharienne devrait se poursuivre en 2019, bien que la situation soit inégale d'un pays à l'autre. Le World Economic Outlook (WEO) estime que cette région enregistrera une croissance de 3,8% en 2019, face à 3,1% en 2018. L'Angola, fortement tributaire des prix du pétrole, a enregistré une certaine reprise en 2018, qui se poursuivra en 2019, mais sans atteindre les niveaux préalables antérieurs à l'effondrement du prix des matières premières de 2014. L'accord que ce pays a conclu avec le FMI donne l'espoir d'une certaine relance de la croissance en 2019, après avoir clôturé 2018 avec une croissance zéro. En 2016 et 2017 il a connu des croissances négatives supérieures à -2%. Le FMI estime que les pays qui ne dépendent pas de leurs ressources naturelles continueront de connaître une

croissance vigoureuse en 2019. Au Cameroun, les prévisions de la Banque mondiale indiquent que la forte croissance (3,8% de croissance réelle du PIB en 2018) persistera. Pour le Sénégal, la Banque africaine de développement prévoit une croissance de l'activité économique comprise entre 3,8% et 4%, soit entre 2 et 4 dixièmes de plus qu'en 2018.

L'**Australie et les économies asiatiques** ont terminé 2018 avec une croissance combinée de 5,2%, et leurs prévisions sont d'une croissance de 5,1% et 5,2%, respectivement, en 2019 et 2020.

Le **panorama mondial** appelle les autorités à agir dès maintenant pour neutraliser le coup de frein de la croissance et à se préparer pour le ralentissement. Pour le FMI, la coopération entre les pays est une priorité pour régler les différends commerciaux le plus rapidement possible. Le Fonds réclame que la requête formulée par le « Groupe des 20 » au sommet de Buenos Aires visant la réforme de l'Organisation mondiale du commerce soit mise en œuvre dès que possible. Il exhorte également à lancer des politiques de croissance afin de garantir que la dette publique suive un parcours durable, sans renoncer à protéger les plus vulnérables, tout en appelant à une normalisation prudente des politiques monétaires. La coopération multilatérale sera encore plus importante si la croissance mondiale devait décliner de manière plus profonde, et il est essentiel que les institutions multilatérales telles que le FMI disposent de ressources suffisantes pour faire face aux risques croissants.

3. ANALYSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'EXERCICE

3.1. Changements significatifs dans les méthodes comptables

Les conventions et méthodes comptables utilisées dans la préparation des comptes annuels consolidés de 2018 sont les mêmes que celles appliquées dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2017, sauf pour ce qui est détaillé ci-dessous. Il n'existe aucun principe comptable ou critère d'évaluation qui, ayant un effet significatif sur les comptes annuels consolidés, n'ait pas été appliqué lors de leur élaboration.

Les normes internationales IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, sont entrées en vigueur à compter du 1er janvier 2018. Celles-ci auront lors de leur première application un effet sur les capitaux propres du Groupe, tel qu'expliqué dans la Note 2 Base de présentation, paragraphe b) Adoption des normes internationales d'information financière (IFRS).

Les principaux effets de l'application de ces normes sont les suivants :

- Réduction des bénéfices non distribués pour la reprise des produits inscrits provenant de modifications des contrats avec les clients et en attente de l'approbation de ceux-ci pour un montant de 19,4 millions d'euros, nets de l'effet fiscal (IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients).
- Augmentation des pertes cumulées pour reconnaissance des pertes attendues de 4,5 millions d'euros, nets de l'effet fiscal (IFRS 9 Instruments financiers).
- Augmentation des bénéfices non distribués pour l'effet de refléter les passifs financiers qui ont subi une modification non substantielle au taux d'intérêt effectif initial de 4,2 millions d'euros, nets de l'effet fiscal (IFRS 9 Instruments financiers).

3.2. Données consolidées

Groupe Elecnor

Au 31 décembre de chaque année et en millions d'euros

Données sur les résultats	2018	2017	Var. (%)
Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la Société mère	74,3	71,2	4,3%
Résultat avant impôts et minoritaires	169,0	131,3	28,7%
EBITDA ⁽²⁾	338,6	326,5	3,7%

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	2 273,1	2 316,8	-1,9%
National	985,7	938,5	5,0%
International	1 287,4	1 378,3	-6,6%

Grupo Elecnor – Information par segment

Au 31 décembre de chaque année et en millions d'euros

Données sur les résultats	2018	2017	Var. (%)
Activités Infrastructures	65,1	62,3	4,5%
Activités des Concessions	25,4	24,0	5,7%
Entreprise	-13,0	-15,1	-13,9%
Opérations entre segments	-3,2	0,0	-
Résultat attribuable à la Société mère	74,3	71,2	4,3%

Chiffre d'affaires

Activités Infrastructures	2 096,1	2 119,4	-1,1%
Activités des Concessions	222,1	232,0	-4,3%
Entreprise	-	-	-
Opérations entre segments	-45,1	-34,6	30,3%
Chiffre d'affaires	2 273,1	2 316,8	-1,9%

3.2.1. Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la Société mère

Le **bénéfice après impôts** obtenu par le Groupe Elecnor durant l'exercice 2018 s'est élevé à **74,3 millions d'euros**, ce qui représente une **augmentation de 4,3 %** par rapport à la même période de l'exercice antérieur (71,2 millions d'euros). Cette augmentation est basée sur les deux activités du groupe : Infrastructures et Concessions.

Le bon comportement des **Activités dans le secteur des Infrastructures** s'explique essentiellement du fait de :

- L'évolution favorable du marché national dans Infrastructures, suivant l'évolution positive constatée au cours des derniers exercices dans les activités d'électricité, de la production d'énergie et de télécommunications.
- Le résultat des projets de construction de transmission au Brésil qui compensent l'impact négatif de la dépréciation du taux de change moyen du réal brésilien par rapport à l'exercice précédent. Parmi les principaux projets figurent le développement de lignes de transmission et de sous-stations au **Brésil**, ainsi que des lignes de transport de gaz.
- La construction de deux parcs photovoltaïques en **Australie**, pour lesquels Elecnor a passé un contrat sous la modalité « clé en main » (EPC). Le second d'entre eux est le plus grand projet photovoltaïque développé jusqu'à ce jour dans ce pays, et ce sera le plus grand projet construit par Elecnor avec cette technologie de production d'électricité.
- La fin des tâches de construction d'une centrale solaire photovoltaïque au **Chili**, qui comprennent l'ingénierie, la fourniture, le montage et la mise en service, ainsi que les infrastructures d'évacuation à haute tension.
- L'amélioration de l'activité et le résultat de la filiale américaine **Hawkeye**.

- Les tâches de construction d'une centrale photovoltaïque en **Bolivie**.
- L'agrandissement du parc éolien qu'Elecnor construit actuellement pour le **ministère de l'Énergie de la Jordanie**.

Une augmentation du résultat des **Activités des Concessions** a également été constatée. Sur le marché national, l'augmentation est due au bon comportement du prix de l'énergie sur le marché de la production, bien qu'il s'agisse d'un exercice avec des ressources éoliennes moins importantes qu'en 2017. Sur le marché international, la mise en service de nouvelles lignes de transmission (ligne de Cantareira au Brésil et Charrúa-Ancoa au Chili), ainsi qu'une meilleure gestion de la vente de la production éolienne, contribuent à l'amélioration des résultats.

Finalement, le Groupe maintient en tant que partie de sa stratégie une politique permanente de maîtrise et contrôle des coûts, qui est à l'heure actuelle renforcée par le développement de divers projets visant à améliorer l'efficacité des processus d'activités, quelques-uns de ces projets ont été mis en marche au cours de l'exercice et dont les retours sont prévus à court terme.

3.2.2. EBITDA

En termes **d'EBITDA**, calculé à partir du résultat d'exploitation plus les dotations pour amortissements et provisions, et une fois neutralisé l'effet de l'application de la norme IFRIC 12 relative aux contrats de concession de services pour les lignes de transmission que le Groupe exploite au Brésil, Elecnor a obtenu un chiffre de **338,6 millions d'euros**, soit une **augmentation de 3,7%** par rapport à l'EBITDA atteint durant l'exercice précédent (326,7 millions d'euros). Sur la base de l'interprétation de la norme, seules sont comptabilisées en tant que recettes d'exploitation celles relatives aux services de maintenance et d'exploitation des lignes de transmission citées, raison pour laquelle il a été inclus, afin de refléter des données sans inclure l'effet causé par la norme IFRIC 12 sur ces chiffres, l'EBITDA supprimé de la comptabilité.

Cette évolution positive de l'EBITDA s'explique par les mêmes facteurs décrits ci-dessus dans l'évolution du résultat de l'exercice.

3.2.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires obtenu par le Groupe Elecnor pour l'exercice 2018 est de **2 273,1 millions d'euros**, face à 2 316,8 millions d'euros obtenus lors de l'exercice précédent, soit une **réduction de 1,9%**. La dépréciation des monnaies des pays dans lesquels le Groupe opère par rapport au dernier exercice, tels que le Brésil, les États-Unis et le Chili, est le principal facteur de cette baisse.

En tout état de cause, le Groupe Elecnor continue de miser sur les marchés étrangers comme moteur de croissance pour les prochains exercices, en maintenant sa position de leader sur le marché national.

3.2.4. Résultat de la Société mère du Groupe, Elecnor, S.A.

Quant à la Société mère du groupe, Elecnor, S.A., celle-ci a obtenu un résultat d'exploitation inférieur à celui de 2017, principalement du fait que les projets exécutés à l'extérieur qui ont le plus contribué au résultat consolidé (en Australie, aux États-Unis, au Brésil, au Chili...), ont été canalisés à travers des filiales et non par l'intermédiaire d'établissements permanents, comme c'était le cas les années précédentes, dans le cadre d'une recherche d'optimisation des ressources dont dispose le Groupe.

L'aspect positif est que le résultat financier augmente. Des montants plus élevés ont été reçus des filiales au titre de dividendes : 47 millions d'euros face à 26 millions d'euros en 2017.

Ce résultat financier positif permet que le résultat avant impôts soit 12% supérieur à celui de l'exercice antérieur (59,9 en 2018 face à 53,3 en 2017), bien que cette augmentation ne se voit pas reflétée dans le bénéfice après impôts, en raison de l'augmentation de la charge générée par les impôts, tel que cela est décrit dans les notes des états financiers.

Ainsi, en 2018, la Société mère du Groupe a atteint un bénéfice après impôts de **44,1 millions d'euros** (48,5 millions d'euros en 2017).

3.2.5. Portefeuille

À la fin 2018, le portefeuille des contrats en cours s'élevait à **2.229 millions d'euros**. Selon le type de marchés, le portefeuille d'origine internationale se situait à **1 775 millions** (80% du total), et le portefeuille de contrats sur le marché national était de **454 millions d'euros**, soit 20% du portefeuille total.

De la sorte, le portefeuille total présente une augmentation de 3,2% par rapport à la fin de l'exercice 2017 (2 160 millions d'euros).

3.2.6. Délai moyen de paiement

Le délai moyen de paiement aux fournisseurs de la Société mère du Groupe, Elecnor, S.A., calculé conformément à la troisième disposition additionnelle de la Loi 15/2010, du 15 juillet, est de 66 jours. Le délai moyen de paiement aux fournisseurs du Groupe, calculé de la même manière, est de 64 jours.

3.3. Chiffre d'affaires par Activités

Au 31 décembre de chaque année et en milliers d'euros

Activités	2018	2017	Variation
Électricité	768,0	758,1	1,3%
Génération d'énergie	630,0	683,0	-7,8%
Télécommunications et spatiale	252,9	255,0	-0,8%
Construction, environnement et eau	169,7	189,7	-10,5%
Maintenance	160,4	151,7	5,7%
Installations	165,8	132,2	25,4%
Gaz	102,6	107,8	-4,8%
Chemins de fer	23,7	39,3	-39,7%
	2 273,1	2 316,8	-1,9%

Cette année également, l'activité principale en termes de chiffre d'affaires a été celle d'**Électricité**, avec 768 millions d'euros, 1,3% au-dessus du CA de 2017, ce qui est essentiellement dû au marché intérieur et aux filiales à l'étranger (spécialement aux USA). Cette activité devance de peu l'activité de **Génération d'énergie**, avec 630 millions d'euros, soit 7,8% de moins qu'en 2017, en raison de l'impact de la dévaluation du réal brésilien et du dollar américain, ainsi que de l'achèvement de projets de grandes centrales de production d'énergie. Il convient de souligner l'augmentation, par rapport à l'exercice antérieur, de l'activité d'**Installations**, dans laquelle s'inscrit une partie de la production aux États-Unis.

4. INFORMATIONS BOURSIÈRES

	2018	2017
Prix de l'action à la clôture (€)	13,20	13,29
Volume total des titres (en millions)	4,3	9,5
Total du volume d'échanges (en millions €)	53,9	109
Nombre d'actions (millions)	87	87
Capitalisation boursière (en millions €)	1 148,4	1 156,2
PER	15,5	16,2
Rendement des dividendes	2,6%	3,1%

À la clôture de l'exercice, le prix des titres d'Elecnor était de **13,20 euros par action**, ce qui représente un recul de 0,68% par rapport à la clôture de 2017, soit un meilleur résultat que celui de l'IBEX-35, qui a subi une diminution de 14,97%. Le

volume d'échange des actions a été d'un montant de 53,9 millions d'euros. La capitalisation boursière, quant à elle, a été de 1 148,4 millions d'euros.

Le rendement des dividendes, quant à lui, a été de **2,6%**, face à 3,1% en 2017.

5. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

L'un des points essentiels de la stratégie d'Elecnor est la prudence en matière de politique financière. La structure du capital est définie par l'engagement de solvabilité et l'objectif de maximiser la rentabilité de l'actionnaire.

6. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

ELEC NOR est exposée à certains risques financiers qu'elle gère moyennant le regroupement de systèmes d'identification, mesure, limitation de concentration et supervision. La gestion et la limitation des risques financiers s'effectuent de manière coordonnée entre la Direction Corporative et les différentes Unités d'Activité et Filiales qui composent le Groupe. Les opérations relatives à la gestion des risques financiers sont approuvées au plus haut niveau de décision et conformément aux normes, aux politiques et aux procédures établies.

6.1. Risque de marché (principalement pour risque de taux de change, taux d'intérêt et autres risques de prix)

6.1.1. Risques de taux de change

Le risque de marché concernant le taux de change est la conséquence des opérations que mène le Groupe sur les marchés internationaux dans le cours de ses opérations. Une part des produits et charges d'approvisionnements est exprimée en monnaies distinctes de la monnaie fonctionnelle. C'est pourquoi pourrait exister le risque que les fluctuations dans les taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle puissent affecter les résultats du Groupe.

Pour gérer et minimiser ce risque ELEC NOR utilise des stratégies de couverture, puisque l'objectif est de générer des bénéfices uniquement à travers le développement des activités ordinaires qu'elle mène et non pas à travers la spéculation sur les fluctuations du taux de change.

Les instruments utilisés pour obtenir cette couverture sont essentiellement l'endettement référencé à la devise de recouvrement du contrat, les assurances de change et les opérations de swap au moyen desquels ELEC NOR et l'entité financière échangent les courants d'un prêt exprimé en euros pour les courants d'un autre prêt exprimé dans une autre devise, ainsi que l'utilisation de « panier de monnaies » pour couvrir des financements mixtes indexés à différentes devises.

6.1.2. Risque de taux d'intérêt

Les variations dans les taux d'intérêt modifient la juste valeur des actifs et passifs qui produisent un intérêt à taux fixe ainsi que les flux futurs des actifs et passifs référencés à un taux d'intérêt variable. Elec nor bénéficie d'un financement externe pour la réalisation de ses opérations, en rapport essentiellement avec la promotion, la construction et l'exploitation des parcs éoliens, des projets thermosolaires et des concessions d'infrastructures électriques, et qui sont réalisés sous la modalité de « Project financing ». Ce type de contrats requiert que soient clos contractuellement les Risques d'Intérêt moyennant des contrats d'instrument de couverture de taux.

Tant pour les financements de type « Project Financing » que pour les financements de l'entreprise, la plupart de l'endettement est établi contractuellement à un taux d'intérêt variable, en utilisant, s'il y a lieu, des instruments de couverture pour minimiser le risque d'intérêt du financement. Les instruments de couverture qui sont spécifiquement assignés à de dette financière et qui ont au maximum les mêmes montants nominaux et les même dates d'échéance que les éléments couverts, et sont essentiellement des « swaps » des taux d'intérêts (IRS), dont la finalité est d'avoir un taux

d'intérêt fixe pour les financements concertés à l'origine à des taux d'intérêt variables. Quoi qu'il en soit, les couvertures de taux d'intérêt sont contractées selon un critère d'efficience comptable.

6.2. Autres risques de prix

De même, le Groupe est exposé au risque que ses flux de caisse et ses résultats soient affectés, entre autres, par l'évolution du prix de l'énergie. Dans ce sens, pour gérer et minimiser ce risque, le Groupe utilise ponctuellement des stratégies de couverture.

6.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est mitigé par la politique consistant à maintenir la trésorerie et les instruments hautement liquides et non spéculatifs à court terme, comme l'acquisition temporaire de Bons du Trésor avec condition de rachat non optionnel et impositions en dollars à très court terme à travers des entités de crédit de premier ordre afin de pouvoir honorer ses engagements futurs, ainsi que les contrats de facilités de crédit engagées pour un montant suffisant pour affronter les besoins prévus.

6.4. Risque de crédit

Le principal Risque de Crédit est attribuable à des comptes à recouvrer pour des opérations commerciales, dans la mesure où une contrepartie ou un client n'honore pas ses engagements contractuels. Pour mitiger ce risque, on opère avec des clients présentant un historique de crédit approprié ; en outre, vu l'activité et les secteurs dans lesquels opère le Groupe, Elec nor dispose de clients de haute qualité de crédit. Toutefois, dans des ventes internationales à des clients non récurrents, on utilise des mécanismes tels que les avances, la lettre de crédit irrévocable et couverture de polices d'assurance pour garantir le recouvrement. Une analyse de la solvabilité financière du client est par ailleurs réalisée et des conditions spécifiques sont incluses dans le contrat afin de garantir le recouvrement.

Dans le cas des parcs d'éoliennes, l'énergie produite selon le cadre réglementaire électrique en vigueur, est vendue sur le Marché Ibérique d'Électricité (MIBEL), en recouvrant les produits de l'opérateur du marché OMIE, avec un système de garantie de paiements et de la Commission espagnole des marchés et de la concurrence (CNMC), entité régulatrice des marchés énergétiques en Espagne, dépendant du ministère espagnol de l'Industrie. Pour leur part, Ventos do Sul Energia, S.A., Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral Energia, S.A. et Ventos dos Índios Energia, S.A. (Brésil) ont signé des contrats de vente de l'énergie électrique qu'elles produisent pour une période de 20 ans par le biais de contrats à long terme conclus avec les compagnies de distribution électrique brésiliennes correspondantes. De la même façon, Éoliennes de l'Érable a signé un contrat de vente avec la compagnie électrique canadienne Hydro-Québec, qui porte sur l'énergie électrique qu'elle générera durant une période de 20 ans.

En outre, en ce qui concerne les lignes de transmission, concrètement celles pour lesquelles le Groupe fournit ses services au Brésil selon un régime de concession, l'Opérateur national des systèmes électriques (Operador Nacional do Sistema Elétrico - ONS) est chargé de coordonner les recouvrements et les paiements du système et indique tous les mois à la société concessionnaire les entreprises qui doivent la payer : productrices, grands consommateurs et entreprises de distribution connectés au système. Ces sociétés ont déposé avant même de se connecter au système une garantie qui est exécutée en cas de défaut de paiement, suite à quoi elles sont immédiatement déconnectées du système, puis l'obligation de paiement est répartie automatiquement entre le reste des utilisateurs du système. De cette manière, le système électrique national garantit le paiement à la concessionnaire. Il est à signaler à cet égard que le Groupe, qui exploite ces lignes depuis des années, n'a enregistré aucun défaut de paiement de la part des utilisateurs de ces dernières.

Les lignes de transmission du Chili appartiennent quant à elles au système national de transmission (auparavant dénommé système de base), dans lequel le Coordinateur Électrique National (CEN) est responsable de la coordination des flux de paiements aux sociétés de transmission. Le régime sera appliqué jusqu'en décembre 2018, dans lequel les responsables d'effectuer le paiement aux entreprises de transmission sont les entreprises de génération. À partir de l'année 2019, les entreprises de distribution sont intégrées parmi les responsables d'effectuer le paiement, raison pour laquelle à partir de cette date il existe un portefeuille plus diversifié de responsables du paiement. La garantie de paiement du système

national de transmission se base sur une procédure du CEN qui établit que, face à de possibles défauts de paiement de la part d'une entreprise coordonnée (assujettie à la coordination du CEN), ce défaillant sera déconnecté du système et l'obligation de paiement sera répartie entre les entreprises coordonnées restantes.

Elecnor tente toujours de prendre toutes les mesures possibles pour mitiger ce risque et procède à des analyses périodiques de son exposition au risque de crédit, en dotant les corrections opportunes de la valeur dues à la dépréciation.

6.5. Risque régulateur

Quant au risque régulateur et, en particulier, celui qui est lié aux énergies renouvelables, Elecnor mène un suivi détaillé afin de recueillir de façon adéquate son impact dans le compte de résultats consolidés.

7. ENVIRONNEMENT

L'engagement de protection du milieu naturel, le respect de l'environnement, ou l'efficience dans le cadre de la consommation de ressources énergétiques, sont des dénominateurs communs des activités d'Elecnor et font partie de la culture et des valeurs de l'organisation.

Les mécanismes de contrôle de l'environnement mis en œuvre actuellement dans l'entreprise sont basés sur les Systèmes de gestion de l'environnement et de gestion de l'énergie certifiés selon les normes ISO 14001:2004 et ISO 50001.

Le Système de gestion environnementale d'Elecnor a établi une systématique permettant d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer les aspects environnementaux associés aux activités du Groupe, dont l'objectif est de déterminer parmi ces derniers ceux qui sont significatifs.

Globalement, notre stratégie en matière de gestion de l'environnement est régie par les principes d'action suivants :

- La recherche constante de l'équilibre entre la rentabilité économique et la protection de l'environnement grâce à des approches qui renforcent ces deux aspects mutuellement.
- Prendre en compte l'aspect environnemental dans les décisions d'investissement dans de nouveaux projets et dans les activités que le Groupe met à l'étude.
- L'implication des employés par le biais des actions pertinentes de formation et de sensibilisation.
- Impliquer également les autres parties prenantes (actionnaires, clients, fournisseurs et la société en général) dans la recherche commune de solutions utiles face aux défis de la préservation de l'environnement et des ressources énergétiques.

L'information non financière contenue dans ce Rapport présente les objectifs, les stratégies et les initiatives établis en 2018 dans le cadre de la gestion environnementale du Groupe.

8. RESSOURCES HUMAINES

Effectifs Groupe Elecnor (*)

Au 31 décembre de chaque année	2018	2017	Variation
National	8 837	8 130	8,7%
International	5 052	5 014	0,8%
	13 889	13 144	5,7%

(*) Les Administrateurs qui ne font pas partie des effectifs du Groupe ne sont pas inclus dans ce calcul.

Les personnes sont le principal actif d'ElecNor qui fonde sa stratégie globale sur des valeurs telles que le talent, la transparence et le travail en équipe dans des conditions de sécurité maximale. À cet égard, la prévention des risques professionnels et un dénominateur commun pour toutes les activités entreprises par le Groupe. L'engagement envers la prévention fait partie de sa culture d'entreprise. Il s'agit d'un engagement qui va au-delà des lois et des exigences de nos clients et qui fixe des objectifs exigeants et très clairs : aucun accident et tolérance zéro en ce qui concerne les infractions aux mesures de prévention prise par l'entreprise.

À la clôture de l'exercice 2018, l'effectif du Groupe avait augmenté de 745 personnes (5,7%), pour se situer à **13 889 employés**. Dans le marché intérieur, l'augmentation a été de 8,7%, principalement dans les activités d'Infrastructures et de Télécommunications. À l'extérieur, l'augmentation globale est de 0,8%. L'on peut relever en particulier l'augmentation des effectifs au Brésil et en Italie, et la diminution en Angola, au Chili et en République Dominicaine, du fait de l'achèvement de projets.

9. R&D&I

Les initiatives développées tout au long de 2018 ont mis l'accent sur l'amélioration continue des outils de l'entreprise et sur l'augmentation du nombre de projets novateurs exécutés et à exécuter. Le but de ces actions est d'apporter des améliorations aux services, produits et processus actuels d'ElecNor et d'explorer de nouveaux modèles d'activité. Actions :

- Lancement de l'édition 2018 de l'appel interne pour le financement de projets INNOVA. Financement de 4 nouveaux projets.
- Organisation d'un atelier technique avec Nem Solutions sur l'industrie 4.0.
- Mise à jour des lignes stratégiques de R&D&I dans le but d'augmenter le nombre de projets novateurs axés sur des améliorations de la construction et la gestion des centrales.
- Toute la documentation nécessaire a été préparée conjointement avec des collaborateurs (fabricants de batteries) afin d'élaborer un projet subventionné par le CDTI.
- Instituer la R&D&I en tant que facteur d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Améliorations prévues pour 2019 :

- Organisation de nouveaux ateliers techniques en collaboration avec les entreprises technologiques.
- Augmentation du nombre de projets avec des clients et des collaborateurs.
- Création d'une commission de travail où seront représentées toutes les sous-directions générales et les directions des activités d'ElecNor. Commission d'experts en R&D&I.

10. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Entre le 31 décembre 2018 et la présentation des états financiers individuels et consolidés il ne s'est pas produit de faits pouvant donner lieu à une modification importante de l'image fidèle de ces états financiers.

11. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2019

11.1. Contexte économique

Tel qu'il est expliqué au paragraphe 2.2 Contexte économique du présent Rapport, les perspectives pour l'année prochaine sont de croissance au niveau mondial, bien que les experts aient révisé à la baisse les perspectives de croissance tant des économies avancées que des marchés émergents et en développement. L'économie espagnole

maintient la croissance attendue au début de l'année, et est ainsi la seule économie de l'Union européenne dont les attentes de croissance n'ont pas été revues à la baisse.

11.2. Groupe Elecnor

Pour l'exercice 2019 et sur la base d'un contexte stable en matière de régulation du secteur des énergies renouvelables et en matière fiscale, le Groupe Elecnor devrait poursuivre sa croissance vigoureuse et soutenue des dernières années.

Elecnor maintient ses efforts pour soutenir la croissance sur le marché international grâce aux projets de son portefeuille, mais ces derniers nécessitent une période de maturation de plusieurs années. En outre, sous couvert de la prudence requise en raison de l'actuelle situation, il semble que la reprise du marché national se confirme, ce qui devrait contribuer à atteindre les objectifs de croissance qui ont été fixés. Face à cette situation, le Groupe poursuit l'amélioration permanente de ses structures générales et de production pour les adapter au volume des différents activités réalisées en Espagne et à l'étranger, ce qui augmentera la rentabilité, la productivité et la compétitivité au sein de ces environnements.

Grâce à tout cela et au solide portefeuille de projets en cours détaillés au paragraphe 3.1.4, le Groupe Elecnor aborde l'exercice 2019 avec l'objectif d'obtenir des chiffres supérieurs à ceux de l'exercice 2018, aussi bien en ce concerne le chiffre d'affaires que les résultats.

11.3. Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation

IFRS 16 - Contrats de location

Le 1er janvier 2019 l'IFRS 16 Contrats de location est entrée en vigueur. Cette norme supprime le modèle de comptabilité dual pour les locations qui fait la distinction entre les contrats de location-financement comptabilisés dans le bilan et les locations simples pour lesquelles la comptabilisation des montants futurs de location n'est pas exigée. Au lieu de cela, un modèle unique est établi au bilan, similaire à celui du contrat de location-financement actuel. Le Groupe Elecnor estime que l'impact de cette nouvelle réglementation se traduira par une valeur plus élevée de l'actif pour actifs pour droit d'usage, et une valeur plus élevée des passifs financiers d'entre 20-30 millions d'euros, ce qui ne représente pas un impact significatif dans les capitaux propres du Groupe.

IFRIC 23 Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

Cette interprétation s'appliquera aux périodes annuelles de déclaration commençant le 1er janvier 2019. Elle présente un guide sur la façon de mesurer et comptabiliser l'incertitude associée aux traitements fiscaux des assiettes et les taux d'imposition des bénéfices et des pertes, ainsi que des pertes et crédits d'impôt non utilisés. Le Groupe analyse actuellement les impacts potentiels que cette interprétation pourrait avoir sur les états financiers consolidés.

12. CAPITAL SOCIAL ET ACQUISITION D'ACTIONS PROPRES

Au 31/12/2018, le capital social d'Elecnor, S.A. est représenté par 87 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, ce qui représente un capital social de 8 700 000 euros.

Les actions d'Elecnor SA sont cotées selon le modèle SIBE (système d'interconnexion boursière) sur le marché continu, là où se concentre les échanges des actions des entreprises les plus importantes de l'économie espagnole et où le volume d'échanges est le plus important.

Elecnor détenait au 31 décembre 2018, 2 310 650 d'actions propres. Tout au long de l'année 2018, un total de 124 061 titres ont été acquis, tandis que 98.215 autres titres ont été vendus. Cela étant, au 31 décembre 2018 un total de 2 336 496 d'actions propres a été atteint, soit un pourcentage d'actions propres de 2,7%.

13. OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

En ce qui concerne les informations relatives aux opérations avec les parties liées, nous renvoyons aux détails indiqués dans les notes explicatives des états financiers individuels au 31 décembre 2018, conformément à l'article 15 du décret royal 1362/2007.

14. RAPPORT ANNUEL DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration d'Elecnor, S.A. a élaboré le rapport annuel de gouvernance d'entreprise correspondant à l'exercice clôturé le 31 décembre 2018 conformément aux obligations dictées par la loi et selon du modèle distribué par la CNMV. Ce document est disponible sur le site Web de la Commission espagnole du marché des valeurs (CNMV).

15. INFORMATION NON FINANCIÈRE

15.1. Introduction

Cette section du Rapport de gestion répond aux conditions établies dans la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'information non financière et de diversité (en liaison avec le Décret royal-Loi 18/2017, du 24 novembre).

Dans ce cadre, des informations sur les activités et les principaux impacts économiques, sociaux et environnementaux du Groupe Elecnor sont incluses, ainsi que sur les aspects jugés pertinents pour les principales parties prenantes de l'entreprise durant l'exercice 2018. Le processus d'élaboration a appliqué comme référence la norme internationale Global Reporting Initiative (GRI).

Les informations présentées dans ce Rapport portent sur l'ensemble du Groupe, sauf dans les cas où le contraire est indiqué, par exemple, lorsque des informations ne sont fournies qu'au niveau national. Quant aux données sur l'environnement, la portée est limitée aux pays où le Groupe dispose d'une présence permanente.

En 2018, le Groupe Elecnor a effectué une analyse des questions matérielles pour l'entreprise et ses parties prenantes, avec la double finalité de définir les questions pertinentes en matière de durabilité et de prioriser les contenus inclus dans cette section du Rapport de gestion.

Avec cette finalité une analyse externe a été effectuée lors d'une première phase, afin d'identifier les questions les plus pertinentes pour les parties prenantes. Une analyse des nouvelles et des réglementations liées aux aspects de durabilité (notamment la Loi 11/2018) a été effectuée dans ce but, ainsi qu'un benchmarking sur les matrices de durabilité des clients et des entreprises du secteur, publiées dans leurs rapports de durabilité ou rapports intégrés.

Après avoir identifié les questions matérielles, une deuxième phase a consisté à établir l'ordre de priorité de ces questions, ce dont se sont chargées des personnes clés du Groupe, c'est-à-dire, les personnes désignées par l'entreprise comme responsables de la relation avec l'une des principales parties prenantes du Groupe. La responsable de la planification stratégique a en outre pris part à ce processus. La liste des questions matérielles priorisées a par la suite été validée par le principal responsable exécutif du Groupe.

De ce processus découlent les questions matérielles suivantes, celles-ci étant détaillées selon leur niveau de criticité.

Questions matérielles	Niveau de criticité	
1 Santé et sécurité au travail des employés/contractants	Élevée	
2 Éthique et conformité	Élevée	
3 Attraction, rétention du talent et développement du capital humain	Élevée	
4 Gestion de l'égalité et de la diversité	Élevée	
5 Conciliation	Élevée	
6 Clients. Qualité du service	Élevée	
7 Développement d'énergies renouvelables	Élevée	
8 Opportunités d'affaires	Élevée	
9 Gestion des risques	Élevée	
10 Cybersécurité	Élevée	
11 Gestion financière	Élevée	
12 Transformation numérique	Élevée	
13 Communication/Transparence	Élevée	
14 Investissement durable	Élevée	
15 Bonne gouvernance	Élevée	
16 Technologie et innovation	Élevée	
17 Gestion des impondérables	Élevée	
18 Gestion de l'environnement/Efficacité des ressources	Moyenne	
19 Droits de l'homme (ODD)	Moyenne	
20 Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Moyenne	
21 Cadre réglementaire stable	Moyenne	
22 Participation aux indices de durabilité	Moyenne	
23 Gestion de l'impact et dialogue avec les communautés locales	Moyenne	
24 Biodiversité	Moyenne	
25 Activités inclusives	Moyenne	
26 Stratégies et impacts du changement climatique	Moyenne	
27 Transition énergétique	Moyenne	
28 Empreinte sur l'eau	Moyenne	
29 Économie circulaire	Moyenne	
30 Inclusion de critères sociaux et environnementaux dans les contrats publics	Moyenne	

■ Élevée
■ Moyenne
■ Faible

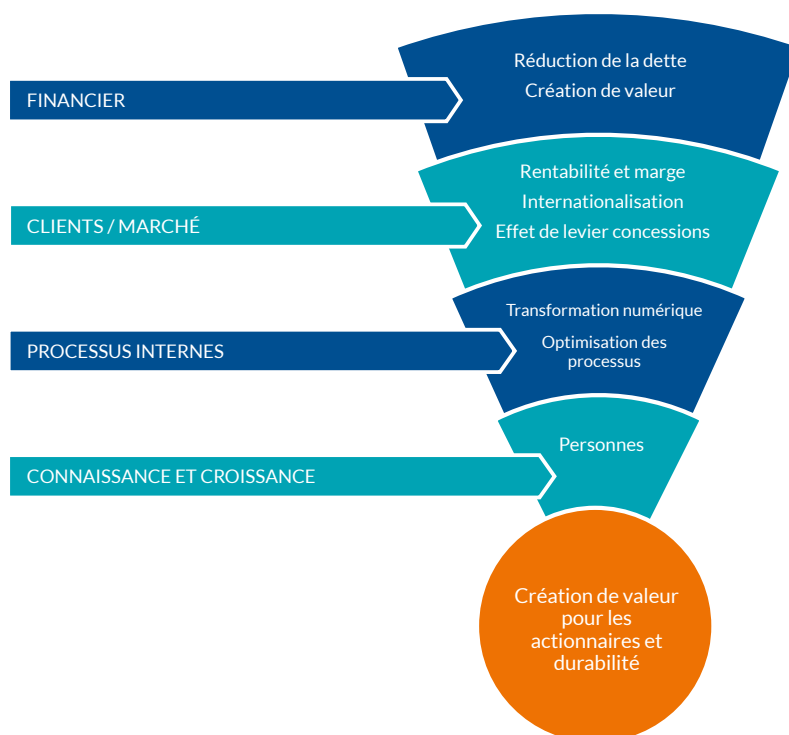
15.2. Modèle d'entreprise

L'information relative au modèle d'activité du Groupe est recueillie dans la section 2 de ce Rapport de gestion. Et celle portant sur les Perspectives pour l'exercice 2019, dans la section 11.

Objectifs stratégiques

Au sein du Groupe Elecnor la totalité des stratégies des activités est axée sur la génération de valeur de façon durable pour ses parties prenantes.

Dans cette ligne, les principaux axes de ce cadre stratégique sont les suivants :



15.3. Gestion des risques non financiers

Elecnor est exposé à un certain nombre de facteurs de risque de nature non financière liés à la fois aux secteurs et aux pays dans lesquels le Groupe opère. Parmi ces risques, le Groupe a identifié dans le cadre de son Système de conformité les situations dans lesquelles, en vertu des dispositions du Code pénal espagnol en vigueur et des réglementations locales équivalentes, les personnes morales peuvent être pénalement responsables de certaines infractions commises par leurs employés ou par certaines parties liées. Le Groupe dispose ainsi des contrôles nécessaires pour assurer la prévention et la gestion adéquates des risques qui pourraient résulter des situations de ce type qui pourraient surgir.

En raison de la nature même de ces risques, dans la mesure où ils impliquent une responsabilité pénale potentielle, les possibles impacts que leur matérialisation éventuelle pourraient avoir sur les organisations auraient un effet tant à court qu'à long terme, de sorte que le Groupe, comme indiqué antérieurement, accorde une importance particulière à leur gestion préventive.

Les principaux risques associés à ces infractions pouvant être potentiellement être reprochées à des personnes morales et affecter le Groupe sont décrits ci-après :

Type de risque	Impact
Ressortissants étrangers et traite des êtres humains	Imposer un travail ou des services forcés, l'esclavage ou des pratiques similaires et aider des personnes à résider illégalement
Subornation et corruption	Incitation à un manque d'impartialité ou obtention de faveurs indues par la remise ou la promesse de cadeaux, de faveurs...
Ressources naturelles et environnement	Manquement aux lois, dispositions et réglementations
Trésor public et Sécurité sociale	Frauder le Trésor public ou la Sécurité sociale (y compris la falsification de comptes) et obtenir indûment des subventions, des aides ou des fonds
Blanchiment de capitaux	Utiliser, effectuer des transactions ou dissimuler l'origine illicite de biens d'origine criminelle
Financement du terrorisme	Réaliser des activités avec des biens ou des valeurs mobilières, en sachant qu'ils seront utilisés dans des activités terroristes
Escroquerie et marché et consommateurs	Tromper à des fins lucratives, altérer les prix, diffuser, révéler ou céder des secrets d'affaires et utiliser des informations privilégiées
Propriété industrielle et intellectuelle	Exploiter des biens protégés par des droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle sans le consentement du titulaire
Révélation et divulgation de secrets	Révéler des secrets ou porter atteinte à la vie privée ou utiliser des données confidentielles sans autorisation
Dommages informatiques	Effacer, endommager, etc. des données informatiques ou entraver le fonctionnement de systèmes
Financement illégal de partis politiques	Effectuer des dons ou des contributions à des partis politiques ou similaires, en violation de la loi

Pour chacun des risques identifiés, Elecno compte avec des contrôles spécifiques, parmi lesquels se trouvent le Code éthique, et la Politique de conformité, les audits internes et externes périodiques du Système intégré de gestion, la Procédure de gestion et de contrôle des paiements, la Politique de sélection, le canal du Code éthique, le Système d'évaluation des fournisseurs, etc.

15.4. Gestion éthique et conformité

Culture de l'entreprise

Au cœur de la gestion éthique du Groupe Elecno se trouvent les valeurs de fiabilité, d'engagement et d'effort, d'orientation client, de solvabilité et d'innovation, sur lesquelles s'appuient tous les outils qui sont non seulement orientés vers le respect de la légalité en vigueur mais qui visent également à garantir un style d'entreprise responsable dans ses relations avec ses parties prenantes : actionnaires, employés, clients, fournisseurs, concurrents et représentants sociaux.

Mission : Elecno a la mission de contribuer au progrès économique et technique, au bien-être social et au développement durable des marchés sur lesquels elle opère toutes ses activités. Pour cette raison, le Groupe a l'ambition d'être à la tête du marché comme une entreprise leader, hautement compétitive, en croissance continue et avec une présence internationale.

L'objectif est d'être reconnu pour la qualité de ses actions, la valeur de son équipe humaine, la responsabilité sociale, sa vocation de service client, sa solvabilité technique et financière et ses valeurs.

Valeurs :

- Fiabilité
- Engagement et effort
- Orientation client
- Solvabilité
- Innovation

Système de conformité

Le Groupe Elec nor s'est toujours assuré de promouvoir en permanence le respect des plus hauts standards éthiques lors de l'exécution de toutes les actions, quelles qu'elles soient. La meilleure expression de cet engagement est constituée par le Code éthique du Groupe.

Elec nor applique le principe de la tolérance zéro envers les mauvaises pratiques en matière d'éthique et d'intégrité, et attend de ses employés et des personnes avec lesquelles le Groupe entre en relation un comportement en accord avec les principes de ce Code, avec les règles sur lesquelles celui-ci se base et avec les politiques et procédures qui l'appliquent.

Dans cette ligne, à travers ce Code et sa Politique de conformité, le Groupe Elec nor et chacun de ses employés, s'engagent à développer ses activités conformément à la législation en vigueur dans les territoires et pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi qu'à respecter et défendre les droits de l'homme et les droits du travail, à agir avec diligence, professionnalisme, intégrité, en s'assurant de la qualité, en prenant soin de l'environnement, en s'attachant à prévenir les risques professionnels et en tenant compte de la responsabilité sociale.

Le Système de conformité du Groupe Elec nor s'inscrit dans les principes et valeurs susmentionnés, et l'amélioration continue de ses pratiques et procédures de gestion, avec l'objectif de renforcer son gouvernement d'entreprise.

Le champ d'application du Système couvre l'ensemble des pays dans lesquels opèrent Elec nor, ses filiales et ses sociétés dépendantes, sans préjudice des adaptations pertinentes en fonction des singularités existant dans ces pays.

Les principaux éléments du Système sont les suivants :

Code éthique

Il stipule expressément que tous les employés ont l'obligation d'informer des pratiques irrégulières dont ils pourraient avoir connaissance ou être témoins, et met à leur disposition un canal spécifique du Code éthique pour leur permettre de remettre ces communications.

Politique de conformité

Cette politique est un développement partiel du Code éthique et constitue l'axe de référence du Système de conformité. Elle concrétise les comportements attendus de la part des employés d'Elec nor et des personnes, physiques ou morales, qui sont habituellement en relation avec l'entreprise, afin de garantir un respect absolu de la légalité.

Manuel du système de gestion de la conformité

Document interne qui régle le fonctionnement du Système de conformité et constitue la base de la conception et structure de ce dernier. Il identifie et établit les diverses responsabilités, objectifs et actions dans le domaine de la prévention, de la réponse, de la surveillance et des rapports dans le domaine de la conformité.

Comité de conformité

Organe en formation collégiale dépendant, au point de vue organisationnel et fonctionnel, de la Commission des audits. Il est chargé des fonctions de mise à jour, supervision, surveillance, formation et contrôle du Système de conformité et, en définitive, de s'assurer du fonctionnement approprié de ce dernier.

Catalogues des délits et comportements à risque et des contrôles

Il s'agit d'une liste structurée des comportements à risque identifiés et susceptibles de mener à la commission d'un délit et/ou à un manquement, ainsi que des procédures, protocoles ou contrôles établis afin de les prévenir et de les gérer de façon adéquate. Il est utilisé en tant que base des révisions et mises à jour permanentes du Système de conformité.

Mémoire annuel sur la conformité

Rapport annuel élaboré par le Comité de conformité portant sur la situation du Système, les actions menées, etc.

Elecnor a une procédure qui permet à tous les employés de communiquer, en toute confidentialité, de bonne foi et sans crainte de représailles, un comportement irrégulier dans les matières visées dans le Code, les règles sur lesquelles il est fondé, les politiques et les procédures qui le développent, ou prévues la loi. À cet effet, l'adresse de courrier électronique suivante: codigoetico@elecnor.com et la boîte postale n° 26-48080 sont opérationnelles.

Les employés de l'organisation peuvent également effectuer des consultations sur des doutes, ou proposer des améliorations des systèmes de contrôle interne existant au sein de l'organisation.

En 2018, aucune plainte en relation avec les droits de l'homme, la corruption, les commissions illicites ou le blanchiment de capitaux n'a été reçue.

Les quatre plaintes reçues au cours de l'exercice et gérées par le Comité de conformité portent principalement sur des questions liées au travail. À la clôture de l'exercice ces plaintes avaient été résolues.

Principales actions menées au cours de l'exercice 2018 :

- **Obtention de la certification de la norme UNE-ISO 37001 par Aenor - Systèmes de management anti-corruption - de son Système de gestion anti-commission illicite/corruption.** Il s'agit d'une norme internationale conçue comme l'expression la plus moderne et la plus exigeante au niveau mondial quant aux systèmes de gestion pour la prévention de la corruption et à la conformité en général. Elecnor est de la sorte devenue la première entreprise de son secteur en Espagne à obtenir une telle certification, et l'une des premières entreprises au niveau national et international. L'engagement du Groupe envers l'amélioration permanente de ses pratiques et procédures de gestion a ainsi été reconnu en positionnant le Groupe comme une référence dans ce domaine.
 - Des tâches ont été menées dans le but d'obtenir la **Certification de l'alignement du Système de conformité du Groupe sur les exigences de la norme UNE 19601 – « Systèmes de management pour le compliance pénale »**, la norme nationale publiée en mai 2017 s'inspirant des exigences de la norme UNE-ISO 37001 susmentionnée. Cette norme énonce les exigences relatives à la mise en œuvre, au maintien et à l'amélioration continue d'un système de gestion de la conformité pénale, aux fins de prévenir la commission d'infractions en son sein et de réduire le risque pénal, à travers la promotion d'une culture de l'éthique et du respect des règles. La certification de cette norme sera obtenue au début de 2019.
 - Dans le domaine de la **formation**, diverses séances présentielles de formation spécifique en matière de conformité ont été organisées, ainsi qu'une formation en ligne destinée à un collectif d'environ 600 personnes. De cette façon, au cours des deux dernières années un collectif d'environ 800 personnes du Groupe a reçu une formation spécifique sur la conformité, y compris les membres de la haute direction, la direction, l'encadrement intermédiaire et le personnel dédié aux fonctions de soutien, de conseil et de contrôle, appartenant tant à Elecnor, S.A. qu'aux filiales du Groupe, et aussi bien au niveau national qu'international.
- En outre, le Président du Comité de conformité a partagé avec les nouvelles incorporations les principaux éléments du Système de conformité, ainsi que les principaux messages, principes et valeurs du Groupe.
- **Mise à jour d'une clause spécifique en matière de Code éthique et de lutte contre la corruption dans les Conditions générales d'achat, selon laquelle les fournisseurs s'engagent à agir dans leurs relations avec le Groupe conformément aux normes éthiques les plus élevées, telles que définies dans le Code éthique du Groupe Elecnor.**
 - **Suivi dans le cadre du processus d'homologation des fournisseurs** d'aspects liés à leur engagement envers le développement et l'amélioration de leurs systèmes de conformité respectifs.
 - **Révision de la procédure appliquée dès la détection et l'évaluation de l'opportunité jusqu'à la négociation et la signature du contrat pour des projets singuliers**, afin d'améliorer la structure de celle-ci, la systématisation, l'évaluation des risques, la coordination entre les départements et la révision et le suivi du processus de la part des fonctions de conseil et de supervision.
 - **Élaboration du Plan de déploiement du Système de conformité**, avec l'objectif de poursuivre le processus de mise en œuvre du Système de conformité dans les différentes filiales et organisations du Groupe : Elecnor do Brasil, Elecnor Chile, Enerfin do Brasil, Celeo Redes Chile et Celeo Redes Brasil, en Angola, en Italie et dans la filiale Deimos.

- **Le Conseil d'administration d'Elec nor a approuvé** que dans toutes les réunions du Conseil d'administration, de la Commission exécutive, du Comité de direction et d'autres comités significatifs, **soit inclus un point spécifique de l'ordre du jour sur les aspects de la conformité**. Ce point de l'ordre du jour a été mis en pratique durant cet exercice.

Au cours de **2019** diverses tâches seront menées afin de progresser vers les objectifs suivants :

- Consolidation et développement, lancement et mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir les principes et les valeurs de l'entreprise et la culture de conformité, tant à l'interne qu'à l'externe.
- Poursuite du processus de déploiement et de consolidation du Système de conformité dans les différentes filiales et organisations du Groupe.
- Mise en œuvre complète et consolidation des améliorations apportées aux divers processus tout au long de 2018.

Il convient de noter que le Groupe est, depuis 2017, un « **signataire** » du **Pacte mondial des Nations Unies**, ce qui renforce l'alignement de sa stratégie d'entreprise sur les 10 principes de celui-ci et sur les Objectifs de développement durable (ODD), qui sont principalement liés à la défense des droits de l'homme et à la lutte contre le changement climatique.

Transparence fiscale

Elec nor a effectué sa meilleure estimation de la répartition des résultats obtenus par pays, ainsi que des paiements effectués au titre de l'impôt courant par pays, avec les données disponibles au moment de l'établissement de ces comptes annuels. Pour cette répartition pays par pays, les mêmes critères utilisés pour l'établissement des comptes annuels consolidés ont été appliqués, ainsi que l'homogénéisation et l'élimination dans le résultat nécessaires à la présentation du compte de résultats consolidés.

Elec nor, conformément à son engagement envers la transparence et la communication fournit des informations sur les aspects suivants :

Bénéfices obtenus par pays

Valeurs en milliers d'euros

Pays	BDI	Pays	BDI
Allemagne	-82,1	Honduras	277,3
Angola	19 713,8	Italie	-1 073,4
Algérie	-1 329,7	Jordanie	2 226,3
Argentine	1 564,0	Koweït	48,6
Australie	600,7	Libéria	109,1
Bolivie	936,9	Maroc	-121,9
Brésil	38 323,5	Mauritanie	-187,5
Cameroun	6,7	Mexique	-6 971,0
Canada	-733,3	Norvège	130,5
Chili	11 130,3	Oman	-296,9
Colombie	-1 274,2	Panama	36,1
Équateur	-851,8	Paraguay	1,0
El Salvador	-40,6	Pérou	608,1
Émirats arabes unis	-459,5	Portugal	-273,9
Espagne	1 367,8	République Dominicaine	-74,2
USA	10 145,7	Sénégal	-54,3
France	242,5	Afrique du Sud	-453,3
Ghana	-890,7	Uruguay	416,0
Grande-Bretagne	-1 258,7	Venezuela	2 459,2
Guatemala	-6,7	Total	74 262,3
Haïti	352,0		

Impôts sur le résultat

L'estimation des paiements au titre de l'impôt sur les sociétés dans les pays où le Groupe opère, telle qu'elle est détaillée dans le tableau ci-dessous, correspond dans une large mesure à la liquidation définitive des impôts dus au cours de l'exercice 2017, ainsi qu'aux paiements au titre des impôts dus au cours de 2018 qui seront définitivement liquidés durant l'exercice 2019.

Valeurs en milliers d'euros

Pays	Montant	Pays	Montant
Allemagne	0,0	Honduras	125,5
Angola	136,8	Italie	0,0
Algérie	1 736,1	Jordanie	1 271,8
Argentine	-25,3	Koweït	63,5
Australie	4 477,9	Maroc	8,6
Bolivie	258,6	Mauritanie	186,8
Brésil	18 067,4	Mexique	5 406,0
Cameroun	19,7	Norvège	0,0
Canada	148,6	Oman	212,1
Chili	-219,3	Panama	341,1
Colombie	4,6	Paraguay	0,0
Équateur	667,1	Pérou	1 462,9
El Salvador	0,0	Portugal	389,7
Espagne	16 861,9	République Dominicaine	1 247,0
USA	48,1	Sénégal	0,8
France	-0,8	Uruguay	213,5
Ghana	0,9	Venezuela	41,5
Grande-Bretagne	-290,6	Total	52 862,5
Guatemala	0,0		

Subventions publiques reçues

Valeurs en milliers d'euros

Pays	Subvention
Espagne	1 944,0
Canada	116,5
Grande-Bretagne	387,6
Portugal	926,6
Roumanie	1,9
Total	3 376,6

15.5. Nos personnes

Profil des effectifs

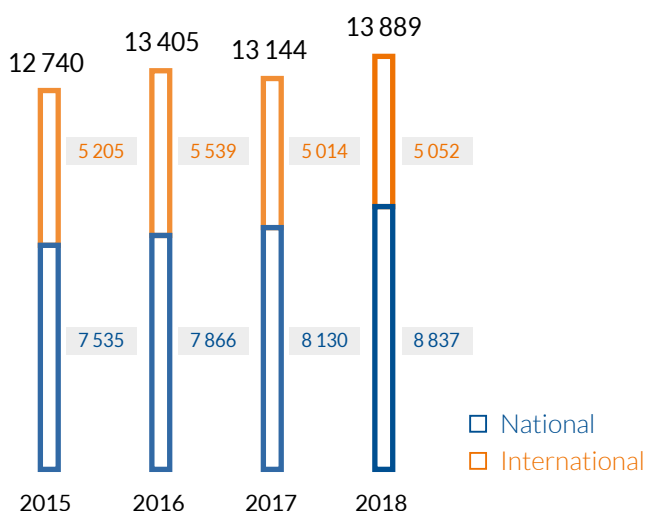
À la clôture de l'exercice 2018, les effectifs du Groupe Elecnor étaient formés par 13 889 employés, ce qui représente une augmentation de 5,67% par rapport à l'exercice antérieur (13 144 employés). Cette augmentation provient principalement du marché intérieur, où les effectifs se sont accrus de 707 personnes.

Le groupe Elecnor a un profil international, multiculturel et diversifié et est présent sur les cinq continents. Les effectifs sont formés par le personnel de Structure et le personnel de Chantiers. Dans un souci d'offrir un emploi de qualité, le

Groupe a augmenté le pourcentage de contrats à durée indéterminée, qui ont atteint 60% à la fin 2018 face à 55% durant l'exercice 2017.

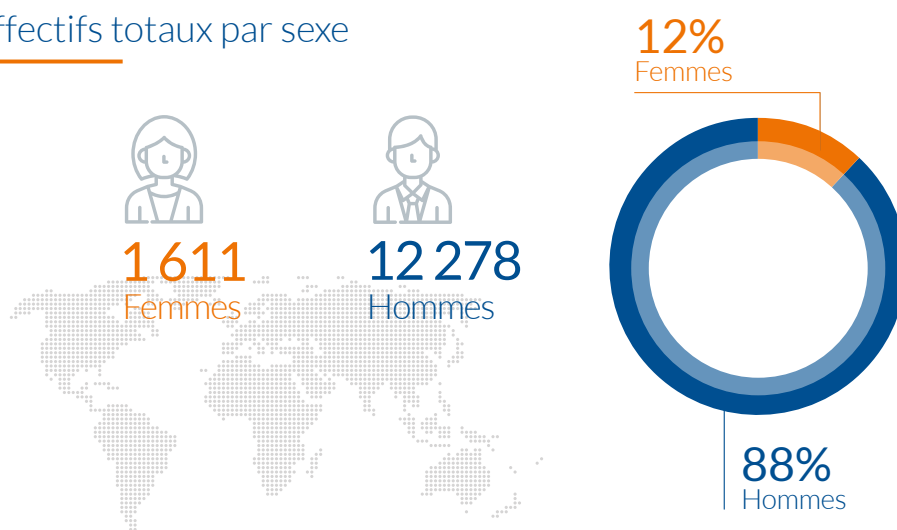
Les principales données relatives aux effectifs à la clôture de 2018 sont détaillées ci-dessous.

Évolution des effectifs



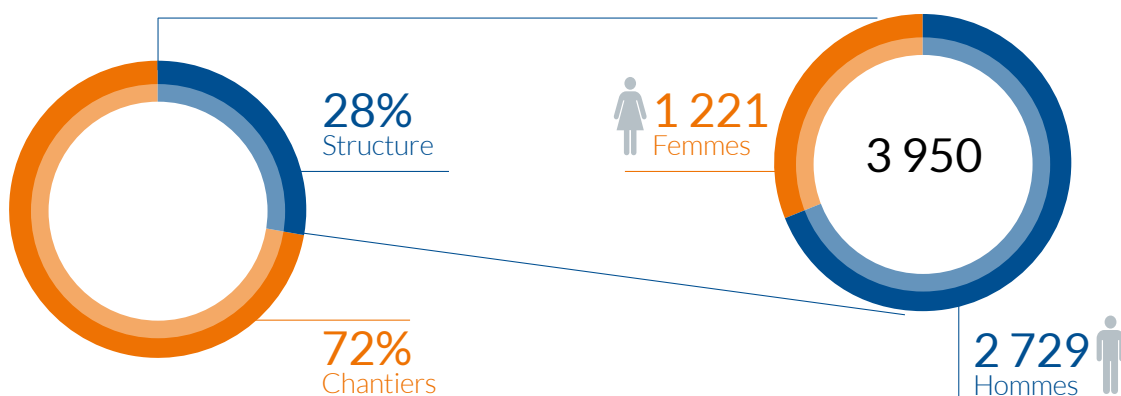
Les effectifs du Groupe Elec nor sont constitués par le personnel de Structure et le personnel de Chantiers, lesquels en 2018 représentent respectivement 28% et 72%. En ce qui concerne la répartition par sexe, 31% des effectifs de Structure étaient des femmes et 69% des hommes. Il convient de noter qu'en ligne avec la trajectoire historique relative au sexe du personnel de ce secteur, le personnel de Chantiers est majoritairement masculin, les femmes ne représentant que 4% de ce collectif. Cela étant, il convient de détailler le personnel de Structure et sa répartition par sexe.

Effectifs totaux par sexe

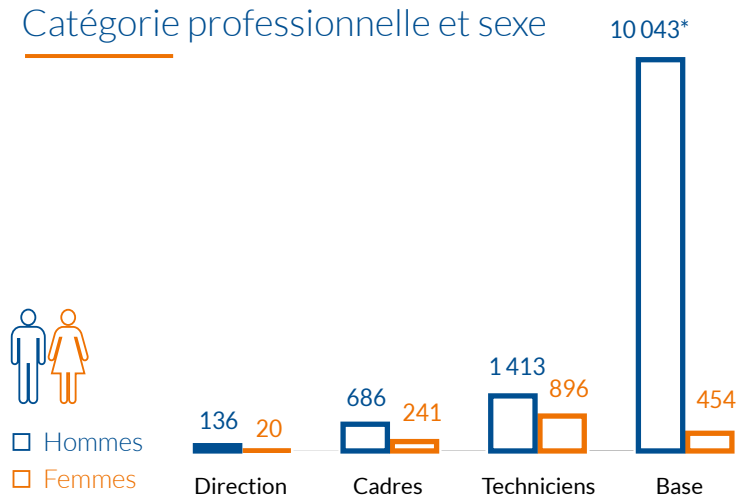


Détail des effectifs

Personnel de Structure par sexe

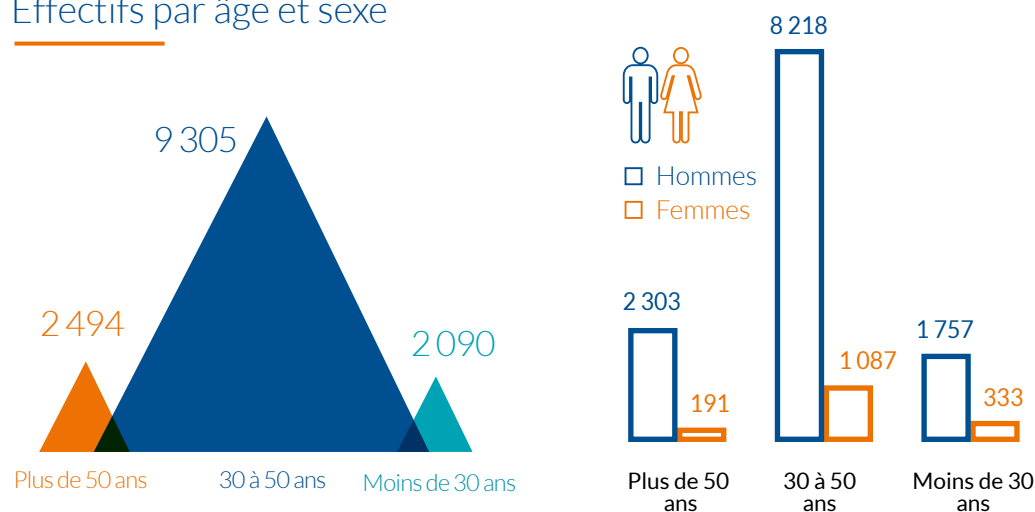


Catégorie professionnelle et sexe



(*) La catégorie professionnelle « Base » est principalement composée d'hommes du fait que celle-ci correspond principalement au personnel de Chantiers.

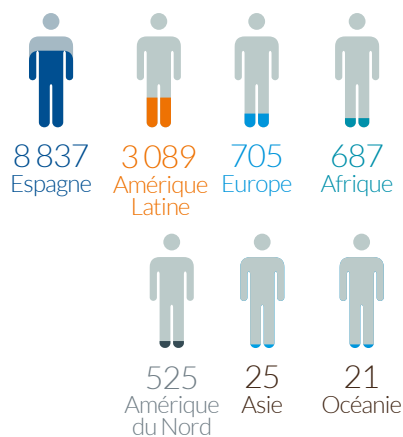
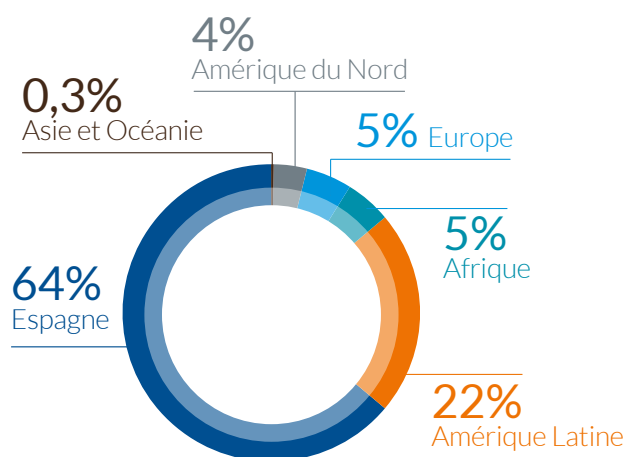
Effectifs par âge et sexe



Effectifs par pays	2018
Espagne	8 837
Europe	705
Royaume-Uni	265
Italie	287
Norvège	1
Portugal	138
Roumanie	14
Amérique du Nord	525
Canada	6
États-Unis	519
Amérique latine	3 089
Argentine	80
Bolivie	1
Brésil	1 970
Chili	336
Équateur	16
Honduras	47
Mexique	66

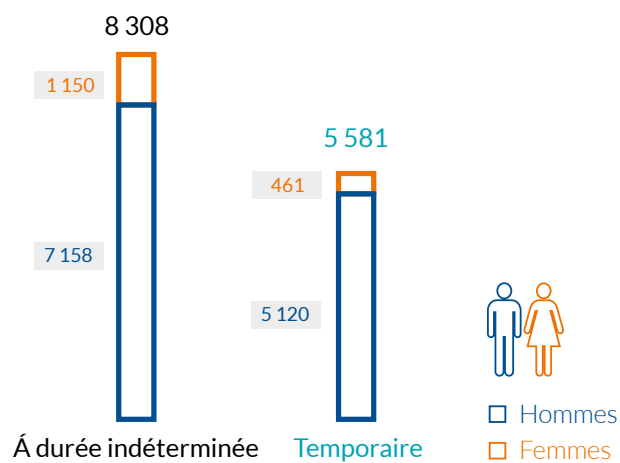
Effectifs par pays	2018
Panama	45
Paraguay	1
Pérou	8
République Dominicaine	221
Uruguay	237
Venezuela	61
Asie	25
Jordanie	22
Oman	3
Afrique	687
Angola	629
Algérie	1
Cameroun	26
Ghana	15
Mauritanie	16
Océanie	21
Australie	21
Total	13 889

Effectifs par zone géographique

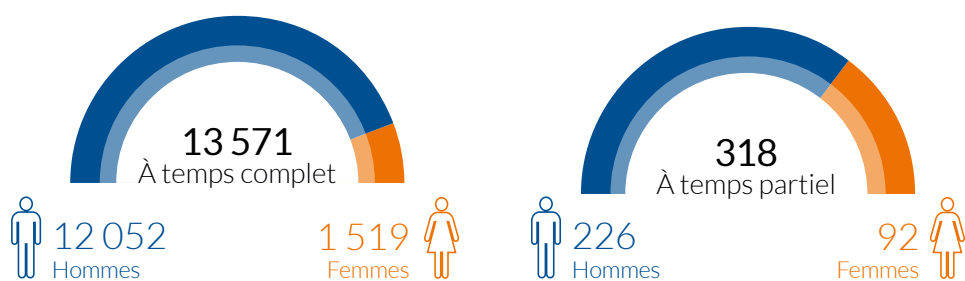


Type de contrat et pyramide des âges	2018
À durée indéterminée	8 308
Plus de 50 ans	1 758
30 à 50 ans	5 577
Moins de 30 ans	973
Temporaire	5 581
Plus de 50 ans	736
30 à 50 ans	3 728
Moins de 30 ans	1 117
Total	13 889

Type de contrat et sexe



Type d'emploi et sexe



Effectifs Groupe Elecnor par type de contrat et catégorie professionnelle	2018
À durée indéterminée	8 308
Direction	156
Cadres	830
Techniciens	1 493
Base	5 829
Temporaire	5 581
Direction	0
Cadres	97
Techniciens	816
Base	4 668
Total	13 889

Effectifs Groupe Elecnor par type d'emploi et catégorie professionnelle	2018
À temps complet	13 571
Direction	156
Cadres	917
Techniciens	2 250
Base	10 248
À temps partiel	318
Direction	0
Cadres	10
Techniciens	59
Base	249
Total	13 889

Effectifs Groupe Elecnor par type d'emploi et âge	2018
À temps complet	13 571
Plus de 50 ans	2 310
30 à 50 ans	9 229
Moins de 30 ans	2 032
À temps partiel	318
Plus de 50 ans	184
30 à 50 ans	76
Moins de 30 ans	58
Total	13 889

Le nombre d'heures d'absentéisme* sur le marché national s'est élevé à 646 257 heures, ce qui représente un taux d'absentéisme de 3,8%.

(*) Heures d'absentéisme y compris toutes les absences/heures effectivement travaillées.

(*) Il n'a pas été possible de consolider les données sur l'absentéisme des autres pays, mais le Groupe s'attache à pouvoir les présenter l'an prochain.

Licenciements en Espagne par sexe et âge*

	Hommes	Femmes
Plus de 50 ans	50	5
30 à 50 ans	163	29
Moins de 30 ans	38	1

Licenciements en Espagne par catégorie professionnelle et sexe*

	Hommes	Femmes
Direction	5	0
Cadres	13	1
Techniciens	41	17
Base	192	17

(*) Il n'a pas été possible de consolider les données des autres pays, mais le Groupe s'attache à pouvoir les présenter l'an prochain.

Formation, gestion des talents et compétences

L'objectif étant clairement de déployer, d'encourager et de développer tous les talents existant au sein du Groupe, des tâches se sont poursuivies au cours de cet exercice en vue de consolider au niveau national le Système de gestion intégrale des ressources humaines, qui contemple les aspects relatifs à la sélection, les performances et rémunérations, le développement et la formation. Au cours des années suivantes, il sera appliqué dans les autres pays.

Dans le domaine de la gestion des performances, des efforts ont été appliqués en vue de définir le modèle de compétences qui marque la façon d'être et de faire les choses à Elecnor, ainsi que de fournir un canal direct de communication entre l'évaluateur et la personne évaluée, de favoriser une culture d'excellence, d'orientation vers les résultats et d'amélioration continue. Afin que ce système d'évaluation soit une source d'information objective et rigoureuse pour assurer l'équité dans la prise de décisions.



En 2018, 2 485 personnes y ont pris part en Espagne. Le développement de ce processus fournit au Groupe des informations pertinentes, objectives et transparentes afin d'être en mesure d'établir des plans de rémunération, de formation et de développement.

Différents parcours de formation conçus pour renforcer les quatre compétences ont été proposés :

- Prévention/Conformité réglementaire/Politiques internes
- Travail d'équipe/Collaboration/Climat de travail
- Relation transversale/Transparence /Vision de groupe
- Relation client (externe ou interne)/Capacité d'influence/Acceptation

Indicateurs de formation

Le pari du Groupe pour la formation s'est maintenu d'une façon soutenue au fil des ans. Les principaux indicateurs de cet aspect pour l'Espagne sont les suivants :

Heures de formation par catégorie professionnelle*

	2018
Catégorie professionnelle	Heures
Direction et techniciens	41 647
Employés administratifs ou de bureau	16 979
Contremaîtres	17 199
Manœuvres	157 580
Total Espagne	233 406
Heures formation/employé en Espagne	26,4

* Il n'a pas été possible de consolider les données des autres pays, mais le Groupe s'attache à pouvoir les présenter l'an prochain.

Conciliation

Bien qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de politique formelle pour faciliter la déconnexion, le Groupe encourage, dans les emplois où cela est possible, la mise en œuvre de pratiques qui facilitent la conciliation, comme éviter les réunions de travail en fin de journée, la flexibilité horaire, la formation dans le domaine de l'égalité, la journée intensive en été ou, le cas échéant, la réduction de la journée de travail, en introduisant toutes les mesures définies dans les différentes normes applicables.

Pour sa part, Elecnor, S.A. et ses filiales nationales disposent d'un « Plan de rémunération flexible » auquel peut accéder le personnel de Structure avec un contrat à durée indéterminée. Ce plan contemple divers aspects, tels que l'assurance maladie, les titres restaurant, les cartes de transport, la formation, l'informatique et les garderies.

En outre, un programme d'aide aux études est mis à la disposition de tous les membres du personnel d'Elecnor et des filiales nationales ayant des enfants âgés de 4 à 16 ans. En 2018, 1 797 personnes en ont bénéficié.

Égalité et diversité

Le Groupe dispose d'un Plan d'égalité qui reflète son engagement avec l'égalité des chances entre hommes et femmes et la non-discrimination dans ses principes d'action.

Elecnor est engagée avec l'égalité des chances, tel que recueilli son Code de conduite : « Tant dans ses processus de sélection que lors du développement des carrières professionnelles de ses employés, Elecnor applique des critères de non-discrimination et d'égalité des chances. Plus précisément, des facteurs d'évaluation professionnelle tels que la race, la couleur, la nationalité, l'origine sociale, l'âge, le sexe, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'idéologie, la religion ou la parenté sont exclus. Seuls le mérite, l'effort, les résultats des performances, la formation, l'expérience et le potentiel d'avenir sont utilisés comme éléments de différenciation professionnelle entre les personnes. La promotion de l'égalité de traitement comporte une section spéciale consacrée à l'équilibre entre les hommes et les femmes, comme en témoignent les procédures de recrutement, de promotion, de formation et les conditions de travail. »

À la clôture de 2018, le Groupe comptait 13 889 employés, dont 28% étaient du personnel de Structure et 72% de Chantiers. Au sein des effectifs de Structure, 31% du personnel étaient des femmes et 69% des hommes. Dans celui de Chantiers, 4% étaient des femmes et 96% des hommes. En ligne avec la trajectoire historique de ce secteur relative au sexe du personnel, les hommes ont une présence plus nombreuse au sein du Groupe, un facteur important étant que dans Chantiers le personnel est principalement masculin. Pour sa part, le personnel de Structure affiche un meilleur équilibre entre hommes et femmes.

L'engagement exprimé dans le Plan d'égalité s'articule autour d'un certain nombre d'axes déterminant les actions prévues pour chacun de ceux-ci : formation, rémunération, communication, sélection, conciliation, amélioration de la protection sociale et protection contre le harcèlement.

En outre, le Groupe compte avec une Politique de Conformité et effectuent des contrôles internes pour garantir la non-discrimination.

Ainsi, durant cet exercice des tâches ont été menées en collaboration avec le ministère espagnol de la Santé et des Affaires sociales dans le cadre du projet visant à obtenir le certificat d'« Égalité dans l'entreprise », à travers les actions suivantes :

- Collecte de toute la documentation de l'entreprise en matière d'égalité.
- Progresser dans le cadre de l'engagement de la haute direction de l'entreprise envers l'établissement d'une égalité réelle et effective.
- Réunions avec des membres des syndicats ayant une expérience en matière d'égalité.
- Renouvellement du Plan d'égalité.
- Étude de l'égalité dans l'entreprise en matière de salaires et en matière fonctionnelle/groupe professionnel.
- Études de la situation de la conciliation dans l'entreprise.
- Étude des mesures éventuelles d'égalité/de conciliation à introduire dans l'entreprise.
- Création de lignes directrices en matière de communication.
- Création de lignes directrices en matière de sélection.
- Création d'un protocole contre le harcèlement sexuel.

Deux réunions du Comité de suivi du Plan d'égalité ont été tenues en 2018.

Une boîte au lettre électronique a été prévue, igualdad@elecnor.com, afin que les employés puissent envoyer tous types de suggestions ou résoudre un conflit, entre autres questions.

Diversité dans les organes de gouvernement

Le 22 novembre 2017, le Conseil d'administration a approuvé la « Politique de sélection des Administrateurs et de diversité du Conseil d'administration », qui est accessible sur le site web de l'entreprise et recueille toutes les mesures prises en relation avec la sélection des Administrateurs, les politiques de parité des sexes, l'âge, l'expérience, etc. En outre, l'entreprise a fixé comme objectif à atteindre d'ici 2020 la recommandation du Code de bonne gouvernance selon laquelle le nombre des administratrices représentera au moins 30% du nombre total des membres du Conseil. Le Groupe a de fait nommé en 2018 une seconde Administratrice indépendante. Il convient de mentionner que le Comité des nominations et des rémunérations analyse régulièrement la situation de la Politique de sélection des Administrateurs et de diversité du Conseil d'administration afin de progresser dans l'amélioration de cet aspect. Il n'y a actuellement aucun Administrateur handicapé.

Représentation des femmes aux postes de direction	2018
% femmes aux postes de direction	12,82%
% femmes au Conseil d'administration*	13,33%

* Conseil de décembre de l'année de l'information.

Handicap

Elecnor, S.A. compte en Espagne au total 43 personnes handicapées, soit 0,54%. Parallèlement, et en référence au respect de la Loi générale sur les personnes handicapées et leur inclusion sociale (LGD), Elecnor s'est tournée vers des mesures alternatives à travers des contrats relatifs à différents services pour une valeur de **2,5 millions d'euros**.

À l'heure actuelle, il n'existe pas au niveau du Groupe de politique formelle sur l'accessibilité universelle.

Politique de rémunération

Dans le cadre de son Système de gestion intégrale des ressources humaines, Elecnor a axé l'aspect de la rémunération sur une rétribution équitable récompensant et reconnaissant le mérite.

En 2018, des études sur l'équité interne et la compétitivité externe ont été menées au moyen d'enquêtes sur les salaires.

Rémunération moyenne par sexe, âge et catégorie professionnelle (*)

Les données relatives aux effectifs en Espagne sont détaillées ci-dessous.

	Direction		Cadres		Techniciens		Base	
Âge	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<30	-	-	41 436	26 872	25 418	24 210	18 534	19 016
De 30 à 50	88 987	86 142	46 668	44 856	31 828	27 061	20 502	20 255
>50	128 453	96 348	57 416	55 444	34 380	29 554	22 045	20 318

183 employés ne figurent pas dans cette analyse des rémunérations, étant donné qu'il s'agit de personnes en retraite partielle et/ou de représentants de commerce avec des rétributions partielles.

* Il n'a pas été possible de consolider les données des autres pays, mais le Groupe s'attache à pouvoir les présenter l'an prochain.

Écart salarial (*)

La politique salariale d'Elecnor rémunère au même niveau les hommes et les femmes qui occupent des postes comportant des responsabilités identiques.

Le tableau suivant détaille le ratio de l'écart salarial qui représente la différence salariale par catégorie professionnelle entre les hommes et les femmes en Espagne :

	Ratio
Direction	15,06%
Cadres	5,77%
Techniciens	15,20%
Base	3,23%

La différence salariale que montrent les résultats est en ligne avec le contexte sectoriel, celle-ci étant principalement due à la trajectoire historique relative au sexe du personnel de ce secteur, qui se traduit par un âge moyen plus élevé des hommes par rapport aux femmes, ce qui à son tour conduit à une plus grande présence des hommes aux postes avec une responsabilité plus élevée de l'entreprise. De la même façon, dans la catégorie de Techniciens, la différence est due à la présence accrue des femmes dans les fonctions administratives de soutien aux activités et celle des hommes dans l'exécution des projets.

* Il n'a pas été possible de consolider les données des autres pays, mais le Groupe s'attache à pouvoir les présenter l'an prochain.

Organes de gouvernement

En date du 15 mars 2017 et sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a approuvé la Politique de rémunération correspondant aux exercices 2017, 2018 et 2019, laquelle est disponible sur le site web de l'entreprise.

Durant l'exercice 2018, la rémunération du Conseil d'administration s'est élevée à 4 937 milliers d'euros*. Ces rétributions incluent celles dérivées de la qualité du personnel dirigeant. Quant à la rémunération moyenne des Administrateurs, celle-ci a été de 202 150 euros.

La rémunération moyenne détaillée par sexe est la suivante :

Rémunération moyenne des Administrateurs : 202 777 euros

Rémunération moyenne des Administratrices** : 194 000 euros

* Ce montant comprend la rémunération du Directeur général correspondant à ses fonctions exécutives. La rémunération de tous les Administrateurs est détaillée dans le Rapport annuel sur la rémunération des Administrateurs de l'entreprise.

** La rémunération de l'une des Administratrices n'a été due qu'une partie de l'exercice.

Conditions de travail. Santé et sécurité au travail

Dans le cadre du Système de gestion intégrée, avec les vecteurs liés à l'environnement, la qualité, la prévention, la gestion de l'énergie et la gestion de la R&D&I, un large éventail d'activités a été développé pour éliminer ou minimiser les situations de risque qui peuvent être rencontrées par les personnes qui développent les projets du Groupe. Parmi ces vecteurs, l'on peut notamment noter les suivants :

- Contrôles des conditions d'exécution dans lesquelles les travaux sont exécutés, à travers des inspections de sécurité et des audits internes des chantiers.
- Information et formation de tous les travailleurs en matière de santé et de sécurité.
- Réunions de suivi et de sensibilisation.
- Campagnes de sensibilisation et changement de comportement.

Ces activités, ainsi que les autres activités prévues dans ce Système, ont été renforcées au cours de cet exercice par la mise en œuvre de différentes mesures dans le cadre des projets de « Transformation numérique » et d'« Excellence en sécurité ».

Par ailleurs, plus de 90% des travailleurs sont représentés dans des comités formels de santé et sécurité. Ces comités sont présents au niveau du centre de travail en Espagne ou du centre de travail/chantier dans de nombreux pays du marché international. C'est au sein de ces comités que des accords sont conclus sur les équipements de protection, les procédures de travail, etc.

Indice de fréquence*				Indice de gravité**			
2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
11,3	10,5	8,5	4,6	0,44	0,24	0,26	0,16

* Indice de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt de travail sans compter les accidents de trajet/heures travaillées) x 10⁶

** Indice de gravité = (nombre de jours perdus/heures travaillées) x 10³

Indices ventilés par sexe

	Hommes	Femmes
Indice de fréquence	5,3	0,0
Indice de gravité	0,2	0,0
Indice de maladies professionnelles*	0,2	0,0

* Indice de maladies professionnelles = (nombre de maladies professionnelles/heures travaillées) x 10⁶

En raison du fait que le personnel sur les chantiers est principalement du sexe masculin, les indices de sinistralité sont inappréciables parmi les femmes.

En 2018, la valeur de l'Indice de fréquence du Groupe était de 4,6, face à 8,5 en 2017, et l'Indice de gravité de 0,16 par rapport à 0,46 en 2017. Quant aux maladies professionnelles, 6 cas ont été enregistrés (tous parmi les hommes), dont 4 étaient des troubles musculo-squelettiques, et 2 des cas de paludisme parmi des employés expatriés en Afrique.

Durant cet exercice, l'Indice de fréquence sur le marché intérieur était d'environ 5,8, face à 12,1 en 2017 (soit la valeur la plus basse enregistrée tout au long de l'histoire de l'entreprise), et l'Indice de gravité s'est situé à 0,23, face à 0,41 en 2017, aucun accident mortel ne s'étant produit en 2018. En Espagne, les accidents se sont réduits de 192 à 99.

Sur le marché extérieur, l'Indice de fréquence a atteint une valeur de 2,8, face à 4,5 en 2017, tandis que l'Indice de gravité s'est établi à 0,05, face à 0,52 en 2017, aucun accident mortel ne s'étant produit pendant l'exercice.

Principales initiatives durant l'exercice

Un total de 1 008 audits internes de chantiers a été effectué, à titre de mesure de contrôle, par un Département des audits internes des chantiers indépendant qui permet d'effectuer une analyse en profondeur de la situation de la sécurité sur les chantiers.

Plus de 51 800 inspections de sécurité, dans l'ensemble du Groupe, ont en outre été effectuées, celles-ci ayant mené à l'introduction de 50 134 mesures correctrices.

Par ailleurs, 17 audits internes et externes de sécurité ont également été effectués au sein d'Elec nor, Atersa, Audeca, Ehisa, Enerfin et Jomar Seguridad, conformément aux exigences du référentiel OHSAS 18001, avec un résultat satisfaisant. En outre, l'audit juridique externe obligatoire a été réalisé pour toutes les entreprises intégrées dans le Service commun de prévention, avec un résultat satisfaisant.

Le Groupe, conscient de l'importance de la formation dans ce domaine, a poursuivi les activités programmées, à savoir : Ainsi, des actions ont été développées en Espagne pour un collectif total de 20 933 participants, dont la plupart ont assisté à plus d'une action de formation. Le nombre total d'heures de formation en Espagne dans le domaine de la prévention des risques professionnels s'est élevé à 120 484 heures, ce qui représente une augmentation de 22% par rapport à 2017. Il existe d'autres domaines de formation technologique et de gestion qui ont également un impact important sur la prévention, mais qui ne sont pas pris en compte dans ce total (qualifications/autorisations électriques, opérateurs de machines, etc.).

Une campagne spéciale s'est déroulée à l'occasion de la Journée internationale de la sécurité et de la santé au travail afin de sensibiliser les travailleurs.

Finalement, diverses tâches sont actuellement menées sur deux grandes lignes d'action, qui permettront de continuer d'avancer vers l'objectif de « zéro accident » :

- **Projet Excellence en sécurité**, dont l'objectif est d'évaluer de façon continue la situation en matière de sécurité et d'implanter les meilleurs outils pour réduire la sinistralité. Dans le cadre de ce projet, un chapitre est spécialement consacré à la réduction des accidents de la circulation, qui constituent l'une des principales causes d'accidents graves et mortels au sein du Groupe.
- **Projet de Transformation numérique**, axé sur la prévention, qui tente d'améliorer le travail quotidien en éliminant des tâches bureaucratiques qui n'apportent pas de valeur et de générer de la valeur ajoutée en permettant aux techniciens de la sécurité et à leurs responsables de consacrer ce temps à une présence accrue sur les chantiers, à la formation, etc.

Dans le cadre du projet « Excellence en sécurité », il existe une ligne d'action spécifique pour les sous-traitants. En 2018, les actions de contrôle sur les entreprises de sous-traitance ont été poursuivies et des réunions de coordination et d'information ont été organisées avec celles-ci.

En ce qui concerne la surveillance de la santé, en général, les professionnels d'Elec nor n'exercent pas d'activités présentant une incidence ou un risque élevé de maladies professionnelles. Dans les activités où il peut exister une possibilité de développer une maladie professionnelle (travail dans les centrales nucléaires, avec de l'amiante, des produits phytosanitaires, etc.), les mesures préventives nécessaires sont prises et le département de surveillance de la santé procède à un contrôle des paramètres physiologiques permettant de détecter l'existence d'un problème lors de l'exécution des tâches qui pourrait nuire à la sécurité et à la santé des travailleurs, aucun cas significatif n'ayant été enregistré.

Dans le cas des travailleurs d'Elec nor qui exécutent leurs tâches dans des régions où il existe des maladies endémiques locales (paludisme, dengue, fièvre jaune, typhoïde, SIDA, etc.), celles-ci sont combattues par des vaccinations si elles existent ou par des mesures préventives ou prophylactiques, promues par les campagnes d'information correspondantes.

En outre, des initiatives telles que des campagnes liées à la lutte contre le SIDA et les maladies vénériennes sont menées dans différents pays, ainsi que des actions et des campagnes liées à des habitudes saines (prévention des affections cardiopulmonaires, troubles musculo-squelettique, alimentation saine et équilibrée, écoles du dos, etc.). Dans le cadre d'un projet pilote, un programme de physiothérapie a été mis en œuvre à Madrid et à Logroño pour prévenir l'apparition de lésions musculo-squelettiques.

Dialogue social

En Espagne, 100% des effectifs bénéficient de la couverture des conventions collectives. Dans les autres pays où le Groupe est présent il n'existe une législation comparable que dans les pays suivants : Argentine, Brésil, USA, Uruguay, Jordanie et Italie, pays dans lesquels tous nos effectifs bénéficient d'une couverture de ce type.

De plus, Elecnor dispose de département de ressources humaines qui veillent au respect et à la mise en œuvre de la législation en vigueur dans l'ensemble du Groupe.

D'autre part, les centres de travail avec des effectifs de 10 à 49 travailleurs disposent de délégués du personnel, les Comités d'entreprise étant les organes de représentation dans les centres de travail avec plus de 50 travailleurs. Les représentants syndicaux et les membres des Comités sont désignés à travers des élections syndicales, auxquelles se présentent des syndicats et des groupes indépendants. Actuellement le syndicat majoritaire est Comisiones Obreras (CCOO), d'autres syndicats (UGT, ELA, LAB, CGT, ESK, CSIF et des groupes indépendants) étant également présents.

La gestion des relations de travail au sein du Groupe est effectuée sur la base des conventions collectives provinciales du secteur. Pour certains cas, des accords concrets sont signés avec des collectifs spécifiques. Parmi ces accords, l'on peut notamment citer quelques accords signés en 2018, tels qu'un accord sur les aspects généraux signé avec les représentants des travailleurs à Cayés (Asturies), ainsi que des accords signés par la Direction des activités Sud pour réglementer des aspects liés au temps de déplacement.

15.6. Vers l'excellence

Elecnor compte avec un Système intégré de gestion, qui englobe les aspects relatifs à l'environnement, la qualité, la prévention des risques professionnels, la gestion de l'énergie et la gestion de la R&D&I.

Ce système de gestion s'articule autour des critères fondamentaux suivants, sur la base desquels des engagements et des lignes d'action spécifiques sont établis par domaines : le strict respect de la législation en vigueur applicable et d'autres exigences qu'Elecnor souscrit sur les marchés où des opérations sont menées ; la connaissance précise de la nature et de l'étendue des impacts environnementaux ; les exigences des clients et les risques pour les travailleurs des activités et des produits d'Elecnor, et l'amélioration de la compétitivité à travers la R&D&I qui permet d'apporter de la valeur et une différenciation par rapport à la concurrence.

La Politique du système intégré de gestion est disponible sur le site web de la société : www.elecnor.com.

Au cours de 2018, des audits externes ont été réalisés, en maintenant et élargissant la certification Multisite selon les normes ISO 9001:2015 et 14001:2015. Il s'agit d'une certification unique pour toutes les organisations d'Elecnor Infraestructuras qui englobe toutes les branches des différentes activités et tous les centres de travail.

Gestion de la qualité

La stratégie de gestion de la qualité d'Elecnor est régie par les aspects suivants :

- La gestion de la satisfaction du client, basée sur la compréhension de ses attentes et en y répondant à sa pleine satisfaction.
- La consolidation de l'amélioration continue dans tous les processus de l'entreprise.
- L'implication de l'ensemble des effectifs pour relever le défi de la qualité, en améliorant l'intégration du savoir-faire dans le système de qualité et en optimisant la gestion des processus de production.

Au cours de l'exercice, différentes mesures ont été prises pour renforcer la gestion de la satisfaction du client et le processus d'amélioration continue, parmi lesquelles l'on peut notamment mentionner :

- Réalisation d'enquêtes de satisfaction des clients, dont le résultat a révélé un indice de 8,17 (sur 10).
- Refonte de la méthodologie de calcul des coûts de non-qualité, dans le but d'améliorer les processus de production et de minimiser les effets non désirés.
- Réalisation avec un résultat positif des audits externes des sous-directions générales, directions et filiales du Groupe.
- Mise en œuvre d'une nouvelle méthode de gestion des risques et possibilités offertes par les différents processus.
- Mise en œuvre de la nouvelle plate-forme de gestion des achats.
- Certification, selon les nouvelles normes ISO 9001 et ISO 14001, d'Elec nor do Brasil et Elecdor.
- Début de la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité et environnement à Elec nor Chile.
- Réalisation des audits internes pertinents et Comités de suivi du Système.

Satisfaction du client

Elec nor cherche à améliorer continuellement la satisfaction du client. C'est pourquoi le Groupe tente d'anticiper ses attentes. L'un des principaux moyens est d'effectuer des enquêtes de satisfaction. Au total, 453 enquêtes ont été effectuées.

En 2018, l'utilisation de l'outil informatique a été renforcée pour transmettre numériquement toutes les enquêtes aux clients et obtenir ainsi une connaissance globale des données.

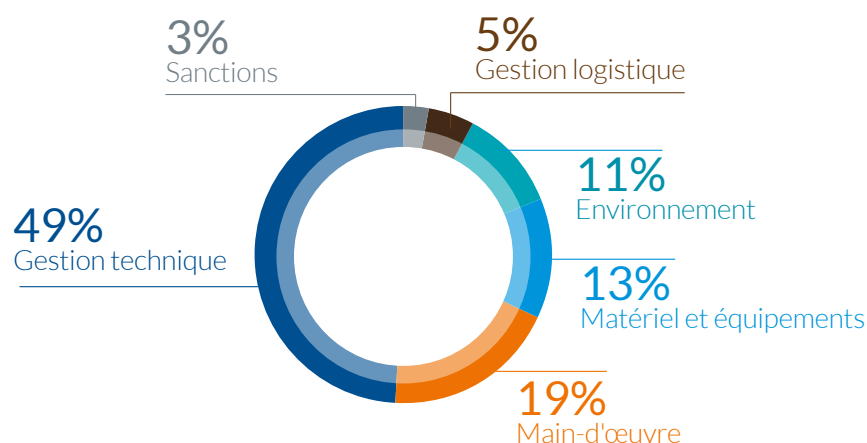
La note moyenne en 2018 a été de 8,17 sur 10. Les aspects les plus appréciés ont été la formation du personnel et sa compétence technique, le niveau de communication et d'attention maintenu, et le respect des exigences en matière de sécurité.

Systèmes de réclamation

Dans le cadre du Système intégré de gestion, Elec nor dispose d'une systématique permettant de détecter les non-conformités et les possibilités d'amélioration, de gérer les plaintes des clients et des fournisseurs, de mettre en œuvre des solutions, d'analyser les causes et de définir des actions correctrices et préventives efficaces.

En 2018, 75 réclamations de clients ont été documentées, dont 49% portaient sur la gestion technique, 19% sur la main-d'œuvre et 13% sur les matériaux et équipements. Toutes les réclamations ont été correctement gérées et clôturées avant la fin de l'exercice.

Réclamation par catégories



Chaîne d'approvisionnement

À l'heure actuelle, les principaux risques identifiés dans les processus liés à la chaîne d'approvisionnement sont ceux concernant la communication des exigences au fournisseur, la livraison hors délai ou le matériel défectueux. Les risques identifiés sont évalués et des mesures sont prises en fonction du résultat pour atténuer leurs effets.

Elecnor compte avec des procédures et politiques qui décrivent la gestion dans la chaîne d'approvisionnement, lesquelles sont détaillées ci-dessous :

- Procédure d'achat. Les conditions générales d'achat sont définies en incluant les exigences devant être satisfaites quant à la qualité, l'environnement et la conformité.
- Procédure d'évaluation des fournisseurs de matériels/services. Elle décrit la systématique pour gérer les fournisseurs de matériels/services importants.
- Procédure d'élaboration des contrats avec les sous-traitants. Les conditions de sous-traitance sont définies en incluant les exigences devant être satisfaites quant à la qualité, l'environnement, la gestion énergétique et la conformité.
- Code éthique. Parmi les conditions exigées figure expressément la démonstration par le fournisseur d'engagements de conduite comparables à ceux recueillis dans le Code éthique d'Elecnor. Cette condition fait l'objet d'un suivi particulier dans les pays considérés à risque par les organisations internationales qualifiées pour analyser ces situations. Les employés d'Elecnor veilleront au respect de son image, de sa réputation et de ses valeurs de la part des entrepreneurs et des entreprises collaboratrices.

Les fournisseurs du Groupe Elecnor sont classés en fournisseurs de matériels et prestataires de services. À l'heure actuelle, Elecnor a homologué plus de 3 500 fournisseurs.

Selon le processus d'homologation, de la documentation est requise au fournisseur de matériels/services définis comme importants en matière de qualité, d'environnement, de gestion énergétique, de prévention des risques professionnels, de conformité, de R&D&I, ainsi que d'autres documents à caractère éthique, de travail, social et environnemental pouvant être apportés par le fournisseur.

Selon les conditions remplies par celui-ci, une certaine notation lui est assignée.

Tout au long de 2018, Elecnor a homologué 231 fournisseurs conformément aux critères d'homologation.

La nouvelle plate-forme de gestion des achats comprend tous les aspects allant de l'homologation des fournisseurs à la facturation. Cet outil améliore le processus d'homologation, étant donné qu'il comporte une évaluation continue des fournisseurs et l'obtention d'informations pertinentes pendant la période de négociation.

En outre, des tâches sont en cours afin d'améliorer le contrôle de la qualité et environnemental des fournisseurs essentiels d'Elecnor.

En ce qui concerne la supervision des fournisseurs, durant cet exercice Elecnor a procédé à la réévaluation d'un total de 32 fournisseurs. Cette réévaluation permet de s'assurer que les fournisseurs répondent aux exigences de qualité définies dans le système de gestion. À ce jour, aucune évaluation n'a été effectuée sur la base de critères sociaux et/ou environnementaux ; aucune relation commerciale avec un fournisseur n'a non plus été suspendue en raison d'irrégularités liées à ces aspects.

Gestion de l'environnement

L'engagement de protection du milieu naturel, le respect de l'environnement, ou l'efficacité dans le cadre de la consommation de ressources énergétiques, sont des dénominateurs communs des activités d'Elecnor et font partie de la culture et des valeurs de l'organisation.

Les mécanismes de contrôle de l'environnement mis en œuvre actuellement dans l'entreprise sont basés sur les Systèmes de gestion de l'environnement et de gestion de l'énergie certifiés selon les normes ISO 14001:2004 et ISO 50001.

Le Système de gestion environnementale a établi une systématique permettant d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer les aspects environnementaux associés aux activités d'Elecnor, dont l'objectif est de déterminer parmi ces derniers ceux qui sont significatifs.

Ainsi, les objectifs environnementaux du Groupe en 2018 pour atténuer les impacts environnementaux générés par ses activités ont été orientés vers la réduction de la consommation de carburants sur les chantiers en Espagne, la baisse de la consommation d'énergie dans les bureaux, la réduction des déchets dangereux, l'amélioration de la mise en œuvre des mesures environnementales sur les chantiers à travers des inspections du SAQP (système de gestion de l'environnement, de la qualité et la prévention) ou la formation environnementale.

Par ailleurs, l'implantation et la certification du système de gestion énergétique ont été consolidées selon la norme UNE-EN ISO 50001:2011, ce qui renforce l'engagement du Groupe en matière de durabilité.

Il est important de souligner qu'une part importante des activités du Groupe a comme objectif la protection de l'environnement, la production d'énergies renouvelables, le traitement et le recyclage de l'eau ou l'efficacité de la consommation de ressources énergétiques. Par conséquent, les activités du Groupe ont un impact positif sur l'environnement.

Lutte contre le changement climatique

Les prévisions croissantes évoquant des changements plus profonds du climat, avec une augmentation des températures, une diminution des précipitations et des événements climatiques plus fréquents et plus intenses ont situé le changement climatique à la première page de l'agenda politique, social et commercial.

Le changement climatique est un défi sur lequel Elecnor travaille au cours des dernières années, principalement à travers le calcul de l'empreinte carbone selon des normes internationalement reconnues, et par le biais de la mise en œuvre d'actions pour la réduction des émissions de GES dans sa sphère d'action. En outre, Elecnor a effectué un diagnostic stratégique de l'adaptation au changement climatique en se basant sur les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans le but de cerner les opportunités et les risques associés au changement climatique.

À partir de ce point de départ, la Stratégie en matière de changement climatique d'Elecnor 2030 a été élaborée. Avec deux objectifs principaux et trois lignes d'action, cette Stratégie crée le cadre dans lequel toutes les actions du Groupe seront intégrées afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de s'adapter aux impacts du changement climatique et de tirer partie des opportunités associées.

La Stratégie du Groupe en matière de changement climatique poursuit deux objectifs principaux :

- Atténuation : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25% à l'horizon 2030 (par rapport à 2014). Il est attendu de réduire les émissions d'environ 1,6% tous les ans.
- Adaptation : garantir la résilience de l'activité Concessions d'Elecnor face au changement climatique et réussir à se positionner en tant qu'entreprise leader du secteur grâce aux opportunités découlant du changement climatique.

Ces objectifs seront atteints à travers une série d'actions qui sont intégrées dans trois lignes d'action stratégiques (personnes, actifs et connaissances), lesquelles contemplent 22 actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, y compris des aspects tels que la promotion de politiques de formation et sensibilisation qui faciliteront les économies et la réduction de la consommation d'énergie, de papier et d'eau de la part des effectifs ; le pari pour la technologie afin de réduire les déplacements superflus liés aux activités ; le remplacement progressif des équipements, consommant de l'énergie et des véhicules de l'entreprise par d'autres avec moins d'émissions ; ou l'amélioration des installations d'énergies renouvelables, entre autres.

Cette Stratégie fera l'objet d'une évaluation annuelle et d'une révision approfondie tous les cinq ans.

À l'heure actuelle, les mesures d'adaptation au changement climatique qui sont en cours d'élaboration au sein du Groupe sont orientées vers l'inclusion de la variable du changement climatique dans ses plans (urgences, évacuation, prévision, etc.), ainsi que vers des initiatives de sensibilisation et de promotion de la formation et de la recherche sur la réalité du changement climatique, promues par la Fondation Elecnor.

Par ailleurs, le Groupe Elecnor joue un rôle important dans la recherche d'une société avec de faibles émissions de carbone à travers les énergies renouvelables, étant donné que le Groupe réalise des projets dans les domaines de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire photovoltaïque et thermoélectrique, des centrales hydroélectriques et des centrales à

biomasse. La production d'électricité au moyen de sources renouvelables évite les émissions de gaz à effet de serre, qui sont les principaux responsables du changement climatique.

Concrètement, la filiale éolienne du Groupe, Enerfin a estimé qu'avec les valeurs de génération d'énergie éolienne de 2018 (pour l'Espagne, le Brésil et le Canada), des émissions d'un total de 618 197 tCO₂ ont été évitées. Quant aux émissions évitées par les projets d'énergie photovoltaïque, celles-ci ont été estimées à 647 860 tCO₂.

Émissions de CO₂

Elecnor dispose d'un outil pour calculer l'empreinte carbone, qui permet à chaque organisation de communiquer les données nécessaires pour obtenir les émissions de gaz à effet de serre associés à leur activité. Chaque organisation informe sur la consommation d'électricité, la consommation de carburants et l'utilisation de fluides frigorigènes, réparties entre les bureaux, les entrepôts, les chantiers et les usines.

En 2018 Elecnor a renouvelé la certification AENOR Environnement CO₂ vérifié selon la norme ISO 14064-1.

Les émissions totales ont diminué de 2% par rapport à l'année antérieure. Ces émissions tiennent compte des Scopes 1 et 2, le premier Scope représentant 73% du total. Le Groupe s'efforce d'inclure le Scope 3 dans sa future empreinte carbone.

Scope	Émissions (t CO ₂ e)
Scope 1	45 357,24
Combustion des sources fixes et mobiles*	
Scope 2	17 040,84
Consommation d'électricité	
Total	62 398,08

* Les émissions fugitives ont été comptabilisées, mais non déclarées, puisqu'elles ne sont déclarées que tous les trois ans car leur représentativité est inférieure à 1% de l'empreinte carbone totale.

La consommation d'énergie d'Elecnor a diminué de 9% par rapport à l'année antérieure. Les différentes consommations sont présentées ci-dessous, le gasoil étant à l'origine de 56% du total.

Consommation d'énergie (TJ)

	2017	2018	Variation
Gaz naturel	56,54	27,88	-51%
Gazole	134,42	54,13	-60%
Essence	22,79	37,02	62%
Gasoil	447,37	417,97	-7%
Biodiesel	11,52	64,48	460%
Électricité	145,08	148,52	2%
Autres combustibles	5,10	1,96	-62%
Total	822,80	751,96	-9%

Au sein du Groupe, il existe également une consommation d'autres ressources, comme celles qui sont représentées ci-dessous.

Consommation d'autres ressources

En ce qui concerne les autres ressources, 1,7 hm³ d'eau a été consommé en 2018, soit 3% de plus que l'année précédente.

En général, la consommation a augmenté en 2018 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des activités du Groupe.

Consommation de matières premières

Les principales matières premières utilisées par Elecnor sont l'acier, les câbles, les isolateurs, les panneaux électriques, les cellules, les pompes et les tuyaux. L'entreprise mène actuellement des initiatives de recyclage et de réutilisation avec certains d'entre elles, comme les câbles et l'acier.

Initiatives d'efficacité énergétique

Tout au long de 2018, diverses actions visant à réaliser des économies d'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique ont été mises en œuvre, parmi lesquelles l'on peut notamment relever :

- Acquisition de véhicules, de machines et d'outils durables et efficaces. Que ce soit pour l'achat de véhicules que pour les contrats de véhicules en location, une étude préliminaire de l'impact énergétique et environnemental est réalisée afin de choisir l'option la plus respectueuse de l'environnement.
- Encourager le recours aux téléconférences afin d'éviter les déplacements. 33 Chromebox ont été installés dans différents bureaux au niveau international pour faciliter le développement des téléconférences.
- Cours de conduite efficace pour les conducteurs de fourgonnettes et de véhicules lourds.
- Plans de sensibilisation sur les chantiers et dans les bureaux.
- Remplacement de luminaires par des LED.
- Remplacement de climatiseurs.
- Changement de flotte, intégration de nouveaux véhicules électriques dans l'entreprise.
- Incorporation d'un système télématique de contrôle des véhicules neufs pour améliorer l'utilisation de la technologie et la manière de conduire. Un rapport est élaboré sur la base de ce programme pour déterminer la catégorie énergétique de chaque conducteur.
- Modifications ponctuelles dans des stations de traitement de l'eau pour réduire la consommation électrique, à travers l'installation de machines avec une plus grande efficacité énergétique.

En outre, la gestion de l'énergie est l'une des branches d'activité du Groupe. En fait, Elecnor est certifié comme entreprise de services énergétiques, ce qui lui permet de développer des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Gestion des déchets

Dans le cadre du Système de gestion environnementale il existe une Procédure de gestion des déchets, laquelle définit la systématique pour la gestion des déchets générés afin d'assurer une protection adéquate de la santé humaine et de l'environnement, ainsi que le respect de la législation applicable.

Déchets (kg)	2017	2018
Déchets non dangereux	39 218 605	27 817 757
Déchets dangereux	220 360	623 073

Les déchets générés à Elecnor sont traités conformément à la législation en vigueur par des gestionnaires autorisés, en recherchant les meilleures techniques disponibles pour le recyclage dans tous les cas où cela est possible.

Tout au long de 2018, quelques initiatives ont été mises en œuvre pour réduire les déchets et promouvoir le recyclage et la réutilisation.

L'on peut souligner dans ce sens la campagne menée par les Services généraux de qualité et environnement sur les initiatives de réduction, réutilisation et recyclage.

D'autres exemples ont été la campagne de « Celeo Recicla » (Celeo Recycle) ou d'Enerfin, « Pensamos en un mundo mejor » (Nous pensons à un monde meilleur). Dans le cadre de cette dernière, la consommation de plastique a été réduite de 30% grâce au remplacement des gobelets en plastique jetables par des bouteilles en plastique.

À travers Audeca il a également été pris part à des campagnes de sensibilisation sur les déchets dans diverses municipalités.

Gestion de la biodiversité et protection de l'environnement naturel

En termes généraux, les activités développées par Elecnor ne génèrent pas d'impacts significatifs sur la biodiversité, à l'exception des projets développés dans des zones protégées, dans lesquelles certaines espèces animales et végétales peuvent être affectées.

Dans ces cas, les différentes législations des pays où travaille le Groupe sont respectées. De façon complémentaire, pour autant que cela soit exigé par l'évaluation environnementale du projet, l'exécution est associée à un plan de surveillance environnementale qui comprend un contrôle périodique des impacts et des mesures préventives prises pour les réduire. En outre, il existe des initiatives ou des mesures correctrices visant à réduire l'impact associé au projet, comme des plantations, des arrêts biologiques, l'installation de nids, etc.

Du point de vue de la conservation des aires protégées et de la conservation du milieu naturel, le Groupe exerce principalement ses activités par le biais d'Audeca, l'organisation responsable de l'activité Environnement. Certaines actions sont menées dans des espaces naturels protégés, qui visent à améliorer ces espaces. Quelques actions menées en 2018 sont décrites ci-dessous :

- Conservation de la perdrix grise au moyen de la diversification de son habitat naturel et la promotion de l'élevage traditionnel dans le parc naturel du lac de Sanabria.
- Interventions de restauration des rivières Trefacio et Villarino à Cuenca.
- Entretien du lac de Sanabria et des lagunes de Villafila.
- Actions de conservation dans le Parc national de la Sierra de Guadarrama.

D'autre part, les principaux impacts de l'activité centrale de Celeo Redes au Brésil et au Chili (exploitation de lignes de transmission d'énergie électrique) sont la suppression ou la perte de végétation. Les impacts sont gérés au moyen d'une évaluation de l'impact environnemental qui définit les mesures d'atténuation, de réparation et de compensation.

En ce qui concerne les projets éoliens du Groupe, des plans de surveillance de l'avifaune sont mis en œuvre, ainsi que divers contrôles pour la conservation de l'écosystème de la zone concernée, en fonction des caractéristiques environnementales de chaque parc éolien et des exigences de chaque province, en rendant compte en temps opportun des données nécessaires à ces contrôles.

Par exemple, dans la province de Cadix, Aerogeneradores del Sur, S.A., société titulaire de La Herrería et Pasada de Tejada, parcs éoliens gérés par Enerfin, des mesures environnementales correctrices sont mises en œuvre, notamment les suivantes : arrêt préventif des éoliennes face aux situations à risque pour l'avifaune, surveillance continue de l'avifaune, périodes de renforcement de la surveillance face à l'apparition massives d'oiseaux due aux migrations et contrôle annuel continu de la présence de charognes dans la zone des parcs éoliens.

Les objectifs finaux de ces mesures sont de minimiser la mortalité des oiseaux dans les différents parcs éoliens et de savoir dans quelle mesure cette mortalité affecte les populations locales.

Technologie et innovation

Le défi de la transformation numérique

Elecnor est engagée dans un projet stratégique de transformation numérique qui vise à réaliser des changements culturels, améliorer les processus, l'efficacité opérationnelle et la compétitivité. Ce projet met l'accent sur l'internationalisation d'un modèle de gestion novateur, doté d'une capacité organique de créer de la valeur de façon durable au fil du temps, avec la technologie et les personnes comme moteur de changement.

Le Bureau de la numérisation, dirigé par la Direction générale financière, est chargé de veiller au respect des objectifs fixés et de mesurer les progrès réalisés à travers un Indice de numérisation.

Ce processus a une incidence sur l'amélioration de la qualité du service, de l'efficacité opérationnelle, de la conformité et de la gestion de l'information.

Quelques réalisations en 2018 :

- Indice de numérisation de 71%.
- Progrès dans la numérisation des processus transversaux des activités.
- Présentation d'initiatives importantes dans les domaines de la conformité, de la sécurité et des cyber-risques.
- 10 commissions de travail et 47 initiatives en marche.
- Génération de synergies, réduction des risques technologiques et renforcement de l'intra-apprentissage au sein du Groupe.
- Augmentation des niveaux de participation : + de 300 participants, + de 5 000 usagers, + de 7 000 tiers, 600 séances de travail, + de 100 séances de formation et 20 comités organisés.

Gestion de l'innovation

Elecnor considère l'innovation comme un moteur de progrès et une garantie d'avenir. Les investissements en R&D&I constituent un des paris stratégiques du Groupe, étant donné que l'amélioration de la compétitivité par le biais de la R&D&I permet d'apporter de la valeur et de se différencier de la concurrence. Les domaines technologiques d'intérêt sont principalement liés à l'énergie, l'environnement, l'eau, les infrastructures, les installations et les projets singuliers.

L'innovation fait partie du Système intégré de gestion du Groupe. Aujourd'hui, Elecnor, S.A. et Audeca sont certifiées selon la norme UNE 166002:2014.

Les initiatives développées tout au long de 2018 ont mis l'accent sur l'amélioration continue des outils de l'entreprise et sur le renforcement de la composante novatrice des projets exécutés. Le but de ces actions est d'apporter des améliorations aux services, produits et processus actuels d'Elecnor et d'explorer de nouveaux modèles d'activité. Ces initiatives sont décrites ci-dessous :

- Lancement de l'édition 2018 de l'appel interne pour le financement de projets INNOVA. 6 propositions ont été présentées, desquelles 4 ont été approuvées.
- Conduite d'un atelier technique sur l'Industrie 4.0. auquel ont participé 32 membres du Groupe.
- Mise à jour des lignes stratégiques de R&D&I dans le but d'augmenter le nombre de projets novateurs axés sur des améliorations de la construction et la gestion des centrales.
- Poursuite de la collaboration avec des universités, centres et instituts technologiques.

Tout au long de l'exercice 2018, le Groupe s'est appliqué à exécuter près de 50 projets de R&D&I à travers ses différentes sociétés.

15.7. Engagement avec la société

Dans le cadre du développement de ses activités le groupe Elecnor génère un impact direct et indirect qui a une incidence sur l'emploi, le développement local, le progrès et le bien-être social, en particulier dans les territoires où il opère. En tant qu'entreprise mondiale, Elecnor contribue à la création de valeur dans différentes zones géographiques du monde.

Cela s'explique en outre par le fait que le Groupe travaille dans des domaines tels que les infrastructures, l'énergie et l'environnement. Elecnor est ainsi l'un des acteurs clés dans le développement et le progrès de la société, en collaborant à la réduction de la fracture énergétique, à la mise en place d'une société avec de plus faibles émissions de carbone ou en garantissant l'accès à l'énergie et à l'eau, entre autres aspects. Tout cela est en ligne avec les Objectifs de développement durable (ODD) inscrits dans l'Agenda 2030 des Nations Unies.

L'action sociale du Groupe est principalement promue par l'intermédiaire de la Fondation Elecnor, bien que diverses initiatives soient également menées par le reste des entités. Tout au long de l'année 2018, Elecnor a fait don d'un total de 467 mille euros à différentes associations, fondations et organisations à but non lucratif pour soutenir diverses causes sociales et sportives. Sur ce montant, Elecnor a apporté 300 mille euros à la Fondation Elecnor.

Fondation Elecnor

La Fondation Elecnor a fêté ses 10 ans d'existence en 2018, tout au long desquels la Fondation a maintenu son engagement de valoriser l'aspect le plus humain de l'ingénierie par des actions et des projets dans deux domaines principaux :

- Le développement d'infrastructures de type social, en projetant ce qu'Elecnor sait le mieux faire –infrastructures, énergie et eau– au profit de ceux qui en ont le plus besoin et de l'environnement.
- Le soutien à la formation et à la recherche, afin de promouvoir le développement et la projection professionnelle des jeunes.

En 2018, la Fondation était présente en Espagne, au Honduras, en République Dominicaine, au Ghana, au Chili, en Uruguay, en Angola, au Nicaragua et au Cameroun. Durant ces 10 dernières années, Elecnor a doté sa Fondation de fonds d'une valeur de 4,9 millions d'euros. En outre, la Fondation a réussi à mobiliser des ressources d'un montant de 4,2 millions d'euros. À travers la conjugaison de ces actions, la Fondation Elecnor a ainsi dirigé des projets d'une valeur de 9,1 millions d'euros.

Principaux jalons de l'exercice 2018

Début du projet à Ebolowa, Cameroun

Il s'agit d'un projet de collaboration entre Elecnor et les Salésiens de Don Bosco. L'objectif est de consolider toutes les activités socio-éducatives de Don Bosco dans la ville d'Ebolowa, en fournissant une électricité stable et de qualité aux projets en cours.

L'électricité fournie par un système photovoltaïque permettra de garantir les activités menées à l'Institut technique, à l'internat, au centre de la jeunesse et le service gratuit d'alimentation en eau du quartier.

La collaboration d'Elecnor représente en outre un transfert significatif de compétences pour les formateurs de l'Institut technique (ITDB). Cette formation pédagogique permettra d'intégrer les concepts photovoltaïques dans le programme d'études en électricité, ce qui ouvre la possibilité de développer ces énergies dans la région et de recruter les étudiants les plus qualifiés.

Continuité du Projet « Luces para Aprender » (Lumières pour apprendre), Uruguay

La Fondation Elecnor, l'Administration nationale des centrales électriques et des transmissions électriques (UTE) et l'Organisation des États ibéro-américains (OEI) ont signé un accord visant à franchir une nouvelle étape dans l'installation de systèmes solaires photovoltaïques dans les zones rurales de l'Uruguay.

La signature de cet addendum permettra de relocaliser des équipements d'énergies renouvelables qui avaient été précédemment installés dans les écoles rurales lorsqu'ils manquaient d'énergie et de connectivité. Sur les 85 écoles rurales bénéficiant initialement de ce projet, 35 d'entre elles ont ensuite été connectées au réseau national.

Les panneaux solaires des centres éducatifs qui sont désormais connectés aux lignes électriques seront utilisés – dans un premier temps – pour fournir de l'énergie aux foyers des écoliers de certaines des écoles rurales qui ont participé au projet « Lumières pour apprendre », dans les départements de Cerro Largo et Salto.

Le deuxième et le troisième axes de ce projet comprennent respectivement le soutien à des initiatives communautaires et la création d'espaces d'enseignement.

Dans le cadre du IX Séminaire international de recherche sur l'éducation rurale qui s'est tenu en Uruguay, une distinction a été décernée au projet « Lumières pour apprendre » en reconnaissance de son appui à l'éducation des filles et des garçons dans les zones rurales.

Bénévolat de l'entreprise

Une nouvelle édition a été lancée en 2018 dans le cadre du projet H₂OME à Gove, en Angola. Ce projet est déjà opérationnel et a la capacité de produire de l'eau potable pour 10 000 personnes par jour dans la province de Huambo.

Quatre bénévoles d'Elecnor se sont rendus en Angola pour mettre leurs talents, leurs connaissances et leur temps au service des personnes qui en ont le plus besoin.

Cours de spécialiste post-cycle sur les installations électriques à moyenne et basse tension

Six années de formation des futurs professionnels ont été complétées dans le cadre de la collaboration avec le Collège salésien Deusto. Durant cet exercice, la cinquième édition a été clôturée et la sixième édition a commencé, laquelle a compté avec 16 participants.

Programme de prix et de bourses avec l'École technique supérieure des sciences industrielles de l'Université Polytechnique de Valence

En 2018, Elecnor a accompli 30 ans d'octroi de bourses aux étudiants de cette université. Lors de l'édition 2017-2018, cinq étudiants ont reçu une bourse pour leurs travaux de fin de master. En outre, la Fondation a décerné le premier prix, doté de 1 500 euros, au meilleur des projets présentés.

Autres initiatives avec la communauté

Il existe de nombreuses initiatives qui sont menées dans les communautés où le Groupe Elecnor est présent, en particulier celles qui sont développées par la filiale concessionnaire, Celeo, et la filiale éolienne, Enerfin, dans des pays tels que le Chili, le Brésil et le Canada. La participation avec ces communautés prend la forme d'actions menées en collaboration avec les administrations, organismes et institutions, ainsi que d'activités de parrainage dans les domaines culturel, social, sportif et environnemental.

Les programmes axés sur le développement social, environnemental et économique du milieu naturel ont une importance particulière.

Un exemple remarquable est celui d'Enerfin au Canada. Au mois de novembre dernier le parc éolien de l'Érable a atteint sa cinquième année d'exploitation commerciale. Dans le cadre des accords signés avec les municipalités et la communauté de communes où se situe ce projet, durant ces années une contribution de plus de 100 000 CAD a été apportée à une trentaine d'associations et d'initiatives locales. Plus précisément, en 2018 il est à noter, d'une part, les visites guidées au parc éolien de l'Érable, organisées en collaboration avec l'office local du tourisme, auxquelles ont participé plus de 400 touristes et 140 écoliers, et, d'autre part, la participation à diverses activités et initiatives dans les communes de Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie-d'Halifax, telles que les fêtes annuelles, la Journée des familles, le camp de sports d'été ou la dotation pour la construction d'un centre pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Intégration et respect du milieu naturel

En 2018, Elecnor a poursuivi dans certains pays la mise en œuvre de projets dans des zones proches de communautés indigènes autochtones. Dans ce contexte, le dialogue, le respect et une gestion adéquate des impacts sont essentiels afin de maintenir la légitimité sociale et de garantir un bon achèvement des projets. En ce qui concerne les communautés indigènes, nous soulignons plusieurs initiatives de la filiale éolienne :

Canada

Dans le cadre des activités de promotion des projets dans la province de Saskatchewan, des réunions préliminaires ont été tenues avec les Nations autochtones et les Conseils tribaux qui les représentaient. Ces rencontres ont permis d'explorer l'intérêt des différentes communautés en tant qu'investisseurs potentiels dans les projets en développement dans la province. Ces premiers contacts servent de base à la consolidation de relations productives et fructueuses, régies par la transparence, le respect mutuel et la loyauté.

Mexique

Dans le cadre des activités des projets promus dans l'État du Yucatán, des évaluations de l'impact social ont été réalisées dans les municipalités de Panabá et Sucilá, qui appartiennent à la région autochtone maya.

Colombie

Le processus de consultation des autochtones a été mené avec les communautés wayuu affectées par les projets El Ahumado et Musichi situés dans la péninsule de La Guajira. Lors de ces processus des mesures sociales destinées à compenser et à améliorer les conditions de vie des différentes communautés ont été arrêtées, telles que l'organisation de cours sur des activités de construction, les offres d'emploi liées à la phase de construction, l'acquisition d'ovins ou la construction d'équipements récréatifs, culturels, éducatifs et d'installations de services d'approvisionnement nécessaires dans la région.

Pour sa part, Celeo, la filiale concessionnaire d'Elecnor, doit consulter, dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale de ses projets au Chili, la Corporation Nationale de Développement Indigène ; cependant, aucun des projets développés en 2018 n'affectait ou ne se trouvait dans la zone d'influence d'une communauté autochtone.

Au Brésil, Celeo a poursuivi les négociations en vue de l'approbation du Plan de base environnemental autochtone, qui précise les mesures d'atténuation à mettre en œuvre dans les communautés autochtones touchées par les entreprises d'EPE Caiuá Transmissora de Energia. L'organisme compétent a communiqué son approbation du Plan au second semestre 2018, de sorte que la prochaine étape sera la soumission du document aux communautés et l'exécution postérieure des activités.

Canaux de communication avec les parties prenantes

Elecnor entretient avec ses principales parties prenantes un dialogue fluide et constant par le biais de différents canaux de communication, à travers lesquels le Groupe s'efforce de connaître et répondre à leurs besoins et attentes. Les principaux canaux de communication sont détaillés ci-dessous :

Partie prenante	Canaux de communication
Actionnaires et investisseurs	Réunions de l'Assemblée générale des actionnaires Comptes annuels consolidés Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Site web du Groupe Canal de services à l'actionnaire Forum des actionnaires Réunions avec des investisseurs
Clients	Visites périodiques Communications périodiques Comptes annuels consolidés Salons sectoriels Sites web des entreprises Enquêtes de satisfaction Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Réseaux sociaux
Employés	Réunions périodiques Groupes de travail Rapport intégré Campagnes de communication Journées et cours de formation Sites web des entreprises Intranet Newsletter Canal éthique

Partie prenante	Canaux de communication
Administrations Publiques et organismes de réglementation	Site web du Groupe Communications officielles Comptes annuels consolidés Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Réseaux sociaux
Fournisseurs et collaborateurs	Réunions et groupes de travail Conventions, salons et congrès Audits Rapport intégré Site web du Groupe Réseaux sociaux
Communauté locale	Sites web des entreprises Sites web spécifiques de projets Mémoire de la Fondation Elecnor Parrainages et mécénats Projets sociaux Rapport intégré Réseaux sociaux
Médias	Communiqués de presse Rencontres d'information Site web du Groupe Comptes annuels consolidés Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Réseaux sociaux
Centres technologiques et universités	Accords de collaboration Forums Rapport intégré Mémoire Fondation Elecnor Site web Fondation Elecnor

Participation dans des associations

Le groupe Elecnor participe activement aux associations de référence dans les secteurs et les pays où il mène des activités. Les associations les plus importantes figurent sur le tableau suivant :

Espagne

AAEF, Asociación Andaluza de Empresas Forestales
 ACEX, Asociación de Empresas de Conservación y Explotación de Infraestructura
 AEDYR, Asociación de Desalación y Reutilización del Agua
 AEE, Asociación Empresarial Eólica
 AEEFOR, Asociación Extremeña de Empresas Forestales y de Medioambiente
 AET, Asociación Eólica de Tarifa
 APECYL, Asociación de Promotores de Energía Eólica de Castilla y León
 APPI-Almussafes, Asociación de Propietarios del Parque Industrial de Almussafes
 ASAGUA, Asociación Española de Empresas de Tecnologías del Agua
 ASEJA, Asociación Española de Empresas de Jardinería
 ASERPUMA, Asociación de Empresas Restauradoras del Paisaje y Medio Ambiente
 ATC, Asociación Técnica de Carreteras y Asociación Mundial de Carreteras.
 Comité de Energía del Círculo de Empresarios
 EGA, Asociación Eólica de Galicia
 Plataforma enerTIC
 ESF, Energía sin Fronteras
 FEMEVAL, Federación Metalúrgica Valenciana
 ITE, Instituto Tecnológico de la Energía
 PTA, Plataforma Tecnológica del Agua
 SERFOGA, Asociación de Empresas de Servicios Forestales de Galicia
 UNEF, Unión Española Fotovoltaica

Brésil

ABEOLICA, Asociación Brasileña de Energía Eólica
 ABIDIB, Associação Brasileira da Infraestrutura e Indústrias de Base
 ABSOLAR, Associação Brasileira de Energia Solar Fotovoltaica
 Câmara Oficial Española de Comercio en Brasil
 CIGRE, Comitê Nacional Brasileiro de Produção e Transmissão de Energia Elétrica
 COGEN - Associação da Indústria de Cogeração de Energia

Canada

AQPER, Association Québécoise de Producteurs d'Énergie renouvelable
 Cámara de Comercio Canadá España
 Chambre de Commerce et D'industrie Bois-Francis y Érable
 CANWEA, Canadian Wind Energy Association
 Technocentre Éolien du Québec

Mexique

APER, Agrupación Peninsular de Energías Renovables
 AMDEE, Asociación Mexicana de Energía Eólica
 Comisión de Energía de la Cámara Española de Comercio en México

États-Unis

AWEA, American Wind Energy Association

Chili

ACERA, Asociación Chilena de Energías Renovables
 CAMACOES, Cámara Oficial Española de Comercio en Chile
 CIGRE, Comité Internacional de Grandes Redes Eléctricas
 Eléctricas A.G, Asociación Gremial de Empresas Eléctricas

15.8. Index des contenus exigés par la Loi 11/2018, du 28 décembre

Contenu	Section	Vérification du contenu de la loi	Critère de déclaration Global Reporting Initiative (GRI) orientatif
Description du modèle d'activité	Information financière. Point 2. Modèle d'entreprise et contexte	✓	GRI 102-2 GRI 102-6
Marchés d'activité	Information financière. Point 2. Modèle d'entreprise et contexte	✓	
Objectifs et stratégies	Modèle d'entreprise. Objectifs stratégiques.	✓	
Principaux facteurs et tendances influant sur l'évolution future	Information financière. Point 11. Modèle d'entreprise et contexte	✓	
Gestion des risques	Gestion des risques non financiers	✓	GRI 102-15
Cadre de déclaration utilisé	Introduction	✓	GRI 102-54
Analyse de matérialité	Introduction	✓	GRI 102-47
Questions sociales et relatives au personnel			
Approche de gestion	Nos personnes	✓	GRI 103
Emploi			
Nombre et répartition des employés par pays, sexe, âge et classification professionnelle	Nos personnes. Profil des effectifs	✓	GRI 102-8
Répartition des modalités de contrats de travail et moyenne annuelle par sexe, âge et classification professionnelle	Nos personnes. Profil des effectifs	✓	GRI 102-8
Nombre de licenciements par sexe, âge et classification professionnelle	Nos personnes. Profil des effectifs	✓	GRI 103
Rémunérations moyennes par sexe, classification professionnelle et âge	Nos personnes. Politique de rémunération	✓	GRI 103
Écart salarial	Nos personnes. Politique de rémunération	✓	GRI 405-2
Rémunération moyenne des Administrateurs et des dirigeants par sexe	Nos personnes. Politique de rémunération	✓	GRI 102-38
Mise en œuvre de politiques de déconnexion du travail	Nos personnes. Conciliation	✓	GRI-103
Employés handicapés	Nos personnes. Égalité et diversité	✓	GRI 405-1
Organisation du travail			
Aménagement du temps de travail	Nos personnes. Profil des effectifs	✓	GRI-103
Nombre d'heures d'absentéisme	Nos personnes. Profil des effectifs	✓	GRI 403-2
Mesures visant à faciliter la conciliation	Nos personnes. Conciliation	✓	GRI 401-3

Contenu	Section	Vérification du contenu de la loi	Critère de déclaration Global Reporting Initiative (GRI) orientatif
Sécurité et santé			
Conditions de sécurité et santé au travail	Nos personnes. Santé et sécurité	✓	GRI-103
Indicateurs de sinistralité	Nos personnes. Santé et sécurité	✓	GRI 403-2
Maladies professionnelles par sexe	Nos personnes. Santé et sécurité	✓	GRI 403-3
Relations sociales			
Organisation du dialogue social	Nos personnes. Dialogue social	✓	GRI 103
Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives par pays	Nos personnes. Dialogue social	✓	GRI 102-41
Bilan des conventions collectives	Nos personnes. Dialogue social	✓	GRI 403-4
Formation			
Politiques mises en œuvre dans le domaine de la formation	Nos personnes. Formation, gestion des talents et développement	✓	GRI 103
Total heures de formation par catégorie professionnelle	Nos personnes. Formation, gestion des talents et développement	✓	GRI 404-1
Accessibilité universelle personnes handicapées	Nos personnes. Égalité et diversité	✓	GRI 103
Égalité			
Mesures visant à promouvoir l'égalité de traitement et des chances	Nos personnes. Égalité et diversité	✓	GRI 103
Plans d'égalité	Nos personnes. Égalité et diversité	✓	GRI 103
Politique contre la discrimination	Nos personnes. Égalité et diversité	✓	GRI 103
Questions environnementales			
Approche de gestion	Gestion de l'environnement	✓	GRI 103
Gestion de l'environnement	Gestion de l'environnement	✓	GRI 103
Mesures pour prévenir la pollution	Gestion de l'environnement. Émissions de CO ₂	✓	GRI 103
Économie circulaire, utilisation durable des ressources et prévention des déchets			
Consommation de matières premières	Gestion de l'environnement. Consommations	✓	GRI 301-1
Consommation directe et indirecte d'énergie	Gestion de l'environnement. Consommations	✓	GRI 302-1
Consommation d'eau	Gestion de l'environnement. Consommations	✓	GRI 303-1
Mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique	Gestion de l'environnement. Consommations	✓	GRI 302-4
Utilisation d'énergies renouvelables	Gestion de l'environnement. Consommations	✓	GRI 302-1

Contenu	Section	Vérification du contenu de la loi	Critère de déclaration Global Reporting Initiative (GRI) orientatif
Changement climatique			
Émissions de gaz à effet de serre	Gestion de l'environnement. Lutte contre le changement climatique	✓	GRI 305-1 GRI 305-2
Mesures d'adaptation au changement climatique	Gestion de l'environnement. Lutte contre le changement climatique	✓	GRI 201-2
Objectifs de réduction des gaz à effet de serre	Gestion de l'environnement. Lutte contre le changement climatique	✓	GRI 305-5
Biodiversité			
Mesures visant à préserver ou restaurer la biodiversité	Gestion de l'environnement. Gestion de la biodiversité et protection de l'environnement naturel	✓	GRI 103 GRI 304-3
Impacts causés par l'activité	Gestion de l'environnement. Gestion de la biodiversité et protection de l'environnement naturel	✓	GRI 103 GRI 304-2
Informations sur le respect des droits de l'homme			
Approche de gestion	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Système de conformité	✓	GRI 103
Application des procédures de diligence raisonnable	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Système de conformité	✓	GRI 103
Mesures de prévention et gestion des éventuels abus commis	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Système de conformité	✓	GRI 103
Plaintes pour violations des droits de l'homme	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Système de conformité	✓	GRI 406-1
Promotion et respect des dispositions de l'OIT	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Système de conformité	✓	GRI 408-1 GRI 409-1
Informations relatives à la lutte contre les commissions illicites			
Approche de gestion	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Système de conformité	✓	GRI 103
Mesures de prévention de la corruption et des commissions illicites	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Système de conformité	✓	GRI 103 GRI 102-16 GRI 102-17
Mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Système de conformité	✓	GRI 103 GRI 102-16 GRI 102-17
Contributions à des fondations et entités à but non lucratif	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Système de conformité	✓	GRI 103

Contenu	Section	Vérification du contenu de la loi	Critère de déclaration Global Reporting Initiative (GRI) orientatif
Engagement social			
Approche de gestion	Engagement avec la société	✓	GRI 103
Engagements de l'entreprise avec le développement durable			
Impact des activités de la société sur l'emploi et le développement local	Engagement avec la société	✓	GRI 103 GRI 413-1
Impact de la société sur les populations locales et le territoire	Engagement avec la société	✓	GRI 103 GRI 413-1 GRI 411-1
Relations avec les acteurs des communautés locales	Engagement avec la société	✓	GRI 102-43
Chaîne d'approvisionnement			
Inclusion dans la Politique d'achat des questions sociales, d'égalité des sexes et environnementales	Vers l'excellence. Chaîne d'approvisionnement	✓	GRI 308-1 GRI 414-1
Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Vers l'excellence. Chaîne d'approvisionnement	✓	GRI 308-1 GRI 414-1
Systèmes de supervision	Vers l'excellence. Chaîne d'approvisionnement	✓	GRI 308-1 GRI 414-1
Consommateurs			
Mesures pour la santé et la sécurité des consommateurs	Vers l'excellence. Qualité	✓	GRI 416-1
Systèmes de réclamation, plaintes reçues et résultats	Vers l'excellence. Qualité	✓	GRI 103 GRI 416-1
Information fiscale et transparence			
Bénéfices obtenus pays par pays	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Transparence fiscale	✓	GRI 201-1
Impôts sur le résultat payés	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Transparence fiscale	✓	GRI 201-1
Subventions publiques reçues	Gestion éthique et conformité à la réglementation. Transparence fiscale	✓	GRI 201-4

KPMG

KPMG Asesores S.L.
P ° de la Castellana, 259 C
28046 Madrid

**Rapport de vérification indépendante de l'État
des Informations Non Financières Consolidé de la société Elecnor S.A.
et ses sociétés dépendantes pour l'exercice 2018**

Aux actionnaires de la société Elecnor S.A.,

Conformément à l'article 49 du Code du Commerce espagnol, nous avons procédé à la vérification, dans les limites de la sécurité, de l'État des Informations Non Financières Consolidé (ci-après, EINF) correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2018 de la société Elecnor S.A. (ci-après, la Société) et ses sociétés dépendantes (ci-après, le Groupe) qui fait partie du Rapport de Gestion Consolidé de l'exercice 2018 du Groupe ci-joint.

Le contenu du Rapport de Gestion Consolidé inclut des informations complémentaires de celles requises par la réglementation commerciale en vigueur en matière d'informations non financières, lesquelles n'ont pas fait l'objet de notre travail de vérification. En ce sens, notre travail s'est limité exclusivement à vérifier les informations contenues dans le tableau intitulé « Liste des contenus requis par la Loi espagnole n° 11 du 28 décembre 2018 » intégré au Rapport de Gestion Consolidé ci-joint.

Responsabilité des administrateurs

La formulation de l'EINF inclus dans le Rapport de Gestion Consolidé du Groupe, ainsi que son contenu, est de la responsabilité des administrateurs de la Société. L'EINF a été préparé en fonction des contenus prévus par la réglementation commerciale en vigueur et des critères des *Sustainability Reporting Standards* de Global Reporting Initiative (les standards GRI), sélectionnés conformément au détail de chaque matière contenu dans le tableau intitulé « Liste des contenus requis par la Loi espagnole n° 11 du 28 décembre 2018 » du Rapport de Gestion Consolidé susmentionné.

Cette responsabilité inclut également la conception, la mise en œuvre et la maintenance du contrôle interne estimé nécessaire pour permettre à l'EINF d'être libre de toute erreur matérielle due à une fraude ou une erreur.

Les administrateurs de la Société sont aussi responsables de la définition, la mise en œuvre, l'adaptation et la maintenance des systèmes de gestion dont sont tirées les informations nécessaires à l'élaboration de l'EINF.

Notre indépendance et le contrôle de la qualité

Nous avons observé les conditions d'indépendance et autres conditions éthiques prévues par le Code de l'Éthique des Professionnels de la Comptabilité, émis par le Conseil des Normes Internationales d'Éthique des Professionnels de la Comptabilité (IESBA selon son sigle en anglais), basé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle, de célérité, de confidentialité et de professionnalisme.

KPMG Asesores, S.L. société espagnole à responsabilité limitée
membre du réseau KPMG de sociétés indépendantes affiliées à KPMG International
Cooperative (« KPMG International »), société de droit suisse.
Paseo de la Castellana, 259C – Torre de Cristal – 28046 Madrid

Reg. du Comm. et des Soc. de Madrid T. 14.972, F. 53, Sec. B, H. M-249.480, Imm. 1^{er}
NIF B-82496650

BELÉN VISÚS DÍAZ
TRADUCTORA – INTÉRPRETE JURADA DE FRANCÉS
N° 3042 

KPMG

Notre société applique la Norme Internationale de Contrôle de la Qualité 1 (NICC 1) et maintient, par conséquent, un système global de contrôle de la qualité incluant des politiques et des procédures de référence relatives à l'exécution des conditions d'éthique, des normes professionnelles et des dispositions légales et réglementaires applicables.

L'équipe de travail est composée de professionnels experts en vérification d'Informations Non Financières et, notamment, d'informations relatives aux performances économiques, sociales et environnementales.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à présenter nos conclusions dans un rapport d'assurance indépendant à sécurité limitée, en nous basant sur le travail réalisé exclusivement pendant l'exercice 2018. Les données relatives aux exercices précédents n'ont pas été assujetties à la vérification prévue par la réglementation commerciale en vigueur.

Nous avons accompli notre travail de vérification conformément aux conditions prévues par la Norme Internationale des Engagements d'Assurance 3000 en vigueur, « Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information » (ISAE 3000) émise par le Conseil des Normes Internationales d'Audit et d'Assurance (IAASB) de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC), ainsi qu'au Guide d'Intervention relatif aux engagements de vérification de l'État des Informations Non Financières émis par l'Institut des Experts-comptables d'Espagne.

Dans un travail d'assurance limité, les procédures menées à bien varient selon leur nature et leur période, étant d'une moindre portée que celles réalisées dans le cadre d'un travail d'assurance raisonnable, la sécurité apportée étant donc également inférieure.

Notre travail a consisté à formuler des questions à la Direction, ainsi qu'aux différentes unités et services responsables du Groupe ayant pris part à l'élaboration de l'EINF, à réviser les procédures afin de collecter et valider les informations présentées dans l'EINF et à appliquer certaines procédures analytiques et tests de révision par échantillonnage décrits ci-après :

- Réunions avec le personnel du Groupe afin de connaître le modèle commercial, les politiques et les approches de gestion appliquées, les principaux risques liés à ces questions et obtention des informations nécessaires à la révision externe.
- Analyse de la portée, l'importance et l'intégrité des contenus de l'EINF de l'exercice 2018 en fonction de l'analyse de matérialité réalisée par le Groupe et décrit au chapitre « Introduction » de la section d'informations financières du Rapport de Gestion Consolidé de 2018 du Groupe ci-joint, en tenant compte des contenus requis par la réglementation commerciale en vigueur.
- Analyse des processus de collecte et de validation des données présentées dans l'EINF de l'exercice 2018.
- Révision des informations relatives aux risques, des politiques et des approches de gestion appliquées par rapport aux aspects matériels présentés dans l'EINF de l'exercice 2018.
- Vérification, par le biais de tests, sur la base d'une sélection d'échantillons, des informations relatives aux contenus de l'EINF de l'exercice 2018 et leur collecte adéquate à partir des données fournies par les sources d'informations.
- Obtention d'une lettre d'affirmation de la part des Administrateurs et de la Direction.

BELÉN VISÚS DÍAZ
 TRADUCTORA – INTÉRPRETE JURADA DE FRANCÉS
 Nº 3042



KPMG

Conclusion

En nous basant sur les procédures utilisées pour notre vérification et sur les preuves que nous avons obtenues, nous avons mis en avant un aspect qui nous laisse penser que l'EINF de la société Elecnor S.A. et ses sociétés dépendantes correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2018 n'a pas été élaboré, quant à l'ensemble de ses aspects importants, conformément aux dispositions de la réglementation commerciale en vigueur et aux critères des standards GRI sélectionnés conformément au détail de chaque matière contenu dans le tableau intitulé « Liste des contenus requis par la Loi espagnole n° 11 du 28 décembre 2018 » du Rapport de Gestion Consolidé susmentionné.

Usage et distribution

Ce rapport ayant été élaboré conformément aux conditions de la réglementation commerciales en vigueur en Espagne, il pourrait ne pas être adapté à d'autres fins et juridictions.

KPMG Asesores S.L.

[Signature illisible]

Mme Patricia Reverter Guillot
Le 26 février 2019

Certificación

(Orden AEC/2125/2014 de 6 de noviembre)

Doña Belén Visús Díaz, Traductor-Intérprete Jurado de Francés, nombrada por el Ministerio de Asuntos Exteriores y Cooperación, certifica que la que antecede es traducción fiel y completa al francés de un documento redactado en lengua española.

En Madrid, a veintinueve de marzo dos mil diecinueve.

Certification

(Arrêté AEC/125/2014 du 06 novembre)

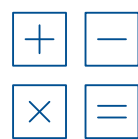
Mme. Belén Visús Díaz, Traductrice-Interprète Assermentée de Français, désignée par le Ministère des Affaires Étrangères et Coopération, certifie que ce qui précède est une traduction fidèle et complète au Français d'un document rédigé en Espagnol.

Fait à Madrid, le vingt-neuf mars de l'an deux mille dix-neuf.

BELÉN VISÚS DÍAZ
TRADUCTORA – INTÉRPRETE JURADA DE FRANCÉS
Nº 3042



BELÉN VISÚS DÍAZ
C/ General Ricardos, 206 – 3º A
28025 MADRID - Teléf: 606 760 937
bvisus@belenvisus.com
www.belenvisus.com



Informations Économiques Concernant la Société Elec nor, S.A. 2018

Elecnor, S.A. Bilans de Situation

Aux 31 décembre 2018 et 2017 (Milliers d'euros)

ACTIF	2018	2017
ACTIF NON COURANT	1 017 224	1 026 229
Actif incorporel-	4 422	3 593
Concessions administratives	40	41
Fonds de commerce	722	825
Applications informatiques	3 660	2 727
Autres actifs incorporels	62 132	-
Immobilisations corporelles	18 821	55 177
Terrains et constructions	43 311	18 789
Installations Techniques et autres immobilisations	903 126	36 388
Participations dans des regroupements d'entreprises et les investissements dans des entités associées, long terme	876 173	922 556
Instruments de patrimoine	26 953	887 477
Crédit à regroupements d'entreprises	4 684	35 079
Investissements financiers à long terme	1 040	4 072
Crédits avec des tiers	12	12
Dérivés	109	1 036
D'autres actifs financiers	3 523	3 024
Actifs pour impôts différés	42 860	40 831
ACTIF COURANT	848 310	800 189
Actifs non courants maintenus pour la vente	131	131
Stocks	22 955	23 842
Matières premières et autres approvisionnements	2 182	3 025
Produits finis à cycle court	811	1 324
Avances aux fournisseurs	19 962	19 493
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	732 856	661 201
Clients pour ventes et prestations de services	684 445	588 893
Clients, regroupements d'entreprises et entités associées	20 643	46 616
Créances divers	3 653	5 188
Personnel	31	33
Actifs pour impôt courant	8 581	5 295
Administrations Publiques, débitrices	15 503	15 176
Participations dans des regroupements d'entreprises et les investissements dans des entités associées, court terme	11 113	45 203
Crédits avec d'autres entreprises	9 272	42 936
Autres actifs financiers	1 841	2 267
Investissements financiers à court terme	1 510	5 901
Crédits avec d'autres entreprises	17	-
Dérivés	330	563
D'autres actifs financiers	1 163	5 338
Comptes de régularisation, court terme	538	674
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents	79 207	63 237
Trésorerie	78 878	62 549
Autres actifs liquides équivalents	329	688
TOTAL ACTIF	1 865 534	1 826 418

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice.

PASSIF ET PATRIMOINE NET	2018	2017
PATRIMOINE NET	588 743	570 050
FONDS PROPES	593 523	573 849
Capital	8 700	8 700
Capital en écritures	8 700	8 700
Réserves	567 366	542 484
Légale et statutaires	1 743	1 743
Autres réserves	565 623	540 741
Actions et participations sur le patrimoine propres	(21 884)	(21 232)
Résultat de l'Exercice	44 136	48 508
Dividendes	(4 795)	(4 611)
AJUSTEMENT PAR CHANGEMENT DE VALEUR		
<i>D'opérations de couverture</i>	<i>(4 780)</i>	<i>(3 799)</i>
PASSIF NON COURANT:	260 891	373 326
Dettes à long terme	257 014	369 611
Dettes avec des entités de crédit	246 839	357 726
Dettes par leasing	4 803	5 233
Dérivés financiers	5 372	6 652
Dettes regroupements d'entreprises et entités associées, long terme	-	-
Impôts différés passifs	3 877	3 715
PASSIF COURANT	1 015 900	883 042
Provisions à court terme	60 939	44 529
Dettes à court terme	203 955	126 351
Obligations ou autres titres	154 816	99 423
Dettes avec des entités de crédit	42 156	21 419
Dettes par leasing	415	394
Dérivés financiers	1 428	1
D'autres passifs financiers	5 140	5 114
Dettes regroupements d'entreprises et entités associées, court terme	46 832	17 771
Dettes commerciales et autres comptes à payer	702 512	692 812
Fournisseurs	312 262	298 958
Fournisseurs regroupements d'entreprises et entités associées	5 763	6 173
D'autres dettes	29 414	33 796
Personnel	16 439	20 497
Passifs d'impôt courant	12 999	-
Administrations Publiques, créancières	31 819	41 481
Avances aux clients	293 816	291 907
Comptes de régularisation, court terme	1 662	1 579
TOTAL PASSIF ET PATRIMOINE NET	1 865 534	1 826 418

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice.

Elecnor, S.A.

Comptes de résultats

correspondant aux exercices clos 2018 y 2017 (Milleurs d'euros)

	2018	2017
OPÉRATIONS CONTINUES:		
Montant net du chiffre d'affaires	1 315 286	1 373 615
Ventes	1 315 286	1 373 615
Variation des stocks de produits finis	(513)	346
Les travaux réalisés pour ses propres immobilisations	3 837	2 409
Approvisionnements	(685 388)	(732 287)
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	(305 727)	(283 919)
Travaux réalisés pour autres entreprises	(379 661)	(448 368)
Autres produits d'exploitation	8 917	5 995
Produits accessoires	8 173	5 367
Subventions incorporées au résultat d'exploitation	744	628
Charges de personnel	(387 333)	(377 371)
Traitements et salaires	(302 200)	(295 865)
Charges sociales	(85 133)	(81 506)
Autres charges d'exploitation	(217 802)	(200 746)
Services extérieurs	(164 269)	(170 757)
Impôts	(10 272)	(5 691)
Pertes dépréciation et variation provisions opérations commerciales	(40 685)	(21 888)
Autres charges de gestion	(2 576)	(2 410)
Dotations pour amortissements d'actifs	(9 388)	(6 790)
Pertes dépréciation et résultat dans cessions d'actifs	(225)	(63)
Résultats par cession d'actifs et d'autres	(225)	(63)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	27 391	65 108
Produits financiers	50 795	40 438
Participations en Instruments de patrimoine		
- dans regroupement d'entreprises et dans entités associées	46 817	26 272
De valeurs négociables et autres instruments du patrimoine		
- dans regroupement d'entreprises et dans entités associées	3 736	2 954
- dans tiers	242	11 212
Charges financières	(17 402)	(13 955)
Par dettes avec regroupement d'entreprises et avec entités associées	(444)	(231)
Par dettes avec tiers	(16 958)	(13 724)
Différences de conversion	7 602	(39 722)
Pertes dépréciation et résultat dans cessions d'instruments financiers	(8 536)	1 382
Pertes et dépréciation	(8 809)	(1 635)
Résultant dans cessions et autres	273	3 017
RÉSULTAT FINANCIER	32 459	(11 857)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	59 850	53 251
Impôts sur les gains	(15 714)	(4 743)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE CORRESPONDANT À LES OPERATIONS CONTINUES	44 136	48 508
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	44 136	48 508

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice



